NAZIONALE
BIBLIOTECA
FONDO
DORIA
VITTORIO EM. III
III
65/2
NAPOLI

BIBLIOTECA NAZIONALE
VITTORIO EM. III
FONDO DORIA
111
65/2
NAPOLI

Digitized by Google

HISTOIRE
PHYSIQUE, CIVILE ET MORALE
DE PARIS.

TOME II.

Digitized by Google

PARIS, IMPRIMERIE DE A. BELIN.

HISTOIRE
PHYSIQUE, CIVILE ET MORALE
DE PARIS,

DEPUIS LES PREMIERS TEMPS HISTORIQUES
JUSQU'A NOS JOURS;

CONTENANT, PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE, LA DESCRIPTION DES ACCROISSEMENS SUCCESSIFS DE CETTE VILLE ET DE SES MONUMENS ANCIENS ET MODERNES; LA NOTICE DE TOUTES SES INSTITUTIONS, TANT CIVILES QUE RELIGIEUSES; ET, A CHAQUE PÉRIODE, LE TABLEAU DES MOEURS, DES USAGES ET DES PROGRÈS DE LA CIVILISATION;

ORNÉE DE GRAVURES
Représentant divers plans de Paris, ses monumens et ses édifices principaux;

PAR J. A. DULAURE,
DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE;

SECONDE ÉDITION,
CONSIDÉRABLEMENT AUGMENTÉE EN TEXTE ET EN PLANCHES.

TOME II.

PARIS,
GUILLAUME, LIBRAIRE, RUE HAUTEFEUILLE, N°. 14.

1823.

961761

Fondo Doria
III.65 (2

Biblioteca Nazionale V. E. III NAPOLI

HISTOIRE
PHYSIQUE, CIVILE ET MORALE
DE PARIS.

PÉRIODE V.

PARIS DEPUIS HUGUES CAPET JUSQU'A PHILIPPE-AUGUSTE.

§ Ier.

Paris sous Hugues Capet [1].

Louis v, le dernier roi de la race carlovingienne, après moins de deux ans de règne, mourut le 21 mai 987, sans enfant [2]. Charles, duc de Lor-

[1] Les monumens historiques étant, pendant cette période, plus abondans que dans les périodes précédentes, je puis commencer ici à diviser la matière par règnes; je suivrai cette méthode dans le reste de cet ouvrage.

[2] La chronique d'Adhémar de Chabanne porte que ce roi fut empoisonné par Blanche, son épouse adultère. Un autre écrivain dit que Hugues Capet épousa Blanche. (*Recueil des historiens de France*, tom. x, pag. 165, note *c*.)

raine, son oncle, et frère du roi Lothaire, avait seul, suivant l'ordre établi, le droit de lui succéder; mais, pendant qu'il perdait du temps à délibérer, *Hugues*, surnommé *Capet*, comte de Paris, duc de France, abbé de Saint-Germain-des-Prés, abbé de Saint-Martin-de-Tours, abbé de Saint-Denis près de Paris, abbé de Saint-Aignan-d'Orléans, etc., qui avait hérité de l'esprit de révolte de son père Hugues-le-Grand et de sa haine contre la famille régnante, se hâta de convoquer à Noyon une assemblée qui, vers la fin de mai 987, le proclama roi de France [1].

Cette assemblée, n'étant composée que des vassaux de Hugues Capet et de quelques seigneurs ses partisans, ne représentait point la nation, et ne pouvait légalement procéder à un acte d'une si haute importance; mais alors la force et l'audace tenaient lieu de règles et de droit. Le 3 juillet suivant, le nouvel élu se fit sacrer roi par Adalbéron, archevêque de Reims, son partisan.

A cette nouvelle, le prince Charles adressa de vifs reproches à ce prélat rebelle, et résolut de soutenir sa légitimité par la force. A la tête d'une armée nombreuse, il s'empara de la ville de Laon.

[1] *Abrégé de l'Histoire de France : Recueil des historiens de France*, tom. x, pag. 313.

Hugues Capet vient, en 988, l'y assiéger. Charles fait une sortie, met en fuite son ennemi, et brûle son camp. Hugues Capet revient à la charge; il est de nouveau repoussé. Voyant la force inutile, il a recours à la perfidie. Il parvient à corrompre l'évêque de Laon, nommé Adalbéron Ascelin, sujet et conseiller du prince Charles. Cet évêque n'hésite pas à trahir son maître; et, pendant la nuit du 2 avril 991, il ouvre à l'ennemi une porte de cette ville.

Hugues Capet y entre en force, surprend Charles et son épouse dans leur lit, les fait enlever et conduire à Orléans où ils sont renfermés dans une étroite prison. Ils y périrent bientôt tous les deux; mais, avant sa mort, l'épouse de Charles avait donné le jour à deux jumeaux qui, devenus grands, se réfugièrent auprès de l'empereur. Ainsi finit la seconde race, et commença la troisième.

Hugues Capet eut beaucoup de peine à se maintenir sur son trône usurpé. Outre la guerre contre Charles, il en soutint plusieurs autres contre des comtes et des ducs qui refusaient de le reconnaître pour roi : le comte de Flandre, le duc de Normandie, le duc d'Aquitaine, le comte de Périgueux, etc., etc., etc. On sait que ce dernier comte, nommé Aldebert, lui fit, en

990, pendant qu'il assiégeait Tours, une réponse qui présente le trait le plus saillant du règne de Hugues Capet. Ce nouveau roi, n'osant le combattre, se borna à lui faire parvenir cette demande : *Qui t'a fait comte?* Aldebert lui répondit : *Qui t'a fait roi?*

Arnoul, archevêque de Reims, fils naturel de Lothaire, qui prétendait à la couronne, fut encore son ennemi le plus acharné : le propre fils de Hugues Capet, Robert, lui fit aussi la guerre. Tels furent les fruits amers de son usurpation.

Hugues Capet résidait à Paris lorsqu'il était comte de cette ville ; il continua d'y résider lorsqu'il fut roi. Il y mourut le 24 octobre 996, et on l'enterra à Saint-Denis [1].

Pourquoi la troisième dynastie fut-elle beaucoup plus durable que la première et la seconde? Pourquoi le régime de la troisième, aussi vicieux que ceux des deux premières, tourmenté

[1] Tous les faits relatifs à l'usurpation du chef de la troisième race sont attestés par les chroniques de Hugues de Fleuri, de Girard de Clugni, de Sigebert, de Saint-Martial de Limoges, de Sithiu, etc., par la généalogie de Charlemagne, par l'Abrégé des Gestes des rois de France, et par une infinité d'autres monumens historiques, contenus dans le tom. x du *Recueil des historiens de France*. Les écrivains qui soutiennent que Hugues Capet n'était point un usurpateur sont plus rares, plus récens et par conséquent plus suspects de partialité.

par les mêmes maladies politiques, contenant de semblables principes de destruction, s'est-il, malgré quelques interruptions récentes, maintenu jusqu'à nos jours? On pourrait assigner à cette longue existence le concours de circonstances nouvelles, et plusieurs causes que je ne déduirai pas ici; mais la principale, à mon avis, consiste en ce que les rois de la troisième race n'imitèrent point ceux des deux premières, et ne partagèrent point, par portions égales, leurs États entre leurs fils. Ce vice de moins, dans le régime de la race des Capétiens, préserva cette dynastie de sa ruine.

Sous le règne de Hugues Capet, Paris ne s'enrichit d'aucun établissement civil ou religieux.

§ II.

Paris sous le roi Robert II.

Robert, déjà proclamé et sacré roi du vivant de son père, lui succéda après sa mort. Hugues Capet, pour assurer le trône de France à ses descendans, avait pris la précaution de faire couronner son fils à Orléans, le 1er. janvier 988, et à Reims en 991. Robert, dont l'éducation était celle d'un aspirant à la prêtrise, se distingua par beaucoup de dévotion. Il fut en con-

séquence surnommé *le Dévot*, et mérita ce surnom. Il avait un goût dominant pour les chants et les cérémonies de l'église; il composa même quelques hymnes. Il excellait surtout dans l'art de chanter au lutrin. Voici l'éloge que l'on trouve de ce roi dans une pièce historique de son temps : « Il avait coutume de se rendre « chaque année, toute affaire cessante, au mo- « nastère de Saint-Denis, le jour de la fête de « saint Hippolyte. Là, dans le chœur, parmi « les chantres et autres officians, il figurait, « revêtu d'une précieuse chape de soie, faite « exprès pour lui, et tenant en main son sceptre « d'or : il chantait avec tant d'ardeur, que sa « voix faisait retentir les voûtes de l'église, « psalmodiant gravement et d'un ton solennel « avec ceux qui psalmodiaient. Si l'on entonnait « des airs gais et allègres, alors on le voyait, « transporté de joie, chanter très-gaiement et « exciter les chanteurs à la gaîté (*gaudens cum « gaudentibus*) [1]. »

Un autre écrivain, son admirateur, parle ainsi de ce roi : « Il jurait souvent *par la foi « du Seigneur*. Il fit fabriquer un phylactère « (ou reliquaire) en cristal, orné tout autour

[1] *Recueil des Historiens de France*, par Dom Bouquet, tom. x, p. 381.

« d'or pur, qui ne renfermait aucune relique.
« Sur ce reliquaire vide, il faisait prêter ser-
« ment de fidélité aux seigneurs de ses États,
« qui ne savaient rien de cette fraude pieuse
« (*hâc piâ fraude nescii*) [1]. »

Robert en usait ainsi afin que les reliques ne fussent pas profanées par des parjures. Il croyait que la force du serment résidait dans les reliques, et non dans l'intention de celui qui le prêtait. Il donnait, par cette précaution, une idée peu avantageuse de son jugement, de sa croyance, et de la loyauté de ses grands vassaux.

Le même écrivain ajoute : « Il fit aussi fabri-
« quer un autre reliquaire en argent, dans le-
« quel il plaçait un œuf de grive. Ce reliquaire
« était destiné à recevoir le serment des hommes
« d'une condition médiocre, et des paysans [2]. »

Ce roi, par ses libéralités envers les églises, son talent à chanter au lutrin, sa familiarité avec les ecclésiastiques, et son titre d'abbé de Saint-Aignan-d'Orléans, gagna l'affection du

[1] Déjà les fourberies du clergé étaient justifiées par cette épithète imposante, mais incompatible avec son substantif. Une fourberie peut quelquefois être salutaire ; elle n'est jamais pieuse.

[2] *Recueil des historiens de France*, par dom Bouquet, tom. x, pag. 103. *Voyez* tom. 1er., pag. 383.

clergé. Les écrivains monastiques lui prodiguèrent les éloges, mais avec si peu de discernement, qu'ils en ont laissé un portrait ridicule, comme on a pu s'en apercevoir.

Une chronique lui attribue plusieurs miracles. Un jour de la fête de saint Hippolyte, saint favori de ce roi, il quitta brusquement le siége d'une forteresse qu'on ne nomme pas, pour venir à Saint-Denis, chanter au lutrin. Lorsqu'il psalmodia ces mots : *Agnus Dei, dona nobis pacem*, aussitôt la forteresse assiégée s'écroula.

Tant de titres à la vénération sacerdotale, tant d'actes méritoires ne préservèrent pas notre roi dévot des foudres de Rome. Pour la première fois l'évêque de cette ville essaya sa puissance sur cette tête couronnée. Robert avait épousé Berthe, sa cousine issue de germain; c'était alors, aux yeux du clergé, un des plus grands crimes dont on pût se rendre coupable. Grégoire v, évêque de Rome, en 998, l'excommunia, et mit son royaume en interdit.

Pierre Damien nous apprend que ce décret sacerdotal jeta partout l'épouvante. On fuyait ce roi comme on aurait fui un pestiféré. « Il ne lui « resta, dit-il, que deux chétifs serviteurs char- « gés de sa nourriture : encore regardaient-ils « comme abominables les vases dont ce roi se

« servait pour manger et boire, et jetaient-ils au « feu les restes de ses repas [1]. »

Le roi Robert, saisi de frayeur, renvoya sa femme Berthe, et prit promptement une autre épouse qui n'était pas sa parente, mais qui fut une très-méchante reine. C'était *Constance*, fille de Guillaume, comte de Provence, dont la conduite fut odieuse et très-funeste à la France.

Le roi Robert, élevé par les prêtres, habile dans la pratique du chant et des cérémonies de l'Église, fort soigneux à les observer, et sachant faire des miracles, ne sut ni recevoir ni donner à ses fils une éducation, je ne dis pas digne d'un prince, mais convenable aux individus de la dernière classe de la société. Il avait pris les armes contre son père : ses fils les prirent contre lui. Il se plaignait un jour à Guillaume, abbé de Sainte-Bénigne de Dijon, de la conduite de ses fils qui dévastaient et incendiaient toutes ses propriétés. L'abbé lui répondit : *Pendant votre jeunesse vous avez pris les armes contre votre père et votre mère; vous les avez injuriés et couverts d'opprobre : aujourd'hui vos enfans traitent leur père comme vous avez traité le vôtre* [2].

[1] *Epistolæ Petri Damiani; Recueil des Historiens de France*, tom. x, pag. 492, 493.

[2] *Glabri Radulfi historia*, liv. III, cap. VIII.

Voici la notice des établissemens qui se firent à Paris sous son règne.

Palais de la Cité. Sous ce roi fut reconstruit ou considérablement réparé le palais de la Cité. « Les officiers de sa cour firent, par son ordre, « dit un contemporain, bâtir à Paris un palais « magnifique (*palatium insigne*). »

Robert, lorsque ce palais fut achevé, voulut l'honorer de sa présence. Il ordonna qu'un jour de Pâques les tables y seraient dressées.

Avant de commencer le repas il se lava les mains; alors, de la foule de pauvres qui le suivait, s'avança un aveugle qui lui demanda l'aumône. Le roi, en badinant, lui jeta de l'eau au visage. Aussitôt, à la grande admiration des assistans, l'aveugle recouvra la vue. Ce miracle, dit l'écrivain qui raconte le fait, honora le palais, et y attira un grand concours de curieux. [1].

Chapelle de Saint-Nicolas au Palais. Robert, qui fit construire tant d'églises en différens lieux de la Gaule, n'a pas dû oublier, dans ses dévotes prodigalités, la ville de Paris où il fai-

[1] *Helgaldi Vita Roberti regis : Recueil des historiens de France*, tom. x, pag. 103.

sait sa résidence ordinaire. Hugues, moine de Fleury, dans son Traité sur les rois de France, après avoir dénombré les diverses églises dont ce roi fut le fondateur, ajoute : « Enfin il fit « bâtir à Paris, dans son palais, l'église de « Saint-Nicolas. »

C'était une chapelle située dans l'enceinte du Palais de justice; elle fut reconstruite en 1160, et démolie dans la suite.

Saint-Germain-des-Prés. Dans la vie de Robert, par Helgaldus, on lit que ce roi fit construire le monastère de Saint-Germain-des-Prés qui, sans doute, n'avait pas encore été rétabli depuis sa destruction par les Normands.

Ce fut l'abbé Morard qui, suivant un nécrologe de cette abbaye, et suivant le récit d'Aimoin, fit reconstruire l'église, trois fois détruite par les Normands, et élever la tour où il plaça une cloche. Pour mettre d'accord ces divers témoignages, on peut dire que l'abbé Morard proposa au roi Robert l'entière reconstruction de cette église, que ce roi y consentit, ou peut-être contribua à une partie des frais de construction.

L'abbé Morard mourut en 1014.

Saint-Germain-l'Auxerrois. Cette église est indiquée, par Helgaldus, au nombre de celles que le roi Robert fit reconstruire. Il qualifie cet établissement religieux de monastère, *monasterium Sancti Germani Autissiodorensis.*

Le roi Robert, le jouet et l'admirateur des prêtres, termina à Melun, le 20 juillet 1031, un règne mêlé d'actions indifférentes et de dévotions ridicules; un règne fécond en erreurs, en désordres et en calamités de toute espèce.

§ III.

Paris sous le roi Henri Ier.

Henri, fils aîné de Robert, lui succéda le 20 juillet 1031. Les commencemens de ce règne ajoutèrent des calamités nouvelles aux calamités existantes. On vit une guerre de famille, qui dura avec acharnement près de six années, dont les environs de Paris furent le théâtre, où l'on vit le nouveau roi armé contre sa mère et contre son frère, réduit à fuir cette ville, réduit à implorer des secours étrangers pour subjuguer sa propre famille, et pour s'affermir sur son trône ensanglanté. Cette guerre fut pour les Parisiens une abondante source de maux.

Les campagnes, réduites en déserts, n'of-

fraient à la vue que des forteresses menaçantes d'où sortaient des seigneurs pour incendier et piller ce qui pouvait encore tenter leur avidité. Sous un tel régime, le commerce de Paris et l'agriculture furent presque anéantis. Des famines, suite naturelle d'un pareil régime, telles qu'on n'en vit jamais de plus horribles, vinrent encore affliger la population désolée, et mettre le comble aux malheurs des guerres. Je donnerai dans la suite les détails de ces calamités qui font frissonner. [1].

Les établissemens publics ne furent pas nombreux à Paris pendant ce règne; les monumens historiques ne fournissent que les suivans :

Sainte-Marine, d'abord chapelle, puis église paroissiale, située dans la Cité, et dans le cul-de-sac de Sainte-Marine, n°. 6. Il en est fait mention, pour la première fois, en l'an 1036. C'était la paroisse la plus exiguë de Paris. Son arrondissement ne se composait que de douze ou treize maisons. Les personnes condamnées à se marier par le tribunal de l'officialité recevaient la bénédiction nuptiale dans cette église dont le bâtiment, encore existant, sert aujourd'hui d'atelier à une raffinerie de sucre.

[1] *Voyez* ci-après, Tableau moral.

Saint-Martin-des-Champs. Cette abbaye, située rue Saint-Martin, n°s. 208 et 210, et dont j'ai déjà parlé, fut, à ce qu'il paraît, entièrement détruite par les Normands : on ignore l'époque de cette destruction. Henri Ier, dans un de ses diplômes de l'an 1060, dit que ce monastère fut dévasté par une rage tyrannique et sans exemple. « Je l'ai fait reconstruire, continue-t-« il, et j'ai donné à son église plus d'étendue « que n'en avait la première. Long-temps sté-« rile, elle pleurait la perte de sa famille, et « demandait que l'époux céleste vînt lui rendre « sa fécondité [1]. »

Le surnom *des Champs* qu'a porté cette église indique sa situation dans un lieu inhabité ; et les expressions *porrò ante Parisiacæ urbis portam*, qu'on trouve dans le même diplôme, attestent son éloignement de la ville.

La construction de cette église ne se termina qu'en 1067, époque de sa dédicace. Elle fut d'abord desservie par des chanoines réguliers, mais ces chanoines furent bientôt corrompus. *Ils vivaient déshonnêtement et faisaient mauvaisement le service*, disent les grandes chroniques de France : dans l'exemplaire de la Bibliothèque

[1] *Diplomata Henrici I : Recueil des historiens de France*, tom. XI, pag. 605.

royale, on lit : *ils vivaient en luxure et fourtrayaient* (enlevaient) *les femmes de leurs voisins* [1].

A ces chanoines libertins on substitua, en 1079, des moines de Clugni; dès lors ce monastère, qui portait le titre d'*abbaye*, reçut celui de *prieuré*. Cette maison fut entourée d'une enceinte de murailles garnies de tourelles, et présentait l'image d'une forteresse. Le prieur et les moines étaient seigneurs hauts-justiciers dans leur enclos.

L'église et le réfectoire furent reconstruits au treizième siècle. Le cloître, commencé en 1702, fut achevé en 1720. En 1712, on bâtit les maisons situées sur la rue Saint-Martin ; on détruisit la prison et l'auditoire; on perça une porte symétrique à celle du monastère qui donne entrée dans une cour dont les bâtimens furent reconstruits en 1720; on rebâtit la prison et une fontaine publique, située au coin de la rue du Vertbois. Une tour de la prison existe encore dans l'angle de cette rue.

Un marché subsistait dans la rue et devant le monastère de Saint-Martin; il gênait les passans et il était gêné par eux. En 1765, il fut établi,

[1] *Recueil des Historiens de France*, tom. XII, pag. 135.

sur une partie du territoire de ce monastère, un nouveau marché d'après un plan régulier qui formait une place à laquelle aboutissaient plusieurs rues. Ce marché fut supprimé. En 1811 on commença la construction d'un autre marché plus vaste et plus commode sur l'emplacement du jardin de ce monastère : j'en parlerai dans la suite.

L'église de Saint-Martin avait son grand autel décoré d'après les dessins de Mansard. On y voyait un tableau représentant une Nativité par Vignon. Le chœur, la nef et le réfectoire offraient des tableaux de Lemoine, de Jouvenet, de Silvestre, d'Oudri, etc.

On y voyait aussi les sépultures de Guillaume Postel, de Philippe de Morvilliers, de Jeanne du Drac, sa femme, et de Pierre de Morvilliers, chancelier de France, leur fils.

Philippe de Morvilliers et son épouse avaient, en 1426, fondé dans cette église une chapelle de Saint-Nicolas, à des conditions dignes du quinzième siècle. Ces conditions, gravées sur une table de marbre, attachée à un des piliers de cette chapelle, portent, entre autres clauses, celle-ci : « *Item*, chacun an, la veille de Saint-« Martin d'hiver, lesdits religieux, par leur « maire et un religieux, doivent donner, au

« premier président du parlement, deux bonnets « à oreilles, l'un double, l'autre seugle (simple), « en disant certaines paroles ; et, au premier « huissier du parlement, uns gand et une es- « criptoire, en disant certaines paroles. » Cette fondation s'exécutait régulièrement chaque année.

Cette église fut, à la mi-carême de l'an 1443, très-endommagée par le tonnerre, qui abattit la croix, et, dit un écrivain du temps, « rompit « le moustier en plusieurs lieux, tant, qu'on « disait qu'il ne serait pas bien réparé pour 300 « écus d'or [1]. »

Ce monastère fut supprimé en 1790. Les bâtimens sont aujourd'hui occupés par les bureaux de la *Mairie du sixième arrondissement* et par le *Conservatoire des arts et métiers* que je décrirai en son lieu.

Après avoir rétabli ce monastère, Henri Ier. expira le 1er. août 1060.

§ IV.

Paris sous Philippe Ier.

Ce roi n'avait pas encore sept ans lorsqu'il succéda au roi son père ; il régna d'abord sous la tutelle de sa mère, et puis sous celle de

[1] *Journal de Paris* sous Charles VI et Charles VII, pag. 195.

Baudouin v, comte de Flandre. Son éducation n'en fut pas moins vicieuse.

Sous ce règne s'établit à Paris une nouvelle magistrature; du moins c'est sous ce règne que son existence est pour la première fois attestée. Cette magistrature, à la fois fiscale, judiciaire et militaire, et qui remplaça celles du comte et du vicomte de cette ville, fut nommée *Prévôté*. Étienne est, à ce qu'on croit, le premier qui en remplit les fonctions. C'était un homme de mauvais conseil. Il détermina le roi Philippe, encore jeune, à piller l'église de Saint-Germain-des-Prés. L'or, l'argent, les pierreries des reliquaires devaient être la proie du prince et de son prévôt. Tout était disposé pour ce projet sacrilége, mais un miracle vint fort à propos en arrêter l'exécution. L'audacieux prévôt, qui convoitait surtout la précieuse croix que Childebert avait apportée d'Espagne, près de porter la main sur ces objets sacrés, fut subitement frappé de cécité. Effrayé de cet accident, le roi ne voulut point passer outre: il se retira [1].

C'est sans doute par suite des mauvais conseils de ce prévôt, que l'on vit ce roi adopter les habitudes des seigneurs de son temps, et guetter les marchands sur les chemins pour les voler. Je

[1] *Histoire de Paris*, par Felibien, tom. I, p. 132, 133.

parlerai plus amplement, dans la suite, de cette mauvaise habitude du roi Philippe 1er. [1]

Dégoûté de son épouse, Philippe enleva avec violence, en 1092, Bertrade, femme du comte d'Anjou, et trouva un archevêque et deux évêques qui consacrèrent ce rapt, en bénissant cette alliance criminelle. Il fut excommunié en 1094, et absous en 1097, après avoir renvoyé Bertrade.

La chronique de Tours porte, que pour punir le roi de ce rapt, on lui ôta la nomination des évêchés de son royaume, et que, pour dédommager le duc d'Anjou, on lui accorda le droit d'élire l'évêque d'Angers [2].

Philippe fut le premier roi franc qui altéra les monnaies. Il fit frapper des pièces d'argent où il entrait un tiers d'alliage en cuivre. Il fit, comme avait fait son père, un trafic scandaleux des bénéfices ecclésiastiques; et, après avoir donné l'exemple de plusieurs crimes, il mourut à Melun le 29 juillet 1108.

Voici le seul établissement qui eut lieu à Paris sous ce règne.

Notre-Dame-des-Vignes ou des Champs, d'abord chapelle, et depuis couvent, situé rue d'Enfer,

[1] *Voyez* ci-après, Tableau moral.

[2] *Recueil des Historiens de France*, tom. XII, pag. 467.

n°. 67. Cette chapelle était un oratoire bâti au milieu du cimetière antique dont j'ai parlé ci-dessus[1]. Adam Payen et Gui Lombard la possédaient, ainsi que leurs ancêtres l'avaient possédée, comme une propriété patrimoniale. En 1084, époque où le clergé commençait à revendiquer de pareilles propriétés, ils la donnèrent ou vendirent à des religieux de l'abbaye de Marmoutier, propriétaires de quelques terres situées dans le voisinage de Saint-Étienne-des-Grés. Ces religieux furent, en 1603, remplacés par des carmelites dont je parlerai dans la suite.

§ V.

Paris sous le règne de Louis VI, dit le Gros.

Louis VI, qui succéda à son père en 1108, fut sacré à Orléans, et non à Reims.

Ce roi, qui, pendant la fin du règne de son père, avait vivement combattu les seigneurs féodaux, toujours en état de rébellion contre le trône, continua avec la même ardeur, dès qu'il fut roi, à repousser leurs attaques, à châtier les brigandages qu'ils exerçaient contre les églises, les monastères et les marchands; mais ses remèdes furent violens et quelquefois pires que le

[1] Voyez *Champ des Sépultures*, tom. I, pag. 154, et *Notre-Dame-des-Champs*, tom. I, pag. 259.

mal. Il opposait la guerre à la guerre, le brigandage au brigandage, et la cruauté à la cruauté. Ses succès accrurent les calamités publiques.

Son embonpoint excessif, qui le fit nommer Louis-le-Gros, ne ralentit jamais son activité naturelle. Presque tous les instans de sa vie furent employés à des marches militaires, à des combats; son continuel état d'agitation lui valut aussi les surnoms de *Batailleur*, de *l'Éveillé* (*non dormiens*).

« Il fut sans cesse occupé, dit un écrivain du « temps, à repousser à main armée les attaques « de Henri, roi des Anglais, de Thibaud, comte « de Blois et de Chartres, et des autres nobles « de son voisinage. Depuis il fut, pendant un « certain temps, tellement pressé par ses en- « nemis, qu'il ne pouvait point sortir de Melun, « ou, quand il était à Paris, se rendre de cette « ville à Corbeil, parce qu'il était, de ce côté, « obsédé par les troupes du comte Odon. Vou- « lait-il aller de Paris à Etampes, il en était « empêché par les forteresses de Montlhéri, de « Château-Fort, et de la Ferté-Baudoin. Vou- « lait-il d'Etampes se rendre à Orléans, il « trouvait un obstacle dans les troupes du châ- « teau du Puiset [1].»

[1] *Recueil des historiens de France*, tom. XII, pag. 64.

Un autre écrivain de ce temps dit que ce roi pouvait à peine sortir de Paris avec sécurité, tant il était harcelé par les chevaliers et les barons de son voisinage [1].

Il fut le premier roi de France qui accorda ou plutôt qui vendit aux habitans de quelques villes ou bourgs le droit de commune, ou la faculté de régir eux-mêmes leurs propres affaires. Le souverain vendait ce qu'il avait ravi, ce qu'il aurait dû gratuitement restituer. Les seigneurs ecclésiastiques s'élevèrent scandaleusement contre cette restitution.

Louis-le-Gros, le premier à qui on attribua la faculté miraculeuse de guérir les écrouelles par un simple attouchement, mourut le 1er. août 1137.

Du milieu des affreuses ténèbres qui, depuis plus de trois siècles, abrutissaient l'espèce humaine, apparurent, sous ce règne, quelques étincelles de lumière. Les productions du génie des anciens, cachées dans les cloîtres, n'étaient accessibles qu'à un très-petit nombre d'hommes : presque toutes les parties de la population, occupées à s'attaquer, à se défendre les armes à la main, désolées par des brigandages continuels, désolées par de longues famines, par d'horribles maladies, ne songeaient guère à l'étude ; mais,

[1] *Recueil des Historiens de France*, tom. XIII, pag. 729, 730.

vers la fin du onzième siècle, des circonstances fortuites firent jaillir des lueurs nouvelles, faibles, incertaines et souvent fausses, il est vrai, mais qui devaient graduellement s'accroître et s'épurer, former un immense foyer de clarté, et ne plus s'éteindre.

Écoles de Paris. Les églises cathédrales, les monastères étaient ordinairement pourvus d'écoles destinées à l'enseignement de ceux qui se consacraient à l'état ecclésiastique. Les plus connues à Paris étaient l'école Episcopale, l'école de Saint-Germain-des-Prés et celle de Sainte-Geneviève. Il a été parlé de leur origine [1].

École Épiscopale. Son existence, douteuse au neuvième siècle, ne l'est plus à la fin du onzième : on connaît les noms de ceux qui y professaient. Au commencement du douzième, Adam de Petit-Pont y enseignait la grammaire, la rhétorique et la dialectique; et Pierre-le-Mangeur ou *Comestor*, Michel de Corbeil, Pierre-le-Chantre, y professaient la théologie.

Ces maîtres donnèrent à cette école une célébrité que lui disputaient celles des églises de Reims, d'Orléans, de Chartres, etc.; et que parvint à lui assurer Guillaume de Champeaux,

[1] *Voyez* l'article *Écoles*, tom. I, pag. 442.

qui, à la fin du onzième et au commencement du douzième siècles, y professa avec distinction la théologie.

Cette école se tenait alors dans le cloître de Notre-Dame. Les enfans des rois venaient y recevoir les élémens de la grammaire.

Écoles d'Abélard. Outre les écoles dont je viens de parler, il s'en établit à Paris qui furent indépendantes et particulières. Pierre Abélard, homme supérieur à son siècle par sa conception facile et son talent pour la discussion, après avoir suivi les leçons de Guillaume de Champeaux, aspira, encore adolescent, à l'honneur de professer. S'il prévoyait alors ses succès, il ne prévoyait certainement pas les dangers, les outrages, les persécutions qui l'attendaient dans cette carrière nouvelle.

Il établit d'abord une école à Melun. Quelques intrigues de prêtres l'obligèrent de quitter cette ville ; il se rendit à Corbeil, et y transféra son *camp :* c'est ainsi qu'il nommait lui-même son école, souvent tenue en plein air. L'excès du travail lui ayant causé une maladie, il revint à Paris, où sa santé, devenue meilleure, lui permit de suivre les leçons de rhétorique que donnait Guillaume de Champeaux. Il ouvrit ensuite,

dans cette ville, une école où il enseigna la dialectique. Persécuté à Paris, il retourna à Melun, et y trouva de nouvelles persécutions qui l'obligèrent de revenir à Paris. Ce fut alors, vers l'an 1118, qu'il y établit une école où il réunit un très-grand nombre de personnes qui accouraient à ses leçons.

Abélard jouissait du fruit de ses talens. Jamais professeur n'avait, à Paris, obtenu une célébrité si éclatante, n'avait attiré dans cette ville une aussi grande affluence d'écoliers. Il y était considéré comme le plus grand philosophe de son siècle, et comme le seul qui entendît bien Aristote. Au milieu de tant de gloire et de prospérité, un événement fatal très-connu vint dégrader son existence, et mêler son amertume aux jouissances de ses succès. Ses amours, l'affreuse mutilation qui les termina, ont obtenu de la postérité un intérêt bien plus vif que ses talens, que ses écrits, oubliés aujourd'hui.

Cet outrage que Fulbert, chanoine envieux de ses succès, exerça sur la personne d'Abélard, interrompit le cours de ses leçons. Vers l'an 1120, il quitta Paris, se retira à Saint-Denis, où il se fit moine.

Cependant ses écoliers le pressèrent de reprendre son cours. Alors, autorisé par ses supé-

rieurs, il céda à leurs prières, et transféra son école loin de Paris, théâtre de son malheur, à Saint-Aïoul de Provins, où il enseigna la dialectique et la théologie. Il n'y fut pas long-temps tranquille; accusé, en 1121, d'avoir répandu quelques erreurs sur la Trinité, il se vit obligé d'aller se justifier au concile de Soissons. Cette circonstance le détermina à renoncer à l'enseignement, et à se retirer dans son cloître de Saint-Denis. Là, il céda de nouveau aux sollicitations de ses nombreux élèves, et revint enseigner à Provins. L'envie l'y poursuivit encore, et le força à se réfugier près de Nogent-sur-Seine, dans un lieu désert, où, quelques années après, il fonda une abbaye qu'il nomma le Paraclet. Ses disciples le découvrirent dans cette solitude, et l'engagèrent à continuer ses leçons; il les continua jusqu'en 1126, époque de sa nomination à l'abbaye de Saint-Gildas-de-Ruis, en Bretagne. Il se rendit dans ce monastère, peuplé de moines sauvages, plus disposés à l'égorger qu'à lui obéir. Il n'y resta pas long-temps.

Quelques auteurs font monter le nombre des écoliers, si avides des leçons d'Abélard, jusqu'à trois mille. On ne trouvait point d'abri assez vaste pour les contenir; le maître professait en plein champ.

Cet homme, extraordinaire pour son siècle, qui, dans ses nombreuses persécutions, fut suivi avec tant de constance par ses disciples, eut la gloire de voir plusieurs d'entre eux parvenir aux plus hautes dignités de l'Église. On en compte cinquante qui devinrent évêques ou archevêques, vingt cardinaux, et un qui fut pape, sous le nom de Célestin II. Parmi les personnes qui reçurent les leçons d'Abélard, je ne dois pas omettre l'amante ou l'épouse malheureuse de ce maître, l'intéressante Héloïse, qui, après la rupture des nœuds qui l'unissaient à lui, fut placée d'abord dans le couvent d'Argenteuil près Paris, puis élevée à la dignité d'abbesse du Paraclet qu'Abélard avait fondé.

Joscelin, qui depuis fut évêque de Soissons, professait en même temps la dialectique à Paris et au mont de Sainte-Geneviève; Albéric de Reims vint aussi professer dans le même lieu; mais leur réputation était bien inférieure à celle d'Abélard. Il faut le dire, cet homme fut la gloire et commença la réputation des écoles de Paris.

Il laissa des disciples et des admirateurs qui soutinrent cette réputation en propageant sa méthode. Ce fut sa grande renommée qui, refluant sur les écoles parisiennes, leur attira un concours

extraordinaire d'étrangers et de nationaux. Bientôt après lui, dit un écrivain du douzième siècle, la multitude des étudians surpassa, dans Paris, le nombre des citoyens de cette ville, et l'on avait peine à y trouver des logemens [1]. Un autre écrivain du temps donne à cette capitale le nom hébreu de *Cariath-Sepher*, c'est-à-dire, la *Ville-des-Lettres* par excellence. Enfin, il est évident qu'au seul Abélard est due la renommée des écoles de Paris, et que cette renommée produisit le rapide accroissement de la population de cette ville.

Abbaye et Écoles de Saint-Victor. Il existait, depuis long-temps, dans l'emplacement occupé par les bâtimens de cette abbaye, une petite chapelle dédiée à saint Victor; elle était déjà érigée en prieuré lorsqu'en 1108 Guillaume de Champeaux, épuisé par ses efforts pour soutenir sa réputation dans l'école épiscopale de Paris, se retira dans ce prieuré. Il y avait établi ou avait déterminé Louis VI à y établir un chapitre de chanoines réguliers, avec titre d'abbaye : cet établissement fut doté par une charte de ce roi, de l'an 1112, confirmée par une bulle du pape Pascal II. Le premier abbé ne fut pas Guillaume

[1] *Histoire littéraire de France*, tom. IX, pag. 78.

de Champeaux, mais Gilduin, son disciple; Thomas en fut prieur [1].

En se retirant à Saint-Victor, Guillaume de Champeaux y continua d'enseigner la jeunesse. Abélard lui-même assista à ses leçons; bientôt après l'école de Saint-Victor devint une des plus célèbres de France.

L'émulation qu'inspire le désir naturel de surpasser ses semblables par une supériorité de connaissances acquises, n'était pas le seul stimulant qui portait la jeunesse à l'étude; un mobile plus puissant agissait sur elle, et lui faisait braver tous les dégoûts de l'école : l'ambition et l'espérance bien fondée de parvenir aux dignités ecclésiastiques, et de posséder les honneurs et les richesses qui en dépendaient.

Depuis les premiers règnes de la troisième race, on avait renoncé à l'usage antique de ne conférer des évêchés, des abbayes, etc., qu'aux personnes de la caste nobiliaire. Les évêques de cette caste étaient si ignorans et si adonnés à la débauche, à la chasse et à la guerre [2], qu'on

[1] Ce prieur fut assassiné par les neveux de Thibaud Notier, archidiacre de l'église de Notre-Dame-de-Paris, et à son instigation. Dans le tableau des mœurs de cette période, je parlerai de cet assassinat.

[2] *Voyez*, dans Grégoire de Tours, le portrait qu'il fait de la plupart des évêques de la Gaule, et notamment la lettre que

sentit la nécessité de leur préférer des roturiers instruits. Ces derniers s'élancèrent avec ardeur dans la carrière de fortune qui venait de leur être ouverte. Aussi vit-on, vers cette époque, presque tous les professeurs et les étudians obtenir de riches bénéfices. Les résultats de cette concession nécessaire doivent être considérés comme les premières conquêtes que fit la civilisation sur la barbarie.

La réputation des écoles de Paris était relative au temps; nous trouvons aujourd'hui leur méthode vicieuse, leurs principes souvent erronés, les matières enseignées très-futiles, et leurs connaissances très-bornées : ces écoles eurent à traverser une longue série d'erreurs avant d'atteindre quelques vérités.

Les maîtres de ces écoles étaient cruels : ce n'était qu'à force de coups qu'ils inculquaient la science, dit l'abbé Lebeuf : ce qui rebutait beaucoup d'étudians.

saint Boniface écrivit, en 742, à Zacharie, évêque de Rome, sur les mœurs des évêques de ce pays, où il dit que les siéges épiscopaux furent occupés par des laïques ou par des prêtres adonnés à la débauche, que ceux qui se disaient exempts du reproche de libertinage s'adonnaient à l'ivrognerie, passaient leur temps à la chasse, à la guerre, et ne craignaient pas de tremper leurs mains dans le sang de leur semblable. (*Recueil des historiens de France*, tom. IV, pag. 94.)

V. E. III - Biblioteca Nazionale NAPOLI

Digitized by Google

Garneray del. Beyer sc.

PORTAIL DE S.T JACQUES LA BOUCHERIE.

Digitized by Google

Digitized by Google

Saint-Jacques-de-la-Boucherie, église paroissiale, située rue des Arcis. Cette église est pour la première fois nommée, en l'an 1119, dans une bulle de Calixte II. « L'église de Saint-« Jacques, avec paroisse, dans le faubourg de « la ville de Paris, » porte cette bulle : *in suburbio Parisiacæ urbis ecclesiam Sancti Jacobi cum parochia.* Elle devait exister bien avant; mais l'on n'a rien de certain sur son origine.

Le curé de cette paroisse était du nombre des treize *prêtres-cardinaux* de l'église cathédrale de Paris. Il est certain que l'église de Saint-Jacques devint, comme tant d'autres, la proie de quelques laïques puissans, un desquels, Ponce Archambert, la donna au monastère de Saint-Martin-des-Champs, donation qui devint une source de procès entre ce monastère et les curés de Saint-Jacques, impatiens de leur dépendance.

Le bâtiment de cette église, circonscrit et irrégulier dans son origine, s'agrandit successivement pendant le cours des quatorzième et quinzième siècles. Quoique sa construction ne fût pas achevée, l'évêque de Turin vint, le 24 mars 1414, en faire la consécration. Cet évêque, nommé Gerard de Montaigu, fut invité par

les paroissiens à un dîner qui ne coûta que soixante-dix sous Parisis [1].

La construction de cette église ne fut terminée que sous le règne de François Ier.; les indulgences accordées à ceux qui fournissaient des fonds pour les frais des travaux, et les libéralités de quelques paroissiens, et notamment de *Nicolas-Flamel*, qui fit construire à ses frais le petit portail [2] du côté de la rue des Ecrivains, contribuèrent à l'achèvement de cet édifice.

Nicolas Flamel, un des bienfaiteurs de cette église, mort le 22 mars 1417, y fut enterré. Quoique simple écrivain, cet homme, par la rapidité de sa fortune, par des fondations pieuses, et par de prétendues merveilles, obtint une certaine célébrité. Sa fortune, fort au-dessus de son état, causa de l'étonnement, et tout ce qui étonne les ignorans leur semble surnaturel. De là les contes débités sur Nicolas Flamel: il avait découvert la pierre philosophale; les inscriptions et les sculptures qu'il a fait exécuter sur les différens monumens de Paris étaient autant d'hiéroglyphes [3]. Dans les caves de sa

[1] Ce repas était composé de poissons et d'une quarte d'hypocras. (*Histoire de Saint-Jacques-de-la-Boucherie*, pag. 43.)

[2] *Voyez* pl. 11.

[3] Voyez la *Bibliothèque des philosophes chimiques*.

maison on a trouvé, long-temps après sa mort, des vases, fourneaux, matras, et autres ustensiles propres au *grand-œuvre*. Nicolas Flamel, et sa femme Pernelle, ne sont point morts : ils feignirent une maladie, s'échappèrent ; et on enterra des bûches à la place de leurs corps. Paul Lucas, voyageur très-véridique, qui a vu le *diable Asmodée* dans la Haute-Égypte, a parlé aussi à un dervis qui connaissait beaucoup Nicolas Flamel et son épouse, et qui lui a certifié que tous les deux jouissaient d'une parfaite santé, etc. [1].

Sa figure et celle de sa femme se trouvaient sculptées en plusieurs endroits de cette église, et notamment sur la porte qui s'ouvrait du côté de la rue des Écrivains. Cette porte fut murée en 1781, et les portraits disparurent. Une inscription, faite pour ce bienfaiteur, placée

[1] On a fait, à plusieurs reprises, des fouilles dans cette maison; elles se sont renouvelées jusqu'en 1756. Un homme de distinction, en cette année, après avoir déguisé son véritable motif, obtint de la fabrique de l'église de Saint-Jacques la permission de réparer la vieille maison de Nicolas Flamel, maison située en face de cette église et au coin de la rue des Ecrivains; cet homme fit fouiller, fit enlever plusieurs inscriptions gravées sur des pierres; et, ne trouvant rien de ce qu'il cherchait, fit exécuter les réparations et disparut sans les payer aux maçons. (*Histoire de Saint-Jacques*, pag. 163, 164.)

dans les derniers temps sur un pilier de la nef, est ainsi conçue :

« Feu Nicolas Flamel, jadis écrivain, a laissé « par son testament à l'œuvre de cette église, « certaines rentes et maisons qu'il a aquestées « et achetées de son vivant, pour faire certain « service divin et distributions d'argent, cha- « cun an par aumosne, touchant les Quinze- « Vingts, Hôtel-Dieu, et autres églises de « Paris. »

Au-dessous était gravé un cadavre, avec ces deux vers :

De terre suis venu, et en terre retorne,
L'ame rends à toi J. H. V. qui les péchiés pardonne.

Cet écrivain était membre de neuf confréries; il avait la manie des inscriptions, il en plaçait partout où il pouvait le faire.

L'église de Saint-Jacques-de-la-Boucherie avait droit d'asile. En 1405, on fit en conséquence bâtir sur la voûte de cet édifice une chambre pour ceux qui venaient s'y *mettre en franchise*, mais on a des exemples qui prouvent que cet asile ne fut guère respecté par la justice [1].

Dans les solennités, cette église était au quin-

[1] *Histoire de Saint-Jacques-de-la-Boucherie*, pag. 45 et suivantes.

zième siècle décorée d'un tapis qui représentait les scènes du *roman de la rose*, et d'un autre tapis appelé le *Dieu d'amour et de vieillesse*, contenant plusieurs personnages[1]. On trouve un grand nombre d'exemples de ce mélange du sacré et du profane.

Quelques usages remarquables avaient lieu dans cette église. Le jour de Noël on offrait, à la curiosité publique, le spectacle de la *Gésine Notre-Dame*, c'est-à-dire de l'enfantement de la vierge Marie. L'Enfant-Jésus y paraissait coiffé de deux bonnets fourrés, d'étoffe d'or, et d'une robe pareillement fourrée et brodée en or[2].

Les confessionnaux étaient dans cette église, comme dans plusieurs autres, un objet de spéculation financière. Les confesseurs percevaient sur les pénitens une contribution dont les marguilliers de Saint-Jacques exigeaient une part. En 1476, un curé de cette église voulut forcer les confesseurs à leur remettre la contribution entière. En 1527, les marguilliers reçurent onze livres de quelques confesseurs qui avaient sollicité des places dans cette église pour entendre les confessions[3]; point d'argent, point d'absolu-

[1] *Histoire de Saint-Jacques-de-la-Boucherie*, pag. 67.
[2] *Idem*, pag. 139.
[3] *Idem*, pag. 140, 141.

tion. Je rapporterai l'exemple d'une jeune fille qui se prostitua pour payer son confesseur à Pâques.

Aux fêtes de saint Nicolas et de la Pentecôte, on faisait, par un trou de la voûte, descendre dans cette église un *coulon blanc* (un pigeon) et autres petits oiseaux; on y jetait aussi des étoupes enflammées; on distribuait en même temps des oublies au peuple. Le même usage se pratiquait dans presque toutes les églises de Paris, et notamment dans celle de Notre-Dame[1].

De cette église, démolie pendant la révolution, il ne reste que la tour très-élevée qui est devenue la propriété d'un particulier[2].

Cette tour est une des plus hautes de Paris et rivalise avec celles de Notre-Dame; ses fondemens furent jetés en 1508; l'ouvrage ne fut achevé que vers l'an 1522; il coûta 1350 livres. Sa hauteur, depuis le sol de la rue jusqu'à la balustrade, est de 155 pieds; elle est carrée; et chacun de ses côtés a hors d'œuvre 30 pieds 9 pouces. Sur la calotte de l'escalier, s'élevait à une hauteur de 30 pieds au-dessus de la balus-

[1] *Histoire de Saint-Jacques-de-la-Boucherie*, pag. 138.
[2] *Voyez*, pl. 12.

Digitized by Google

Digitized by Google

TOUR St JACQUES LA BOUCHERIE.

Biblioteca Nazionale
NAPOLI

trade la figure de saint Jacques sculptée par un nommé *Rault*, tailleur d'images [1].

Chapelle de Saint-Agnan, située rue Chanoinesse, n°. 22, dans la Cité. Elle fut fondée vers l'an 1120, par Étienne de Garlande, chancelier de France. Le pavé de cette chapelle offrait un des témoignages de l'exhaussement considérable du sol de l'île de la Cité. Il était beaucoup plus bas que celui de la rue [2].

Sainte-Geneviève-des-Ardens, dite autrefois Sainte-Geneviève-la-Petite, chapelle située rue neuve de Notre-Dame, sur l'emplacement de la maison des Enfans-Trouvés.

Pendant que les écoles commençaient à fleurir à Paris, les guerres privées ne discontinuaient point. Les longues famines et les maladies contagieuses, et notamment la *maladie des ardens*, étaient presque continuelles. Paris ne fut pas exempt de ce dernier fléau; l'art des médecins

[1] *Histoire de Saint-Jacques-de-la-Boucherie*, pag. 69 et suivantes. Au quinzième siècle, on nommait les sculpteurs, *tailleurs d'images*.

[2] Les environs de cette chapelle avaient autrefois servi de cimetière. En l'an 1799, en fondant une maison voisine, on découvrit plusieurs petits pots de terre cuite, tels qu'il s'en trouve dans quelques tombeaux du moyen âge, ce qui fait présumer qu'on enterrait autour de cette chapelle.

était impuissant pour en arrêter les ravages : on pria, on jeûna, on fit des processions à l'église de Sainte-Geneviève ; on implora la protection de cette sainte; enfin on transporta sa châsse dans l'église cathédrale. Les malades la touchaient; et subitement, assure-t-on, ils étaient guéris. On dit encore que depuis la translation de cette châsse et la découverte de sa vertu miraculeuse, la contagion cessa, non-seulement à Paris, mais partout le royaume : assertion démentie par les nombreux témoignages de l'histoire. Le pape Innocent II vint en France en 1130 ; instruit de ce miracle, il en consacra, ajoute-t-on encore, la mémoire par une fête. Ensuite on bâtit, près de Notre-Dame, une église appelée *Sainte-Geneviève-la-Petite*, ou *Sainte-Geneviève-des-Ardens*.

Tel est en substance le récit qui se trouve dans la volumineuse Histoire de Paris, par Félibien et Lobineau, sur la fondation de cette église. Tout ce qu'il contient de merveilleux paraît être une fable. L'abbé Lebeuf soutient que ce récit n'est appuyé sur aucune autorité digne de foi ; que cette église ou chapelle existait long-temps avant l'époque des prétendus miracles ; qu'elle portait, et qu'elle a porté plusieurs siècles après, le nom de chapelle de

Sainte-Geneviève dans la Cité ou *la petite*, et que ce ne fut qu'en 1518 que, pour la première fois, cette chapelle eut le nom du *miracle des Ardens* : ce savant pense que cette fable fut imaginée par un curé, professeur en théologie, nommé *Geoffroy Boussart*[1].

Cette église fut démolie en 1747, pour faire place à l'édifice des Enfans-Trouvés. L'abbé Lebeuf dit avoir vu, lors de cette démolition, à une profondeur de 12 à 15 pieds sous terre, plusieurs fragmens de tuiles antiques. Cette découverte donne la mesure de l'élévation que le sol de la Cité a éprouvée depuis la période romaine.

Saint-Pierre-aux-Bœufs, église paroissiale, située rue de ce nom, dans la Cité, n°. 7. On ignore son origine. Elle est pour la première fois mentionnée dans une bulle d'Innocent II, de l'an 1136, qui l'appelle *Capella Sancti Petri de Bobus*. Le motif de sa dénomination n'est pas mieux connu. Sur la porte on voit deux bœufs représentés en bas-reliefs. Ces figures ont-elles fait ainsi nommer cette église, ou est-ce le nom de l'église qui a causé le placement de ces fi-

[1] *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, part. II, pag. 387.

gures? Peut-être le nom de *Bœuf* était-il celui du fondateur. Ces questions peu importantes sont restées et resteront sans doute long-temps indécises.

Cette église fut reconstruite au treizième siècle, et supprimée en 1790; les bâtimens conservés, ainsi que le portail, sont devenus propriété particulière, et servent d'atelier à un tonnelier.

Saint-Martin, église paroissiale au faubourg Saint-Marcel, et dépendant de l'église de ce dernier nom, était située à l'angle septentrional de la rue des Francs-Bourgeois. Elle existait en 1129, avec le titre de chapelle, fut en 1220 érigée en paroisse, et dédiée en 1480. Son chœur fut béni en 1544, époque de sa reconstruction. En 1678, on y fit exécuter plusieurs réparations. Vers l'an 1808, elle fut démolie.

C'est derrière cette église qu'en 1753 un jardinier découvrit soixante-quatre tombeaux antiques, dont j'ai parlé tome I, page 155.

Sainte-Croix, église située rue de la Vieille-Draperie, au coin de la rue Sainte-Croix. Elle est mentionnée dans la bulle d'Innocent II, de l'an 1136, bulle contenant le dénombrement des églises ou chapelles dépendantes de l'abbaye de

Saint-Maur-des-Fossés, laquelle possédait tous les biens et jouissait de tous les droits de l'antique abbaye de Saint-Éloi. Cette chapelle fut érigée en paroisse avant le quinzième siècle. En 1450, on en commença la reconstruction qui ne fut terminée qu'en 1529. On y avait établi la confrérie des *cinq Plaies de Notre-Dame-de-Pitié*. Démolie vers l'an 1797, elle est aujourd'hui remplacée par une maison particulière.

Saint-Éloi, église et monastère situés dans la Cité, et sur l'emplacement du ci-devant couvent des Barnabites. Ce monastère, anciennement abbaye de Saint-Martial, avait, comme il a été dit, changé de nom, d'habitans et de maîtres. La conduite déréglée des religieuses qui l'occupaient les en fit chasser.

Ce fut Galon, évêque de Paris, qui opéra ce changement. « Les religieuses de cette abbaye, « suivant la charte de Philippe Ier., se livraient, « sans précaution, sans pudeur, aux excès de la « fornication : méprisant tous les conseils, tou- « tes les corrections, elles persistaient publi- « quement dans leur désordre, et profanaient « le temple du Seigneur par leur libertinage « accoutumé [1]. »

[1] *Histoire de Paris*, par Félibien, preuves, tom. III, p. 55.

Des lettres du pape avaient autorisé la conduite de l'évêque Galon; et, en l'an 1107, il fut convenu que cette maison serait donnée à l'abbé de Saint-Maur-des-Fossés; qu'elle quitterait le titre d'abbaye et prendrait celui de prieuré; que douze moines de Saint-Maur remplaceraient les religieuses; que ces changemens ne préjudicieraient point aux anciens droits dont l'évêque de Paris jouissait sur cette maison; et qu'elle fournirait, comme à l'ordinaire, aux chanoines de Notre-Dame, deux repas par an. Or voici en quoi consistaient les fournitures de ces repas de chanoines.

Six cochons gras, deux muids et demi de vin, à la mesure du cloître, et trois setiers de froment suffisaient au premier repas. Le second devait se composer de huit moutons, d'environ deux muids et demi de vin; de plus, pour ce repas, la maison de Saint-Éloi devait payer six écus et une obole [1].

L'abbé de Saint-Maur-des-Fossés, par des motifs inconnus, fut, quelques années après, forcé de céder le prieuré de Saint-Éloi à l'évêque de Paris.

[1] *Histoire de Paris*, par Félibien, preuves, tom. III, pag. 140.

Cet évêque en jouit jusqu'à l'an 1134, époque où il fut contraint, par une bulle du pape, de le restituer à l'abbé de Saint-Maur. Innocent II, par une bulle de 1136, confirma cette restitution.

Il paraît que ce fut par suite de ce changement de maîtres que s'établirent, sur le territoire de la maison de Saint-Éloi, les chapelles de Saint-Pierre-des-Arcis, de Sainte-Croix, de Saint-Pierre-aux-Bœufs, etc.

Une partie de ce monastère tombait en ruines; il fut abattu, et on y pratiqua une rue qui porte encore le nom de Saint-Éloi. Du chœur de cette église on forma celle de Saint-Martial, et de la nef on composa une autre église, sur l'emplacement de laquelle on a depuis bâti l'église des Barnabites.

Sous le règne de François Ier., les religieux de Saint-Maur-des-Fossés s'avisèrent de tirer un parti très-lucratif du vaste enclos de ce monastère de Saint-Éloi; ils y ouvrirent des rues et y firent bâtir des maisons. Le revenu de ces religieux et la population du quartier en profitèrent. Cet enclos comprenait l'espace qui se trouve entre les rues de la Barillerie, de la Calandre, aux Fèves et de la Vieille-Draperie, et a porté long-temps le nom de *Ceinture de Saint-Éloi*.

Saint-Nicolas-des-Champs, église paroissiale, située rue Saint-Martin, entre les nos. 200 et 202, aujourd'hui paroisse du sixième arrondissement. Elle est pour la première fois mentionnée, en qualité de chapelle, dans une bulle de Calixte II, de l'an 1119. Elle fut érigée en paroisse vers l'an 1176, rebâtie vers l'an 1420, et agrandie en 1575. On construisit alors le portail méridional dont les sculptures sont estimées.

Le grand autel, décoré par une ordonnance corinthienne, offrait un tableau de Vouet, représentant la sainte Vierge; et quatre anges en stuc, ouvrage de Sarazin. La chapelle de la Communion est élégamment décorée.

On voit dans cette église une figure en marbre, représentant la Vierge, exposée au salon de l'an 1817. Cette figure est l'ouvrage de M. Delaistre.

Cette église contenait le tombeau de Laurent Magnière, sculpteur habile, mort en 1700, ainsi que ceux de quelques morts illustres, tels que Guillaume Budé, Pierre Gassendi, Henri et Adrien de Valois, frères, et savans historiens; Madeleine Scudéri, auteur de plusieurs romans; Théophile Viaud, poète, brûlé en effigie, comme auteur d'un recueil intitulé le *Parnasse satirique*, etc.

SAINT-DENIS-DU-PAS, église située au chevet de l'église de Notre-Dame; elle existait certainement sous le règne de Louis VI, et peut-être auparavant. Son bâtiment tombait en ruines; il fut reconstruit après l'an 1148, et ne portait alors que la dénomination d'*Oratoire : Oratorium Sancti Dionysii de Passu*. Lorsqu'en 1748 fut abattue l'église de Saint-Jean-le-Rond, le chapitre et le titre de paroisse de cette église démolie furent attribués à celle de Saint-Denis-du-Pas.

Cette église, par suite des événemens de la révolution, fut affectée au service de l'Hôtel-Dieu, ainsi que le Palais archiépiscopal, et convertie en une salle de réception pour l'admission des malades.

CHAPELLE DE SAINT-BON, située dans la rue de ce nom, n°. 8, 7e. arrondissement. On trouve, pour la première fois, en 1136, dans une bulle du pape Innocent II, la mention d'une chapelle de Saint-Bon, appartenant à l'abbaye de Saint-Maur-des-Fossés, et auparavant à l'abbaye de Saint-Éloi. On croit qu'elle portait primitivement le titre de *Sainte-Colombe*. Petite, d'une construction fort ancienne, son sol, beaucoup plus bas que le pavé des rues voisines, offrait

une nouvelle preuve de l'exhaussement du sol de Paris.

On y voyait une tour qui, par sa construction, appartenait à l'époque du onzième siècle. Saint-Bon, quoique vénéré en quelques villes, est très-peu connu. On croit qu'il se nommait primitivement Saint-Bonnet, *Sanctus Bonitus* ou *Sanctus Baldus*. On trouve dans sa légende, rapportée par l'abbé Lebeuf, que ce saint tua son père et sa mère, et fit pénitence [1].

Cette chapelle, démolie en 1792, a d'abord été remplacée par un corps-de-garde, puis par une maison particulière.

Église de Montmartre. Il existait alors une église dans le village de ce nom : elle était, suivant l'ancien abus qui s'est perpétué jusque sous Louis XIV, possédée par des seigneurs laïques : un nommé Payen et son épouse Hodierne tenaient cette église en fief de Burchard de Montmorenci. Ces deux époux, ayant obtenu le consentement de Burchard, la donnèrent ou la vendirent, en 1096, avec les produits des sépultures, ceux de l'autel, etc., aux religieux de Saint-Martin-des-Champs [2].

[1] *Dissertations sur l'Histoire ecclésiastique de Paris*, t. III, pag. 63.

[2] Les seigneurs laïques possédaient un grand nombre de

Louis-le-Gros céda, en 1133, aux religieux de Saint-Martin-des-Champs l'église de Saint-Denis-de-la-Chartre; et les religieux, en échange, lui cédèrent l'église de Montmartre. Après cette transaction, le roi et son épouse Adélaïde fondèrent, à côté de l'église de Montmartre, un monastère de religieuses.

Fortifications de Paris. Jamais roi de France n'eut plus que Louis VI besoin de se mettre en garde contre les attentats des seigneurs, et de fortifier la ville de Paris, où il faisait sa demeure ordinaire. Les ducs et comtes, voisins de son duché de France, n'étaient pas les seuls qui

bénéfices ecclésiastiques, des évêchés, des abbayes, des prieurés, même des cures. Ils affermaient ou faisaient valoir les revenus de ces bénéfices par des prêtres subalternes qui, pour enfler les produits, s'appliquaient à exploiter la crédulité publique, en inventant toujours de nouveaux moyens superstitieux : c'étaient des *reinages*, des *confréries*, des *fêtes à bâtons*, des *miracles* opérés par des statues de bois qui pleuraient, baissaient la tête et parlaient; des bénédictions multipliées, des *reliques* découvertes, etc. Les détenteurs de ces bénéfices les vendaient, les échangeaient, les partageaient, les léguaient à leurs enfans, comme ils auraient fait d'une propriété ordinaire. Un seigneur possédait le produit des sépultures d'une église; un autre, celui des offrandes; un troisième, celui des bénédictions; d'autres, les oblations, les baptêmes, etc. Les cérémonies de l'église étaient devenues, dans ce bon vieux temps, une vraie marchandise.

l'inquiétaient. Il avait à se défendre contre les barons de ce duché, contre ses propres vassaux. Il avait aussi à protéger les biens des églises, les marchands, sans cesse attaqués, dépouillés par les seigneurs et leurs chevaliers. Il n'était pas même en sûreté dans Paris, lieu de sa résidence ordinaire [1].

Dans cette position embarrassante, il ne dut rien négliger pour mettre Paris en état de défense : il dut l'entourer de murailles, construire des forteresses ou têtes de pont, pour rendre l'accès de cette ville plus difficile.

Un écrivain contemporain nous apprend que « Louis-le-Gros, en 1122, ayant vaincu ses en- « nemis et rétabli la paix, tint une assemblée « à Paris avec ses principaux officiers, régla « les affaires de son État, et résolut, pour se « mettre en garde contre les événemens futurs, « de construire, dans un lieu nommé *Karoli-* « *Vana*, un château (*castrum*) destiné à pro- « téger le pays parisien contre les attaques de « ses ennemis [2]. » Ce château fut nommé ensuite Saint-Germain-en-Laye. Ce fait sert à prouver que Louis VI s'occupait de fortifications. On

[1] *Voyez* ci-dessus, pag. 22.

[2] *Notitia de constructione castri Karoli-Vanæ : Recueil des historiens de France*, tom. XIV, pag. 221.

peut en induire que, s'il en établissait hors de Paris, il devait à plus forte raison en élever dans cette ville où il faisait sa demeure, et de laquelle il ne pouvait sortir avec sécurité.

Grand-Chatelet. Il n'existe aucune notion certaine sur l'origine de cette forteresse. Il est probable que Louis-le-Gros, à la place d'une tour en bois qui s'élevait, sous la seconde race, à l'extrémité septentrionale du Pont-au-Change, fit construire une autre tour ou forteresse aussi en bois, mais plus considérable.

C'est sous le règne de Louis VII, fils de Louis-le-Gros, qu'on a des preuves certaines de l'existence de cette forteresse. Dans une charte de ce roi, de l'an 1147, on lit qu'il fit don à l'abbaye de Montmartre de la place des Pêcheurs, située entre la maison des Bouchers et le châtelet du Roi, *inter domum Carnificium et Regis castellucium*. Ces mots, *châtelet du Roi*, qui, dans aucun acte postérieur, ne se retrouvent plus réunis, portent aussi à croire qu'ils signifiaient le *châtelet bâti par le Roi*.

On a aussi l'assurance que ce châtelet, sous le même règne de Louis VII, était la demeure du prévôt de Paris. Cette forteresse en bois ou en pierre a pu être construite sous le roi pré-

cédent, Louis VI, prince bien plus entreprenant que son fils. Voilà tout ce que la disette des monumens historiques me permet de dire en faveur de ma conjecture, qui est bien plus vraisemblable que celle qui fait remonter la construction de cette forteresse au temps de Jules César. Je reviendrai sur cet édifice, sur sa prétendue antiquité, et sur le tribunal qui y fut établi, lequel reçut la dénomination de *Châtelet* [1].

Petit-Chatelet, situé à l'extrémité méridionale du Petit-Pont. Je présume que ce Petit-Châtelet fut fondé en même temps que le grand. Louis VI avait besoin de protéger Paris du côté du midi comme du côté du nord. S'il a bâti le Grand-Châtelet, il a dû bâtir le petit. L'une et l'autre de ces forteresses formaient têtes de pont. Les fortifications de cette ville eussent été incomplètes, si l'une eût existé sans l'autre. Il est certain que le Petit-Châtelet existait avec son enceinte sous le règne de Philippe-Auguste en 1222; ce roi, dans un accord fait avec l'évêque de Paris, en cette année, parle de cette forteresse et de son enceinte et nomme l'une et l'autre (*accinctus Castelli Parvi-Pontis*)

[1] *Voyez* ci-après, article *Châtelet*.

Google

Digitized by Google

LE PETIT CHÂTELET.

Biblioteca Nazionale
V. E. III

l'enceinte du château du Petit-Pont. Il devait exister avant cette époque [1].

C'était au passage du Petit-Châtelet que se percevaient, du temps de saint Louis, les péages et droit d'entrée. Un tarif, cité par Saint-Foix, porte qu'un marchand qui y fera entrer un singe pour le vendre paiera quatre deniers ; que si le singe appartient à un jongleur, cet homme, en le faisant jouer et danser devant le péager, sera quitte du péage, tant dudit singe que de tout ce qu'il aura apporté pour son usage. De là vient le proverbe *payer en monnaie de singe*. Les jongleurs seront aussi quittes du péage, en chantant un couplet de chanson devant le péager [2].

Le 20 décembre 1296, une inondation extraordinaire de la Seine abattit les deux ponts, les maisons qu'on y avait bâties, et abîma les

[1] *Chronique* des évêques d'Auxerre. *Recueil des historiens de France*, tom. XVIII, pag. 740.

[2] Voici le texte, tiré des *Établissemens des Métiers de Paris*, par Estienne Boislève, prévôt de cette ville : « Li singes au mar-« chant doit quatre deniers, se il pour vendre le porte ; et se « li singes est à home qui l'ait acheté pour son déduit, si est « quites ; et se li singes est au joueur, jouer en doit devant le « paagier, et por son jeu doit être quitte de toute la chose qu'il « achète à son usage ; et aussitost li jongleur sont quite por un « ver de chanson. »

moulins placés au-dessous. On allait en bateau dans les rues de la Cité; plusieurs bâtimens et le Petit-Châtelet furent renversés par les eaux. Il est présumable qu'à l'exemple de la plupart des forteresses, ce châtelet n'était encore bâti qu'en bois.

Charles v le fit reconstruire en pierre; en 1369 [1], par le prévôt de Paris, Hugues Aubriot, dans le dessein de contenir la turbulence des écoliers de l'université, dont les émeutes se renouvelaient fréquemment. Charles vi, en 1402, destina cette forteresse sombre, ou espèce de prison, à la demeure du prévôt de Paris, comme un logement honorable, *honorabilis mansio*.

En 1782, cet édifice, qui obscurcissait et attristait le voisinage, et sous lequel était une route étroite, gênante et dangereuse pour les passans, fut enfin démolie; et cette démolition répandit la salubrité et la lumière dans ce quartier, qui, depuis long-temps, en était privé par cette vieille et hideuse construction.

Seconde enceinte de Paris. La cité seule, vers la fin de la domination romaine, ainsi que pendant la première et la seconde race des rois francs, fut fortifiée par un mur d'enceinte.

[1] *Voyez* planche 13.

Louis VI, dit *le Gros*, en butte aux attaques des seigneurs ses vassaux, fut, je crois, le premier qui entreprit de protéger par une muraille les faubourgs du nord et du midi. Je sais que des écrivains, prodigues d'illustrations antiques, ont fixé l'époque de cette construction dans la période romaine; que d'autres, plus réservés et moins généreux, se sont bornés à la placer sous la seconde race. J'ai déjà établi que cette dernière opinion était affaiblie par le silence d'Abbon, auteur d'un poëme sur le Siége de Paris par les Normands, poëme où il décrit diverses attaques, divers combats, et où il ne fait nulle mention de l'enceinte des faubourgs de cette ville. J'ai aussi établi que l'unique fondement de cette opinion consistait dans les expressions d'une charte, et que ce fondement était ruiné par la preuve de la fausseté de cette pièce [1].

En outre, il est certain, au moins pour la partie du nord de Paris, que l'église de Saint-Jacques-de-la-Boucherie n'était pas encore, en l'an 1119, comprise dans la seconde enceinte. Une bulle du pape Calixte II, de cette année, qualifie l'emplacement de cette église de *faubourg de Paris* (*in suburbio Parisiacæ urbis ecclesiam Sancti Jacobi*), etc. Si le quartier de

[1] *Voyez* ci-dessus, *Etat physique de Paris*.

l'église de Saint-Jacques-de-la-Boucherie eût été compris dans l'enceinte de cette ville, ce pape ne lui aurait pas sans doute donné le titre de *faubourg*.

Voici la description certaine en quelques points, conjecturale en quelques autres, de cette seconde enceinte; je la commence par la partie septentrionale.

Le mur devait partir de la rive droite de la Seine, dans le voisinage de l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois, église qui, parce qu'elle avait beaucoup souffert des ravages des Normands, devait avoir été plus spécialement mise à couvert de pareils événemens. Le mur enserrait cette église et ses dépendances; une rue voisine atteste, par sa dénomination des *Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois*, que cette église a eu long-temps des fortifications à sa proximité.

La muraille, partant de la rive droite de la Seine, et s'étendant jusqu'à la rue des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois, devait suivre la direction entière de cette rue, de celles de Béthisi, des Deux-Boules, anciennement nommée de Mal-Parole, de la rue et place du Chevalier-du-Guet, enfin de la rue Perrin-Gasselin, et aboutir à la rue Saint-Denis. Là était une porte

de ville, située au nord, en face et à peu de distance du Grand-Châtelet.

Cette porte n'est indiquée que par le surnom d'un changeur appelé Gueheri, qui possédait les boucheries et une maison qui leur était contiguë; ces propriétés attenaient à la porte de la ville; et ce fut, à ce qu'on présume, à cause de cette circonstance que ce changeur fut nommé *Gueheri de la Porte*. Il donna sa maison à l'abbaye de Saint-Martin-des-Champs : les religieux de ce monastère la cédèrent à Louis VI qui, en 1134, en fit don à l'abbaye de Montmartre qu'il venait de fonder [1].

De cette porte, qui devait être située au point où la rue d'Avignon débouche dans celle de Saint-Denis, le mur d'enceinte se dirigeait le long de cette rue d'Avignon, le long de celle des Écrivains, enserrait l'église de Saint-Jacques-de-la-Boucherie et aboutissait à la rue des Arcis, où se trouvait une porte de ville.

Cette porte est suffisamment indiquée par l'abbé Suger qui déclare avoir acheté une maison au-dessus de la porte de Paris, du côté de Saint-Merri; *domum quæ superest portæ Pa-*

[1] Toutes ces transactions, qui constatent l'emplacement des boucheries et de la porte de ville, se trouvent réunies dans le *Traité de la police*, par *de Lamare*, tom II, pag. 1206, 1207.

risiensis, versùs Sanctum Medericum [1]. Les produits de cette porte avaient, depuis quelque temps, été concédés à l'abbaye de Saint-Denis : l'abbé Suger dit que ces produits, avant d'appartenir à son abbaye, ne se montaient pas à plus de douze livres par an, et qu'il parvint, par son industrie, à les élever jusqu'à la somme de cinquante [2].

Cette porte, par laquelle on passait pour aller à Saint-Merri, fut nommée *la porte* ou *l'archet de Saint-Merri*. Raoul de Presles, qui vivait sous Charles v, dit que de son temps on en voyait encore les jambages.

Je serais porté à croire que, de cette porte, le mur d'enceinte se continuait dans la direction des rues Jean-Pain-Mollet et Jean-l'Épine, et aboutissait à la place de Grève, de cette place au bord de la Seine, et que là se terminait, du côté du nord, la seconde enceinte. La courbure correspondante de ces deux rues semble indiquer celle d'un mur d'enceinte; mais une vieille tour carrée qui s'est conservée jusqu'au siècle dernier, près du chevet de l'église de Saint-Jean-en-Grève, tour nommée *du Pet-au-Diable*, semble avoir appartenu à cette enceinte, quoi-

[1] *Duchesne*, tom. IV, pag 332.

[2] *Recherches sur Paris*, tom. III, pag. 43.

que M. Jaillot dise qu'elle n'en a jamais fait partie [1] : ce dont il ne donne point de preuves. Cette tour a pu appartenir aux Templiers qui avaient en ce lieu un hôtel appelé le *Vieux-Temple*.

Peut-être que la seconde enceinte se termina d'abord à la place de Grève, que dans la suite, à une époque inconnue, on la prolongea du côté de l'est, et qu'alors elle comprit l'église de Saint-Gervais. Le nom d'une rue voisine, appelée anciennement *de la Barre*, aujourd'hui *des Barres*, indique une enceinte et une porte où se percevaient les droits d'entrée. Cette porte devait être sur la place Baudet ou Baudoyer, et le mur devait, au nord, être porté à la hauteur de la rue de la Tixeranderie.

Il paraît que, dans la suite, l'enceinte fut de nouveau, du même côté, prolongée dans la rue Saint-Antoine, jusqu'en face de la rue Geoffroi-Lasnier, où était une porte appelée *Porte Baudet*. Enfin, sous Philippe-Auguste, comme je le dirai sous son règne, cette enceinte et cette porte furent avancées à l'est jusqu'au point où la rue Culture Sainte-Catherine débouche dans la rue Saint-Antoine.

L'enceinte de la partie méridionale présente aussi plusieurs incertitudes. Je partirai de l'oc-

[1] *Recherches sur Paris*, tom. 3, pag. 43.

cident de Paris et de la rive gauche de la Seine. Je présume que, sur l'emplacement du couvent des Grands-Augustins, aujourd'hui marché de la volaille, et sur le bord de cette rivière, commençait cette partie de l'enceinte. Ce point correspondait alors à la pointe de l'île de la Cité, et servait à sa défense. Deux rues, situées dans le voisinage du couvent des Grands-Augustins, portaient le nom *de la Barre,* nom indicatif d'une porte de ville, porte qui devait être placée dans la rue Saint-André-des-Ars, vers le point où la rue des Grands-Augustins vient y aboutir. Il est très-vraisemblable que cette rue était coupée en cet endroit, puisqu'elle changeait de nom : la partie la plus voisine de l'église de Saint-Germain-des-Prés se nommait *rue de Saint-Germain,* tandis que l'autre partie portait le nom de *la Clef.*

De cette porte, le mur devait se prolonger à travers le massif des maisons situées en face de la rue des Grands-Augustins, atteindre le cul-de-sac du Paon, autrefois rue, aboutir à la rue Hautefeuille, presque en face de la rue Pierre-Sarrazin. Il se pourrait qu'en cet endroit il ait existé une porte de ville, la rue Hautefeuille étant, dans un grand nombre d'actes, nommée *rue de la Barre.*

Le mur devait suivre la direction de la rue

Pierre-Sarrazin, et traverser la rue de la Harpe. Cette rue était coupée là, puisqu'elle portait deux noms : depuis la rue Saint-Séverin jusqu'à celle des Mathurins, elle se nommait rue *de la Herpe* ou *de la Harpe*, et depuis la rue des Mathurins jusqu'à la place Saint-Michel, elle recevait les noms *des Hoirs d'Harcourt*, de *Saint-Cosme*, etc.

De ce point, le mur devait se diriger à peu près comme la rue des Mathurins, et aboutir à la rue Saint-Jacques. Sur cette rue, et dans l'espace qui se trouve entre l'extrémité de la rue des Mathurins et celle de la rue du Foin, devait se trouver une porte. Il en existait certainement une dans cette rue, qui, depuis long-temps, était une voie publique, une *voie royale, la grande rue*. Lorsque, dans sa partie supérieure, fut établie une chapelle de Saint-Jacques, cette partie en reçut le nom, ainsi que ceux de *Saint-Benoît*, de *Saint-Mathelin*; la partie inférieure conserva celui de *rue du Petit-Pont*. Cette différence dans les dénominations données à une même rue me fait conjecturer que la partie inférieure, séparée par une porte, était dans la ville, et la partie supérieure dans le faubourg.

Le mur d'enceinte suivait évidemment, de cette porte, la direction de la rue des Noyers,

jusqu'à la place Maubert, où se trouvait une autre porte qui s'ouvrait sur la voie qui conduit à Sainte-Geneviève, à Saint-Marcel, etc. De là le mur, se prolongeant entre les rues Perdue et de Bièvre, aboutissait à la rive gauche de la Seine, vers le point de cette rive, appelé *les Grands-Degrés*, point qui correspondait à l'extrémité orientale de l'île de la Cité.

En cet endroit de la rive était une tour, nommée *Tour de Saint-Bernard* et *Tournelle des Bernardins*, qui devait terminer l'enceinte. Cette tour est indiquée par des articles de deux comptes du domaine de Paris, l'un de l'an 1462, et l'autre de 1475 : ils en fixent la position sur la rive de la Seine, près du point de cette rive appelé *les Grands-Degrés*, et aux extrémités des rues Perdue et de Bièvre [1].

Voilà tout ce que j'ai pu recueillir sur la seconde enceinte : la description de la troisième,

[1] « Maison sise au port Saint-Bernard, devant la rue Perdue « (en face des Grands-Degrés), tenant par-derrière à la tour « dudit Saint-Bernard. » (*Antiquités de Paris*, par Sauval, tom. III, pag. 411.) « Maison sise en la rue par laquelle on va « du pavé de la place Maubert à *la Tournelle des Bernardins*, « faisant le coin d'icelle rue, du côté du pavé de ladite place « Maubert, et aboutissant par-derrière à la rivière de Seine. » (*Antiquités de Paris*, par Sauval, tom. III, pag. 411.) *Voyez* Plan de Paris sous Philippe-Auguste.

établie par Philippe-Auguste, n'offrira point de pareilles incertitudes.

§ VI.

Paris sous Louis VII, dit le Jeune.

Le 1er. août 1137, Louis VII hérita de la couronne de France; il avait déjà, en octobre 1131, été sacré à Reims. « Il se hâta, dit un contem-« porain, de prévenir les maux qui arrivent « ordinairement à la mort des rois, c'est-à-dire « les émeutes, les rapines, les scandales, et se « rendit promptement de Bordeaux à Orléans. « Cette ville était troublée par quelques hommes « insensés qui, au préjudice de la majesté royale, « demandaient une *charte de commune;* il ré-« prima ces mouvemens audacieux : plusieurs « de ceux qui en étaient les auteurs furent « punis; et il en fit mourir plusieurs dans les « supplices. Il partit de là pour Paris, siége de « son royaume, où, à l'exemple des rois ses « aïeux, il fit sa résidence ordinaire [1]. »

Cet exemple et plusieurs autres prouvent que ce roi, entièrement dirigé par les ecclésiastiques, n'imita point son père qui avait accordé ou plutôt vendu des chartes de commune à diverses

[1] *Recueil des historiens de France*, tom. XII, pag. 124.

villes; il prit même les armes contre les habitans de Vezelai qui, ayant obtenu du comte de Nevers une charte de commune, ne purent en exercer les droits que leur disputaient les moines et l'abbé de Vezelai [1].

Ce roi avait pour les ecclésiastiques un respect ridicule. Dans les cérémonies, il leur cédait toujours le pas: *Par les saints de Béthléhem* (c'était son juron)! *je ne marcherai pas; c'est à vous à aller devant*, disait-il au moindre prêtre. Il était faible, dissimulé, facilement irritable, cruel, et peu propre à arrêter le torrent de maux qui inondait ses États. Il n'aurait pu se soutenir sur le trône, sans les conseils de l'abbé Suger qui tint, pendant son expédition dans la Palestine, les rênes du gouvernement. Il se brouilla, pour de légers motifs, avec le pape, qui l'excommunia et mit son royaume en interdit. Louis VII, pour se venger du saint-père, pilla la maison de l'évêque de Paris, s'empara de ses biens et de ses serfs; puis s'en prit à Thibaud, comte de Champagne, ravagea ses terres, brûla le bourg et le château de Vitry, et fit périr dans les flammes treize cents personnes qui s'étaient réfugiées dans le château ou dans l'église de ce bourg. Il fit bien d'autres maux.

[1] *Recueil des Historiens de France*, tom. XII, pag. 206, etc.

Quelques années après, il partit pour la croisade. Le succès de cette expédition, malgré les promesses de Saint-Bernard et ses prédictions, qui ne s'accomplirent point, fut déplorable. Sans talent, sans courage, il fit presque toujours la guerre à ses voisins; guerre où l'on dévastait plus qu'on ne se battait. Il fut trompé et méprisé par son épouse Aliénore qui, après son divorce, reprit l'Aquitaine qu'elle lui avait apportée en dot, et donna sa main à Henri, duc de Normandie, ennemi puissant de Louis VII.

Le 18 septembre 1180, ce roi mourut et fut enterré à l'abbaye de Barbeau, près Melun, abbaye qu'il avait fondée en 1147.

Plusieurs écrivains de ce siècle attribuent à Louis VII un songe qui, vrai ou supposé, est toujours propre à caractériser son règne. En 1165, peu de temps avant la naissance de son fils, ce roi crut voir, pendant le sommeil, ce fils tenant en main une coupe d'or, remplie du sang de ses sujets, et l'offrant aux princes de son royaume; et chacun, tour à tour, se désaltéra de cet horrible breuvage [1].

L'auteur de la Chronique de Tours dit que, sous ce règne, plusieurs villages furent bâtis,

[1] *Recueil des historiens de France*, tom. XII, pag. 214, 232; tom. XVII, pag. 4; tom. XVIII, pag. 124.

que les anciens lieux d'habitation reçurent de l'accroissement, que *plusieurs forêts furent coupées*, et qu'une grande quantité de monastères de divers ordres furent fondés [1].

L'auteur, courtisan, garde le silence sur le grand nombre de villages, bourgs, châteaux, villes, églises, dévastés, incendiés pendant les guerres continuelles de cette époque; toutefois la destruction des forêts, considérée alors comme un bienfait, semble annoncer la prospérité de l'agriculture.

Sous le règne de ce prince, Paris s'accrut par les établissemens suivans :

Collége des Danois ou de Dace, situé d'abord rue Sainte-Geneviève, ensuite rue Galande.

Voilà le premier collége fondé à Paris; voilà un des heureux résultats de la célébrité des écoles de cette ville, et le premier exemple d'une institution à la fois destinée au logement, à la nourriture et à l'enseignement de la jeunesse. Les Danois, qui donnèrent cet exemple, eurent bientôt après, parmi d'autres étrangers et parmi les nationaux, plusieurs imitateurs.

On ignore les détails de cette fondation. On sait seulement qu'elle fut effectuée vers l'an 1147;

[1] *Recueil des historiens de France*, tom. XII, pag. 478.

que ce collége, d'abord établi rue de la Montagne Sainte-Geneviève fut, en 1386, lorsqu'on agrandit le couvent des Carmes de la place Maubert, transféré dans un autre bâtiment de la même rue; et, par un échange fait, le 23 août 1430, entre les écoliers du collége de Laon et ceux du collége de Dace, il fut accordé à ces derniers une maison située près le Petit-Pont, sur la rue Galande.

Saint-Lazare, rue du Faubourg-Saint-Denis, n°. 117, était une ancienne léproserie, ou maladrerie, nommée autrefois *Saint-Ladre*, et dont on ignore l'origine. Louis VII, avant de partir pour la croisade, et revenant de Saint-Denis, où il était allé, en 1147, prendre l'oriflamme, visita cette léproserie, laquelle était composée d'un assemblage de baraques (*officinas*). Il y passa quelques instans, dit un écrivain du temps; action louable et peu imitée [1].

Les administrateurs de cette léproserie possédaient une foire, que Philippe-Auguste acheta, en 1183, pour l'accroissement de son fisc, et qu'il transféra à Paris, au lieu de Champeaux. Il donna à la léproserie une pension annuelle, qui

[1] *Recueil des historiens de France*, tom. XII, pag. 93.

fut réglée d'après l'estimation du produit de cette foire.

Cette léproserie avait une église qui fut, à ce qu'on croit, élevée sur l'antique basilique de Saint-Laurent.

Dans l'enclos de Saint-Lazare était un bâtiment appelé le *Logis du Roi*, où se rendaient ordinairement les rois et reines pour y recevoir le serment de fidélité des habitans de Paris, avant de faire leur entrée dans cette ville, et où l'on déposait leurs cercueils avant de les porter à Saint-Denis.

Les prêtres, chargés de desservir l'église de cet hôpital, envahirent les revenus destinés aux pauvres malades. Pareils abus sont arrivés à Paris dans plusieurs autres maisons hospitalières [1].

Les désordres étaient excessifs à Saint-Lazare, lorsqu'en 1632 cette maison fut donnée au bienfaisant et respectable *Vincent-de-Paule* qui, après avoir réglé les affaires d'intérêt de cet établissement, en fit le chef-lieu de sa Congrégation des Missions.

[1] A l'hôpital *Saint-Lazare*, à l'hôpital du *Saint-Sépulcre*, à l'hospice de *Saint-Julien-des-Ménestriers*, à *Saint-Jacques-de l'Hôpital*, à *Saint-Jacques-du-Haut-Pas*, etc., le bien des pauvres fut envahi par les prêtres chargés de desservir l'église de ces maisons. L'hôpital de *Saint-Gervais* éprouva le même sort de la part des religieuses qui le desservaient.

Sur la façade de l'église était, au commencement du quinzième siècle, une statue en pierre représentant la vierge Marie. Le tonnerre tomba sur cette image et la mit en pièces. « L'an 1409, « le jour de la mi-aoust, dit l'auteur du journal « de Paris, sous le règne de Charles VI, fist tel « tonnoyre, entre cinq à six heures du matin, « que une image de Nostre-Dame, qui estait « sur le moustier de *Saint-Ladre*, de forte « pierre et toute neuve, fut du tonnoyre tem- « pestée et rompue par le milieu et portée « bien loin de là. » Voilà le tonnerre iconoclaste.

Dans cette léproserie se retiraient les personnes atteintes de la lèpre. Cette maladie contagieuse, résultat de la malpropreté et de la misère extrême du peuple, s'est maintenue à Paris, depuis les temps barbares jusqu'au dix-septième siècle. Il y existait encore beaucoup de lépreux en 1632, lorsque Vincent-de-Paule y fut installé, puisque l'archevêque de Paris lui imposa alors l'obligation d'y recevoir les *lépreux* de la ville et des faubourgs. (Voyez ci-après l'article *Prêtres de la Mission.*)

Saint-Lazare a servi long-temps de maison de correction. Aujourd'hui on y renferme les femmes condamnées à la réclusion ; et on y occupe

ces prisonnières à des filatures, à la couture et à la broderie.

Cette maison fut, le 13 juillet 1789, pillée, dévastée, et une de ses granges incendiée par des brigands étrangers, poussés on ne sait par qui. La milice parisienne, instituée le même jour, vint le soir arrêter les progrès de ces dévastations.

L'enclos de cette maison, un des plus vastes de Paris, est, depuis 1821, disposé en rues et se couvre de maisons.

Hôpital de Saint-Gervais, ou Hospitalières de Saint-Anastase. Cet hôpital, situé d'abord au parvis de l'église de Saint-Gervais, fut, en 1171, fondé par quelques particuliers pour héberger les pauvres passans. Tant qu'il fut gouverné par des séculiers, l'intention des fondateurs fut remplie; mais on y introduisit au quatorzième siècle des religieuses hospitalières, sous le titre de *Saint-Anastase*, qui s'y multiplièrent à tel point, que les pauvres n'y trouvèrent plus de place, et que ces religieuses n'eurent pas assez de bâtimens pour s'y loger elles-mêmes. Le but de l'institution fut entièrement détourné.

En 1655, ces religieuses achetèrent l'hôtel d'O, dans la vieille rue du Temple, abandon-

nèrent leur bâtiment primitif, le vendirent, et ne conservèrent que la chapelle qui était située rue de la Tixeranderie. On y voyait encore, du temps de Félibien, la figure d'un ancien hospitalier de cette maison, peinte sur la muraille de la chapelle, représenté à genoux au pied d'un crucifix : il était vêtu d'une chape et d'un chaperon ou capuce de couleur verte.

Quant aux hospitalières transférées à l'hôtel d'O, vieille rue du Temple, elles s'y maintinrent jusqu'en 1790, époque de leur suppression. Cet hôtel fut démoli, et sur son emplacement est un marché.

Le Temple. Des expéditions nouvelles amènent de nouvelles institutions. Les croisades produisirent l'ordre des Templiers : association bizarre de deux conditions opposées, de moines-soldats, de soldats-moines, et qui prouve l'extrême déréglement des idées dans ces temps de barbarie. Cet ordre, qui fut institué dans des intentions pieuses, changea bientôt le but de son institution. Les premiers membres étaient tenus de servir les pauvres malades dans l'hôpital du Temple de Jérusalem : ces garçons de salles devinrent des chevaliers, les plus riches et les plus orgueilleux de toutes les chevaleries. L'époque

précise de l'établissement des Templiers dans Paris est inconnue. Certainement il existait une maison de Templiers à Paris avant 1147, puisqu'en cette année ils tinrent dans cette ville un chapitre où ils se trouvèrent au nombre de cent trente; mais il n'est pas certain que ce chapitre fut tenu dans le lieu aujourd'hui nommé *le Temple*. Les Templiers possédaient une autre maison, voisine de Saint-Gervais, où ils auraient pu s'assembler. On a la certitude qu'ils étaient établis dans l'emplacement actuel du Temple, avant l'an 1182. Je reviendrai sur cet article.

Saint-Jean-de-Latran, situé rue de Cambrai, en face du collége de France. Pendant le même règne, une autre maison de soldats-moines, connue sous les dénominations d'*Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem*, de *Chevaliers de Rhodes*, de *Chevaliers de Malte*, fut, en 1171, fondée à Paris, dans un clos de vignes appelé *Clos-Bruneau*. Cet établissement, qui porta le nom de *Saint-Jean-de-Latran*, et eut le titre de *Commanderie de Malte*, consistait en un enclos qui s'étendait depuis la place de Cambrai jusqu'à la rue des Noyers, et communiquait à la rue Saint-Jean-de-Beauvais.

On voyait, dans l'enceinte de cette comman-

derie, une ancienne tour destinée, dit-on, au logement des pèlerins qui se rendaient à Jérusalem, et une église paroissiale desservie par trois religieux conventuels de l'ordre.

Cette église était ornée de plusieurs monumens sépulcraux. On y remarquait celui de Jacques de Souvré, commandeur de Saint-Jean-de-Latran, et grand prieur de France. C'est lui qui fit bâtir l'hôtel prieural du Temple. Il mourut en 1670. Son tombeau, qu'il s'était fait élever de son vivant, ne reçut pas son corps, mais seulement ses entrailles.

Ce tombeau, remarquable par sa magnificence, représente la figure de ce commandeur, à demi-couché sur un sarcophage de marbre noir, et soutenu par un enfant en pleurs. Il fut composé et sculpté par François Anguier, artiste célèbre : il était placé dans le chœur.

Dans la chapelle de la Vierge, on voyait le tombeau de Jacques Bethun de Balfour, archevêque de Glascow, ambassadeur d'Écosse en France pendant quarante-deux ans. Il mourut en 1603, après avoir éprouvé la clémence de Henri IV qui, à cause de son grand âge, l'exempta de la proscription qu'il avait encourue en qualité de ligueur très-actif.

Prosper Jolyot de Crébillon, poëte tragique,

mort le 17 juin 1762, reçut des honneurs funèbres dans cette église [1].

L'enclos de cette commanderie était rempli par l'église, la vieille tour dont j'ai parlé, l'hôtel du commandeur, et par plusieurs maisons particulières bâties sans ordre autour d'une grande cour [2].

[1] Le 6 juillet suivant, les comédiens français firent célébrer un service solennel pour le repos de l'âme de ce poète qui, dans sa tragédie de *Xercès*, avait osé émettre ce vers admiré par Louis XV :

La crainte fit les dieux ; l'audace a fait les rois.

Cette cérémonie funèbre se fit avec une pompe extraordinaire : l'église était toute tendue de noir et très-illuminée ; on y vit un catafalque, un dais, une députation de l'Académie Française, et tous les acteurs et actrices de l'Opéra, de la Comédie française, de la Comédie Italienne qui se présentèrent à l'offrande avec dignité. Mademoiselle Clairon, en long manteau, menait le deuil. L'arlequin des Italiens ne manqua pas d'y assister. On rit beaucoup à Paris de cette cérémonie religieuse et comique, et surtout de la colère de l'archevêque Christophe de Beaumont, qui, n'ayant point de juridiction sur l'église de Saint-Jean-de-Latran, détermina l'ordre de Malte à punir le curé de cette église. Il fut condamné à trois mois de séminaire et à deux cents francs d'amende.

[2] Le commandeur pourvu de ce bénéfice avait, de plus, deux maisons d'agrément : l'une située rue de Lourcine, faubourg Saint-Marcel ; l'autre, dite *la Tombe-Isoire*, célèbre dans les fastes romanesques, et située au-delà de la barrière Saint-Jacques, dans le hameau dit autrefois *Mange-Souris*, aujourd'hui *Mont-Souris*.

L'ordre de Malte étant supprimé en 1792, cette propriété fut vendue à différens particuliers. L'église, qui subsiste encore, sert de magasin à un tonnelier; et le mausolée de Jacques de Souvré fut transféré au Musée des monumens français, où on le voyait sous le n°. 191.

Saint-Médard, église paroissiale, rue Moufetard, entre les n°s. 161, 163, était, avant l'an 1163, une chapelle dépendante de l'abbaye de Sainte-Geneviève, chapelle qui devint l'église paroissiale d'un bourg ou village appelé *Richebourg, village de Saint-Mard* ou *Saint-Médard*.

Ce bourg ne se composait, au douzième siècle, que d'un petit nombre de maisons, et ne fut peuplé abondamment qu'au seizième. On y trouvait les clos du *Chardonnet*, du *Breuil*, du *Mont-Cétard*, des *Mors-Fossés*, des *Treilles*, de *Copeau*, de *Gratard*, des *Saussayes*, de la *Cendrée*, ou *Locus cinerum*, etc. On ignore l'époque où cette chapelle fut érigée en paroisse.

Le bâtiment de l'église, réparé, agrandi en divers temps, présente des échantillons de plusieurs genres d'architecture. Le grand autel fut entièrement reconstruit en 1655. Le sanctuaire est entouré de colonnes cannelées et sans bases, qui supportent des arcades à plein cintre, co-

lonnes et arcades d'un genre bien différent de celui du reste de l'édifice. On a dérobé en partie le contraste de ces deux genres d'architecture, en masquant avec de la boiserie les piliers de la nef, qui sont d'une architecture sarrasine.

La chapelle de la Vierge, au rond-point, offre une imitation mesquine des jours célestes qu'on admire dans les églises de Saint-Sulpice et de Saint-Roch.

Dans cette église on voit plusieurs tableaux dont la plupart sont très-médiocres. On doit remarquer, à la croisée du côté méridional, une perspective représentant la peinture d'un des bas côtés qui manque à cette église. Cette perspective fait illusion.

Plusieurs hommes célèbres y ont reçu leur sépulture : Olivier Patru[1], habile avocat, surnommé le *Quintilien français*, qui, en 1681, mourut pauvre et honoré; Pierre Nicole, connu par ses *Essais de morale*, etc.

Derrière le chœur est un petit cimetière où l'on voit une tombe qui s'élève un peu au-dessus

[1] L'évêque *Bossuet* vint visiter *Patru* dans sa dernière maladie. « On vous a regardé jusqu'ici, lui dit-il, comme un esprit fort; songez à détromper le public par des discours religieux. » *Il vaut mieux que je me taise*, répondit le malade; *on ne parle, dans ses derniers momens, que par faiblesse ou par vanité.*

Biblioteca Nazionale V. E. III
NAPOLI

Cipeton del. Couche fils D. Lemaitre Sculp.

ABBAYE DE S.TE GENEVIÈVE

Digitized by Google

Google

de terre : c'est celle du fameux diacre François Pâris, qui, après sa mort, excita tant de convulsions et d'étranges miracles, dont je parlerai dans la suite [1].

Cette église est aujourd'hui la troisième succursale de la paroisse de Saint-Étienne-du-Mont, douzième arrondissement.

Saint-Hippolyte, église située rue de ce nom, quartier de Saint-Marcel. Elle est pour la première fois mentionnée, en 1178, avec le titre de chapelle. Dans la suite, au commencement du treizième siècle, elle fut érigée en paroisse. Reconstruite au seizième siècle, réparée au dix-septième, elle n'en fut pas plus régulière. Elle contenait quelques tombeaux anciens. On l'a démolie pendant la révolution.

Sainte-Geneviève. Cette abbaye fut réformée sous ce règne ; les déréglemens des chanoines devinrent le motif de leur réforme : l'événement suivant en fut l'occasion.

Le pape Eugène III, chassé de Rome, vint à Paris en 1145. Quelques jours après son arrivée, il voulut célébrer la messe à Sainte-Geneviève. Les chanoines, pour l'honorer, firent

[1] *Voyez*, sous le règne de Louis XV, l'article *Origine et progrès des convulsions*.

étendre devant l'autel un grand tapis de soie, sur lequel le pape s'agenouilla pour prier. Ce pontife, après la messe, s'étant retiré dans la sacristie, ses domestiques, prêtres ou laïques, s'emparèrent de ce tapis, prétendant qu'il leur appartenait, par cela seul que le pape s'en était servi. Les serviteurs des chanoines, d'un avis contraire, arrachèrent le tapis des mains des valets du pape. Le tapis, objet de la querelle, tiré d'un côté, tiré de l'autre avec violence, est bientôt mis en pièces. Aux injures succèdent des coups de poings, des coups de bâton. Le roi, présent à ce tumulte, s'avance pour le faire cesser : son autorité est impuissante contre le mouvement de fureur des combattans ; il est même frappé dans la mêlée. La victoire resta aux familiers de Sainte-Geneviève. Ceux du pape vinrent, les habits déchirés, le visage ensanglanté, se présenter à leur maître qui se plaignit au roi, et lui demanda justice d'une telle insulte. Le pape et le roi convinrent de réformer le monastère de Sainte-Geneviève.

Il fut d'abord résolu de renvoyer les chanoines de cette abbaye et d'y substituer des moines de Clugny, mais on abandonna cette résolution pour adopter celle-ci : on nomma un nouvel abbé, et on introduisit douze chanoines nouveaux, tirés

de l'abbaye de Saint-Victor, lesquels furent solennellement installés dans l'abbaye de Sainte-Geneviève, au grand déplaisir des anciens chanoines qui mirent tout en œuvre pour se débarrasser de ces étrangers.

Ils employèrent contre eux la calomnie, les menaces, les mauvais traitemens. Dans l'excès de leur animosité, ils chargèrent leurs domestiques d'aller, pendant la nuit, enfoncer les portes de l'église, s'emparer de la place, et empêcher les nouveaux chanoines d'y chanter matines, en poussant des cris qui ne leur permettaient pas de s'entendre. Il fallut employer la force pour soumettre ces chanoines irrités.

Ils gardèrent, malgré les soins de l'abbé Suger, une grande partie de leur trésor, détachèrent de la châsse de Sainte-Geneviève des ornemens d'or qui pesaient quatorze marcs, dans le dessein de former une somme assez forte pour l'envoyer au pape, et l'engager à changer de résolution. On répandit même que ces chanoines furieux coupèrent la tête de Sainte-Geneviève, et l'enlevèrent de sa châsse. Pour détruire ce bruit alarmant, on fit solennellement ouvrir cette châsse, et on montra le corps de la sainte, muni de sa tête : puis on chanta le *Te Deum* [1].

[1] *Hist. de Paris*, par Félibien, tom. 1, pag. 175, 176, 177.

Ce monastère, ruiné depuis trois cents ans par les Normands, n'avait qu'imparfaitement été rétabli. L'église, brûlée par ces barbares, tombait en ruine. Étienne de Tournay, élu abbé de Sainte-Geneviève en 1177, fit réparer les murailles dégradées par l'incendie, reconstruire les voûtes et recouvrir la toiture de lames de plomb. Le chapitre, le cloître, le dortoir, la grande chapelle intérieure de la Vierge, le réfectoire, etc., furent pareillement rétablis par cet abbé, qui remit la discipline en vigueur, et divisa l'école de ce monastère en deux classes : l'une, pour les religieux, était dans l'intérieur ; et l'autre, placée à l'entrée, servait aux écoliers du dehors.

Abbaye et Écoles de Saint-Victor. La ferveur de cette institution récente fut bientôt amortie. Fondée pendant le règne précédent, elle offrait déjà, sous celui-ci, l'image du désordre et de l'immoralité ; l'inconduite, la débauche de l'abbé Erneise, pervertirent presque tout le monastère. Cet abbé se montrait le protecteur de tous les religieux qui favorisaient son penchant à la dissolution, et persécutait les hommes instruits et attachés à la règle. Un évêque de Danemarck lui confia trois cents marcs d'argent. Erneise viola ce dépôt et mit de l'étain en place du pré-

Digitized by Google

VUE DE L'ÉGLISE St GERMAIN DES PRÉS.

Digitized by Google

cieux métal. Cette affaire causa beaucoup de rumeur. L'abbé fut déposé et relégué dans un prieuré près de Chevreuse, où il continua de se livrer à ses habitudes dissolues.

Garin fut ensuite nommé abbé. Il rétablit l'ordre dans le monastère; mais à cette régularité passagère succédèrent bientôt le relâchement et la licence. L'histoire de presque toutes les maisons religieuses des deux sexes n'offre qu'une succession alternative de régularité et de débordement.

Église de Saint-Germain-des-Prés [1]. Cette église, dont j'ai eu occasion de parler plusieurs fois, fondée par Childebert au sixième siècle, ravagée à diverses reprises par les Normands au neuvième, fut, au commencement du onzième, reconstruite, comme il a été dit, par l'abbé Morard. Sa reconstruction ne s'acheva entièrement qu'en 1163, époque où le pape Alexandre III en fit la dédicace et la consécration. L'évêque de Paris se présenta pour assister à cette cérémonie; mais les religieux ne voulurent point le recevoir, et engagèrent le pape à lui ordonner de se retirer, parce que les évêques de Paris n'avaient aucune juridiction sur l'abbaye de Saint-Germain-des-

[1] *Voyez* planche 15.

Prés. L'évêque fut obligé d'obéir; et le pape fit en conséquence un beau sermon au public, non pour l'instruire des vérités évangéliques, mais pour faire connaître les droits de cette abbaye. Pour justifier cette incivilité, je dois dire que Saint-Germain, évêque de Paris, accorda, en l'an 566, de grands priviléges à cette abbaye; il l'affranchit de toute autorité, excepté de celle des rois, et voulut que l'abbé s'opposât à ce qu'aucun évêque métropolitain ou suffragant entrât dans ce monastère qui jouissait de la juridiction temporelle et spirituelle dans le bourg de Saint-Germain [1].

En 1108, Galo, évêque de Paris, avait, par des moyens de séduction, déterminé Guillaume, nouvellement élu abbé de Saint-Germain, à lui soumettre ce monastère. En conséquence, cet abbé consentit à être solennellement institué et béni par l'évêque; mais, lorsqu'il revint dans son abbaye, il en trouva les portes fermées. Les efforts qu'il fit pour se les faire ouvrir furent inutiles : les moines, indignés de la condescendance de Guillaume, avaient résolu de ne pas le reconnaître pour abbé; ils nommèrent à sa place Rainald, autrefois abbé de Saint-Germain,

[1] *Diplomata, Chartæ, etc., editoribus* de Brequigny et Dutheil, pag. 63.

qui avait renoncé à cette abbaye *par simplicité*, ou plutôt pour se soustraire aux tracasseries qu'il éprouvait de la part de l'évêque et du chapitre de Notre-Dame [1]. Ainsi Guillaume perdit son abbaye, et le monastère conserva son privilége.

La longueur, hors d'œuvre, de l'église de Saint-Germain, y compris l'espace occupé par la tour carrée qui s'élève à son entrée, est de 298 pieds. Sa largeur, sans y comprendre les chapelles qui l'entourent, est de 70 pieds.

L'intérieur présente d'abord une nef, séparée des bas côtés par cinq piliers à droite et autant à gauche. Chaque pilier se compose d'un massif où sont engagées quatre colonnes de diverses dimensions. Ces piliers supportent des arcades à plein cintre.

Vers les deux tiers de la longueur de cette église est un grand autel, et plus loin, à l'extrémité du chœur, en est un autre consacré à la Vierge, derrière lequel s'élève une construction en pierres de Conflans, nommée contre-retable, dont le dessin est d'une belle simplicité. Elle présente une niche couronnée d'un fronton, lequel est supporté par deux colonnes d'ordre corinthien. Dans la niche on a placé une figure de la Vierge.

[1] *Recueil des historiens de France*, tom. XII, pag. 122.

Les travaux de cette construction, commencés en 1816, ont été achevés en 1819.

Le chœur est entouré de colonnes isolées, qui, sur les côtés, supportent des arches à plein cintre, et, au rond-point du chœur, des arches en ogives. Les fenêtres du rond-point et même du chœur sont aussi en ogives : ce qui autorise à croire que cette partie de l'église est plus récente que les autres.

Les différences de caractère que l'on trouve dans l'ensemble de cette construction indiquent les époques diverses auxquelles ses parties appartiennent.

La grosse tour carrée, simple et dépourvue d'ornemens, qui s'élève à l'entrée et qui lui donne l'aspect d'une forteresse, d'une prison, plutôt que le caractère d'une église, est évidemment la partie la plus ancienne de l'église. Quelques savans ont cru qu'elle datait du temps de la fondation, c'est-à-dire du sixième siècle. Je reproduis cette opinion avec le doute qui doit l'accompagner ; cependant, comme elle est évidemment plus ancienne que le clocher qu'on a élevé au-dessus d'elle, et que ce clocher est du onzième siècle, il se pourrait que cette tour datât du sixième siècle.

Les deux tours latérales, placées à l'autre ex-

trémité de l'église, avaient un caractère de construction différent de celui de l'intérieur de l'église, et leur architecture était plus recherchée. Elles paraissaient appartenir au temps de l'abbé Morard, au commencement du onzième siècle. En 1822 et 1823 elles ont été démolies.

Les piliers de la nef sont aussi du même temps : leurs colonnes engagées, leurs chapiteaux imités du corinthien, et chargés de figures et d'ornemens bizarres, leurs bases doriques, les doubles arceaux séparés et soutenus au milieu par une colonne qui leur est commune, signalent l'architecture du onzième siècle.

La construction du rond-point du chœur, dont les arches sont en ogives, est d'un temps moins ancien. Peut-être, lorsqu'en 1163 cette église fut consacrée et dédiée, elle n'était pas entièrement achevée. Nous avons beaucoup d'exemples d'églises consacrées, quoique n'étant qu'à demi construites. Ainsi, cette partie du chœur portant ce caractère de l'architecture sarrasine, appartient au temps de Louis VII, époque où se fit la consécration de cette église, et où ce genre d'architecture commença à s'introduire à Paris.

En 1653 et dans les années suivantes, on fit beaucoup de réparations au bâtiment de cette église ; des murs, des voûtes, etc., furent re-

construits : on reconnaît sans peine ces parties réparées à leurs formes régulières et aux chapiteaux pareils à l'antique.

Cet édifice, aujourd'hui le plus ancien de Paris, a éprouvé quelques mouvemens dans sa partie septentrionale. On s'est empressé, au mois de mai 1820, de faire étayer cette partie qui donnait des inquiétudes. On a rétabli, avec beaucoup de soin, une partie du bas-côté septentrional. On a démoli en 1822 la tour ou clocher, placé du côté du nord, et en 1823 celle du midi, de sorte que, de trois clochers, il n'en reste qu'un, celui qui est à l'entrée de l'église. Ces deux tours terminées en forme d'obélisque étaient couvertes en ardoises, et aucune d'elles n'avait la même hauteur.

On a remarqué, et le fait est certain, que l'axe de la nef et celui du chœur ne forment pas une ligne droite ; que l'axe du chœur s'écarte de celui de la nef d'une manière peu sensible, et incline du côté du sud.

J'ai parlé des rois et des reines enterrés dans cette église. Il serait trop long de citer les noms des personnes considérables dont on y voyait les tombeaux.

Le 26 février 1819, on a, en cérémonie, transféré, du Musée des monumens français,

les cendres de Montfaucon, de Mabillon et de René Descartes, et on les a déposées dans la chapelle dite de Saint-François-de-Sales, où des tables en marbre noir portent des inscriptions qui attestent l'époque de leur mort et celle de leur translation en ce lieu.

Les cendres de Boileau Despréaux ont, le 14 juillet 1819, été pareillement déposées dans la chapelle de Saint-Paul, située en face de celle de Saint-François-de-Sales. Une inscription latine, gravée sur une table de marbre noir, marque l'époque de la mort et de la translation des cendres de l'auteur de l'Art poétique et du Lutrin. Cette chapelle de Saint-Paul est destinée à contenir les restes de quelques autres illustres Français.

L'enclos du monastère contenait plusieurs édifices dont je parlerai bientôt. Il s'y opéra, après l'an 1368, de grands changemens. Charles V, craignant l'attaque des Anglais, ordonna que cet enclos fût fortifié. On répara les murailles, les tours, et on creusa des fossés tout autour. Pour faire ces réparations, il fallut sacrifier plusieurs bâtimens, démolir la chapelle de *Saint-Martin-des-Orges*, faire des transactions avec des voisins auxquels l'on prenait ou l'on abandonnait du terrain.

La principale entrée de l'enclos du monastère était située à l'est, vers l'emplacement occupé aujourd'hui par la prison militaire de l'Abbaye; en cet endroit, on traversait le fossé sur un pont; et on arrivait à l'église par sa porte méridionale. Une autre entrée était à l'ouest de l'enclos, dans la rue depuis nommée de *Saint-Benoît*, presque en face de la rue des deux Anges, rue qui n'existait pas alors. Cette entrée, nommée *Porte papale*, rarement ouverte, était flanquée de deux tours rondes, et on y arrivait par le moyen d'un pont-levis.

Vers l'endroit où la rue de Furstemberg aboutit à celle du Colombier, s'élevait une vieille tour ronde. De cette tour le mur de clôture très-élevé s'étendait en droite ligne jusque vers le bas de la rue Saint-Benoît; à l'angle de cette rue était une seconde tour pareille à la première. A ce point le mur, retournant presque en angle droit, suivait la direction de la rue Saint-Benoît, rencontrait la Porte papale et aboutissait à une troisième tour ronde; là se présentait un angle rentrant, qui laissait une petite place dont on voit encore un reste aux extrémités des rues Saint-Benoît et Sainte-Marguerite. Après cet angle, le mur suivait la direction de cette dernière rue jusqu'à la forteresse où se trouvait

l'entrée principale du monastère. Ce mur était crénelé, soutenu par des piliers buttans, et, de distance en distance, garni de tourelles élevées sur des culs-de-lampe.

Il était défendu par un fossé rempli par les eaux de la Seine, que conduisait le fossé ou canal dit *Petite-Seine*.

L'intérieur de cet enclos offrait plusieurs places vides, plusieurs édifices construits à diverses époques, dont voici la notice. Au sud et à l'entrée de l'église existait et existe encore la *chapelle de Saint-Symphorien*, que Saint-Germain avait fait construire, et où, en l'an 576, il fut enterré. En l'an 754, on transféra son corps dans la grande église. Cette chapelle de Saint-Symphorien fut souvent reconstruite ou réparée.

Au nord de l'église étaient la sacristie, le cloître, le réfectoire et la chapelle de la Vierge.

La sacristie contenait la relique dite *la ceinture de Sainte-Marguerite*, qui possédait des vertus miraculeuses dont l'abbé Thiers a parlé en incrédule.

Le réfectoire, remarquable par la beauté de son architecture, ressemblait plutôt à un vaste temple qu'à une salle à manger; sa longueur était de cent quinze pieds, sa largeur de trente-

deux, et sa hauteur de quarante-sept pieds sept pouces; il fut construit en 1239 par le célèbre *Pierre de Montreuil*. Il servit de prison en 1793.

La *chapelle de la Vierge*, située au nord et à quelque distance de l'église, commencée en 1244 sur les dessins du même Pierre de Montreuil, remplaça une chapelle de la Vierge tombant en ruine; cet édifice avait, dans œuvre, cent pieds de longueur et vingt-neuf environ de largeur. Sa hauteur était de quarante-sept pieds deux pouces. Dans le chœur de cette chapelle était la tombe de Pierre de Montreuil, architecte de cette chapelle et du réfectoire, qui enrichit Paris de plusieurs beaux ouvrages; il y était représenté avec une règle et un compas à la main. Autour de cette tombe on lisait son épitaphe dont voici les deux premiers vers :

Flos plenus morum, vir doctor latomiarum,
Musterolo natus jacet hic Petrus tumulatus.

Tout auprès était aussi inhumée son épouse Agnès, avec cette épitaphe : *ici gist Annès, fanme jadis feu mestre Pierre de Montereul; priez Dieu pour l'ame d'ele.*

La chapelle de la Vierge fut détruite pendant la révolution. Une rue, nommée *rue Neuve de l'Abbaye*, occupe la place d'une partie des

bâtimens du grand cloître, du chapitre, de la nouvelle sacristie, etc., et, du côté septentrional de cette rue, des maisons particulières couvrent les lieux où s'élevaient le réfectoire et la chapelle de la Vierge.

Aux quinzième et seizième siècles, il s'opéra de grands changemens dans l'intérieur de l'enclos de Saint-Germain-des-Prés. Charles de Bourbon, cardinal, archevêque de Rouen et abbé de Saint-Germain-des-Prés, en 1585, céda les fossés de l'enclos aux religieux qui les enserrèrent dans cet enclos, et firent élever des murs sur le bord extérieur. Le même cardinal commença, en l'année suivante, la construction du *Palais-cardinal*, orné de beaux jardins que le cardinal de Furstemberg, aussi abbé de Saint-Germain, fit, en 1699, considérablement embellir. Ce fut lui qui fit construire les écuries et la rue qui, de celle du Colombier, se dirige en face de ce palais, rue qui porte encore son nom.

La *bibliothèque*, qui faisait partie d'un des corps de bâtiment du cloître, et dont l'extrémité septentrionale était adhérente au réfectoire, ne devint considérable qu'au commencement du dix-huitième siècle; elle était une des plus curieuses de Paris, et fut enrichie, en 1718, de celle de l'abbé d'Estrées; en 1720, de celle de

l'abbé Renaudot; des bibliothèques de M. de Coaslin, évêque de Metz, etc.

Parmi les riches manuscrits qu'elle contenait, on citait quelques ouvrages de saint Augustin écrits sur le papirus, au sixième siècle. Le *cabinet d'antiquités*, établi par Monfaucon, attenait à la salle des livres; il était précieux; on y trouvait une collection de monumens égyptiens, grecs, étrusques, romains et gaulois, et une autre collection de morceaux d'histoire naturelle. Cette bibliothèque, ouverte tous les jours au public, fut en partie détruite par l'explosion de quinze milliers de salpêtre déposés dans le bâtiment du réfectoire. On put sauver les manuscrits qui furent transférés à la bibliothèque royale.

En 1699, l'abbé, cardinal de Furstemberg, aliéna des parties de son enclos abbatial à divers particuliers, pour y bâtir des maisons à leurs frais. Par suite de cette aliénation furent établies les petites rues *Abbatiale* et *Cardinale*. Dans l'enclos des religieux on fit ouvrir, en 1715, la rue Childebert et celle de Sainte-Marthe qui est en retour, établir un porche et un parvis devant la principale entrée de l'église. Tous les fossés étaient comblés, et des masses de maisons s'élevaient à leur place. Tel est l'effet des chan-

gemens de l'état de la France et des progrès de la civilisation, que les religieux de Saint-Germain, au lieu de faire des dépenses pour fortifier leur enclos, détruisaient leurs fortifications pour accroître leur revenu.

Au lieu de deux entrées, dont l'une ne s'ouvrait que très-rarement, on y établit quatre entrées publiques : la porte de Bourbon-Château, en face de la rue de ce nom; la porte Sainte-Marguerite sur la rue de ce nom; celle de Saint-Benoît sur la rue de ce nom, qui est en face de la principale façade de l'église; la porte de Furstemberg sur la rue du Colombier, qui servait d'entrée au palais abbatial. Depuis long-temps ces portes ne se ferment plus.

Pendant la révolution, deux rues nouvelles furent percées dans cet enclos, celle *de l'Abbaye* et celle de *Saint-Germain*. La première, partant de la seconde, va, en longeant l'église et le palais abbatial, joindre l'extrémité de la rue de Bourbon-Château. La seconde naît de la place située devant l'entrée principale de l'église, et, traversant l'ancienne grande cour et l'ancien grand jardin, va aboutir à la rue du Colombier en face de celle des Petits-Augustins.

Au dehors de l'enclos étaient, au quatorzième siècle, divers objets que je dois faire connaître.

A l'est de cet enclos sur la place, située au-devant de la porte, qui alors était la principale entrée de l'Abbaye, on voyait quelques maisons placées sans ordre, l'une desquelles était l'hôtellerie du *Chapeau-Rouge*. Au milieu de cette place s'élevait *le Pilori*, construction en forme de tour ronde, n'ayant qu'un étage, percé de grandes fenêtres. A cet instrument de supplice succéda, dans la suite, un corps-de-garde, appelé *barrière des Sergens*, qui fut détruit sous Louis XV.

Au sud de l'enclos était un terrain vague, où l'on pratiqua un chemin qui, après 1635, fut converti en une rue, appelée d'abord de *madame Valence*, et puis de *Sainte-Marguerite*, à cause de la chapelle dédiée à cette sainte, chapelle placée à l'extrémité de la partie septentrionale de la croisée de l'église, et restaurée en 1675. En 1635 fut aussi construite, par l'architecte Gamart, la *prison de l'Abbaye*, située à l'extrémité orientale de cette rue (voyez *prisons*).

A l'ouest s'étendait, depuis le passage du Dragon jusqu'à la rue Jacob, un terrain de trois arpens et demi, entouré de murailles, appelé *la Courtille* ou *le clos de l'Abbaye*. Ce clos fut, en 1637, vendu à quatre particuliers qui y firent dans la suite ouvrir la rue Taranne. Au-delà de

cet enclos était la chapelle de Saint-Pierre, qui a donné son nom à un chemin voisin qui conduisait à la rivière; ce chemin est devenu la rue des Saints-Pères.

Au nord et au-delà du fossé était un chemin qui longeait le petit pré aux Clercs, et qui reçut le nom de *chemin aux Clercs*. Vers l'an 1640 et dans les années suivantes, ce chemin fut bordé, de part et d'autre, de maisons, et, à cause d'un colombier élevé sur le mur d'enceinte de l'Abbaye, on lui donna le nom de *rue du Colombier*.

Tel était, au quatorzième siècle, l'état physique de l'enclos de l'Abbaye de Saint-Germain-des-Prés; tels furent les changemens qui s'y opérèrent dans la suite.

Les religieux de cette abbaye s'étaient, au quatorzième siècle, affranchis du joug monastique; le désordre et la débauche avaient remplacé la régularité. L'abbé Guillaume Briçonnet, en 1513, voulant établir la réforme, introduisit dans l'Abbaye de Saint-Germain trente religieux du monastère de Chezal-Benoît, dont le régime austère déplut aux anciens religieux qui préférèrent quitter le couvent. Une bulle du pape, de février 1516, déclare excommuniés les moines fugitifs, si, dans trois mois, ils ne sont pas rentrés dans l'abbaye.

En 1631 nouvelle réforme : on introduisit dans ce monastère la règle de la congrégation de Saint-Maur. Cette réforme ne s'opéra pas sans beaucoup de résistance.

Cette abbaye tenait sous sa puissance féodale la grande moitié de la partie méridionale de Paris; elle possédait, de plus, sur toute l'étendue du faubourg Saint-Germain, la juridiction spirituelle et la juridiction temporelle; elle perdit à peu près l'une et l'autre sous le règne de Louis XIV. L'abbé avait son grand-vicaire; son official était indépendant de l'évêque de Paris, ne relevait que du pape, faisait des mandemens, enfin exerçait dans son faubourg la puissance qu'un évêque exerce dans son diocèse.

En novembre 1667, Hardouin de Péréfixe, archevêque de Paris, publia un *jubilé* dans tous les lieux de sa juridiction et dans le faubourg Saint-Germain qui n'en dépendait pas. L'alarme fut au monastère; l'abbé, Henri de Bourbon, qui voulait se démettre de son abbaye pour se marier, se mit peu en peine de cette invasion de pouvoir; son grand-vicaire s'y opposa, mais, n'étant point soutenu, il accepta comme les autres religieux les propositions de l'archevêque. La juridiction de l'abbé fut bornée à l'enclos de l'abbaye; et cette juridiction fut encore restreinte.

La juridiction temporelle de cette abbaye éprouva un sort pareil. Louis XIV, par un édit de mars 1674, supprima toutes les justices particulières de Paris et les réunit au Châtelet. L'abbaye de Saint-Germain, dont la justice s'étendait sur tout le faubourg, qui avait son prévôt, ses archers, sa police, sa prison; qui jouissait des droits de déshérence, d'aubaine, de bâtardise, de confiscation, et autres droits féodaux, allait être dépouillée d'une grande partie de ses revenus. Pelisson composa un mémoire où il détailla toutes les pertes que l'édit du roi faisait éprouver à cette abbaye; il en résulta un arrêt du conseil d'État, du 21 janvier 1675. On laissa la haute justice à l'abbaye, mais dans son enclos seulement; on permit à l'abbé d'établir un bailli et autres officiers de justice. On lui laissa la haute justice sur les seigneuries qu'il possédait hors de Paris, etc. Cet arrêt ne fut mis à exécution qu'en 1692.

Par décret du 13 février 1792, cette abbaye, comme toutes les autres, fut supprimée : son église, par l'effet du concordat de 1802, devint succursale de la paroisse de Saint-Sulpice et l'est encore.

Grande Boucherie, située au nord et proche du

Grand-Châtelet. Elle avait existé, sous le règne précédent, dans la maison de Gueheri le changeur. Louis VI, en donnant cette boucherie à l'abbaye de Montmartre, excita le mécontentement et les réclamations des bouchers. Après de longues contestations, ceux-ci furent mis en possession de cette boucherie, moyennant une rente de 30 livres parisis, qu'ils convinrent de payer aux religieuses de Montmartre. Cette boucherie contenait alors vingt-trois étaux.

§ VII.

Tableau physique de Paris.

La description de la seconde enceinte qui enserrait les faubourgs du nord et du midi peut donner une idée d'une partie de l'état de cette ville [1]. Voici quelques autres traits qui pourront en compléter le tableau.

Les événemens politiques de la France influaient puissamment sur le physique de ses villes. Les guerres privées, les révoltes et les brigandages des seigneurs, exposant les produits de la culture des terres à des ravages continuels, on sentit la nécessité d'enclore de murs les terres

[1] *Voyez* § V, article *Seconde Enceinte*, p. 52; et le plan de Paris sous Philippe-Auguste, où cette enceinte est tracée.

cultivées. Telle est évidemment la cause des nombreuses clôtures qui, sous le nom de *Clos*, se trouvaient alors aux environs de Paris. Voici la notice de ceux qui sont le plus connus.

Clos de la partie méridionale de Paris. Les clos de *Sainte-Geneviève*, de *Saint-Germain-des-Prés*, de *Saint-Victor* contenaient les églises, bâtimens, cours et jardins de chacune de ces abbayes, et occupaient une portion considérable du sol méridional de Paris. Il faut y joindre les clos *Saint-Médard* et *Saint-Marcel*, et plusieurs autres dont voici la nomenclature :

Clos des Vignes, ou *Courtille*. Il appartenait à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés; il s'étendait depuis la rue des Saints-Pères jusqu'aux rues Saint-Benoît et de l'Égoût.

Clos Saint-Sulpice. Il s'étendait sur une partie de l'emplacement du jardin du Luxembourg.

Clos Vignerai. Il occupait une partie du jardin du Luxembourg et de l'enclos des Chartreux.

Clos Saint-Etienne-des-Grés. Il était contigu à l'église de ce nom et au clos de Sainte-Geneviève. Près de ce clos était le *Pressoir du Roi*.

Clos de Mauvoisin et de Garlande. Ils étaient séparés par la rue Galande, qui en a pris son

nom, avoisinaient la place Maubert, et ont appartenu long-temps au même propriétaire.

Clos-l'Evêque. Il était situé près du clos Garlande.

Clos du Chardonnet, sur lequel fut construite l'église de Saint-Nicolas-du-Chardonnet. A l'est de ce clos était la *Terre d'Alez,* dont je vais parler.

Clos Bruneau. Deux clos portaient ce nom à Paris. Le plus considérable et le plus ancien contenait l'espace compris entre les rues des Noyers, des Carmes, de Saint-Hilaire et de Saint-Jean-de-Beauvais : l'autre était situé dans le voisinage de l'Odéon, entre les rues de Tournon et de l'Odéon. La rue de Condé a été ouverte sur ce dernier clos.

Clos Saint-Symphorien. Il était planté en vignes, et compris entre les rues des Cholets, de Reims, des Sept-Voies et de Saint-Étienne-des-Grés.

Clos Tyron. Il appartenait à l'abbé du monastère de ce nom, et était compris entre les rues des Fossés-Saint-Victor et des Boulangers.

Clos Saint-Victor. Outre les enclos, bâtimens, jardins de l'abbaye Saint-Victor, il existait un clos de ce nom, compris entre les rues du Faubourg-Saint-Victor, Neuve-Saint-Etienne, des Boulangers, et l'emplacement du clos des Arènes.

Le bourg de Saint-Médard contenait les *Clos du Breuil*, du *Montcetard*, des *Morsfossés*, des *Treilles*, de *Copeau*, de *Gratard*, des *Saussayes*, de *la Cendrée* (*locus cinerum*, dont on a fait le nom de *Lourcine*), etc.

Clos des Arènes. Il était compris entre les rues Copeau, des Fossés-Saint-Victor et de Saint-Victor.

Clos-le-Roi. C'est sur son emplacement qu'ont été construits l'église et l'hôpital de Saint-Jacques-du-Haut-Pas.

Clos des Mureaux, ou *Francs-Mureaux*, plus anciennement nommé *de Cuvron*, situé faubourg Saint-Jacques, au sud du Clos-le-Roi. La rue de la Bourbe était sa limite méridionale.

Clos des Bourgeois ou de *la Confrérie des Bourgeois de Paris*. Il était, je crois, situé entre les rues d'Enfer et Saint-Jacques, au nord du Clos-le-Roi.

Clos des Jacobins. Au-delà des murs de l'enceinte de Philippe-Auguste, les jacobins possédaient un terrain assez vaste, clos de murs; il était situé au nord du Clos des Bourgeois, borné par les fossés de la ville, par la rue d'Enfer et la rue Saint-Jacques.

Clos des Poteries ou *des Métairies*. On y entrait par la rue des Postes, qui, comme on le

conjecture, doit son nom de *Postes* à celui de *Pots*. Le cul-de-sac des Vignes a été ouvert sur son emplacement.

Il existait encore, dans cette partie de Paris, le *Clos Drapelet*, le *Clos Entechelière ;* mais on ignore leur emplacement.

La *Terre d'Alez* était un vaste territoire, qui s'étendait depuis le clos du Chardonnet jusqu'au point où la Bièvre se jette dans la Seine. Il comprenait originairement l'emplacement de l'abbaye Saint-Victor et ses dépendances, l'emplacement du Jardin des Plantes, etc. Il existait, au quatorzième siècle, une rue parallèle à celle des Fossés-Saint-Bernard, aujourd'hui cul-de-sac, qui portait et porte encore le nom d'*Alez*, nom qui signifie *terre limitante*.

Clos de la partie septentrionale de Paris. On trouvait à l'est la *Grève*, dont l'emplacement était beaucoup plus étendu qu'il ne l'est aujourd'hui :

Clos de l'église de Saint-Gervais, qui contenait l'église de ce nom et ses dépendances.

Clos ou *Cimetière Saint-Eloi* et ses dépendances, situé dans l'emplacement où l'on a depuis bâti l'église, la rue et l'hôtel de Saint-Paul, ainsi que l'Arsenal.

Clos Margot, sur lequel on a ouvert, en 1481, la rue Saint-Claude au Marais.

Les *Enclos du Temple* et de l'*Abbaye Saint-Martin*, de *Saint-Merri* et de *Saint-Magloire*, etc., qui occupaient une grande portion de l'espace qui se trouve entre la rue Saint-Denis et la portion orientale de Paris.

Les Champeaux, en latin *Campelli*, qui occupaient l'espace contenu entre la rue Saint-Denis et le Palais-Royal: les Halles, l'église de Sainte-Eustache, les rues Croix-des-Petits-Champs et des Petits-Champs furent établies sur ce vaste territoire.

Grands Marais. Au-delà et au nord des lieux que je viens d'indiquer, un vaste marais, situé entre Paris et Montmartre, s'étendait, suivant une charte de l'an 1176, depuis le Pont-Pétrin (Pont-Perrin, rue Saint-Antoine), jusqu'au-dessous du village de Chaillot [1]. Ce marais, arrosé par les eaux pluviales venant de Paris et par le ruisseau de Ménilmontant, fut, en 1154, concédé par les chanoines de Sainte-Opportune à divers particuliers, pour être défriché, à raison de douze deniers par arpent.

[1] *Marisium qui jacet inter Parisios et montem Martyrum, et protenditur à Ponte Petrino usque subtùs villam quæ appellatur Challoet.* (Histoire de Paris, par Félibien, preuves, tom. III, pag. 34.)

La Ville-l'Evêque, ferme ou séjour champêtre de l'évêque de Paris, qui devint dans la suite un village, était située au-delà de ce marais. On voyait aussi entre Paris et Montmartre les clos suivans.

Clos de Malevart, depuis connu sous le nom de *la Courtille*.

Clos Georgeau, situé au bas de la butte Saint-Roch, et dont une rue qui communique de la rue Traversine à celle de Sainte-Anne, a conservé le nom.

Clos Gautier ou *des Mazures*, sur lequel a été ouverte la rue Saint-Pierre-Montmartre.

Clos du Hallier, sur lequel fut ouverte la rue du Faubourg-Poissonnière.

Tels sont les différens territoires et l'état du sol des environs de Paris qui font aujourd'hui partie de cette ville : il s'y opéra, pendant cette période, un changement dont je vais parler.

Canal de Bièvre. Le cours de la rivière de ce nom avait, jusqu'au règne de Louis VII, suivi son lit naturel ; et ses eaux se versaient dans la Seine, au point où elles s'y versent aujourd'hui, lorsqu'en 1148 les chanoines de Saint-Victor, désirant avoir dans leur enclos un moulin à farine et un courant d'eau pour le faire mouvoir,

parvinrent, par l'entremise de Saint-Bernard, à déterminer l'abbé de Sainte-Geneviève à leur accorder, pour une somme d'argent, la permission de creuser un nouveau canal à cette rivière. Ce canal, large de neuf pieds, recevait les eaux de la Bièvre à cent quarante toises environ au-dessous du point où le cours de cette rivière est traversé par la rue du Jardin des Plantes. Là, une digue arrêtait les eaux, et les faisait entrer dans le nouveau canal, qui, traversant l'enclos de Saint-Victor, passait près et au nord de l'église, y faisait tourner un moulin, puis, sortant de l'enclos, traversait l'emplacement de l'extrémité méridionale de la rue des Fossés-Saint-Bernard, se prolongeait parallèlement à la rue Saint-Victor, derrière les maisons qui la bordent au nord, passait devant l'église de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, puis entre la rue des Bernardins et celle de Bièvre, qui a retenu le nom de ce canal, et allait se jeter dans la Seine, vers l'endroit dit *des Grands-Degrés* [1].

Ce canal, malgré les injustes querelles que les abbés de Sainte-Geneviève firent aux chanoines de Saint-Victor pour leur en ôter la jouissance, malgré le mur d'enceinte que dans la suite fit élever, à travers son cours, le roi Phi-

[1] *Mém. de l'Académie des Inscriptions*, tom. XIV, pag. 267.

lippe-Auguste, subsista jusqu'au seizième siècle; mais, au quatorzième, sous le règne de Charles v, une partie de sa direction était changée; et, au lieu de verser ses eaux dans la Seine à l'endroit des *Grands-Degrés*, il fut détourné vers la partie méridionale de la rue des Fossés-Saint-Bernard, et ses eaux se rendirent dans la Seine vers l'extrémité opposée de cette rue. Je parlerai dans la suite de ce canal, de sa nouvelle direction et de ses graves inconvéniens.

Rues de Paris. Des rues étroites, tortueuses, telles qu'on en voit encore dans les plus anciens quartiers de cette ville, et notamment dans celui qui est au nord du parvis Notre-Dame, bordées, si l'on en excepte les édifices publics, de tristes chaumières; des rues qui, dénuées de pavé, jamais nettoyées, devaient être bourbeuses, pleines d'immondices, puantes, hideuses à voir, pénibles à parcourir et malsaines à habiter, offraient l'unique moyen de communication qu'eussent les Parisiens.

Leurs noms grossiers, ridicules, même obscènes, se trouvent en harmonie avec leur mauvais état. Les uns désignent la malpropreté de ces rues, comme les noms de *Merderais*, *Merderet*, *Merderiaux*, *Merderel*, *Orde-Rue*, *rue*

Breneuse, il s'en trouvait plusieurs de ce nom; *Trou-Punais*, ce dernier nom était celui de plusieurs cloaques, ainsi que ceux du *Trou-Bernard*, de *la Fosse-aux-Chiens*, autrefois nommée *Fosse-aux-Chieurs*; rues *Tire-Pet*, *du Pet*, *du Petit-Pet*, *du Gros-Pet*, *du Pet-au-Diable*, *du Cul-de-Pet*, etc.

D'autres dénominations ne sont que ridicules, comme celles des rues, *Pavée d'andouilles*, *Trop-va-qui-dure*, ou *Qui-mi-trouva-si-dure*; *du Puits-qui-parle*, *Bertrand-qui-dort*, des rues *Brise-Miche*, *Taille-Pain*, *Jean-Pain-Mollet*, *Trousse-Vache*, etc.

D'autres noms indiquent les intentions ou les habitudes malfaisantes de ceux qui les habitaient. De ce nombre sont les rues de *Maudestour*, *Mauconseil*, *Maldésirant*, *Maleparole*, *Malivaux*, *Mauvoisin* ou *Mauvais-Voisin*, et deux rues dites *des Mauvais-Garçons*, etc.

D'autres noms de rues caractérisaient les dangers qu'y couraient les passans, ou les événemens fâcheux dont elles furent le théâtre : telles sont la rue dite *du Coup-de-Bâton*, les rues *Tire-Chappe*, *Vuide-Gousset*, *Coupe-Gorge*, *Coupe-Gueule*, etc.

Il en était d'autres qui attestaient la misère publique, comme celles de la *Grande-Truan-*

derie, de la *Petite-Truanderie*. On sait que le mot *truanderie* indique l'action de demander l'aumône; *la Vallée-de-Misère*, etc.

Plusieurs autres rues indiquaient par leurs noms la débauche dont elles étaient les repaires; telles que les rues *Pute-y-Muce*, *Putigneuse*, le cul-de-sac *Putigneux*, etc. Ce serait blesser toutes les bienséances que de reproduire les noms orduriers que portaient anciennement les rues *Trans-Nonain*, *Tire-Boudin*, *Deux-Portes-Saint-Sauveur*, du *Pélican*, de *Marie-Stuart*, etc.

Ainsi, les malheurs, les désordres et l'immoralité des siècles passés avaient laissé leur empreinte jusque sur les noms des rues de Paris[1].

[1] M. l'abbé Lebeuf, à la fin du tom. II de son *Histoire de la ville et du diocèse de Paris*, a, le premier, publié le *Dit des rues de Paris*, par *Guillot*, avec des notes explicatives; mais il a laissé en blanc les endroits trop indécens de cette pièce. M. *Méon*, moins timide, dans sa nouvelle édition des *Fabliaux de Barbasan*, l'a publiée sans lacune; et M. *Latynna*, dans son utile *Dictionn. des rues de Paris*, a montré le même courage.

Trois autres nomenclatures anciennes des rues de Paris se trouvent, l'une dans le même volume de l'abbé Lebeuf, copiée d'après un manuscrit de Sainte-Geneviève, du quinzième siècle; l'autre, plus ample, dans la seconde édition des *Antiquités de Paris*, par Corozet, publiée en 1561; et la troisième, qui n'est à peu près que la réimpression de la liste donnée par Corozet, est contenue dans un ouvrage publié en 1613, intitulé *les Cris de Paris*, etc.

Petit-Pont. Ce pont en grande partie détruit, en l'an 885, par un débordement de la Seine, fut sans doute rétabli dans la suite et détruit de nouveau. Puis, suivant Geoffroi de Saint-Victor, *Jean de Petit-Pont* et ses disciples le reconstruisirent en pierres de taille, à leurs frais et de leurs propres mains, vers la fin du douzième siècle.

Ils construisirent de plus, pour chacun d'eux, de petites maisons situées sur ce même pont; ils y demeuraient, et y enseignaient le peuple. Geoffroi de Saint-Victor fait un grand éloge de la magnificence de ces constructions, dit que ce pont était pavé, et soutenu par des piles couvertes d'airain, et prédit que sa construction sera durable; mais cette prédiction ne s'accomplit point[1]. Le Petit-Pont fut encore abattu par un débordement et reconstruit en 1185. J'en parlerai dans la suite.

Jean, surnommé de Petit-Pont, parce qu'il l'avait construit, et qu'il y demeurait, était chef d'une secte philosophique de ce temps. Ses sectateurs et ses disciples étaient, pour la même cause, nommés *Parvipontains*.

Paris, pendant cette période, s'accrut de

[1] *Dissertations sur l'Histoire de Paris*, par l'abbé Lebeuf, tom. II, pag. 257, 260.

quelques églises ou chapelles, d'un hôpital et d'un collége qui fut le premier établissement de ce genre. Cette ville fut détruite deux fois par des incendies.

Le premier se manifesta en 1034, la troisième année du règne du roi Henri. Les Chroniques disent le fait, sans parler de ses causes ni de ses résultats [1].

Le second incendie eut lieu en 1059. Une des Chroniques qui annoncent cet événement semble faire entendre que les maisons de la Cité furent seules dévorées par les flammes. Une autre, plus récente, porte que la Cité fut brûlée par accident, *par feu de meschef*. Ces Chroniques s'accordent à dire que la France, dans la même année, fut désolée par une famine excessive, qui dura pendant sept années [2].

§ VIII.

Etat civil de Paris.

Les comtes de Paris, devenus rois, furent remplacés par un *prévôt*, qui résidait dans la forteresse du Grand-Châtelet. Les prévôts s'occupaient moins alors de leurs devoirs que de

[1] *Recueil des historiens de France*, tom. x, pag. 216, tom. xi, pag 213, 276, 384.

[2] *Idem*, tom. xi, pag. 371, 393, 409, 412.

leurs prétendus droits; ils achetaient cette fonction des rois, et en retiraient le prix par le moyen des vexations arbitraires qu'ils exerçaient sur les habitans de Paris.

Louis VI, ou le Gros, avait concédé, ou plutôt vendu à plusieurs villes et bourgs de France des chartes de commune ou de franchise : son fils Louis VII ne l'imita point : il refusa cet avantage aux habitans d'Orléans, et n'en accorda point à la ville de Paris [1]. Les rois ses succes-

[1] *Vita Ludovici VII, ad initium; Recueil des historiens de France*, tom. XII, pag. 124. La féodalité porta la première atteinte à la féodalité ; les excès des seigneurs contre le trône appauvrirent les rois ; la pénurie de leurs finances fit naître l'idée de vendre quelques portions de liberté aux habitans des bourgs et des villes. Louis-le-Gros, pressé par le besoin, fut le premier roi qui leur vendit le droit de franchise. Il exigeait quelquefois des habitans d'une ville des sommes considérables pour prix de la concession d'une charte de commune, et recevait ensuite une somme plus considérable encore de l'évêque de cette ville, pour retirer cette charte. Il vendait ce qui ne lui appartenait pas ; il retenait quelquefois la marchandise et son prix. C'est notamment ce qu'il fit à l'égard des habitans de Sens et d'Auxerre (*Recueil des historiens de France*, tom. XII, pag. 128, 304).

Outre le besoin, Louis-le-Gros était poussé par un autre mobile à concéder ou vendre des chartes de communes. Il croyait, dit l'historien des évêques d'Auxerre, que toutes les villes auxquelles il avait concédé ce droit lui appartenaient ; *reputans civitates omnes suas esse, in quibus communiæ*

seurs ne furent pas plus généreux envers les habitans de cette capitale, qui n'eut jamais de charte de franchise. Les finances du roi et son autorité en auraient souffert; il se serait privé des produits de plusieurs exactions; les Parisiens furent donc maintenus dans leur état de servitude. Mais ce roi, sans doute pour les dédommager, leur accorda, par une ordonnance de l'an 1134, des droits dont ils ne jouissaient pas, et qu'on nommait alors des *priviléges*. En voici les principaux articles.

Louis VI concède à la partie des habitans de Paris qui sont ses justiciables, et non aux justiciables des seigneurs ecclésiastiques, la faculté de poursuivre leurs débiteurs, de saisir leurs meubles; et, dans le cas où ces Parisiens ne pourraient pas prouver leur créance, ils étaient, malgré ce défaut de preuve, exempts d'une amende envers le roi, qu'ils auraient encourue sans ce privilége.

Les Parisiens justiciables du roi pouvaient en outre recourir au prévôt de Paris, qui devait leur fournir des secours dans leur poursuite contre leurs débiteurs[1].

essent. L'opposition des seigneurs ecclésiastiques à l'établissement des communes causa beaucoup de troubles.

[1] *Ordonnances du Louvre*, tom. I, pag. 6.

Il résulte de cette ordonnance qu'avant l'an 1134 les Parisiens n'avaient pas le droit de poursuivre leurs débiteurs; et que, lorsqu'ils s'avisaient de réclamer sans preuve ce qui leur était dû, on les condamnait à une amende envers le roi.

Par cette ordonnance le roi autorise en même temps ses bourgeois justiciables à saisir eux-mêmes les biens de leurs débiteurs, partout et de quelque manière qu'ils pourront le faire; *ubicumquè et quocumque modo poterunt*, pourvu qu'ils ne saisissent pas des valeurs excédant leur créance. Voilà les bourgeois de Paris érigés en sergens, saisissant, sans jugemens préalables, tout ce qu'ils pourront saisir de leurs créanciers : voilà l'arbitraire et le désordre érigés en loi.

En accordant ce prétendu privilége à ses justiciables de Paris, Louis-le-Gros se garda bien de les exempter du *droit de prise*, vrai brigandage qu'il exerçait sur eux, et qui livrait les habitans de cette ville à la merci d'une bande de pillards royaux appelés *chevaucheurs* et *preneurs*. Ces *preneurs*, lorsque le roi rentrait dans Paris après quelque absence, enlevaient dans les maisons des Parisiens, pour le service du roi, de la reine, des princes et des grands offi-

ciers, les meubles, les denrées, les provisions qu'ils y trouvaient, sans payement, sans compensation. Louis VII rendit, en 1165, une ordonnance où il restreignit cette exaction féodale : il défendit d'enlever les meubles. Voici une partie du préambule de cette ordonnance : « Chaque « fois que nous venions à Paris, nos sergens « étaient en usage d'entrer dans plusieurs mai- « sons, et d'y enlever, pour notre service, les « matelas, les lits de plumes qui s'y trou- « vaient [1]. »

Malgré cette ordonnance, le droit de prise, que Louis VII qualifie de *mauvaise coutume*, d'*exaction illicite*, se maintint encore long-temps ; et j'aurai occasion d'en parler dans la suite avec de plus grands détails.

Pendant cette période fut établie, surtout dans les justices ecclésiastiques, la coutume barbare des *combats judiciaires*, c'est-à-dire la coutume de se battre devant les juges au lieu de plaider. Je parlerai plus en détail de cette jurisprudence brutale [2].

Cependant quelques traits de lumières commençaient à briller au milieu de ce chaos de

[1] *Ordonnances du Louvre*, tom. II, pag. 434; et tom. IV, pag. 268.

[2] *Voyez* ci-après, § IX, *Tableau moral de Paris*.

désordres et d'erreurs. En 1135, on découvrit, à Amalfi, un vieux manuscrit des *Pandectes de Justinien;* l'étude de la jurisprudence, déjà en vigueur à Bologne, reçut, par cette découverte, une forte impulsion: le droit romain fut enseigné dans plusieurs villes d'Italie, et même dans quelques unes de la Gaule. Les moines, et presque tous ceux qui savaient lire, se livrèrent à cette étude lucrative; et l'on vit figurer au barreau un grand nombre d'habitans des cloîtres. Cette nouveauté excita les plaintes de saint Bernard; et, en 1161, le pape Alexandre III, dans le concile de Tours, fit défendre aux moines d'étudier le droit.

Le droit romain fut enseigné à Paris; mais un décret du pape Honorius III, d'environ l'an 1220, y prohibe cet enseignement, et ce ne fut qu'au 18 février 1563 qu'il fut établi dans cette ville une chaire spéciale de ce droit.[1]

Si, au douzième siècle, le Code de Justinien résista aux déclamations de saint Bernard, aux prohibitions des papes et des conciles, il ne put échapper à l'ignorance de ses commentateurs, ni à l'usage établi par les légendaires, d'envelopper de mensonges merveilleux les plus simples

[1] *Histoire de Paris*, par Félibien, preuves, tom. IV, pag 809.

vérités. Les premiers commentateurs crurent illustrer ce Code en l'accompagnant de contes ridicules [1].

[1] Pour paraître savans, ces premiers commentateurs écrivirent que la loi *Hortensia* avait pour auteur un certain roi appelé *Hortensius ;*

Que la loi *Fusia Caninia* se rapportait à un chien de jardinier qui ne veut pas permettre à d'autres animaux de manger des herbes dont lui-même ne peut se nourrir ;

Que la loi des Douze Tables avait pour origine l'aventure suivante. Les Romains, désirant avoir de bonnes lois, firent demander celles des Grecs. Ceux-ci, avant de satisfaire à cette demande, envoyèrent à Rome un sage, chargé de prendre des renseignemens sur l'état civil et religieux des habitans de cette ville. Les Romains opposèrent au sage grec un fou de leur pays, qui parvint par des signes à lui démontrer le mystère de la sainte Trinité. Alors ce sage, édifié, jugea les Romains dignes d'avoir les lois des Grecs. Rabelais a parodié ce conte dans son chapitre intitulé : *Comment Panurge fit quinaud l'Anglais qui arguait par signes.*

Au quatorzième siècle, Barthole imagina de décrire un procès fort extraordinaire, et dont voici l'exposé succinct. Le diable intente, devant le tribunal de Jésus-Christ, une action contre le genre humain. La vierge Marie plaide pour les hommes, et gagne sa cause. La sentence qui intervient, datée du 6 avril 1311, est rédigée par saint Jean l'évangéliste, qui remplit les fonctions de greffier. Le diable, condamné au supplice éternel, se désespère, déchire ses habits, et se retire au fond des enfers. Les anges, joyeux, viennent féliciter la vierge Marie sur sa victoire, et chantent en chœur le *Salve Regina*. (*Mélanges d'Histoire*, etc. par M. Terrasson, pag. 151 et suiv.)

§ IX.

Tableau moral de Paris.

Il serait difficile de trouver dans les annales des nations un état social plus désordonné, des opinions plus fausses, des malheurs plus grands, plus soutenus, des crimes plus graves et des mœurs plus corrompues que chez les habitans de la Gaule pendant cette période. Les onzième et douzième siècles, qu'on a nommés *siècles de plomb*, seraient plus exactement caractérisés, si on les qualifiait de *siècles de ténèbres, de boue et de sang*.

Les rois n'offraient aux seigneurs et au peuple que des exemples d'immoralité qui ne furent que trop imités.

Hugues Capet fait la guerre aux derniers successeurs de Charlemagne, s'empare par audace de leur trône, par perfidie de leurs personnes, et les laisse périr dans une prison.

Robert fait la guerre à son père, fait la guerre à Brunon, évêque de Langres, et dévaste la Bourgogne pendant plusieurs années. Par ses rapines et ses incendies, dit un écrivain du temps, il dépeuple et ruine plusieurs villes;

mais la fortune lui fut contraire tant que l'évêque Brunon protégea la Bourgogne [1].

Ce roi n'obtenait des succès militaires, disent quelques écrivains crédules ou menteurs, qu'en chantant au lutrin cette formule de prière: *Agnus Dei, dona nobis pacem* [2].

Il avait fait la guerre à son père; ses deux fils Henri et Robert suivirent son exemple. En 1030, ils levèrent une armée. Henri, quoique déjà sacré roi, ravage les domaines de la couronne, pille, incendie, et prend le château de Dreux. Robert son frère commet les mêmes dégâts en Bourgogne. Henri se réconcilie avec son père, mais Robert résiste, et le roi est obligé de marcher à la tête d'une armée contre lui [3].

[1] *Sancti Benigni Divionens. Chronic. Recueil des historiens de France*, tom. x, pag. 174.

[2] Pendant que *Robert* assiégeait un château, qu'on ne nomme point, il vint à l'église de Saint-Aignan d'Orléans; trois fois et à haute voix il entonna, en fléchissant trois fois le genou, l'*Agnus Dei*, et aussitôt les murs de la forteresse furent renversés. (*Chronic. anonym. Recueil des historiens de France*, tom. x, pag. 292.)

Un jour de la fête de Saint-Hippolyte, saint qu'il affectionnait par-dessus tous les autres, il quitta le siége d'un autre château, qu'on ne nomme pas non plus, pour venir à l'abbaye de Saint-Denis près Paris. Là il chanta courageusement son *Agnus Dei*: soudain le château assiégé s'écroula. (*Chronic. Sithiens.* cap. 32. *Recueil des historiens de France*, tom. x, pag. 299.)

[3] *Idem*, tom. x, pag. 40.

En 1031, Baudouin-de-l'Isle, fils de Baudouin-le-Barbu, duc de Flandre et gendre du roi, fait pareillement la guerre à son père; il fait révolter contre lui tous les seigneurs flamands, et le chasse de ses terres. Ce père, banni par son fils, vint implorer le secours du duc de Normandie; celui-ci, qui ne marchait qu'au milieu des ruines, des massacres et des incendies, désola tout sur son passage. Le fils rebelle qu'il allait combattre, effrayé par de si horribles exploits, se soumit à son père [1].

Le roi Henri est attaqué par son propre frère Eudes qui, quoique fils et frère de roi, ne possédait aucun grand fief dans le royaume, et ne jouissait que de quelques domaines.

L'histoire de cette période offre un grand nombre d'autres exemples d'un fils armé contre son père, ou d'un frère contre son frère.

Le roi Robert avait épousé en secondes noces Constance, femme très-belle et plus méchante encore. Lorsqu'elle vint pour épouser le roi, elle amena avec elle des Aquitains dont les manières de vivre et de se vêtir parurent fort étranges aux habitans du pays appelé *la France* et *la Bourgogne*. La surprise que causa ces nouveaux venus prouve la rareté des communications

[1] *Recueil des historiens de France*, tom. x, pag. 192, 203.

entre des peuples voisins, prouve aussi la différence des mœurs des habitans de la Gaule. Voici ce que dit Glaber Raoul :

« Attirés par la faveur de la reine, il arriva « de l'Auvergne et de l'Aquitaine, des hommes « remarquables par leur caractère léger, par « leur vanité extrême, par leurs mœurs et leurs « costumes étranges et ridicules. On fut choqué « en voyant la bizarrerie de leurs vêtemens, de « leurs armures et des harnais de leurs chevaux ; « leur tête, à moitié tondue, leur menton rasé « à la manière des histrions, leurs haut-de-« chausses, leurs souliers, très-difformes, atti-« rèrent sur eux le mépris général. Sans foi, « sans probité, ils parvinrent, hélas, par leurs « exemples détestables, à corrompre les nations « française et bourguignonne, nations autrefois « si pures et si honnêtes. Si quelques hommes « de bien et craignant Dieu s'avisaient de blâ-« mer ces mœurs nouvelles, ils devenaient alors « l'objet des railleries et des insultes de ces « étrangers, etc. »

Glaber Raoul a de plus exprimé son indignation contre les Aquitains et contre la reine qui les avait attirés, dans une pièce de vers où il déplore la condition d'un peuple gouverné par une femme ; il attribue aux manières de ces

étrangers la guerre, la peste et la famine; et, dit-il : « Si la colère de Dieu n'était contenue « par sa grande bonté, la terre s'entr'ouvrirait « avec éclat, et ces misérables seraient abîmés « dans l'enfer [1]. »

Mauvaise épouse, Constance tyrannisa son faible époux qui se cachait d'elle pour donner l'aumône aux pauvres; elle le tourmenta jusqu'à sa mort. Mauvaise mère, elle persécuta ses fils, les arma les uns contre les autres, et fit armer les nobles contre eux. Il ne fallait compter sur sa parole que dans un seul cas, dit l'évêque Fulbert, c'est lorsqu'elle promettait de faire du mal [2].

Lorsque les pères d'un concile tenu à Orléans condamnèrent à être brûlés vifs treize chanoines, prétendus Manichéens, cette reine se plaça à la porte de l'église, et pendant qu'un de ces malheureux, nommé Étienne, qui avait été son confesseur, fut poussé dehors pour être traîné au supplice, elle se jeta sur lui, et, avec la canne qu'elle portait, lui arracha un œil [3].

Henri Ier., fils de cette reine, devint roi de

[1] *Recueil des historiens de France*, tom. x, pag. 42.
[2] *Idem*, tom. x, pag. 481.
[3] *Idem*, tom. x, pag. 539.

France, après la mort de son père; il avait un frère, nommé Robert, qui fut duc de Bourgogne, et un autre frère, appelé *Odo* ou *Eudes*, qui ne jouissait d'aucune autorité et se trouvait réduit à la vie privée : « Ce prince, n'ayant que peu de « biens, cherchait à envahir celui des autres, et, « dit un écrivain du temps, il vivait de brigan- « dages et de vols. Un jour, assisté des cheva- « liers du château de Sully, ayant mis au pil- « lage les terres du voisinage, et revenant chargé « de dépouilles et d'objets volés, même sur les « pauvres de l'église de Saint-Benoît, il entra « dans le village de Germigny, et employa la « violence pour y avoir un logement. Les chefs « lui représentèrent que ce lieu *appartenait à* « *saint Benoît*, et que ce grand saint ne man- « querait pas de se venger de ses insultes [1].

« Eudes méprisa ces représentations, ordonna

[1] Les prêtres et les moines avaient établi en principe que les biens des églises et monastères étaient la propriété des saints patrons de ces églises et de ces monastères. Aussi, dans les chartes de donations, on ne lit pas : *Je donne aux prêtres de telle église, aux moines de tel couvent;* mais on lit : *Je donne à tel saint, à telle sainte*, etc. Les ecclésiastiques, par ce moyen, voulurent inspirer un grand respect pour leurs biens, les faire considérer comme sacrés. Cette ruse a sans doute été inspirée par les fréquens brigandages que les nobles exerçaient sur ces biens.

« que tout le butin qu'il avait enlevé aux pau-
« vres fût renfermé dans l'église de Germigny
« qui, ainsi que le cimetière qui l'entourait,
« était fortifiée par un fossé.

« Bientôt après les serfs de Saint-Benoît vin-
« rent réclamer les objets que ce prince leur
« avait enlevés. Il refusa de les restituer, et
« menaça ces hommes de les faire charger de
« coups : il était d'un naturel très-altier et très-
« féroce, il ordonna qu'aux *dépens des pauvres*
« un ample repas serait préparé pour lui et
« pour ceux de sa suite [1].

« Le luminaire vint à manquer pour éclairer
« le repas ; le prince demanda s'il n'y avait pas
« de cierges dans l'église : on lui répondit qu'il
« ne s'y trouvait que le cierge pascal... Il se le
« fit apporter, et, sans respect pour un objet
« consacré au Seigneur, il le divisa et en fit un
« grand nombre de cierges ; puis, lui et les
« siens, après s'être gorgés de vin et de viandes
« de toute espèce, et avoir passé la veillée en
« discours frivoles, ils allèrent dormir [2]. »

[1] Les serfs des monastères et des églises sont toujours, dans les monumens historiques de cette période, qualifiés de *pauvres;* et cette dénomination leur convenait.

[2] *Ex miraculis sancti Benedicti ; Recueil des historiens de France,* tom. XI, pag. 483.

L'auteur de cette relation, qui voudrait que son saint Benoît fît un miracle pour manifester sa puissance et punir ce prince sacrilége, nous apprend qu'il fut malade pendant la nuit, que sa maladie s'aggrava le lendemain, et qu'il ne tarda pas à mourir. Cet auteur est convaincu ici d'une fraude pieuse. Il est certain que ce prince ne fut point puni de ses vols, et qu'il vécut encore plusieurs années. L'événement que je viens de rapporter doit être placé en 1037 ou 1038, au plus tard; un monument historique, très-certain, nous apprend que le roi Henri, *avec l'aide de Dieu*, prit les armes contre son frère Eudes, et mit sa troupe en déroute. Eudes se réfugia dans un certain château : le roi son frère l'y fit prisonnier avec ses complices, et tous furent traduits dans les prisons d'Orléans [1]. Eudes était encore vivant et bien portant en 1054, puisque le roi son frère lui confia le commandement d'une partie de son armée qu'il dirigeait contre le duc de Normandie [2].

Voilà un prince, fils de roi, frère de roi, qui suit le torrent de la corruption générale, et,

[1] *Fragmentum Historiæ francicæ; Recueil des historiens de France*, tom. XI, pag. 160.

[2] *Gesta Guillelmi ducis Normaniæ; Recueil des historiens de France*, tom. XI, pag. 83.

comme tous les autres nobles ou princes de son temps, ennoblit la profession de brigand et de voleur. Son neveu, Philippe Ier., roi de France, ajouta un nouveau lustre à cette profession.

On a vu ci-dessus[1] que Philippe Ier., de concert, et sans doute par les conseils de son prévôt Étienne, fit, dans l'église de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, une tentative de vol qui n'eut pas de succès. On va voir ce roi, si le souverain pontife de Rome n'est pas un calomniateur, renouveler les mêmes tentatives sur un plus grand théâtre, et avec un succès plus réel.

Le pape Grégoire VII adresse à tous les évêques du royaume une lettre, datée du 10 septembre 1074, dans laquelle il esquisse le tableau des mœurs corrompues de ce royaume et de son roi : « Toutes les lois y sont oubliées, toute jus-« tice est foulée aux pieds, dit-il. Est-il quel-« que infamie, quelque espèce de cruauté, « quelques actes vils, intolérables, qui ne s'y « commettent impunément ? Depuis un certain « temps, la puissance royale affaiblie n'a plus « de lois à opposer aux délits, n'a plus de force « pour les punir. Les Francs, ennemis entre « eux, usurpant chacun le droit commun des

[1] *Voyez* la présente période, § IV, pag. 18.

« nations, lèvent des troupes et se font la guerre « pour venger leur propre injure. Ces querelles « particulières désolent la patrie, la remplissent « de meurtres, d'incendies, et d'autres calami- « tés que produisent les guerres. Chose étrange « et déplorable ! la perversité, comme une ma- « ladie contagieuse, les a tous frappés. Souvent, « et sans y être contraints par la nécessité, ils « se rendent coupables de forfaits horribles, « exécrables. Ils méprisent également les lois « des hommes et celles de Dieu. Sacriléges, in- « cestueux, parjures, ils sont, pour le moindre « intérêt, disposés à se trahir réciproquement. « On voit parmi les Francs ce qu'on ne voit « point chez les autres nations de la terre : les « uns sont en guerre contre les autres, les pa- « rens contre leurs parens, les frères mêmes « contre leurs frères. C'est par cupidité, c'est « pour extorquer les biens de leurs adversaires, « c'est pour les plonger, le reste de leur vie, « dans une misère extrême, qu'ils prennent les « armes.

« Ils arrêtent les pélerins qui se rendent à « Rome pour y visiter les tombeaux des apôtres ; « ils les plongent dans des cachots, leur font « éprouver les tortures les plus douloureuses « pour les obliger à payer des rançons dont la

« somme surpasse souvent tout ce que ces mal-
« heureux possèdent. »

Grégoire vient d'offrir le tableau fidèle des mœurs de la noblesse et des excès du régime féodal; jusque-là il ne mérite aucun reproche; mais en est-il exempt lorsque, comme on va le voir, il se permet de diffamer un roi auprès de tous les évêques de son royaume? Quand Philippe 1er. se serait rendu coupable des bassesses et des crimes dont il l'accuse, était-il régulier, convenable, de le dénoncer à ses propres sujets? Grégoire en avait-il le droit? Sous le règne de Charlemagne, le pape de Rome se serait-il permis un procédé aussi indécent? Et d'où les papes, qui ne sont certainement pas exempts de reproches, tiennent-ils le droit de relancer si vigoureusement les rois? *Ne jugez pas les autres,* dit l'Évangile, *de peur que les autres ne vous jugent.*

« Votre roi, continue le pape, ce roi que l'on
« doit plutôt qualifier de votre tyran, inspiré
« par le diable, est le principal auteur de ces
« désordres. Il a souillé de débauches et de
« crimes tout le cours de sa vie. Ce misérable a
« pris les rênes du gouvernement sans savoir les
« tenir; il a, par sa trop grande faiblesse, favo-
« risé la dépravation de ses sujets, et, par ses
« exemples, les a autorisés aux attentats que je

« vieus de signaler. N'est-il pas évident que ce « roi, par la ruine qu'il a causée aux églises, « par ses adultères, par ses abominables ra- « pines, par ses parjures et ses fraudes multi- « pliées dont je l'ai souvent réprimandé, n'ait « mérité la colère de Dieu? De plus, lui, qui « devrait être le défenseur des lois et de la jus- « tice, n'a pas eu honte d'agir comme un chef « de voleurs. Dernièrement, des marchands de « divers pays se rendaient à une foire qui se « tient en France, lorsque ce roi, en vrai bri- « gand, les arrêta, et leur enleva une somme « considérable d'argent [1]. »

Grégoire VII dénonce encore les turpitudes de Philippe Ier. à Guillaume, comte de Poitou et duc d'Aquitaine; et, dans une lettre du 13 novembre 1074, il lui écrit : « Je ne doute point que « les iniquités de Philippe, roi de France, ne « vous soient connues; mais je crois devoir vous « témoigner tout le chagrin qu'elles me causent. « Ce roi semble vouloir surpasser par ses crimes « tous les princes chrétiens, et même ceux qui « professent le paganisme. Il a répandu la con- « fusion parmi les églises, en a détruit plusieurs; « et, poussé par une cupidité que rien ne peut

[1] *Recueil des historiens de France*, tom. XIV, pag. 582.

« excuser, il n'a pas rougi de souiller la majesté « du trône, en pillant des marchands d'Italie, « qui se rendaient dans votre pays [1]. »

Ce pape écrit enfin, le 8 décembre de la même année, à Manassès, archevêque de Reims : « Voilà une nouvelle que vous devez recevoir « avec prudence et précaution : Philippe, roi « de France, ce loup rapace, ce tyran inique, « cet ennemi de Dieu, de la religion et de la « sainte Église, vient, au mépris de Dieu et à « la honte de sa couronne, de commettre contre « des marchands d'Italie et d'autres provinces « un crime inouï, un crime détestable, et plu- « sieurs autres attentats dont les plaintes par- « viennent fréquemment à mes oreilles [2]. »

Il est certain que jusqu'alors l'histoire n'avait accusé aucun roi de France de faire le métier de voleur et d'arrêter les marchands sur les chemins ; mais on avait vu, pendant la première et la seconde race, plusieurs personnes noblement qualifiées, adonnées à cette habitude honteuse ; et, pendant la troisième, on a vu aussi un fils et frère de roi, et presque toute la noblesse française suivre cet exemple. Grégoire VII devait le savoir et ne pas accuser, avec tant d'é-

[1] *Recueil des historiens de France*, tom. XIV, pag. 586.

[2] *Idem*, tom. XIV, pag. 589.

clat, le roi de France d'un vice qui lui était commun avec ses principaux sujets et avec la plupart des seigneurs de l'Europe.

Quelques années après, en 1097, un duc de Bourgogne, prince presque aussi puissant que le roi, et prince de son sang, croyait certainement qu'arrêter les passans sur les chemins pour les dépouiller n'était point un exercice indigne de son rang. Odon, ou Eudes 1er., surnommé *le boucher* ou *le bourreau*, duc de Bourgogne, instruit qu'Anselme, archevêque de Cantorbéry, traversait ses États pour se rendre à Lyon, et qu'il portait avec lui de grandes richesses, vint avec une force suffisante pour s'embusquer sur son passage. L'archevêque, avec ceux de sa suite, s'était arrêté dans un lieu commode pour se rafraîchir; le duc, escorté d'un grand nombre de chevaliers armés, fond brusquement sur ces voyageurs, en disant: *Lequel de vous est l'archevêque?* Le prélat monte aussitôt sur son cheval, s'avance vers le duc, et, d'un ton fier et imposant, lui dit: *C'est moi.* Alors le duc, saisi de confusion, rougit, baisse la tête, reste interdit. Anselme, profitant de son embarras, lui dit: *Seigneur duc, vous plaît-il que je vous embrasse?* Le duc, entraîné par l'accueil de l'archevêque, y répond par ces mots: *Seigneur,*

je suis prêt à vous embrasser et à vous servir, et me réjouis de votre arrivée.

On voit ici l'influence de l'audace montrée à propos. Le duc et le prélat se retirèrent bons amis en apparence. Ce dernier, content d'avoir échappé à un si grand danger, donna sa bénédiction au prince, et alla promptement coucher à Clugny [1].

On ferait des volumes si l'on recueillait, dans les monumens historiques de ces temps barbares, toutes les notions qui constatent les expéditions que les nobles faisaient sur les chemins contre les marchands et les voyageurs, et surtout celles qu'ils dirigeaient contre les églises et les monastères.

Les moyens variés, mais toujours inutiles, qui furent employés pour arrêter ce débordement de corruption, pour corriger ces habitudes viles et subversives de tout ordre, le récit des nombreuses et continuelles guerres privées entre seigneurs et seigneurs, les cruautés qu'ils exerçaient les uns contre les autres, les ravages, les pillages, les massacres, les incendies, en tous temps, en tous lieux, les calamités causées par cette dévastation générale, offrent, pendant

[1] *Recueil des historiens de France*, tom. XIV, pag. 123, note (*d*).

six ou sept siècles, les exploits ordinaires des hommes puissans, la matière principale de notre déplorable histoire, et les traits les plus caractéristiques de l'anarchie féodale. C'est sans doute parce que le tableau de ces temps passés est horrible, ou dans la crainte d'être persécuté par les familles qui ne tirent leur illustration que de l'ancienneté de leurs aïeux, qu'aucun écrivain n'a osé complétement le tracer.

Je ne l'entreprendrai point. Je vais me borner à parler de la conduite de quelques seigneurs habitans des environs de Paris, et à offrir quelques résultats propres à donner une juste idée des crimes, des désordres et des maux causés par la féodalité.

Burchard, dit *le Barbu*, tige de la maison de Montmorenci, possédait un fort dans l'île de la Seine, aujourd'hui nommée *Ile de Saint-Denis*. Il partait de ce fort pour faire des incursions sur l'abbaye de Saint-Denis qu'il pillait et dévastait fréquemment. Vivien, abbé de ce monastère, s'en plaignit au roi, qui ordonna au noble baron de mettre fin à ses brigandages. Le noble baron n'obéit point. Le roi fit abattre le fort de l'île. Burchard, plus furieux que jamais, se vengea sur les propriétés de l'abbaye, sur les pauvres habitans qui les cultivaient. Le roi,

trop faible pour contenir ce brigand, imagina de lui faire consentir un accord avec l'abbé de Saint-Denis.

Il fut convenu que Burchard serait autorisé à construire un château dans un lieu appelé *Montmorenci*, près de la fontaine de Saint-Valeri, à trois milles de Saint-Denis; qu'il ferait hommage à l'abbé pour le fief qu'il possédait dans l'île; que ses chevaliers, habitant son château de Montmorenci, seraient tenus de se rendre deux fois par an, le jour de Pâques et le jour de Saint-Denis, dans l'abbaye de ce nom, et d'y rester en ôtages jusqu'à ce que les objets volés par ledit Burchard, les dommages faits par lui aux biens de l'abbaye, fussent restitués ou réparés. Cet accord est de l'an 1008 [1].

On voit, par sa teneur et par les précautions qui y sont prises, que Burchard était un voisin fort dangereux pour l'abbaye de Saint-Denis.

Les monastères, pour se préserver des attaques des seigneurs, employèrent un grand nombre de moyens : entre autres, ils payaient un ou plusieurs chevaliers chargés de les protéger contre les brigands. Ces chevaliers portaient le titre d'*avoués*, de *défenseurs*, etc.,

[1] *Recueil des historiens de France*, tom. x, pag. 303, 312, 593.

mais la plupart, brigands eux-mêmes, rendirent cette fonction héréditaire dans leur famille, usurpèrent l'autorité, opprimèrent les moines, et pillèrent les monastères qu'ils étaient chargés de défendre.

Le comte Drogon jouissait, en qualité d'avoué de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, des revenus de plusieurs villages des environs de Paris, appartenant à cette abbaye. Ce comte, suivant l'exemple des autres *défenseurs*, possédait cette fonction par droit héréditaire. Ses pères avaient usurpé l'autorité suprême sur les habitans de ces lieux, et les accablaient de contributions injustes, d'exactions, de mauvaises coutumes, dont le poids, quoique insupportable, fut encore aggravé par le comte Drogon. Le roi Robert, en 1031, fit défense à ce comte de continuer la perception de ces iniques servitudes [1]; mais ce roi ne se faisait jamais obéir.

En 1043, le roi Henri rendit une sentence à peu près semblable contre un chevalier appelé Nivard, défenseur des biens de l'abbaye de Saint-Maur-des-Fossés, chevalier qualifié dans cette sentence de *très-inique voleur* (*iniquissimus prædo*), qui, pendant les fréquens séjours

[1] *Recueil des historiens de France*, tom. x, pag. 622.

qu'il faisait dans un village appartenant à cette abbaye, en sa qualité de défenseur, écrasait les pauvres cultivateurs de ce village par des vexations nombreuses et insupportables [1].

Louis VI, dit *le Gros*, du vivant même de son père Philippe, combattit la plupart des brigands qui désolaient ses États : tels étaient Èbles de Rouci, fils de Guischard, qui, poussé par un esprit de démence ou de cupidité, et par sa méchanceté, dit l'abbé Suger, ne cessait de dévaster et piller les campagnes. Ce jeune prince parvint à réduire ce tyran; mais le remède fut aussi funeste que le mal; ses troupes volèrent ceux qui volaient; *si furent robés cil qui soulaient rober les autres*, portent les grandes Chroniques de France [2].

Burchard IV, seigneur de Montmorenci, à l'exemple de son aïeul Burchard Ier. dont j'ai parlé, exerçait, en 1101, des brigandages contre l'abbaye de Saint-Denis. L'abbé qui existait alors, et qu'on nommait *Adam*, défendait les propriétés de son monastère les armes à la main, et avec le courage de ce temps; c'est-à-dire que les deux ennemis, à l'envi l'un de l'autre, brûlaient les villages, les récoltes, massacraient,

[1] *Recueil des historiens de France*, tom. XI, pag. 577.
[2] *Idem*, tom. XII, pag. 141.

emprisonnaient, torturaient dans leurs cachots les malheureux cultivateurs, qui, étrangers à ces querelles, en étaient toujours les victimes. L'un brûla la terre de l'autre, disent les grandes Chroniques de France. Le prince Louis ordonna au seigneur de Montmorenci de se rendre auprès du roi son père à Poissy. Ce seigneur refusa d'obéir, et fut condamné par la cour du roi; il ne se soumit point à cette sentence, et rassembla au contraire quelques seigneurs de son voisinage pour résister aux forces royales. Le prince Louis vint assiéger Montmorenci. « Il entra, disent les « grandes Chroniques, dans la terre de Bur- « chard, et *gasta tout par feu et par glaive*, « fors son chastel qu'il prit. » Le seigneur rebelle fut forcé de se soumettre [1].

La forteresse de Montlhéri, occupée par Milon et par son fils Gautier de Troussel, de la famille des Montmorenci, presque toujours en état de révolte contre le roi, et chez qui se réunissaient plusieurs brigands, était l'effroi des campagnes méridionales de Paris. Ces brigands s'étaient emparés de tout l'espace qui s'étend depuis Corbeil jusqu'à Châteaufort, et désolaient tous ces pays, interceptaient toutes les communications,

[1] *Grandes Chroniques de France; Recueil des historiens de France*, tom. XII, pag. 138.

de sorte qu'on ne pouvait, sans risquer d'être pillé, fait prisonnier ou tué, se rendre de Paris à Orléans. Le roi Philippe maria un bâtard qu'il avait eu de la comtesse d'Angers, avec la fille de Gautier de Troussel; par ce mariage, il obtint la forteresse de Montlhéri, et son fils Louis en eut la garde [1]. Ce prince bâtard y fit le métier de voleur, comme avait fait son beau-père.

Hugues de Pompone, seigneur de Crécy, châtelain de Gournay, fils de Guy, comte de Rochefort, favori du roi Philippe Ier., volait les bateaux des marchands qui naviguaient sur la Marne, et transférait le fruit de ses rapines dans la forteresse de Gournay [2].

Un jour il enleva à des marchands plusieurs chevaux sur le *chemin royal* [3], et les conduisit dans la même forteresse : alors le prince Louis vint assiéger le château de Gournay. Guy, comte de Rochefort, père de Hugues de Pompone, et Thibaud, comte de Champagne, vinrent au secours du noble voleur; mais le prince parvint à

[1] *Sugeri vita Ludovici Grossi;* grandes Chroniques de France; *Recueil des histor. de France,* tom. XII, p. 16, 17, 142, 143.

[2] *Recueil des historiens de France,* tom. XIII, p. 729, 730.

[3] *Regia strata,* dit Suger. Cette route royale était la voie romaine qui conduisait de Paris à *Calla,* Chelles. (*Sugeri vita Ludovici Grossi; Recueil des historiens de France,* tom. XII, pag. 22.)

mettre ses auxiliaires en déroute, et à prendre le château de Gournay [1].

Ce prince fit plusieurs autres exploits dans d'autres parties de ses États, et continua, dès qu'il fut roi, à pourchasser les nobles qui dépouillaient les pauvres, les monastères et les marchands. Il prit le château de Corbeil où Guy de Troussel tenait son fils en prison pour avoir refusé de se révolter contre le roi, et délivra ce prisonnier [2].

En 1109, un de ces événemens atroces, si fréquens dans les annales de la féodalité, eut lieu au château de la Roche-Guyon situé sur le bord de la Seine. Guy, possesseur de ce château, y résidait avec sa famille. Voici le singulier éloge que l'abbé Suger et les grandes Chroniques font de ce seigneur. « Son père et son grand-père « s'étaient rendus fameux par leurs brigandages « et leurs vols; mais Guy de la Roche-Guyon, « jeune bachelier, avait renoncé aux félonies et « trahisons de ses aïeux. Il était enclin à se con- « duire en homme probe et honnête, et *s'abs-* « *tenait de pillage et de vol* : peut-être, disent les « grandes Chroniques, se serait-il laissé aller

[1] *Recueil des historiens de France*, tom. XII, p. 22, 150, 209.

[2] *Idem*, tom. XII, pag. 25, 154.

« aux habitudes de ses pères, s'il eût plus lon-
« guement vécu. »

Guy avait pour beau-frère un seigneur appelé *Guillaume*, qui, suivant les grandes Chroniques, était un *des plus déloyaux traîtres* qu'il soit possible de trouver. Guillaume vint un matin, accompagné de plusieurs chevaliers, s'embusquer dans la chapelle du château de la Roche-Guyon; et, lorsque Guy s'y rendit, ils fondirent ensemble sur lui à coups d'épée, le tuèrent, tuèrent sa femme qui l'accompagnait, tuèrent leurs enfans, et tous les habitans de ce château.

Les barons du voisinage, craignant que Guillaume ne livrât la Roche-Guyon aux Anglais, vinrent assiéger ce fort. Guillaume, effrayé, entra en négociation avec les assaillans, et annonça qu'il était disposé à rendre ce château, si on lui garantissait la vie. Plusieurs firent serment de le laisser sortir librement; quelques Français, en petit nombre, ne prirent point cet engagement. Guillaume ouvrit les portes. Les chevaliers entrent, se jettent à coups d'épée sur les assiégés. Leurs corps morts ou vivans, jetés par les fenêtres du château, sont reçus par les pieux et par la pointe des lances des chevaliers qui étaient au bas de la tour. Quant à Guillaume, il fut traité plus cruellement : on lui arracha

les entrailles et le cœur, et on les plaça au bout d'une pique élevée sur un lieu apparent, *pour démonstrer sa mortel traïson* [1].

Je ne m'arrêterai pas à décrire les perfidies, les brigandages, les rébellions, les vols, les incendies de Hugues du Puiset, ni les excès du prince Philippe, fils du roi Philippe Ier., et de la duchesse d'Angers, qui, avec ses chevaliers, descendait de sa tour de Montlhéri, pillait les passans, et dévastait les campagnes du voisinage [2].

Parmi une infinité d'autres traits qui peignent les crimes et les malheurs de ce temps, je ne dois pas omettre celui qui signala l'orgueil excessif d'un comte de Corbeil, appelé *Burchard*. L'abbé Suger le qualifie de *superbissime comte*. « Sa fierté, sa présomption extravagantes, ne « lui permettaient pas de rester en repos; il « fut le chef des scélérats qui troublaient le

[1] *Recueil des historiens de France*, tom XII, p. 30, 161. On assassinait alors dans les églises : *Guy* fut tué dans l'église de la Roche-Guyon; Charles-le-Bon, comte de Flandre, le fut dans l'église de Bruges; Guillaume III, comte de la Bourgogne supérieure, fut pareillement, et dans la même année, assassiné dans une église, etc., etc. Sous la première race, cet usage était établi; on y prenait son ennemi au dépourvu. Grégoire de Tours cite plusieurs exemples d'assassinats commis par les Francs dans les églises.

[2] *Recueil des historiens de France*, tom. XII, pag. 210.

« royaume ; il aspira même à la couronne de « France. Un jour qu'il se disposait à faire la « guerre au roi, dans l'intention de le détrôner, « il refusa de recevoir son épée des mains de ses « chevaliers; et, d'un ton solennel, adressant « la parole à son épouse qui était présente, il « dit : *Donnez avec joie, noble comtesse, cette « magnifique épée au noble comte qui la recevra « en ce moment comme comte, et qui, avant la « fin du jour, vous la rendra comme roi.* Grâce « à Dieu, ce seigneur eut un sort tout contraire « à ses espérances. Dans le même jour il fut tué « d'un coup de lance par Étienne, comte de « Blois, qui combattait pour le roi, et qui, « par ce coup, rétablit la paix dans le royaume, « et envoya le comte de Corbeil soutenir dans « l'enfer une guerre interminable [1]. »

Il eut d'Adélaïde de Crécy un fils nommé *Odon*, qui fut, après lui, comte de Corbeil. C'était, dit aussi l'abbé Suger, un homme étranger à l'espèce humaine, dépourvu de toute raison : il ressemblait aux bêtes brutes [2].

Les environs de Paris, sous Louis VII, qui succéda, en 1137, à son père Louis-le-Gros,

[1] *Recueil des historiens de France*, tom. XII, pag. 36, 37, 167, 210.

[2] *Idem*, tom. XII, pag. 37.

furent pareillement troublés par la rébellion des seigneurs, et désolés par leurs brigandages. Peu de temps après son avénement au trône, Gaucher de Montjai, parent ou allié de la maison de Montmorenci, se révolta contre le roi, et dévasta une partie de ses terres par des pillages et des incendies. Le roi fut obligé d'aller assiéger en force le château de ce nom, qu'il prit et fit entièrement démolir, et n'excepta que la grande tour. Gaucher fut conduit prisonnier à Paris [1].

Le frère de Louis VII, Henri, évêque de Beauvais, voulut aussi prendre les armes contre ce roi. Il en fut détourné par les remontrances de l'abbé Suger qui lui dit qu'il était trop faible pour une telle entreprise, et qu'il ne convenait pas à un évêque de faire la guerre à son frère [2].

Louis VII soutint plusieurs autres guerres qui n'eurent qu'une influence éloignée sur Paris et ses environs. Je ne les dois pas décrire, mais je m'arrêterai sur le caractère des seigneurs, sur les moyens employés par le clergé pour contenir le torrent de leur brigandage, sur les effroyables calamités qu'ils produisirent.

Pleins d'orgueil, de présomption, et sans pré-

[1] *Recueil des historiens de France*, tom. XII, p. 125, 199.
[2] *Idem*, tom. XV, pag. 463 et suiv., et les notes.

voyance, ils entreprenaient, aveuglément et par ostentation, des expéditions militaires dont ils ne calculaient jamais les suites : ils y étaient souvent malheureux. Ils faisaient la guerre sans la déclarer, tombaient furtivement sur les terres et les villages de leurs ennemis, brûlaient ce qu'ils ne pouvaient piller, détruisaient les récoltes, enlevaient les laboureurs et les bestiaux, incendiaient beaucoup, et se battaient peu. Le pape Innocent II, dans le concile qu'il tint à Clermont, en 1130, témoigne son indignation contre les nombreux incendiaires qui désolaient la France, contre l'*habitude criminelle, destructive et horrible des incendies*, et menace les coupables de graves châtimens [1].

Le pillage était l'objet principal de la plupart des guerres : lorsque les seigneurs voulaient dévaster les propriétés d'un voisin ou d'un monastère, ils faisaient à la hâte construire une forteresse en bois qu'ils entouraient de fossés. On nommait ces constructions en latin *receptaculum*, et en français *recet*. Là le butin était déposé et confié à la garde des chevaliers. Le seigneur volé poursuivait ordinairement et atteignait quelquefois le seigneur voleur : alors un combat s'engageait. Malheur au vaincu ! il ne pouvait obtenir

[1] *Baluzii Miscellanea*, lib. VII, pag. 78.

son pardon qu'en faisant des concessions considérables, ou en se soumettant à la plus humiliante des réparations [1].

On voyait alors le vaincu se coucher par terre, se rouler dans la poussière, pleurer et se lamenter en demandant pardon; ou bien il était obligé de se présenter les pieds nus, en chemise, une selle sur la tête ou sur le dos, et quelquefois de marcher sur les mains et sur les genoux, afin de servir de monture à son vainqueur

En 1036, *Geoffroi Martel*, comte d'Angers, prit les armes contre *Foulques-Néra* son père. Celui-ci, pour punir l'audace de son fils

[1] Le prisonnier qui ne satisfaisait pas promptement aux demandes de son vainqueur, qui ne lui cédait pas les terres, les châteaux qu'il exigeait, subissait des tortures horribles, notamment celle qu'on nommait *catasta*. Elle consistait à placer le prisonnier dans une cage ou à l'enchaîner sur un lit de fer. Là il était exposé au feu d'un brasier. Thibaud V, comte de Blois et de Chartres, faisait une guerre acharnée à Sulpice II, d'Amboise, seigneur de Chaumont; il parvint à le prendre, et le détint dans sa prison de Châteaudun. Chaque jour Sulpice était exposé au feu; il promit en vain de grandes sommes pour se racheter. Son ennemi voulait qu'il cédât le bourg et le château de Chaumont; il y consentit enfin; mais ses chevaliers refusaient de rendre cette place. Sulpice dépérissait, il succomba bientôt à cet affreux supplice. (*Gesta ambasiensium dominorum; Recueil des histor. de France*, tom. XII, pag. 515, 516; et le *Glossaire de Ducange*, au mot *Catasta*.)

qu'il venait de vaincre, lui ordonna de parcourir un espace de plusieurs milles, portant une selle de cheval sur le dos, et puis de venir en cet équipage se prosterner devant lui : le fils fut forcé d'obéir. Le père, en le foulant aux pieds, criait : *te voilà enfin vaincu*. Le fils répondait : *je ne suis vaincu que par mon père, et non par d'autres*[1].

En 1025, Hugues, comte de Châlons sur Saône, prend par trahison Réginald, comte des Bourguignons et gendre de Richard II, duc de Normandie. Ce duc en est instruit, il marche contre Hugues, ravage tout, brûle les villages, les châteaux, avec les hommes, les femmes et les enfans qui s'y trouvent. Hugues, effrayé, met en liberté Réginald, et se voit forcé de faire satisfaction au duc de Normandie. Il se présente à Rouen devant son fier vainqueur, dans un état très-humiliant, portant sur le dos une selle de cheval, se met à genoux devant lui, implore sa grâce, et l'obtient[2].

Dans le Glossaire de Ducange, on trouve un assez grand nombre d'exemples de ce châtiment ridicule et avilissant[3].

[1] *Recueil des historiens de France*, tom. XI, pag. 180.

[2] *Idem*, tom. X, pag. 190.

[3] *Glossaire de Ducange*, au mot *Sellam gestare*.

Les vaincus étaient souvent forcés de subir une peine tout aussi humiliante, celle de baiser le *podex* du vainqueur : nous en avons plusieurs témoignages.

Les seigneurs, en attaquant les voyageurs, les marchands sur les chemins, excitaient quelquefois les plaintes d'autres seigneurs qui jouissaient des produits des foires, parce que ces produits diminuaient en raison du danger plus ou moins grand que rencontraient les marchands qui s'y rendaient [1] ; mais lorsqu'ils pillaient et dévastaient les biens des églises et des monastères, alors le clergé élevait contre eux des clameurs, cherchait à intéresser à sa défense le ciel et la terre, et mettait en jeu toute l'artillerie sacerdotale.

L'excommunication fut le premier remède; puis, vinrent les excommunications aggravées et réaggravées : ensuite on proféra dans les églises, contre les profanes spoliateurs, diverses

[1] En 1148, Thibaud, comte de Blois, écrit à l'abbé Suger pour se plaindre de ce que le vicomte de Sens, nommé Salo, et son fils Garin, avaient arrêté, sur le chemin royal, des changeurs qui se rendaient à la foire de Provins, et leur avaient enlevé la valeur de sept cents livres. « Je ne souffrirai point « qu'un tel attentat reste impuni, dit-il; mes foires seraient « ruinées. » (*Epistolæ Sugeri ; Recueil des historiens de France*, tom. XV, pag. 503.)

formules de prières appelées *cris à Dieu, cris de tribulation,* et diverses formules de malédictions des plus énergiques. On sonnait les cloches à chaque heure de la journée, et notamment la cloche du chœur, nommée *cloche en colère, campana irata*[1]. On déposait les reliques des saints, le crucifix par terre; on les déposait sur des épines. Dans la suite on donna de l'extension à cette cérémonie sacrilége : on jeta par terre avec effort les reliques, les images des saints, de la Vierge, le crucifix, le livre des Évangiles; on alluma, on éteignit et on jeta à terre des cierges, en prononçant les malédictions, les imprécations les plus horribles, les plus recherchées contre les brigands féodaux. On alla plus loin encore; on traîna les statues des saints, de la Vierge, et le crucifix autour de l'église; et, suivant l'antique usage des païens qui, lorsqu'ils souffraient de quelques calamités, injuriaient et frappaient les statues de leurs dieux, on injuria, on frappa les statues des saints, on frappa leurs tombeaux et les autels qui contenaient

[1] *Glossaire de Ducange*, aux mots *Proclamatio* et *Clamor ad Deum. Voyage de deux bénédictins*, IIIe. partie, pag. 291, où l'on trouve une formule d'imprécations, intitulée *Imprecationes contra persecutores*, et *De antiquis ecclesiæ Ritibus*, tom. III, lib. III, cap. III, *de Clamore pro tribulatione.*

leurs reliques, afin de réveiller leur vertu assoupie, ou d'exciter leur colère contre les envahisseurs des biens des églises où ils recevaient un culte.

Raoul Tortaire raconte qu'un seigneur, nommé *Adalard, avoué* de l'église d'Arvincourt, au lieu de protéger cette église, en pillait tous les biens; et qu'une femme de ce lieu, indignée de cette iniquité, alla à l'église, leva les draperies qui couvraient l'autel, et le frappa vigoureusement, en apostrophant ainsi le patron saint Benoît : *Benoît, vieux paresseux, es-tu tombé en léthargie? que fais-tu là? tu dors! pourquoi souffres-tu que ceux qui te servent soient accablés d'outrages?* Ce seigneur, ajoute cet écrivain, fut bientôt puni de son brigandage impie [1].

Tous ces moyens ne guérissant point le mal, on imagina de réunir, dans diverses églises, un grand nombre de reliques les plus renommées; on invita les seigneurs à s'y rendre. Ils aimaient à figurer en magnifiques équipages dans les

[1] *Ex miraculis sancti Benedicti; Recueil des historiens de France*, tom. XI, pag. 484.

Dom Carpentier, dans son *Supplément au Glossaire de Ducange*, cite quelques autres exemples de cette pratique, très-ancienne, et très-absurde, que les Romains appelaient *incusare deos*. *Voyez* ce Supplément, aux mots *Altare* et *Reliquiæ*.

grandes réunions. Ils s'y rendirent et jurèrent sur ces reliques qu'ils renonçaient à leurs brigandages accoutumés. Ils juraient volontiers; puis, sortis de l'église, ils oubliaient leurs sermens[1].

Un évêque de Limoges, appelé *Alduin*, imagina le premier, pour épouvanter les nobles brigands, de faire cesser tout service divin dans son diocèse. Cet exemple fut imité par plusieurs évêques. *Fulbert*, évêque de Chartres, fut de ce nombre; voici en quelle occasion.

Geoffroi, vicomte de Chartres, avait commis plusieurs crimes qui portèrent *Fulbert* à l'excommunier. Le vicomte irrité dévasta, pilla, incendia une grande partie des domaines de l'évêché. Fulbert parcourut tous les degrés de la hiérarchie féodale, et demanda successivement des secours à tous ceux qui les occupaient; mais il ne trouva protection nulle part. « Je m'adres-« serai, dit-il dans une de ses lettres, au « comte Eudes (comte de Chartres): s'il me « refuse, dit-il, j'invoquerai l'autorité du roi « ou du duc Richard (duc de Normandie), « mes patrons. Si ces derniers ne viennent pas « à mon aide, je ne vois d'autre parti à prendre

[1] *Ademari Chronic. Recueil des historiens de France*, t. x, pag. 147, 379.

« que d'adresser secrètement mes prières à « Dieu. »

Fulbert, comme il l'avait annoncé, adressa ses plaintes au comte de Chartres, puis à Hugues, fils du roi Robert, enfin au roi Robert lui-même et à la reine Constance son épouse : il ne put obtenir d'eux aucun secours.

Dans une seconde lettre adressée au roi, ce prélat annonce que le vicomte Geoffroi accroît ses moyens de persécution contre lui, et qu'il vient de faire construire plusieurs forteresses menaçantes ; il ajoute que, pour manifester l'état de désolation où se trouve son église, il vient d'ordonner que le service divin n'y soit célébré qu'à voix très-basse, et d'une manière qui approche du silence : « Nous vous en prions, con- « tinue-t-il, le cœur navré, les larmes aux « yeux, les genoux en terre : venez au secours « de mon église.... priez le comte Eudes, or- « donnez-lui impérieusement, par votre auto- « rité royale, de venir faire cesser les persécu- « tions diaboliques dont mon église et moi « sommes les victimes.... Si je n'obtiens rien « de vous ni de lui, que me restera-t-il à faire? « J'ordonnerai la cessation de l'office divin dans « toute l'étendue de mon diocèse [1]. » L'évêque

[1] *Fulberti Epistolæ ; Recueil des historiens de France*, t. x,

Fulbert dut effectuer cette dernière menace, car il n'obtint rien de satisfaisant. Ainsi une population innocente fut punie pour le crime d'un seul homme.

Les mêmes désordres se manifestaient dans toutes les parties de la France. Pour les faire cesser, on assembla plusieurs conciles : à Charroux, en 988; à Narbonne, en 990; à Reims, en 993; à Limoges, en 994; à Poitiers, en 1000; à Airy, diocèse d'Auxerre, en 1020; à Reims, en 1027; à Bourges, en 1031. Ce fut dans ce dernier concile que les évêques, en prononçant anathême contre les ravisseurs des biens ecclésiastiques, qui troublaient la France par leurs guerres et leurs brigandages continuels, jetèrent à terre les cierges qu'ils tenaient allumés. Alors le public s'écria : *Ainsi Dieu éteigne la lumière de ceux qui ne veulent pas recevoir la paix!* A la fin de la même année fut tenu un autre concile à Limoges, où l'on proposa d'interdire le culte à tous les habitans de ce diocèse, de les excommunier, de les priver de la sépulture, à quelques exceptions près, de célébrer l'office en secret, de dépouiller les autels, de

pag. 456, 457, 458, 464. Dans le défaut de protection qu'éprouva Fulbert, se montre un des vices les plus éminens du régime féodal.

suspendre les mariages, de défendre aux personnes qui se rencontraient de se donner un baiser en se saluant, enfin de défendre aux hommes de se raser la barbe. Le concile adopta docilement ces propositions frivoles et ridicules [1] : inutiles remèdes à des maux fortement enracinés ; faibles correctifs employés contre des vices autorisés par la nature du gouvernement, contre des crimes dont la cause était respectée. Les guerres privées, les brigandages, les vols, les massacres, les incendies, les famines et les maladies pestilentielles reprirent leur cours ordinaire.

En l'an 1034, un évêque, que l'on ne nomme pas, imagina de publier qu'une lettre tombée du ciel lui était parvenue ; il en communiqua le contenu à tous les évêques ses confrères. Dans cette lettre, Dieu ordonnait aux guerriers de déposer les armes; aux victimes de leur brigandage de renoncer à toutes poursuites contre eux ; aux parens de ne point venger les outrages faits à leurs parens. Enfin il recommandait de jeûner tous les vendredis au pain et à l'eau, et de s'abstenir de manger de la chair le samedi, etc. [2].

[1] *Labbei Concilia*, tom. IX, colon. 93, 894, 902.

[2] *Balderic. Chronic. Rec. des histor. de France*, t. XI, p. 122.

Les évêques saisirent avec chaleur ce nouveau moyen de répression : plusieurs conciles furent alors convoqués, dans la province d'Arles, dans la Bourgogne et ailleurs ; on y renouvela la cérémonie qui consistait à faire jurer sur des reliques réunies. Les seigneurs se rendirent à ces assemblées, prêtèrent tous le serment qu'on exigeait d'eux, tandis que le peuple, levant les mains au ciel, criait unanimement : *la paix! la la paix! la paix*[1]! Dans quelques uns de ces conciles, on fit jurer aux seigneurs d'observer une trêve de cinq ans. Ces tentatives furent inutiles, et ces sermens bientôt violés : « Hélas ! « s'écrie un écrivain de ce temps, qu'il est dou- « loureux d'y penser! l'espèce humaine est trop « encline au mal.... On oublia les promesses « qu'on avait faites[2]. »

On crut, en l'an 1041, avoir enfin trouvé la solution d'un problème jusqu'alors inutilement cherchée; on crut, en imaginant une législation nouvelle, pouvoir déraciner des habitudes invétérées, et poser une digue assez forte pour contenir le torrent du brigandage de la noblesse.

Au diocèse d'Elne, à trois lieues de Perpi-

[1] *Glabr. Rodulph. Recueil des historiens de France*, tom. XI, pag. 50.

[2] *Idem*, tom. X, pag. 50.

gnan, et dans la prairie de Tulujes, se tint un concile mi-parti, composé de laïques et d'évêques, où l'on décréta pour la première fois *la Trêve de Dieu*, monument éternel des forfaits de la barbarie et de la féodalité; témoignage irrécusable de la corruption des mœurs, de l'excès du désordre général et de la malheureuse condition du peuple; législation étrange, où la loi compose avec le crime et lui fait sa part.

Dans ce concile, il fut arrêté que pendant trois jours et deux nuits de chaque semaine, les nobles étaient autorisés à faire la guerre, à piller, à massacrer, à incendier : le brigandage leur était interdit pendant les autres jours. Dans d'autres conciles tenus par la suite, on trouva que l'espace de temps accordé aux brigands était insuffisant, et on permit leurs dévastations pendant quatre jours et trois nuits par semaine, et même pendant près de six jours et cinq nuits.

Je ne ferai aucune réflexion sur les décrets de *la Trêve de Dieu;* je ne dois pas ici en écrire l'histoire : il faudrait exposer les moyens subtils ou violens que les seigneurs employèrent pour s'y soustraire, et les variétés que, dans divers diocèses, éprouva cette étrange législation

qui ne fut point généralement adoptée dans le royaume, et qui paraît ne pas l'avoir été dans le diocèse de Paris. Il suffira d'annoncer que, dans ceux où cette trêve fut reçue comme une loi, des seigneurs demandèrent et obtinrent le privilége de n'y pas obéir; qu'en vigueur pendant plus d'un siècle, et constamment violée par ceux-là même qui l'avaient provoquée, qui l'avaient solennellement jurée, elle tomba en désuétude faute de forces pour assurer son exécution.

Si *la Trêve de Dieu* opposa quelques digues au torrent du brigandage nobiliaire, elle ne put jamais en arrêter le cours.

Le clergé essaya aussi, pour tempérer la barbarie des nobles, le mobile de la confession; et cette tentative qui s'opéra au onzième siècle, n'eut qu'un succès éphémère.

Une Chronique du temps s'exprime ainsi : « Les princes qui jusqu'alors, à cause de leurs « cruautés et de l'effroi qu'ils causaient, s'é- « taient montrés semblables à des lions, sem- « blables à des léopards par leurs innombrables « iniquités, en faisant humblement leur con- « fession et se soumettant aux mortifications, « furent purifiés et rendus plus blancs que « neige. » Il ajoute que quelques seigneurs se

firent moines ou donnèrent du bien aux églises [1].

Ne pouvant offrir ici, sur l'abîme de maux où la barbarie des Francs et le régime féodal avaient plongé la France, que des aperçus rapides, il faudrait se borner aux résultats de ce vicieux régime; mais le récit de ces résultats, c'est-à-dire les famines, les contagions pestilentielles, qui, pendant les six règnes dont cette période est composée, ont affligé et dépeuplé notre pays, aurait encore trop d'étendue pour être entièrement contenu dans les limites que je me suis prescrites. Bornons-nous à un exposé succinct des calamités qui se sont manifestées pendant les règnes de Hugues Capet, de Robert, de Henri Ier.

A peine Hugues Capet eut-il tenté d'envahir le trône de France que d'horribles famines, résultats des guerres et du gouvernement, vinrent désoler la population.

En 987, il y eut une grande famine, accompagnée de pestilence [2].

En 989, grande famine [3].

En 990 et en 992, autre famine suivie de la

[1] *Chronic. Besueni; Recueil des historiens de France*, tom. XII, pag. 308.

[2] *Recueil des Historiens de France*, tom. X, pag. 316.

[3] *Idem*, tom. X, pag. 319.

contagion des *Ardens* qui, en l'an 993 et 994, fit périr plus de quarante mille hommes [1].

En 1001, grande famine [2].

Famine et mortalité qui commença en 1003 et se termina à la fin de 1008. Elle fut suivie d'une maladie pestilentielle qui fit périr un grand nombre de personnes. *On enterrait confusément les malades vivans avec les morts* [3].

Les ravages de ce double fléau s'accrurent; ils étaient excessifs à la cinquième année. « Les « hommes furent réduits, dit Raoul Glaber, à « se nourrir de reptiles, d'animaux immondes, « et, ce qui est plus horrible encore, à se nour- « rir de la chair des hommes, des femmes et « des enfans. De jeunes garçons dévorèrent « leurs mères; et les mères, étouffant tout sen- « timent maternel, dévoraient leurs enfans [4]. »

Elle se continua dans les années 1010 [5], 1011, 1013, 1014, et fut accompagnée de contagions, de l'affreuse maladie *des ardens*, et d'une énorme mortalité [6].

[1] *Recueil des Historiens de France*, tom. x, pag. 123, 228, 318.

[2] *Idem*, tom. x, pag. 319.

[3] *Idem*, tom. x, pag. 205, 216, 271.

[4] *Idem*, tom. x, pag. 21, 229.

[5] *Idem*, tom. x, pag. 151.

[6] *Idem*, tom. x, pag. 193.

Autre famine qui dura pendant sept années, depuis 1021 jusques et y compris 1028; elle fut accompagnée de maladies contagieuses et de mortalité. Presque tous les habitans de la Gaule furent en danger de mourir de faim, dit un contemporain, et il en mourut un très-grand nombre [1].

Dans les années 1027, 1028, 1029, famine excessive, souillée d'*anthropophagie* [2].

En 1031, famine atroce : les habitans dévoraient les chiens, les souris [3]; on avait bien de la peine à empêcher les hommes de s'entre-tuer pour assouvir leur faim de leur propre chair [4]. « Les hommes, dit un autre écrivain, forcés de « se nourrir de charognes, de cadavres, de ra- « cines de forêts, d'herbes des rivières, ne tar- « dèrent pas à mourir..... C'est avec horreur « que je me détermine à le dire.....; des hom- « mes assouvissaient leur faim avec la chair « des hommes. On arrêtait les voyageurs sur les « routes; on les égorgeait; on se partageait leurs « membres que l'on faisait cuire, et on assou- « vissait sa faim par ces affreux repas. Les per-

[1] *Recueil des historiens de France*, tom. x, pag. 378, 379.
[2] *Idem*, tom. x, pag. 209.
[3] *Idem*, tom. x, pag. 216, 276, 284; tom. xii, pag. 795.
[4] *Idem*, tom. x, pag. 276, 284.

« sonnes qui, pour fuir la famine, s'expatriaient, « étaient, pendant la nuit, par ceux mêmes qui « leur donnaient l'hospitalité, poignardées et « dévorées. Plusieurs attiraient des enfans de « leur voisinage par de petits présens ; et, si ces « enfans se laissaient prendre à ce piége, ils « étaient tués, et leur corps servait de nourri- « ture. La rage de la faim était arrivée à ce « point, qu'on était plus en sûreté dans un dé- « sert, au milieu des bêtes féroces, que dans la so- « ciété des hommes. On mit en vente, au marché « de Tournus, de la chair humaine cuite, etc.[1] »

Le même écrivain cite ensuite des faits qui prouvent que la famine avait accoutumé quelques hommes à l'*anthropophagie*. J'épargne à mes lecteurs les autres traits de ce tableau hideux : je termine par ceux-ci : « On ne voyait « partout que des visages pâles, décharnés ou « très-bouffis. La voix de ces malheureux était « altérée, faible, et rappelait les cris des oi- « seaux expirans..... Les cadavres, très-nom- « breux et qu'on ne pouvait suffire à enterrer, « devenaient la proie des loups [2]. »

[1] *Recueil des Historiens de France*, tom. x, p. 47, 48, 49, 276, 284 ; tom. xi, pag. 194.

[2] *Glabr. Rodulph. Recueil des historiens de France*, t. x, pag. 48, 49.

L'auteur que je cite n'est pas le seul qui ait décrit cette calamité. La Chronique de Verdun reproduit à peu près les mêmes faits, et dit que les loups, accoutumés à se nourrir de cadavres humains, attaquèrent les hommes vivans, et que la peste fut la suite de cette horrible famine [1].

Après avoir duré trois années consécutives, cette famine cessa pendant l'année 1034, qui fut abondante; mais, en 1035, elle reparut escortée d'une maladie contagieuse, appelée la *peste* dans les Chroniques. Celle de Fontenelle nous décrit les désastres de ce double fléau. Les villes, les bourgs, les villages devinrent déserts et n'offrirent que des ruines; à peine y trouvait-on quelques habitans; l'excès de la faim porta plusieurs personnes à tuer leur semblable, afin de se nourrir de leur chair.

La maladie contagieuse atteignit les hommes et les animaux. Les chemins, les carrefours, les cimetières, les églises, étaient remplis de malheureux qui répandaient des exhalaisons insupportables, et qui, de toutes parts, venaient chercher des remèdes à leurs maux [2].

Un autre monument historique signale cette

[1] *Virdunense Chronic.* pars altera, cap. 27; *Bibliotheca Labbei*, tom. I, pag. 182, 183.

[2] *Recueil des histor. de France*, t. X, p. 209; t. XI, p. 16, 17.

famine de 1035, et atteste que plusieurs personnes moururent de faim [1]. Elle dura sept années consécutives, on pourrait dire huit et neuf années; car on la voit exercer ses ravages en 1042 où elle enleva une partie de la population [2]; en 1043, où elle fit périr un nombre considérable d'individus et fut accompagnée de la contagion, ou *maladie des ardens* [3]; elle durait encore en 1044, et fut suivie de mortalité parmi les hommes et les bestiaux [4]: venait-on de rassasier un homme affamé, on le voyait un instant après dévoré par le même besoin, et, s'il mangeait de nouveau, il mourait [5].

En 1045 et 1046 grande famine en France et en Allemagne [6].

En 1053, nouvelle famine accompagnée de maladie pestilentielle et de mortalité. Elle dura pendant cinq ans. Des villages devinrent entièrement déserts; on fit des processions, on exposa des reliques, on *ordonna des jeûnes* [7].

En 1059, nouvelle famine qui dura sept ans:

[1] *Recueil des historiens de France*, tom. XI, p. 16, et sa note.
[2] *Idem*, tom. XI, pag. 9, 145, 157, 217, 379.
[3] *Idem*, tom. XI, pag. 29, 201, 222, 286, 352, 424.
[4] *Idem*, tom. XI, pag. 19, 202, 425.
[5] *Idem*, tom. XI, pag. 163, 217, 415.
[6] *Idem*, tom. XI, pag. 347.
[7] *Idem*, tom. XI, pag. 17, 214, 429, 456, 648.

elle est comparée à la famine d'Égypte, du temps de Joseph[1]. Elle se fit sentir en France et notamment à Paris.

Cette famine produisit une maladie contagieuse qui, pendant les années 1060, 1061 et 1062, fit périr un grand nombre de personnes[2]. Elle se ralentit pendant l'an 1066.

Il résulte de cet exposé que, pendant la durée des trois règnes de Hugues Capet, de Robert et de Henri Ier., qui comprennent un espace de soixante-treize années, on compte quarante-huit années de famine, dont au moins trois furent si violentes que les hommes poussés par la faim devinrent anthropophages, et dont presque toutes étaient accompagnées ou suivies de grande mortalité et de cette contagion affreuse appelée *mal des ardens*[3].

[1] *Recueil des historiens de France*, tom. XI, pag. 393, 409, 412.

[2] *Idem*, tom. XI, pag. 22.

[3] *Idem*, t. XI, p. 9, 29, 145, 157, 201, 217, 222, 286, 349, 353.

Voici quel remède on apportait à ces maladies, dans l'abbaye de Saint-Vannes : l'évêque de cette ville faisait tremper les reliques de son patron dans de l'eau bénite et dans du vin ; à ce mélange il ajoutait un peu de raclure d'un morceau de pierre du Saint-Sépulcre, qu'il faisait infuser dans du vin : il mêlait le tout, et l'offrait aux malades ; il en remplissait un vase qu'il laissait à la portée du public. (*Recueil des historiens de France*, tom. XI, pag. 145.)

De cette esquisse de calamités il résulte que, pendant les soixante-treize ans qu'ont duré les règnes de Hugues-Capet, Robert et Henri, on compte vingt-cinq années où le peuple a pu se procurer des alimens, et quarante-huit où il mourait de faim. Qu'opposeront à ces résultats incontestables les aveugles partisans du régime féodal, les apologistes du temps passé?

Sous les trois règnes suivans, ceux de Philippe I, de Louis VI et de Louis VII, dont l'intervalle est de cent vingt ans, le mal diminue et l'histoire ne nous fait connaître que trente-trois années de famine, dont deux seulement furent caractérisées par des anthropophagies. Il faut attribuer cette diminution de mal à diverses causes : le gouvernement, tout vicieux qu'il était, avait reçu des règles et de l'aplomb; le temps ayant donné un caractère de légitimité aux usurpations, on les respectait un peu plus; les lumières commençaient à faire quelques progrès, et les croisades avaient éloigné de notre pays la plupart des seigneurs auteurs de ces maux.

Ce n'était pas, comme le rapportent les chroniqueurs, l'apparition des comètes, des aurores boréales, les éclipses, etc., qui causaient ces famines; c'était l'atroce régime de la féoda-

lité, qui, essentiellement destructeur, autorisait le désordre et les crimes, et tarissait toutes les sources de la prospérité publique. Les seigneurs, en vertu de ce régime, entretenaient des guerres presque continuelles sur toutes les parties de la France, guerres où ils s'appliquaient plus à enlever, à torturer dans leurs prisons les paisibles laboureurs, à brûler les villages et les récoltes, à piller et à dévaster qu'à combattre; de sorte que souvent de vastes étendues de pays restaient pendant plusieurs années sans culture. Ils ruinaient l'industrie et le commerce, en pillant les voyageurs et les marchands sur les chemins et sur les rivières; ils étaient les ennemis de tout le monde. D'après cet état de choses, on ne doit point s'étonner des affreux résultats qui viennent d'être exposés.

Les écrivains, contemporains de tant de calamités, appréhendèrent l'extinction totale de l'espèce humaine dans la Gaule. La chronique de Verdun, après avoir offert un tableau déplorable de la famine des années 1028 et 1029, dit que dans un concile on chercha un remède à tant de maux, et un moyen d'empêcher *la population d'être entièrement détruite, et le pays d'être réduit en désert* [1].

[1] *Recueil des historiens de France*, tom. x, pag. 209.

On crut que la fin du monde était prochaine; que l'ante-christ allait paraître; et dans l'église de Paris un jeune homme monta en chaire, et prédit cet effroyable événement [1] : la peur s'empara de tous les esprits; les riches s'empressèrent de donner aux monastères des biens qui désormais leur devenaient inutiles. Les moines ne partagèrent pas cette peur, mais en profitèrent. Les chartes qui constatent les donations faites à cette époque aux monastères commencent par cette formule sinistre : *La fin du monde approche, ses désastres s'accroissent, déjà on en voit des signes certains* [2]. Le monde devait finir au dimanche de Pâques de l'an 1000. Ce jour arriva, et le peuple ne vit ni la fin du monde ni la fin de ses maux.

Plusieurs évêques et abbés, c'est-à-dire des seigneurs ecclésiastiques, doivent partager les reproches que méritent les seigneurs laïques; ils se livrèrent comme ces derniers aux excès des guerres privées; comme eux, ils contribuèrent aux affreuses calamités dont je viens de donner une esquisse. Lorsque, pour en arrêter le cours, ils étaient réunis en concile, ils semblaient très-

[1] *Recueil des historiens de France*, tom. x, pag. 332.

[2] *Mundi terminum adpropinquantem ruinis crebrescentibus, jam certa signa manifestantur.*

disposés à opérer d'utiles changemens; mais, séparés et rentrés dans leur évêché, dans leur abbaye, ils reprenaient leurs habitudes vicieuses. Glaber Raoul dit qu'après l'assemblée tenue en l'an 1034, où les évêques obligèrent les seigneurs à jurer sur des amas de reliques de cesser la guerre, « les seigneurs, tant laïques qu'ec-« clésiastiques, entraînés par leur cupidité, se « livrèrent à leurs brigandages ordinaires, et « s'y livrèrent avec plus d'ardeur qu'aupara-« vant [1]. »

L'histoire de ces temps désastreux offre à la vérité quelques exemples de prélats éclairés et vertueux; mais elle en fournit un plus grand nombre dont la conduite était en opposition totale avec leurs devoirs, et qui, après avoir prêché la paix, faisaient eux-mêmes la guerre [2].

[1] *Nam ipsi primates* UTRIUSQUE ORDINIS *in avaritiam versi cœperunt exercere plurimas, ut olim fecerant, vel etiam eò amplius, rapinas cupiditatis.* (*Recueil des historiens de France*, tom. x, pag. 50.)

[2] Guifred, archevêque de Narbonne, présida le concile de Tulujes, où, pour la première fois, en 1041, fut établie *la Trêve de Dieu*. Il souscrivit les articles, jura de les maintenir, et fut le premier à les violer. Les bénédictins, auteurs de l'*Histoire du Languedoc*, disent que ce prélat, « après avoir pré-« sidé au concile de Tulujes, fut un des premiers qui en viola « les décrets. Il ne se fit aucun scrupule d'avoir recours aux « armes, et d'employer la force durant les différends qu'il eut,

Gérard, évêque de Cambrai, écrivait, en 1030, à Leduin, abbé de Saint-Vaast d'Arras : « Voici « ce qu'on dit de nous, ministres de l'église : « *Ceux qui se font appeler les pasteurs du peu-* « *ple ne sont point de vrais pasteurs ; ils sont* « *des loups ; ils vivent des péchés du peuple ;* « *l'impôt quotidien qu'ils perçoivent forme un* « *des revenus de l'église; ils ne s'occupent ni de* « *prier avec zèle ni de prêcher ; ils ne se donnent* « *aucune peine.* Arrive-t-il quelques calamités, « comme mortalité, pestilence, famine, c'est à « nous qu'on les attribue. C'est dans le sanc- « tuaire qu'est l'origine de ces maux. Nous ne « pouvons nous dissimuler que, parmi les re-

« pendant tout son épiscopat, avec Bérenger, vicomte de Nar- « bonne. » (*Histoire générale du Languedoc*, tom. II, p. 184.) En 1043, le même archevêque présida le concile de Narbonne, où fut renouvelée *la Trêve de Dieu*. Il s'y présenta en habit militaire ; et, pour donner des preuves du repentir que lui causait la violation de ses sermens, il se dépouilla, en pleine assemblée, de ses vêtemens de guerre, prononça anathème contre lui-même s'il les reprenait encore, et contre les évêques de la province qui feraient la guerre : « mais, disent les historiens « ci-dessus cités, peu fidèle à sa promesse, il prit bientôt après « le métier auquel il avait renoncé, et recommença la guerre « contre le vicomte. » En l'an 1054, cet archevêque tint un troisième concile à Narbonne contre les violateurs de *la Trêve de Dieu ;* il fit de pareilles promesses, et les viola aussi effrontément. (*Histoire du Languedoc*, tom. II, pag. 195.)

« proches amers qu'on nous adresse chaque « jour, il en est beaucoup qui sont mérités; et, « comme le dit saint Grégoire, *le monde est « rempli de prêtres; mais, lors de la moisson « du Seigneur, il ne s'en trouvera qu'un petit « nombre.* [1] »

Les évêques se mariaient, et leurs femmes portaient effrontément le titre d'*évêquesses*. Segenfrid, évêque du Mans, épousa, dans un âge avancé, Hildeburge, dont il eut plusieurs enfans, auxquels il donna en dot des biens de l'église [2].

Orderic Vital, dans son histoire ecclésiastique, dit : « Après l'arrivée des Normands, les « mœurs du clergé furent tellement dépravées « que les ecclésiastiques, les prêtres, même les « évêques vivaient publiquement avec des con- « cubines, et se glorifiaient de leur grand nombre « d'enfans. Le pape Léon vint, en 1049, dans la « Gaule..... Il défendit aux prêtres de porter « les armes, et de se marier [3]. » Cette double défense fut souvent et sans succès reproduite. Les évêques, les prêtres, les chanoines ne cessèrent, pour la plupart, depuis cette époque, jusqu'au temps de Louis XIV, de porter les armes,

[1] *Recueil des historiens de France*, tom. X, pag. 511.
[2] *Idem*, tom. X, pag. 384.
[3] *Idem*, tom. XI, pag. 246.

de faire la guerre, d'avoir, sinon des épouses, au moins des concubines.

On trouve, dans le discours que Pierre, diacre, au nom du pape Léon IX, prononça dans le concile de Reims, plusieurs traits qui caractérisent les mœurs du clergé et celle des laïques. Il accuse le clergé, en général, du vice incurable de la simonie; les moines et les prêtres d'abandonner leurs habits religieux pour se livrer au métier de la guerre et au pillage; il leur reproche de détenir injustement les pauvres dans leurs prisons. Il se plaint de ce que les seigneurs laïques s'emparent des églises, des autels, et en perçoivent les revenus; qu'ils établissent de *mauvaises coutumes* sur le peuple, et des exactions rigoureuses jusque dans les enceintes des églises; de ce qu'ils abandonnent leurs femmes légitimes pour commettre des adultères; enfin il accuse les prêtres et les laïques du crime de sodomie [1].

Ce dernier vice, dont Abbon, auteur du Siége de Paris par les Normands, accuse les seigneurs de France leur est encore depuis reproché par divers monumens historiques. Henri, abbé de Clervaux, dans une lettre qu'il adresse, en 1177,

[1] *Labbei Concilia*, tom. IX; *Concilium Remense*, col. 1028-1045.

au pape Alexandre III fait un tableau des mœurs de notre pays; l'antique Sodome, dit-il, renaît de sa cendre, etc. [1].

En l'an 995, un concile fut assemblé dans l'abbaye de Saint-Denis, près de Paris; il était composé d'un grand nombre d'évêques qui, pour me servir des expressions d'Aimoin, moine de Fleuri, « s'occupèrent plus de leurs intérêts que « de s'éclairer sur la pureté de la foi, que de « réformer les mœurs dépravées des prélats et « de leurs subordonnés; et, comme dit le pro- « verbe, *ils revenaient toujours aux dîmes de « leurs églises*. Ils proposèrent de dépouiller les « laïques et les moines servant Dieu des dîmes « dont ils jouissaient. Le vénérable Abbon, abbé « de Fleuri, ne voulant pas s'attirer la haine « publique, parla contre cette proposition. Aus- « sitôt se fit entendre un tumulte avant-coureur « d'une sédition. Les évêques, effrayés, levè- « rent brusquement la séance, et prirent la fuite. « Parmi les prélats épouvantés on distinguait « Seguin, archevêque de Sens, qui, dans ce « concile, avait usurpé le titre de *primat de la « Gaule;* on lui lança une hache qui l'atteignit « entre les épaules; le peuple le couvrit de « boue; il eut beaucoup de peine à s'échapper. La

[1] *Sancti Bernardi Apologia*, cap. XI.

« peur prêtait des ailes à ces prélats, qui, courant « se réfugier dans les murs de Paris, eurent le « regret d'abandonner un dîner copieux et splen- « dide, qui leur était apprêté à Saint-Denis[1] » ; c'était les moines qui répondaient à une proposition par cette manière brutale. Plusieurs en furent punis. Le célèbre Gerbert fut un de leurs condamnateurs. Le roi de France se plaignit de sa sévérité, et le menaça de sa colère. On voit par la lettre qu'alors il adressa à Arnoux, évêque d'Orléans, que Gerbert méprisa les menaces du roi [2].

Les évêques, les abbés exerçaient la souveraineté sur leurs sujets, avaient leurs serfs, leurs chevaliers, leurs vassaux, leurs grands officiers, leurs prisons, leurs bourreaux ; ils étalaient un faste royal. « Il est certain, dit saint « Bernard, que j'ai vu un abbé marcher à la tête « de plus de six cents cavaliers, qui lui servaient « de cortége. Au faste qu'étalent les abbés, vous « les prendriez, non pour des supérieurs de mo- « nastères, mais pour des seigneurs de châteaux; « non pour des directeurs de consciences, mais « pour des gouverneurs de provinces [3]. »

[1] *Vita S. Abbonis ; Rec. des hist. de France,* tom. x, p. 331.
[2] *Recueil des historiens de France*, tom. x, pag. 420.
[3] *Idem*, tom. xv, pag. 959.

Mabillon pense que l'abbé aux six cents chevaux était le célèbre Suger, abbé de Saint-Denis. Dans une de ses lettres, saint Bernard félicite Suger d'avoir enfin renoncé aux mondanités et au luxe des cours.

J'ai cité et je citerai des preuves de l'orgueil, de l'opiniâtreté des prêtres à défendre, jusque dans les occasions les plus indifférentes, ce qu'ils appelaient leurs prérogatives, leurs droits; à les défendre avec une dureté, une grossièreté digne du temps [1].

J'ai rapporté plusieurs exemples de l'ardeur

[1] Les évêques de cette période n'étaient pas plus civilisés que ceux de la première et de la seconde race : voici un échantillon de leur politesse.

Raoul, archevêque de Tours, dans des lettres qu'il adressait à Arnaud, évêque du Mans, avait traité Eusèbe, évêque d'Angers, de *cochon*, et l'avait même excommunié. Eusèbe, qui en fut instruit, composa une pièce de cinq vers, dont voici la fidèle traduction :

« Tu dis que je suis un cochon, et moi, avec plus de raison, « je dis que tu es un bouc : tu ne respectes aucune personne ; « et, si j'en crois les bruits qui courent, tu ne respectes pas « même ta propre sœur. L'avarice te rend aveugle, et ta colère « te change en serpent furibond : tes trafics sacriléges t'ont « acquis des richesses et le surnom de *simoniaque*. Quant à ton « anathème, je m'en soucie comme de l'excrément d'un chien. » L'écrivain qui rapporte ces vers dit que leur auteur avait la simplicité d'une colombe. (*Recueil des historiens de France*, tom. XII, pag. 460.)

que mettaient les ecclésiastiques à la défense de leurs biens temporels [1]. L'anecdote suivante en offre une preuve nouvelle.

Le roi Louis VII, se rendant à Paris, fut surpris par la nuit; il soupa et coucha dans le village de Créteil, aux dépens des habitans. Ce village et ces habitans appartenaient au chapitre de Notre-Dame. Les chanoines, irrités, résolurent de se faire restituer cette dépense, et de se venger avec éclat de ce roi coupable d'avoir ainsi attenté aux propriétés de leur église.

Le lendemain, étant à Paris, Louis VII, suivant son usage, se rendit à l'église Notre-Dame pour assister aux offices. A son arrivée, il vit avec surprise que les portes de cette église lui étaient fermées : il demanda la cause de cet affront; des chanoines lui firent cette réponse :

« Quoique tu sois roi, tu n'en es pas moins cet « homme qui, contre les libertés et les coutumes « sacrées de la sainte Église, a eu l'audace de « souper à Créteil, non à tes dépens, mais à « ceux des habitans de ce village : voilà pour- « quoi l'église a suspendu les offices, et t'a fermé « sa porte. Tous les chanoines ont pris la résolu- « tion de se soustraire à ton autorité; et, plutôt

[1] *Voyez* à la présente période, § VI, article *Saint-Germain-des-Prés*, pag. 79.

« que de souffrir la moindre atteinte aux droits « de leur église, ils sont prêts, s'il est néces- « saire, à endurer toute sorte de tourmens. »

A ces mots, le roi, frappé de terreur, gémit, soupira, versa des larmes, et s'excusa en disant aussi humblement qu'il lui fut possible : « Je « ne l'ai point fait exprès ; la nuit m'a surpris « en chemin ; il était trop tard pour que je pusse « continuer ma route, et aller jusqu'à Paris ; les « habitans de Créteil se sont empressés de four- « nir à mes dépenses ; je ne les ai point forcés, « et je n'ai pas voulu repousser leur accueil « obligeant ; qu'on fasse venir l'évêque Thibaud « et le doyen Clément [1], tout le chapitre et « même le chanoine prévôt de ce village ; si je « suis déclaré coupable, je ferai satisfaction. Je « m'en rapporte à leur décision sur mon inno- « cence. »

Cependant Louis VII, resté à la porte de l'église, attendait le résultat de ses demandes, et récitait dévotement ses prières. L'évêque faisait des démarches auprès des chanoines, sollicitait en faveur du roi, et offrait d'être caution de ses promesses. Les chanoines, intraitables,

[1] Thibaud ou Théobaldus fut évêque de Paris depuis l'an 1143 jusqu'en 1157 : Clément fut doyen de la cathédrale depuis 1147 jusqu'environ 1164. (*Gallia christiana*, t. VII, col. 65 et 196.)

ne se confièrent ni aux paroles du roi, ni à celles de leur évêque; ils ne cédèrent que lorsque ce prélat leur eut remis deux chandeliers d'argent, pour gage de la promesse de ce prince. Alors, seulement, ils lui ouvrirent les portes de leur église.

Louis VII, après avoir restitué les frais de son souper à Créteil, vint déposer solennellement sur l'autel de Notre-Dame, comme un monument éternel du respect dû aux biens des prêtres, une baguette sur laquelle était inscrit le récit succinct du délit et de sa réparation [1].

Les seigneurs ecclésiastiques avaient l'orgueil des seigneurs laïques, et partageaient avec eux les autres vices des dominateurs féodaux; en voici des preuves.

En l'an 1133, Étienne, évêque de Paris, accompagné de Thomas, abbé de Saint-Victor, et de quelques autres ecclésiastiques de cette ville, se rendit à Chelles pour rétablir le bon ordre et la décence dans l'abbaye de ce nom. A son retour, passant devant le château de Gournai, il fut assailli par les hommes de ce château, c'est-à-dire par les neveux de Thibaud Notier, archidiacre de Paris; ceux-ci, embusqués sur la

[1] *Annales ordinis Sancti Benedicti*, tom. VI, appendix, p. 700.

route, fondirent sur l'évêque et sur son escorte: « Nous marchions en portant *la paix*, dit l'é- « vêque Étienne dans une de ses lettres, et nous « étions sans armes, puisque c'était un jour de « dimanche; ils se jettent sur nous, leurs épées « nues à la main; et, sans respecter Dieu, le « jour saint, ni moi, ni les personnes véné- « rables qui m'accompagnaient, ils percent de « coups mortels cet innocent (Thomas, abbé « de Saint-Victor), m'ordonnent de m'éloigner « promptement, si je veux éviter la mort. Nous « nous jetons à travers les épées, nous tirons « des mains de ses bourreaux le corps de ce « malheureux à demi mort et cruellement dé- « chiré, etc. [1]. »

L'évêque se plaignit de cet assassinat à plusieurs prélats, au pape Innocent II, aux pères

[1] *Stephani epistol. ad Gaufridum Carnotensem episcopum; Recueil des historiens de France*, tom. XV, pag. 335, 336. Un passage de cette lettre décèle l'existence d'usages peu connus. « Nous marchions, y est-il dit, sans armes, puisque c'était le « jour de dimanche, et nous portions la paix. » *Nos inermes utpote die dominico et pacem ferentes incederemus.* On peut en conclure que les prélats et autres ecclésiastiques voyageaient ordinairement armés, à l'exception du dimanche, jour auquel ils portaient, comme un préservatif ou un indice de leurs dispositions pacifiques, le livre ou la patène, nommée *la paix*. (Voyez le *Glossaire de Ducange*, au mot *pax*.)

du concile, assemblés à Jouare; puis il se retira à Clervaux; mais, avant de partir, il excommunia, anathématisa, fit, par ses archi-prêtres, excommunier et anathématiser l'archidiacre Thibaud Notier, ses complices et tous ceux qui communiquaient avec lui.

En 1136, Nicolas, évêque de Cambrai, faisant la guerre contre Girard de Saint-Aubert, dit Maufilâtre, se livra à plusieurs actes inhumains, et fit arracher les yeux à tous les habitans serfs de la terre de Saint-Aubert [1]; mais cette action, malgré son atrocité, n'est qu'une gentillesse féodale, si on la compare à celles dont se rendirent coupables Robert de Boves, seigneur de Coucy, Thomas de Marle, Robert de Bellesme, Hugues de Crécy, etc., monstres de férocité qui, pendant cette période, s'acquirent une affreuse réputation, et dont les exploits récités feraient frissonner d'horreur [2].

Pour avoir une idée juste de la débauche, des attentats et des inhumanités des évêques on peut lire ce que Guibert, abbé de Nogent, a écrit sur les prélats de la ville de Laon, et l'on

[1] *Recueil des historiens de France*, tom. XI, pag. 499.

[2] Voyez *Recueil des historiens de France*, tom. XII, pag. 15, 16, 56, 656, 657; tom. XIII, pag. 333, 514, 570, 605; tom. XIV, pag. 266, etc.

se convaincra que, loin d'exagérer les mœurs dépravées du haut clergé de cette époque, je me suis montré réservé à son égard [1].

Dans le même temps plusieurs monastères de Paris offrirent des exemples de désordres, de rébellion et de débauche. L'on a vu les moines de Saint-Germain-des-Prés chasser l'évêque de Paris de leur monastère; ceux de Saint-Victor prendre pour modèle de conduite la profonde immoralité de leur abbé; ceux de Sainte-Geneviève, dans leur église, en présence du roi et du pape, se battre contre les familiers de ce dernier, dépouiller le reliquaire, et profaner les reliques de leur patronne; l'on a vu les religieuses du monastère de Saint-Éloi scandaliser le public par l'excès de leur libertinage, etc.

On vit aussi, pendant cette période, des monastères, des églises de Paris et de ses environs solliciter une institution qui caractérise fortement la dégradation de la raison humaine, et l'état d'avilissement où l'ordre social était tombé. Je veux parler de cette jurisprudence brutale qui consistait à mettre au rang des preuves les plus authentiques, les plus propres

[1] *Guiberti abbatis de Novigento monodiar. Recueil des historiens de France*, tom. XII, pag. 236.

à éclairer la conscience des juges, l'agilité du corps et la force musculaire des plaideurs. On leur ordonnait de se battre en champ clos, de déduire leurs moyens d'accusation ou de défense à grands coups d'épée, à grands coups de bâton. Le vaincu perdait son procès, et on lui infligeait une peine très-grave. On donnait à cette plaidoirie brutale les noms de *champ-clos*, de *duel* ou *combat judiciaire*, de *gage de bataille* et même de *jugement de Dieu*.

Cette coutume barbare, née dans les forêts de la Germanie, fut, à la fin du cinquième siècle, introduite par les Bourguignons dans la partie orientale de la Gaule, appelée *Bourgogne*. Une loi de l'an 501, publiée par Gondebaud, roi de cette contrée, mit cette coutume en vigueur [1]. Avitus, évêque de Vienne, et dans la suite Agobard, évêque de Lyon, s'élevèrent sans succès contre *les jugemens de Dieu* [2]. Vers la fin de la seconde race cette coutume pénétra dans les autres parties de la Gaule, et y fut généralement établie dans les commencemens de la troisième.

Les moines de Saint-Denis, près Paris, pa-

[1] *Lex Burgundionum* XLV; *Recueil des historiens de France*, tom. IV, pag. 267.

[2] *Agobardi Opera*, *Epistolæ ad Ludovicum Pium*, n°. 13.

raissent être les premiers, dans le territoire parisien, qui aient sollicité pour leurs seigneuries l'établissement des combats judiciaires. Le roi Robert, par un diplôme de l'an 1008, leur concéda sans difficulté cette inique et barbare prérogative [1].

Les moines de Saint-Germain-des-Prés étaient aussi en possession de ce prétendu droit. L'an 1027, dans un diplôme du roi Robert, on lit qu'un nommé Garin dit *Pipinelle*, étant vicaire ou vicomte des villages d'Antony et de Verrières, près Paris, en accablait les habitans de contributions arbitraires, nommées *exactions* ou *maltôtes*. Les moines de Saint-Germain-des-Prés s'en plaignirent au roi Robert, qui ordonna que Garin, pour établir son droit, se battrait contre les serfs de ces villages. Ces habitans étaient préparés au combat (*regali conflictu duelli erant resistere parati*). Garin refusa de se présenter, et le roi le destitua de sa vicairie; mais cette

[1] Voici la formule ridicule de cette concession : « Nous donnons à Dieu et à saint Denis la loi du duel, dite vulgairement « *le champ*. (*Damus Deo et sancto Dionysio*.. .. *legem duelli*, « *quod vulgò dicitur* campus.) » Dieu et saint Denis furent sans doute bien reconnaissans d'une pareille concession. (*Roberti regis Diplomata; Recueil des historiens de France*, tom. x, pag. 591.)

destitution fut sans effet : on n'obéissait point à ce roi [1].

En 1109, les chanoines de Notre-Dame de Paris, jaloux de ces mêmes prérogatives, obtinrent de Louis VI la faculté de faire plaider leurs serfs à coups de bâton, et celle de les admettre en témoignage : *habeant testificandi et bellandi licentiam*, porte le diplôme [2]. La faculté de témoigner, accordée à des serfs, fait soupçonner, dans ceux qui la sollicitèrent, des intentions déloyales : les serfs ne pouvaient déposer que conformément à la volonté de leurs seigneurs.

Le pape Pascal II, par sa lettre du 9 des calendes de février 1114, eut la complaisance de confirmer ce droit absurde [3].

Un écrivain du douzième siècle, Pierre-le-Chantre, dit : « Il est des églises qui ont le droit « de duel, et pensent que les combats doivent « être ordonnés entre leurs serfs ; elles les font « battre dans la cour de justice de l'église, ou « dans le parvis de la maison épiscopale, ou de « celle de l'archidiacre, comme on fait à Paris.

[1] *Regis Roberti Diplomata ; Recueil des historiens de France*, tom. X, pag. 612.

[2] *Baluzii Miscellanea*, tom. II, pag. 185, 186.

[3] *Gallia christiana*, tom. VII, col. 56 ; *Baluzii Miscellanea*, tom. II, pag. 185, 186.

« Le pape Eugène III, consulté sur l'usage de ces « combats, répondit : *Continuez à suivre votre « coutume* (*utimini consuetudine vestrâ*)[1]. »

En 1118, Louis VI confirma aux abbayes de Saint-Germain-des-Prés, de Saint-Maur-des-Fossés, etc., le droit de faire vider les procès de leurs sujets à la manière qu'emploient les bêtes pour décider leurs querelles[2].

« Chapitres, prieurs, abbés, prélats, tels que « le chapitre de Notre-Dame et celui de Saint-« Merri, les abbés de Saint-Denis, de Sainte-« Geneviève, de Saint-Germain; en un mot, « tous les seigneurs hauts-justiciers d'église ou « autres ordonnaient par leurs sentences les « combats à outrance et les duels, ce qui s'ap-« pelait *placitum ensis*, le procès de l'épée[3]. »

Bientôt toutes les classes de la société furent soumises à cette étrange procédure. Les vieillards, les femmes, les riches bénéficiers, trop faibles ou craignant pour leur personne, prenaient des champions à gage, qui, pour quelque argent, consentaient à se faire assommer,

[1] *Histoire du diocèse de Paris*, par l'abbé Lebeuf, t. I, p. 14.

[2] *Histoire de Paris*, par Félibien, tom. I, pag. 143; *Ordonnances du Louvre*, tom. I, préface, pag. 34; *Recueil des historiens de France*, tom. XIV, pag. 333.

[3] *Antiquités de Paris*, par Sauval, tom. II, pag. 579.

et, s'ils étaient vaincus, à perdre un pied, une main, ou bien à être pendus. Les ecclésiastiques n'hésitaient point à entrer dans le champ clos, et à s'y distinguer par leur courage ou leur force. Geoffroi de Vendôme parle d'un combat judiciaire qui, de son temps, se donna entre un moine et un chanoine [1].

Les seigneurs ecclésiastiques ou laïques retiraient des profits assez considérables de ces combats ; ils avaient les amendes et autres menus droits. Les prêtres trouvaient aussi dans les duels plusieurs avantages : les combattans, avant la lutte, prêtaient serment sur les évangiles, faisaient bénir leurs armes ; ces cérémonies leur étaient payées. Les champions faisaient aussi, pour de l'argent, dire la messe qu'on nommait *missa pro duello*. On en trouve le titre dans quelques anciens missels.

Sauval dit que Jean, duc de Bourbon, établit une chevalerie dans une chapelle de l'église de Notre-Dame, appelée *chapelle de grace Notre-Dame*, où tous les dimanches se disaient une grand'messe, tous les jours une messe basse et en outre un service et dix-sept autres messes pour chaque confrère mort en duel [2].

[1] *Epistolæ Godefrid.* lib. III, epist. 39.

[2] *Antiquités de Paris*, par Sauval, tom. II, pag. 579.

Quelquefois il se présentait des cas où un plaideur pouvait appeler au combat non-seulement sa partie adverse, mais aussi tous les témoins et même tous les juges, et les battre les uns après les autres ; c'est ce qui arrivait lorsqu'un plaideur voulait rejeter toute la procédure, ou, comme on le disait alors, voulait *fausser la cour*[1].

Ces luttes, presque toujours sanglantes, presque toujours terminées par un supplice, étaient les spectacles que les seigneurs ecclésiastiques offraient journellement aux habitans de Paris. L'attention de ces habitans était aussi de temps en temps réveillée par des processions où figuraient, forcément, des hommes, des femmes en chemise, ou entièrement nus. Parmi ces pénitens, les uns portaient, dans leurs chemises, des pierres enchaînées ; d'autres, sans chemises, étaient flagellés ou piqués aux fesses avec des

[1] Des Français, ayant établi un État dans la Palestine, firent écrire, en 1099, les coutumes qu'ils suivaient en France : ce code est intitulé *Assises et bons usages du royaume de Jérusalem*. Voici ce qu'on y trouve (chap. 112, pag. 88) sur ces bons usages : « Celui qui veaut la cour fausser, il convient que « il se deffende et que il se combatte à tous ceaux de la court... « ou que il ait la teste coupée se il ne s'en veaut à tous com- « battre, l'un aprez l'autre ; et, se il s'en combat et que il ne « les vainque tous, il sera pendu par la goulc. »

aiguillons. Ces scènes étaient la partie intéressante de la marche processionnelle [1].

Mais un spectacle qui s'offrait moins fréquemment à la curiosité des Parisiens, et qui par cela même devait la piquer davantage, consistait dans une cérémonie ecclésiastique nommée *Fête des Fous*. En voici la description :

Dans l'église de Notre-Dame on célébrait d'abord la *Fête des Sous-Diacres*, qu'on nommait par dérision *Fête des Diacres soûls ;* puis suivait celle des *Fous*. La première avait lieu le 26 décembre, jour de Saint-Étienne, ancien patron de cette église : elle servait de prélude à la seconde, dont la célébration, commencée au 1er. janvier suivant, se continuait jusqu'au jour des Rois.

Dans la première fête on s'occupait à élire, parmi les diacres et les sous-diacres de cette cathédrale, un évêque des fous ; on le bénissait, et cette cérémonie consistait en actions et en paroles grossières et ridicules ; ensuite le clergé s'avançait processionnellement vers l'église, portant la mitre et la crosse devant le nouvel élu, qui, arrivé et installé sur le siége épiscopal, donnait avec une feinte gravité sa bénédic-

[1] *Voyez* les *Glossaires* de Ducange et de Carpentier, aux mots : *Pœnitentiæ, processiones, villaniæ, lapides catenatos ferre, putagium, naticæ*, etc.

tion aux assistans, bénédiction dont la formule bouffonne était une véritable malédiction.

La seconde fête, celle des Fous, qui, comme je l'ai dit, se célébrait le 1er. jour de janvier, offrait un spectacle bien plus scandaleux que la première. Le clergé allait en procession chez l'évêque des fous, le conduisait solennellement à l'église, où son entrée était célébrée par le tintamarre des cloches. Arrivé dans le chœur, il se plaçait sur le siége épiscopal : alors commençait la grand'messe, et commençaient aussi les actions les plus extravagantes, les scènes les plus scandaleuses.

Les ecclésiastiques figuraient sous divers costumes : les uns vêtus en habits de baladins, les autres en habits de femme ; leur visage était barbouillé de suie, ou couvert de masques hideux et barbus, masques qui ont fait donner à cette fête, ou à des fêtes pareilles, le nom de *Barbatoires* [1].

Alors les ecclésiastiques, au milieu du chœur,

[1] Si la fête dite *Barbatoire* est la même que celle des Fous, celle-ci est fort ancienne ; car, dans le jugement prononcé, au sixième siècle, contre les religieuses de Poitiers, religieuses dont le dévergondage, le désordre et la rébellion étaient portés au dernier terme, on voit, entre autres délits, qu'elles sont accusées de célébrer les Barbatoires. (*Gregorii Tur. Hist.* lib. x, cap. xvi.) On nommait aussi ces mascarades *Barboires* : on y

s'y livraient à toute espèce de folies et de désordres : les uns y dansaient, sautaient ; d'autres, pendant la célébration de la messe, venaient sur l'autel même jouer aux dés, jeu alors sévèrement prohibé ; y buvaient, y mangeaient de la soupe, des boudins, des saucisses ; les offraient au prêtre célébrant sans les lui donner ; faisaient brûler, dans un encensoir, de vieux souliers, et le forçaient à en respirer la désagréable fumée.

Après cette messe, le désordre, les extravagances, les profanations prenaient un nouveau caractère de gravité. Les ecclésiastiques, enhardis par l'usage et par les fumées bachiques, se livraient au délire d'une joie grossière et bruyante, et offraient l'image des antiques bacchanales. Des sauts, des danses lascives, des luttes, les gestes de la luxure, les cris, les chansons obscènes offraient les principales actions de cette orgie ecclésiastique, mais n'en étaient pas les seules.

On voyait des diacres, des sous-diacres, enflammés par le vin, se dépouiller, et se livrer

représentait des *faunes*, que les chrétiens appelaient des *diables*. Philippe de Mouskes en parle ainsi :

I ot d'apriés lui une *Barboire*,
Com diable cornu et noire.

(*Glossaire de Ducange*, au mot *Barbatoria*.)

entr'eux aux débauches les plus criminelles. D'autres, chez lesquels la colère avait succédé à la joie, augmentaient le vacarme en se querellant, en se battant. Il arrivait quelquefois que le sol de l'église était ensanglanté. Cet accident était alors considéré comme très-grave; il exigeait de notables expiations, étant regardé comme le plus grand des crimes. L'Église, qui a fait répandre tant de flots de sang, l'abhorrait lorsqu'il était, même involontairement, répandu dans le lieu saint : on avait moins d'horreur pour les infâmes sacriléges dont le sanctuaire était le théâtre.

La fête ne se bornait pas là.

Les ecclésiastiques, sortis de l'église, se répandaient dans les rues : les uns, montés sur des tombereaux chargés de boue et d'ordures, s'amusaient à en jeter sur la foule du peuple qui les suivait, et marchaient ainsi en triomphe dans les places et les rues assez larges pour le passage d'un tombereau.

D'autres ecclésiastiques, confondus avec des séculiers libertins, dressaient des tréteaux en forme de théâtre, et représentaient les scènes les plus scandaleuses. La plus ordinaire était très-digne du temps. Des acteurs, vêtus en moines, attaquaient d'autres acteurs vêtus en

religieuses : ces derniers succombaient, et alors, à la honte de ce siècle, on les voyait, dans des postures indécentes, simuler des actes dont la publicité est interdite chez tous les peuples civilisés[1].

Ces fêtes profanes et ordurières, qui attestent la profonde ignorance, l'extrême corruption du clergé et du peuple, se célébraient non-seulement à Paris, mais dans presque toutes les cathédrales et collégiales de France. Quelques unes portaient des noms différens, tels que la *Fête des Kalendes*, la *Fête des Sots*, la *Fête des Innocens*, la *Fête de l'Ane*; celles de l'*abbé des Conards*, de l'*abbé des Esclaffards*, etc., etc. Dans chacune on observait des rites particuliers. Ces fêtes, qui se signalaient toutes par des actes ridicules et par une extrême licence,

[1] La représentation de ces scènes libidineuses, où l'on voit des moines aux prises avec des religieuses, se rencontre assez fréquemment dans les vignettes et autres miniatures des anciens manuscrits. J'ai vu, chez le savant antiquaire abbé de Tersan, le collier et la ceinture du personnage comique appelé *la mère sotte*. Ce collier et cette ceinture étaient composés de plaques de bois, liées entre elles par des chaînons de métal. Sur chaque plaque étaient sculptées en bas-relief des scènes toutes pareilles, très-variées, très-obscènes, et où figuraient toujours des moines et des religieuses. L'indécence de ces bas-reliefs, et surtout d'un phallus à ressort, adapté à la ceinture, détermina ce savant abbé à se défaire de ces objets curieux.

étaient imitées de plusieurs orgies du paganisme. Les nations de l'antiquité, qui avaient admis le sabéisme ou la religion astronomique, célébraient, à la même époque, par des fêtes joyeuses, la naissance du dieu du jour.

Quelques hommes sages (car il s'en trouve dans les temps même où règnent l'erreur et la folie) firent, à plusieurs reprises, de vaines tentatives pour abolir cette fête scandaleuse. Plusieurs conciles la condamnèrent; des ordonnances des rois la proscrivirent : elle existait encore au quinzième siècle, où elle trouva des défenseurs, même parmi les ecclésiastiques. Son entière extinction n'est due qu'aux progrès des lumières ; car, comme l'expérience l'a prouvé, ce n'est point avec des lois faiblement exécutées, avec des écrits et des sermons que l'on parvient à déraciner les habitudes invétérées [1].

Puisqu'à Paris on pouvait publiquement offrir en spectacle des scènes aussi luxurieuses, le libertinage devait y être excessif, et surpasser

[1] *Mémoires pour servir à l'histoire de la fête des Fous*, par Dutillot, pag. 7, 8, 9, etc. ; *Cérémonies et coutumes religieuses*, édition de 1809, tome VIII, pag. 295 et suiv. ; *Glossaire de Ducange*, aux mots *Kalendæ festum*, et le *Glossaire de Carpentier*, aux mêmes mots. *Voyez* aussi ci-après, présent volume, article *Droits et usages de l'église de Notre-Dame*.

celui des autres villes de France. La rareté des écrivains, aux onzième et douzième siècles, laisse à désirer un plus grand nombre de témoignages sur l'état moral de cette ville; mais, quoique j'aie réuni plusieurs traits sur cette matière, je dois en ajouter d'autres.

Pierre, abbé de Celles, représente Paris comme un séjour fort dangereux pour les mœurs; dit qu'il s'y trouve en abondance du pain, du vin, des plaisirs et des sociétés joyeuses; que la débauche et la luxure y dominent, et s'écrie : « O Paris, que tu es séduisant et corrupteur! « que de piéges tes propres vices tendent à la « jeunesse imprudente! que de crimes tu fais « commettre [1]!

Un naturel pervers, des passions fortes, des exemples entraînans, l'absence, la partialité ou la faiblesse des lois, la misère, l'opulence et la servitude ne sont pas les seules causes du déréglement des mœurs et des crimes des hommes; l'ignorance et les impostures qu'elle engendre, auxquelles elle fait croire, sont aussi une source féconde d'immoralité. L'ignorance était extrême à Paris; et, dans les écoles qui commencèrent à s'y former, on n'enseignait à peu près que des erreurs. Paris, comme le reste du royaume, ne

[1] *Petri abbatis Cellensis Epistolæ*, lib. IV, epist. 10.

présente à cette triste et nébulcuse époque que crimes et calamités, et le flambeau qui dirigeait les études parmi ces ténèbres n'était qu'un flambeau presque éteint.

Passons aux superstitions, aux croyances absurdes.

Chaque phénomène de la nature dans ce temps d'ignorance était considéré comme un présage sinistre, comme l'annonce de malheurs nouveaux. Les comètes, les éclipses de lune et de soleil devenaient des signes incontestables de mort, de désastres et de calamité. Apparaissait-il une aurore boréale : les peuples y voyaient tout ce que leur imagination lugubre et facile à effrayer leur faisait craindre; ils y voyaient des lances menaçantes, des armées se combattant, d'énormes dragons prêts à tout dévorer. Les chroniques de ce temps abondent en récits de ces présages. Plus un conte était bizarre, épouvantable, plus il était facilement adopté. On n'examinait rien, on croyait tout.

Il pleuvait des pierres; il en plut pendant trois jours sur la maison d'un noble de Bourgogne, et à Joigny une quantité énorme de petites et de grosses [1]. Ailleurs il pleuvait du blé,

[1] *Glaber. Radulf. Recueil des historiens de France*, tom. x, pag. 22.

des petits poissons, de petites étoiles [1], du miel, de la laine, etc.

Rien n'était plus commun alors que de voir tomber des pluies de sang. Le roi Robert, ayant eu la nouvelle d'une semblable pluie, au lieu de faire vérifier le fait, écrivit à plusieurs évêques pour savoir ce qu'il fallait penser de ce prodige. Fulbert, évêque de Chartres, et Gauzlin, archevêque de Bourges, répondirent à ce roi en citant chacun une longue série de prodiges de cette espèce [2].

Adémar de Chabanes, en parlant des évêques qui élurent Conon empereur, au préjudice d'un autre Conon, surnommé *le Jeune*, dit que *certainement ces prélats furent dirigés dans leur choix par l'aspect des étoiles* [3].

Jamais, dans ces temps barbares, aucun personnage ne fut plus souvent mis en scène, ni plus calomnié que le diable : on lui attribuait tous les crimes des hommes. Hugues de Crecy, fameux par ses vols et ses crimes, en 1118, saisit par trahison son cousin Milon de Mont-l'Herri, le promena de prison en prison, et

[1] *Recueil des historiens de France*, tom. x, p. 271 ; tom. xii, pag. 3.

[2] *Idem*, tom. x, pag. 470, 496, 497.

[3] *Idem*, tom. x, pag. 161.

puis, pendant la nuit, l'étrangla lui-même, et jeta son corps enchaîné par la fenêtre d'une tour de bois. C'était le diable qui l'avait poussé à cette action atroce [1].

Ce fut encore le diable, l'ennemi du genre humain, qui sema la discorde entre les chanoines d'Etampes et les moines de Morigny, et qui suggéra à ces premiers l'idée de jouer aux seconds le tour le plus perfide, de les accuser d'actes scandaleux, et d'envoyer leurs concubines au-devant de Henri, archevêque de Sens, afin de séduire ce prélat, et de le disposer à condamner ces moines leurs ennemis [2].

Si le roi Philippe répudia sa femme Berthe, s'il la relégua à Montreuil-sur-Mer, s'il enleva Bertrade, épouse de Foulques Rechin, comte d'Angers, ce fut le diable qui le porta à ces deux mauvaises actions [3].

Erménolde, Breton, homme méchant, sema la division entre le duc de Normandie et les seigneurs de ce pays. Voici, suivant la Chronique de Verdun, la cause de cette méchanceté : Erménolde s'était donné au diable, et il avait des conférences fréquentes avec cet esprit malin

[1] *Recueil des historiens de France*, tom. XII, pag. 72.
[2] *Idem*, tom. XII, pag. 77, 78.
[3] *Idem*, tom. XII, pag. 122.

qui lui donnait des conseils et le dirigeait dans ses intrigues. On eut des preuves certaines de ses conversations avec le diable : le pauvre Ermenolde persécuté fut obligé de se faire moine [1].

On croyait aux enchantemens, aux sortiléges, à la magie et autres opérations faites par le secours du diable. Un homme était-il supérieur par ses talens et son savoir? il était sorcier : ainsi, Gerbert, qui devint pape sous le nom de Silvestre II, et Béranger, qui eut sur l'Eucharistie des opinions extraordinaires, furent tous deux traités de négromanciens.

Richilde, fille de la comtesse du Mans, poursuivie par le comte Robert, lança sur lui et sur ceux de sa troupe une poudre enchantée qui devait les faire périr; mais aussitôt, par la vertu divine, il s'éleva un vent contraire qui fit tomber sur cette fille et sur sa suite la poudre malfaisante; elle fut vaincue [2].

Guillaume Passavant, évêque du Mans, qualifié par une Chronique de *vénérable*, possédait un anneau qui portait le nom d'un certain roi *Guiferus*. Avec cet anneau ce prélat guérissait un grand nombre de maladies [3].

[1] *Recueil des historiens de France*, tom. XI, pag. 143.

[2] *Idem*, tom. XI, pag. 298.

[3] *Idem*, t. XII, p. 556. Cet anneau était évidemment le même

En l'an 1066, Eberhard, évêque de Trèves, persécutait cruellement les Juifs de son diocèse. Un de ces Israélites, pour se venger de cette persécution, forma en cire une image de ce prélat, la fit dûment baptiser par un prêtre du monastère de Saint-Paulin, appelé *Chrétien*, qui se prêta à cette pratique superstitieuse pour quelque argent. Cette image avait sans doute une mèche, puisqu'elle fut employée comme un cierge; on l'alluma, on la plaça dans la lampe de l'église. L'évêque, en célébrant l'office, se sentit défaillir à mesure que l'image ardente se consumait, et expira lorsqu'elle s'éteignit [1].

Cet exemple est le plus ancien que je connaisse, il a été souvent imité. Les images de cire jouent

que celui dont il est fait mention dans la chronique de Geoffroi, prieur de Vigeois. Voici ce qu'elle porte : *Gulpherius* ou Gouffier de Lastour, pendant la guerre de Jérusalem, fit l'acquisition d'un anneau très-précieux; Adhémar III, vicomte de Limoges, obligea Gulpherius à le lui céder. Gui son neveu, aussi vicomte de Limoges, en hérita et le donna à son frère Adhémar qui mourut à Antioche. Gui le rapporta dans le Limosin. (*Recueil des historiens de France*, tom. XII, pag. 437.) On ne sait comment cet anneau passa à l'évêque du Mans. Il n'était que précieux lorsque Gulpherius l'acquit : il devint miraculeux entre les mains de cet évêque.

[1] *Amplissima collectio veterum scriptorum*, tom. IV, p. 172, 173.

un grand rôle dans notre histoire ; on les y trouve en tous temps, jusque sous Louis XIII.

En 1123, des Juifs, dit-on, formèrent à Rouen une image en cire; on ne sait contre qui cette opération magique fut dirigée [1].

En 1128, Guillaume, comte d'Angoulême, à son retour de la Terre-Sainte, tomba malade. On crut que sa maladie était l'effet des maléfices d'une sorcière qui avait fabriqué des images en lin ou en cire, sous le nom de ce comte, et les avait cachées dans des fontaines, dans des lieux arides, sous les racines des arbres et dans le gosier de quelques cadavres humains. La femme accusée nia le fait; on ne put la convaincre; et, comme il était d'usage dans les cas douteux, on eut recours au *jugement de Dieu*. Deux champions furent choisis l'un pour le comte malade, et l'autre pour la sorcière; ils se battirent long-temps à grands coups de bâtons. Le champion du comte fut vainqueur; et celui de la sorcière, moulu de coups, et couvert de sang, ne pouvait se mouvoir; il vomit un breuvage magique qu'il avait pris avant le combat. On l'emporta à demi-mort; ses partisans, tous magiciens ou enchanteurs, s'enfuirent [2].

[1] *Recueil des historiens de France*, tom. XII, pag. 407.
[2] *Idem*, tom. X, pag. 162.

Quand les chefs d'une nation donnent des exemples d'une aussi stupide crédulité, d'une ignorance aussi aveugle, tous les individus de cette nation doivent les imiter; toutes les têtes, vides de vérités, ne peuvent alors se remplir que d'idées mensongères, effrayantes, de principes absurdes; une vicieuse éducation détruit et remplace dans l'homme jusqu'à l'instinct animal; elle ne lui laisse que des erreurs et des vices.

Toutefois, pendant cette période, il se trouvait à Paris et en France quelques hommes estimables. On peut citer Charles dit *le Bon*, comte de Flandre, et quelques prélats, qui connaissaient les vertus, et les pratiquaient sans doute, et qui se sont distingués par leurs préceptes, par leur droiture, plus que par leur raison : ils ne sont pas nombreux. Plusieurs profitaient des excès contre lesquels ils déclamaient; quelques autres ne déclamaient point, portaient les armes, allaient à la guerre, et se montraient doués de tous les vices des militaires de ce temps.

Les chevaliers, dont la valeur et la générosité sont si exaltées dans les romans, figurent, dans les monumens historiques d'alors, comme des brigands cruels, des voleurs et des tyrans exécrables.

Nulle raison, nulle justice, nul désintéressement : partout on n'agit que par des motifs bas et vils; beaucoup de dévotion aux reliques, beaucoup de mauvaise foi, et des mœurs très-corrompues : tels sont les traits que nous présente l'histoire de cette ténébreuse et misérable période.

Cependant les écoles de Paris, accréditées par les talens d'Abélard, faisaient naître quelques étincelles de lumières qui, encore trop faibles pour triompher des ténèbres de l'erreur, ne servirent d'abord qu'à égarer ceux qui suivaient leur direction. Mais, s'accroissant dans la suite, ces lumières firent apercevoir la route par laquelle l'homme pouvait sortir de son état de dégradation.

Il importe de connaître la marche qu'a tenue l'esprit humain, en passant d'un état de barbarie à un état meilleur : il est intéressant de signaler les premières voies par lesquelles la civilisation s'est introduite dans l'ordre social, et les causes qui lui ont imprimé le premier mouvement.

Le besoin fut le principe de cet heureux changement; il ouvrit deux voies à la civilisation naissante : elle les suivit.

La première fut offerte par le régime féodal et par l'état peu fortuné des rois de France. Sans cesse harcelés, appauvris par les attaques conti-

nuelles des nobles, les rois, pour subvenir à leurs besoins pressans, vendirent aux habitans de plusieurs villes et bourgs des chartes de communes. En cédant quelque liberté à ces habitans, ils accrurent leurs finances épuisées, et, en diminuant la servitude de leurs sujets, ils diminuèrent la puissance nobiliaire. Des seigneurs, pressés par le même besoin, imitèrent l'exemple des rois. Dès lors la féodalité s'affaiblit; dès lors des hommes dégradés par la servitude s'habituèrent à exercer des droits, et à raisonner sur leur condition civile.

La seconde voie, moins connue que la première, ne fut pas moins efficace.

Vers le même temps, l'ignorance des nobles étant extrême, il ne fut plus possible, comme sous les première et seconde races, de les nommer aux évêchés, aux abbayes et autres bénéfices ecclésiastiques; alors on commença à conférer ces bénéfices à des roturiers instruits. Quelques exemples de pareilles nominations suffirent pour enflammer l'émulation de la jeunesse non noble. Les écoles se remplirent d'étudians de cette classe; l'espoir d'être un jour admis à un prieuré, à une abbaye, à un évêché, leur fit braver les dégoûts de l'étude, la misère des colléges. Cet espoir contribua puissamment à l'accroissement des lumières.

Telles furent les causes des premiers progrès de la civilisation, de ses premières conquêtes sur la barbarie. Le mouvement une fois donné, quoique ralenti par les partisans de la routine et des vieilles institutions, et contrarié par l'ignorance puissante, se fortifia, s'accéléra, et ne devint jamais plus rapide qu'après avoir surmonté les obstacles qu'on lui opposait [1].

Pendant cette période d'ignorance et d'erreurs, on commença à rendre un culte aux images des saints, culte que Charlemagne avait rejeté. La confession, qui n'était imposée qu'aux moines et aux membres du clergé, devint un devoir pour tous les fidèles, et une ressource

[1] Dès que les progrès des lettres eurent répandu quelques lumières inconnues, il s'éleva, pour les éteindre, une nuée de partisans des ténèbres. Un professeur de Paris auquel, par dérision, on donna le nom de *Cornificius*, en s'élevant contre les doctrines nouvelles, et contre ceux qui les professaient, et en les qualifiant de *bœufs d'Abraham*, d'*ânes de Balaam*, se distingua dans cette lutte honteuse. Jean de Salisbéry (Métalog. lib. IV) frappa rudement le pédant *Cornificius* et tous ses partisans, qu'on nomma alors *cornificiens*; il fit jaillir sur eux des flots de ridicule et de mépris.

Les partisans des vieilles doctrines, toujours bafoués, toujours battus, se sont reproduits à diverses époques; au commencement du dix-huitième siècle, on les nommait *le régiment de la calotte*, et, au commencement du dix-neuvième, *les obscurans*, *les éteignoirs*.

financière pour les prêtres qui vendaient leur absolution [1].

Dans la même période, en 1148, l'histoire nous offre le premier exemple, je crois, d'une

[1] La confession est plus ancienne que le christianisme. Les initiés à la plupart des mystères se confessaient; et, dans ceux de Samotrace, le prêtre chargé de recevoir les confessions, était nommé *Koes*. (Voyez le *Dictionnaire d'Hesychius*, au mot *Koes*.) Les chrétiens adoptèrent cet usage. Il y eut parmi eux des confessions publiques, des confessions auriculaires. Les prêtres, dès qu'il y en eut, se confessèrent entre eux; les abbés confessaient leurs moines, les abbesses leurs religieuses, et quelquefois les laïques des laïques; on se confessait aussi à Dieu. La confession était conseillée et non prescrite. Il est certain que, suivant Grégoire de Tours, on administrait, au septième siècle, l'eucharistie sans confession. (*Voyez* l'exemple du comte Eulalius, tom. 1, pag. 385.)

On sait que la reine Constance avait un confesseur, puisque, dans sa colère, elle lui creva un œil de sa propre main. Louis VI, dit le Gros, mort en 1137, paraît être le premier roi de France qui se soit confessé avant de mourir. Tous les historiens du temps affectent de citer sa confession comme un fait extraordinaire.

Au douzième siècle, la confession fut ordonnée. Deux conciles de Toulouse, l'un de 1128, l'autre de l'année suivante, firent une obligation aux laïques de se soumettre à la confession auriculaire et sacramentelle. Cet ordre ne s'étendait que sur les habitans du diocèse de cette ville. Eudes, évêque de Paris, donna, en 1207, des statuts qui enjoignent aux curés d'exhorter souvent leurs paroissiens d'aller à confesse, surtout au commencement du carême. Ces statuts n'étaient obligatoires que dans son diocèse. Le premier concile général qui ordonne à tous les fidèles

armée rangée méthodiquement en bataille, et à laquelle on fait exécuter des évolutions militaires. C'est Albéron, archevêque de Trèves, qui instruisit ses troupes à ces manœuvres, dans la guerre qu'il se disposait à soutenir contre Hériman, comte palatin[1].

Dans la même année, Geoffroi Plantagenest fit, au siége de Montreuil-Bellay, usage du *feu grégeois*; qui sans doute était une des productions des croisades. Le même prince, pendant ce siége, consulta un manuscrit de Végèce sur les moyens d'attaquer une brèche; mais il ne pouvait ni le lire ni l'entendre. Il se trouva, parmi les moines de Marmoutier, un homme habile dans l'art de lire les manuscrits, qui lui expliqua le passage dont il avait besoin[2].

de l'un et l'autre sexe de se confesser au moins une fois l'an, est le quatrième concile de Latran, tenu en 1215. (*Traité des superstitions*, par l'abbé Thiers, tom. III, chap. 5. *Voy.* aussi *Historia confessionis auricularis*, *autore* Jacobo Boileau.)

[1] *Vita Alberonis; Recueil des historiens de France*, t. XIV, pag. 359.

[2] *Idem*, tom. XII, pag. 528, etc.

PÉRIODE VI.

PARIS DEPUIS LE RÈGNE DE LOUIS VII JUSQU'A CELUI DE LOUIS IX.

§ Ier.

Paris sous Philippe-Auguste.

Le 29 mai 1180, Philippe II, surnommé d'abord *Dieu-Donné*, puis *Auguste*, parce qu'il était né dans le mois d'août, succéda à son père Louis VII [1].

[1] Voici à quelle cause un écrivain du temps attribue sa naissance considérée comme miraculeuse. Son père avait déjà atteint l'âge de 45 ans, sans avoir eu d'enfant mâle. Pour en obtenir, il se rendit au monastère de Cîteaux, dans le temps où tous les abbés de cet ordre s'y étaient assemblés. Dans le chapitre et en présence de tous, il s'étendit à terre. Les abbés le prièrent avec instance de se relever. Ce roi répondit qu'il ne se relèverait point, et qu'il resterait ainsi étendu, jusqu'à ce qu'on lui eût promis que, dans peu de temps, il aurait un enfant mâle. Ces abbés se refusaient à la demande du roi, disant que telles choses appartenaient à Dieu seul. Louis VII continuait obstinément à rester étendu sur le pavé. Alors les abbés firent dévotement leurs prières en pleurant; puis, inspirés par la grâce divine, ils se levèrent et lui promirent qu'incessamment il aurait un fils. Aussitôt le roi, plein de charité et d'espérance,

La puissance royale, depuis Hugues Capet, très-faible et toujours en butte aux attaques de la puissance féodale, prit sous ce règne une consistance plus respectable. Philipe-Auguste, par ses conquêtes, recula les limites de ses États, et leur donna une étendue que les précédens rois de la troisième race n'avaient pu obtenir. Dans le système de la féodalité, accroître l'étendue de ses États, c'était diminuer le pouvoir de ses rivaux. La royauté, sous ce roi, commença à recevoir un caractère monarchique.

Les monumens historiques, moins rares pendant cette période, laissent moins de place aux conjectures. L'histoire marche avec plus d'assurance, et commence à éclairer toutes les turpitudes de ces temps. Les établissemens d'utilité publique se multiplient et rivalisent avec ceux qui ne sont que d'une utilité particulière. On s'aperçoit que la vérité cherche à s'affranchir des erreurs qui l'entravent, et que la civilisation fait quelques pas en avant.

Philippe-Auguste partagea les opinions et les vices de son temps; mais il se distingua par

se leva, rendit grâce à Dieu; et dans la même année, malgré sa vieillesse (il n'avait que 45 ans), il eut de son épouse un fils qui fut appelé *Philippe-le-Magnanime*, ou *Dieu-Donné*. (*Recueil des historiens de France*, tom. XII, pag. 133.

une volonté forte, une énergie de caractère que soutint constamment son ambition démesurée. Il fit, avec plus de succès que ses prédécesseurs, la guerre contre la haute noblesse. Dès son jeune âge il montra contre elle des dispositions hostiles. Peu de temps après la mort de son père, il éclata contre lui une conspiration tramée par les hommes de cette caste. A cette nouvelle, Philippe, sans s'étonner, dit en présence de sa cour : *Quels que soient leurs outrages et leurs vilenies, je suis maintenant contraint de tout endurer de leur part; mais ils vieilliront, ils s'affaibliront, et moi je croîtrai en force et en pouvoir; et à mon tour, s'il plaît à Dieu, je me vengerai d'eux tant que je pourrai.*

Philippe parvint, en effet, par des voies que la justice et la loyauté ne peuvent pas toutes approuver, à vaincre plusieurs comtes, et à s'emparer de leurs États. Il ne savait pas qu'en cédant à sa passion ambitieuse il portait les premiers coups au régime féodal, à la barbarie; et qu'en substituant sa propre tyrannie à la tyrannie de plusieurs il commençait à ouvrir aux générations futures une carrière moins calamiteuse.

Les successeurs de Philippe-Auguste se trouvèrent assez forts pour repousser avec avantage

les attaques des grands vassaux, et les contenir dans le respect et la crainte.

Ce roi eut pour les constructions un goût qui tourna au profit de Paris, et contribua à diminuer l'état misérable de cette ville.

Sous ce règne, un nouveau genre d'architecture s'établit en Europe; et Paris vit, pour la première fois, s'élever dans son sein un vaste édifice dans le style sarrasin. Ce nouveau genre, improprement appelé *gothique*, fit oublier l'architecture grecque, introduite dans la Gaule par les Romains, architecture dont la pureté avait reçu, vers la fin de l'empire d'Occident, plusieurs atteintes, et qui acheva de se dégrader pendant la domination des Francs. Sous les rois de cette nation, les églises, les palais offraient de lourds massifs de maçonnerie assez généralement dénués de goût, de formes et d'ornemens caractéristiqnes. Les colonnes, leur base et leurs chapiteaux avaient communément les proportions de l'ordre corinthien; mais ces chapiteaux, au lieu de feuilles d'acanthe, présentaient des figures bizarres, grotesques et souvent indécentes.

L'architecture sarrasine, au douzième siècle, succéda à ce genre abâtardi. Son caractère, tout différent, consiste dans des formes sveltes d'une

légèreté excessive, et dans des hardiesses de construction qui font naître dans l'âme du spectateur un sentiment mêlé de plus de crainte que de plaisir; il consiste aussi dans des fûts de colonnes d'une longueur disproportionnée; ces colonnes sont souvent groupées avec plusieurs autres, toujours couronnées de chapiteaux mesquins, d'où s'élèvent, en porte-à-faux, des nervures qui, comme les branches d'un arbre, se déploient et vont dessiner les arètes des voûtes angulaires ou en ogive [1].

Les formes simples, belles et solides des voûtes à plein cintre, furent constamment exclues de ce genre d'architecture orientale.

Tels sont les principaux caractères de l'architecture sarrasine, et particulièrement de celle de l'église de Notre-Dame de Paris, dont je vais parler.

Notre-Dame, église cathédrale de Paris, située près de l'extrémité orientale de l'île de la Cité. J'ai parlé de l'origine inconnue de cette église, de son état presque ignoré sous la première et la seconde races [2]; je vais m'occuper de ce qu'elle

[1] Ces voûtes ont la figure que présente la rencontre de deux lignes pareillement courbées, longues, inclinées, et formant un angle plus ou moins aigu.

[2] *Voyez* ci-dessus, tom. 1, pag. 266, 427.

VUE EXTÉRIEURE DE L'ÉGLISE NOTRE DAME.

de 1[illegible] [illegible]

Digitized by Google

Biblioteca Nazionale NAPOLI V. B. III

Digitized by Google

était à la fin du douzième siècle, et de ce qu'elle est aujourd'hui.

Maurice de Sully, homme supérieur à son temps, qui, né dans une classe alors méprisée, s'éleva de lui-même au siége épiscopal de Paris, eut le courage d'entreprendre l'entière reconstruction de l'édifice de l'église cathédrale [1]. L'ancienne église n'était plus en proportion avec la population croissante; de plus, elle tombait en ruines. Ce double motif justifiait cette immense entreprise. Les travaux en furent commencés vers l'an 1163. On conjecture que le pape Alexandre III posa, en cette année, la première pierre de l'édifice. En 1182, le grand autel fut consacré par Henri, légat du saint-siége; ce qui fait présumer qu'alors le chœur, ou au moins le chevet, était achevé.

Maurice fit aussi reconstruire la maison épiscopale; mais, en 1196, avant de voir la fin de ces travaux, il mourut, et laissa à ses successeurs le soin de les faire continuer. Ils s'en ac-

[1] *Maurice de Sully* fut d'abord un de ces écoliers qui demandaient l'aumône à Paris, et auxquels l'espoir d'obtenir un bénéfice ecclésiastique faisait supporter les rigueurs extrêmes de l'étude. Il fut chanoine à Bourges. Le siége épiscopal de Paris devint vacant; les électeurs, partagés d'opinions, remirent leur choix à la décision de Maurice qui, lui-même, se nomma évêque. (*Gallia christiana*, tom. VII, pag. 70.)

quittèrent sans doute avec beaucoup de négligence, puisqu'une inscription, placée sur le portail méridional, atteste qu'en 1257 cette partie de l'édifice n'existait point encore, et qu'au mois de février de cette année la construction en fut commencée par un maçon appelé *Jean de Chelles*.

On ne connaît pas l'époque de l'entier achèvement de cette église; mais on sait qu'au quatorzième siècle on y construisait encore des chapelles. Ainsi on peut dire que ses travaux ont duré près de deux cents ans.

Cet édifice est fondé sur pilotis; sa longueur, dans œuvre, est de 65 toises, ou 390 pieds, sa largeur, prise à la croisée, entre la nef et le chœur, de 24 toises ou 144 pieds; sa hauteur, depuis le sol jusqu'à la partie la plus élevée de la voûte, est de 17 toises 2 pieds ou 104 pieds.

La façade, vaste et imposante, quoique noircie et détériorée, en quelques parties, par le temps, a 20 toises ou 120 pieds de développement[1].

[1] *Voyez* planche 16e. Les dimensions de cet édifice furent mises en vers, gravés sur une table de cuivre placée contre un des piliers. Les voici :

Si tu veux savoir comme est ample,
De Notre-Dame le grand temple,

Elle présente au rez-de-chaussée trois portiques de forme et de hauteur inégales : ces portiques, chargés d'une multitude d'ornemens, l'étaient aussi de statues, dont plusieurs ont, pendant la révolution, été dégradées ou détruites.

Un de ces portiques, celui qui est placé au-dessous de la tour septentrionale, est remarquable par un zodiaque. Il s'en trouve souvent à l'extérieur des anciennes églises ; mais le zodiaque de Notre-Dame a cela de particulier qu'onze signes seulement, chacun accompagné de l'image des travaux champêtres ou attributs qui y correspondent, sont sculptés tout autour de la voussure du portique; et que le douzième signe, celui de la Vierge, au lieu d'être rangé parmi les autres, suivant l'usage, se trouve, en une bien plus grande proportion, adossé au pilier qui sépare les deux portes de ce portique, et représenté sous la figure de la vierge

Il y a, dans œuvre, pour le seur,
Dix et sept toises de hauteur,
Sur la largeur de vingt-quatre,
Et soixante-cinq, sans rabattre,
A de long ; aux tours haut montées,
Trente-quatre sont comptées ;
Le tout fondé sur pilotis,
Aussi vrai que je te le dis.

Marie, figure dont depuis 1793 on ne voyait que la place et le piédestal, mais qui en 1818 a été rétablie.

L'auteur de ce zodiaque crut sans doute donner une preuve éclatante de sa perspicacité en mettant la vierge Marie, tenant l'enfant Jésus dans ses bras, à la place de Cérès, dite la *Vierge sainte*, tenant aussi son enfant dans ses bras, et offrant dans ce signe zodiacal le symbole d'une fécondité miraculeuse [1].

Les portiques qui se voient aux deux extrémités de cette façade sont surmontés par deux grosses tours carrées, hautes chacune de 204 pieds, depuis le sol jusqu'à leur terrasse supérieure. Ces portiques, qui occupent les deux tiers de la façade, ont des portes remarquables par leurs ornemens en fonte de fer. Elles sont l'ouvrage d'un serrurier appelé Biscornet, et présentent des enroulemens multipliés et travaillés avec assez de délicatesse. Cet ouvrage parut alors si merveilleux que l'on crut que le diable s'en était mêlé.

Dans la tour du sud est la fameuse cloche dite *le Bourdon*, qu'on ne sonne que dans de grandes occasions. Elle pèse près de trente-

[1] Ce zodiaque est gravé dans le volume de planches de l'ouvrage intitulé : *Origine de tous les cultes*, par Dupuis.

deux milliers. Fondue en 1682, et refondue en 1685, elle fut alors solennellement baptisée ou plutôt bénie. Louis XIV et la reine son épouse furent ses parrain et marraine. Elle reçut le nom d'Emmanuel-Louise-Thérèse. Le battant, qui fait retentir des sons graves et lugubres, pèse neuf cent soixante-seize livres.

Au dessus de l'ordonnance inférieure on voit, sur toute la ligne de la façade, vingt-sept niches où étaient, avant la révolution, vingt-sept statues plus grandes que nature, représentant une suite des rois francs depuis Childebert jusqu'à Philippe-Auguste [1].

Au-dessus de ce rang de niches se présente la fenêtre circulaire, appelée *rose*. Chaque face latérale de cette église offre une pareille fenêtre, délicatement travaillée. Ces trois roses ont chacune 40 pieds de diamètre.

Cette ordonnance est surmontée par un péristyle composé de trente-quatre colonnes, péristyle qui s'étend sur toute la façade. Ces colonnes, qui se font remarquer par leur longueur et par

[1] On voyait aussi sur ce portail une série des noms de rois francs, depuis Clovis jusqu'à saint Louis, contenant trente-neuf noms. L'abbé Lebeuf a publié un manuscrit du treizième siècle, où se trouvaient ces noms tels qu'ils étaient gravés sur la porte de cette église.

l'extrême ténuité de leur diamètre, sont chacune d'une seule pierre, et supportent une galerie à balustrade.

L'intérieur de l'église est vaste et imposant: il présente une nef, un chœur et un double rang de bas côtés, divisés par cent vingt gros piliers, qui supportent les voûtes en ogives. Tout autour de la nef et du chœur, et au-dessus des bas côtés règne une galerie, ornée de cent huit petites colonnes, chacune d'une seule pierre; c'est là que se placent les spectateurs lors des cérémonies extraordinaires.

L'église est éclairée par cent treize vitraux, sans y comprendre les trois grandes roses, dont l'une est à la façade principale, et les deux autres aux faces latérales. Ces roses ont souvent été réparées. Quarante-cinq chapelles entouraient et servaient comme de rempart à cet édifice. Depuis, des réparations ont fait réduire ce nombre à trente-deux.

Les peintures des vitraux, faites dans un temps où l'art était dans l'enfance, n'offrent rien de remarquable. On lit, dans la vie de Suger, que cet abbé de Saint-Denis fit présent à cette église de ces vitraux, qui, suivant l'auteur, sont très-considérables[1].

[1] *Recueil des historiens de France*, tom. XII, pag. 106.

Le chœur, pavé en marbre, a 115 pieds de long sur 35 de large; il présente de chaque côté, au-dessus de la corniche des stalles, quatre grands tableaux. A droite est l'Assomption de la Vierge, par Laurent de La Hire; la Présentation de la Vierge au temple, par Philippe de Champagne; une Fuite en Égypte, par Louis de Boulogne; et la Présentation de Jésus-Christ au temple, par le même. A gauche est l'Adoration des Mages, par Lafosse; la Naissance de la Vierge, par Philippe de Champagne; le *Magnificat*, ou Visitation de la Vierge, par Jouvenet; et l'Annonciation de la Vierge, par Hallé.

Au milieu du chœur était un lutrin, orné de figures en bronze, représentant les Vertus cardinales, surmonté par un globe terrestre, au-dessus duquel s'élevait une aigle éployée, en bronze, dont les ailes soutenaient le livre du chœur. Cet ouvrage remarquable fut exécuté, en 1755, par Duplessis, fondeur du roi. La hauteur totale de ce lutrin était de 7 pieds et demi.

Ce lutrin, détruit pendant la révolution, a été remplacé par un autre d'un travail médiocre.

Le sanctuaire, pavé en marbre de compartiment, fut, en 1714, entièrement réparé, et re-

çut un caractère moderne. On disposa les ogives du rond-point en arcade à plein-cintre. Il en résulta un contraste choquant entre cette réparation et le style général de l'édifice.

Six anges en bronze, portant chacun des instrumens de la passion, et posés sur des socles de marbre blanc, sont aux côtés de l'autel. Ce sanctuaire est entouré d'une belle grille en fer poli et doré, exécutée en 1809 par MM. Vavin, serrurier, et Forestier, fondeur-ciseleur, d'après les dessins de MM. Fontaine et Percier.

L'autel principal n'est remarquable que par les bas-reliefs exécutés par M. Deseine.

Derrière cet autel et sous l'arcade du milieu est un groupe en marbre, qu'on appelle *le Vœu de Louis XIII*. Ce roi fit, en 1638, vœu de mettre son royaume sous la protection de la sainte Vierge, et de réparer le principal autel de cette église. Louis XIII oublia ce double vœu; le cardinal de Richelieu, le protecteur réel ou le tyran du royaume, ne l'en fit pas ressouvenir. Louis XIV se chargea d'accomplir entièrement ce vœu : il posa solennellement, en 1699, la première pierre de cet autel; mais le groupe, qu'on nomme *le Vœu de Louis XIII*, ne fut exécuté qu'en 1723, par Coustou.

Ce *Vœu*, ou le groupe qui le compose, pré-

sente une grande croix en marbre blanc, sur laquelle est jetée une draperie. Au bas, on voit la sainte vierge Marie assise, tenant sur ses genoux le corps mort de Jésus.

Aux deux côtés sont placées, sur des piédestaux, les figures à genoux de Louis XIII et de Louis XIV. Ces figures, enlevées pendant la révolution, furent rétablies en 1816. Elles tiennent chacune une couronne des deux mains, et les offrent à la Vierge. Rien, dans cette composition, n'annonce que l'offrande est acceptée.

Au dehors du chœur, sur les faces de son mur de clôture, on voit des figures en plein relief, qui représentent divers sujets de l'Ancien-Testament. Avant les réparations, le chœur était entièrement entouré de pareilles sculptures, ouvrage de Jean Ravy, maçon de l'église de Notre-Dame, et de son neveu, maître Jean Bouteiller, qui les termina en 1351.

Dans les chapelles situées derrière le chœur sont divers tombeaux remarquables. Je ne citerai que celui de Henri-Claude, comte d'Harcourt, mort en 1769. Sa veuve le fit élever, en 1776, sur les dessins de Pigalle. Il se compose de quatre figures en marbre, plus grandes que nature. On y voit le défunt, à demi sorti du tombeau, dont un génie lève le couvercle,

tendant des bras affaiblis vers son épouse, qui semble se précipiter vers lui. La mort inflexible, sous la forme d'un squelette, annonce, en montrant son sablier, que le temps est écoulé. Le génie éteint son flambeau, et la tombe va se refermer pour toujours. Cette scène poétique fut, dit-on, imaginée par la veuve. On avait, pendant la révolution, transféré ce mausolée au Musée des monumens français. En 1820, il fut rétabli dans la chapelle qu'il occupait primitivement, laquelle avait été concédée par le chapitre à la famille d'Harcourt.

Dans une autre chapelle, située derrière le chœur, réparée en 1818, on a placé le mausolée en marbre du cardinal de Belloi, dernier archevêque de Paris, composé de plusieurs figures, ouvrage de Deseine.

Une autre chapelle, située au rond-point de l'église, et correspondant à l'axe de l'édifice, est consacrée à la Vierge. On y a placé la belle figure en albâtre représentant la vierge Marie, sculptée à Rome par Antoine Raggi, d'après le modèle du chevalier Bernin. Cette figure, avant la révolution, se voyait dans l'église des Carmes-Déchaussés de la rue de Vaugirard; on la transféra au Musée des monumens français. Après en avoir donné une copie en plâtre à cette église,

on l'établit, en 1818, dans cette chapelle de la Vierge.

La nef autrefois chargée d'une multitude de tableaux, dont plusieurs offraient les hideuses images des supplices, et dérobaient aux yeux les formes architecturales, commence à s'en garnir de nouveaux. On en voit aussi plusieurs sans cadre dans la partie extérieure du chœur.

Dans une chapelle du côté droit est, sur l'autel, un tableau fort estimé, représentant le Saint-Esprit descendant sur les apôtres; il est l'ouvrage de Blanchard.

Au premier pilier de la nef, en entrant dans cette église, était adossée la figure colossale de saint Christophe : elle avait 28 pieds de proportion. Cette figure était représentée courbée sous le poids d'un enfant qu'elle portait sur ses épaules, et appuyée sur un tronc d'arbre noueux. J'ai vu dans plusieurs églises de France, même de Paris, notamment dans l'église de Saint-Jacques de la Boucherie, des statues pareilles, également placées près de la porte, sans doute pour en garder l'entrée; mais je n'en ai jamais vu d'aussi colossale. Hercule était souvent représenté portant sur son dos l'enfant appelé *amour*, et paraissant, comme la figure de saint Christophe, succomber sous son poids. Ce

n'est pas la seule fois que nos statuaires anciens ont reproduit, dans leurs travaux destinés à la décoration des églises, les allégories du paganisme.

Cette figure colossale fut érigée, en 1413, par Antoine-des-Essarts, le frère de Pierre, surintendant des finances, décapité en 1413.

En 1772, lorsqu'on s'occupait des réparations à faire dans cet édifice, il fut question d'abattre cette figure monstrueuse et ridicule; mais Christophe de Beaumont, archevêque de Paris, prit fortement la défense de la figure de son patron; et le chapitre vota sa conservation : elle ne disparut qu'en 1785, après la mort de ce prélat.

On voyait aussi, au bout de la nef, à droite de l'entrée du chœur, une statue équestre de Philippe-le-Bel, grande comme nature, élevée sur un socle et supportée par deux colonnes. Le cheval était presque entièrement couvert d'un vaste caparaçon, et le roi était représenté la visière de son casque baissée, l'épée à la main, dans l'équipage où il se trouvait, lorsque, après la guerre contre les Flamands, il entra à cheval dans l'église de Notre-Dame pour remercier Dieu et la vierge Marie de la victoire qu'il avait remportée. Cette statue équestre n'intéressait que comme monument du costume et de l'état

des arts de ce temps. Quelques savans ont cru qu'elle était celle de Philippe de Valois; mais une longue discussion, qui s'est engagée sur ce point peu important, a démontré qu'elle était celle de Philippe-le-Bel.

L'église est toute entière pavée de carreaux blancs et noirs : le chœur et le sanctuaire le sont, comme je l'ai dit, en compartimens de marbres de diverses couleurs.

Les façades latérales de cette église, moins imposantes que la principale, sont hérissées d'une infinité d'obélisques fleuronnés, et d'autres ornemens qui appartiennent au genre de l'architecture sarrasine.

La charpente du comble, appelée *la Forêt*, à cause du grand nombre de pièces de bois de châtaignier dont elle est composée, a 356 pieds de long, 37 de large, et 30 de hauteur; elle est recouverte de 1236 tables de plomb, chacune longue de 10 pieds, large de 3, épaisse de 2 lignes, et dont l'ensemble pèse 420,240 livres. On se propose, dit-on, de rétablir la flèche et la croix autrefois placées au faîte de cette église.

Dépendances de l'église de Notre-Dame. Devant la principale façade est une place nommée le *Parvis-Notre-Dame*. Elle fut très-agrandie en

1748, lorsqu'on abattit les églises de Saint-Christophe et de Sainte-Geneviève-des-Ardens pour construire l'hôpital des *Enfans-Trouvés*, dont le bâtiment fait face à l'église cathédrale. La rue où se trouve la principale entrée de cet hôpital, et qu'on nomm[illegible] *rue Neuve-Notre-Dame*, fut ouverte, en 1164, par l'évêque Maurice de Sully.

Sur cette place et près de l'Hôtel-Dieu s'élevait autrefois une grande statue de pierre, entièrement déformée. Cette statue, portée sur un piédestal, représentait, selon Dubreuil, le dieu Esculape, et selon Sauval, Mercure; suivant d'autres, Erchinoalde, comte de Paris. Enfin on a cru qu'elle représentait Jésus-Christ. Je n'admettrai aucune de ces opinions : il faudrait avoir vu la statue pour la juger. Piganiol nous apprend que le peuple la nommait *maître Pierre le Jeuneur* et *M. Legris*. Elle fut détruite en 1748, lorsqu'on agrandit le Parvis de Notre-Dame.

Le sol de cette place a été fort exhaussé. Sous le règne de Louis XII, on montait treize marches pour entrer dans l'église cathédrale. Aujourd'hui on n'en monte pas une.

A droite, en entrant dans la place du Parvis, on voit l'hôpital de l'Hôtel-Dieu et sa façade moderne.

Il se trouvait anciennement autour de l'église de Notre-Dame plusieurs petites églises qui en dépendaient : telles étaient celle de *Saint-Jean-le-Rond*, ou baptistère de la cathédrale dont j'ai parlé, la chapelle de l'Hôtel-Dieu, l'église de *Saint-Denis-du-Pas* et celle de *Sainte-Geneviève-des-Ardens*, dont je parlerai ailleurs. Il faut y joindre la chapelle du palais archi-épiscopal. Tout était sacré dans cette partie de l'île de la Cité, excepté le *Val-d'Amour* ou la rue de Glatigny, peuplée, depuis un temps immémorial, de femmes livrées à la prostitution.

Le palais archi-épiscopal est situé au midi de l'église cathédrale. Maurice de Sully le fit bâtir vers la fin du douzième siècle ; il a été depuis plus magnifiquement reconstruit, et beaucoup agrandi dans les années 1772, 1812 et suivantes.

Au nord de l'église cathédrale était le cloître du chapitre. La clôture fut démolie ; les maisons des chanoines restèrent ; elles laissaient entre elles et l'église une rue étroite, qui, en 1812, a été fort élargie : elle a conservé son nom de *rue du Cloître-Notre-Dame*, et sa continuation, qui aboutit au pont de la Cité, porte celui de *rue de Bossuet*. Au bout de cette der-

nière rue sont deux nouveaux quais : l'un, dit le *quai de la Cité*, est à droite; l'autre, nommé le *quai de Catinat*, est à gauche. Ces quais furent terminés en 1813. Le quai de la Cité entoure une partie du jardin de l'archevêché. L'élargissement de ces rues, la construction de ces quais, ont effacé de ce quartier le caractère sombre et gothique qu'il conservait depuis plusieurs siècles, et ont donné à l'île plus d'étendue, par l'adjonction d'un emplacement situé à son extrémité orientale; emplacement qu'on appelait *le Terrain*, ou *la Motte-aux-Papelards*.

For-l'Évêque. L'évêque de Paris avait sa cour de justice dans un bâtiment situé sur le territoire et dans la rue de Saint-Germain-l'Auxerrois. Ce bâtiment, nommé *forum episcopi*, For-l'Évêque, fut en grande partie reconstruit en 1652. Alors on le destina aux personnes détenues pour dettes, aux comédiens réfractaires ou incivils. En 1780, devenu inutile, on le démolit.

Le prévôt ou juge de l'évêque y faisait autrefois sa demeure. Les diverses peines qu'il infligeait, par ses jugemens, étaient, suivant la gravité du délit, subies dans des lieux différens. S'agissait-il de faire pendre ou brûler vifs les

condamnés, l'exécution avait lieu hors de la banlieue de Paris. S'agissait-il de la bagatelle de leur faire couper les oreilles, le prévôt de l'évêque avait alors le droit incontestable de faire exécuter ce jugement sur la place du *Trahoir*[1]. C'est ce que nous apprend l'abbé Lebeuf, qui produit le texte manuscrit d'un acte authentique où ce droit du prévôt de l'évêque est reconnu.

Droits et usages de l'église de Notre-Dame. Dans cette église était religieusement conservé un grand nombre de reliques et de corps saints, la plupart illégitimement acquis, comme je l'ai déjà prouvé ailleurs[2]. Je ne citerai qu'un doigt de saint Jean-Baptiste et une grande partie de la tête de saint Denis; reliques dont l'authenticité a été vivement contestée par les moines de l'abbaye de ce nom.

Dans le trésor des châsses se trouvait aussi un couteau pointu, dont le manche d'ivoire portait une inscription, contenant l'acte par lequel un nommé *Guy* investit le chapitre de Notre-Dame de plusieurs portions de terre situées devant

[1] A l'endroit où la rue de l'Arbre-Sec débouche dans la rue Saint-Honoré.

[2] *Voyez* ci-dessus, tom. I, pag. 427.

l'église cathédrale. Ce couteau avait appartenu à Foucher Dubeuil : il fut remis, sous le règne de Louis-le-Gros, comme signe d'investiture, à Drogon, archidiacre de Notre-Dame. Cette manière barbare de constater les transactions était fréquente alors [1].

Dans les armoires de l'argenterie de cette église on conservait un morceau de bois, long d'un demi-pied, épais d'un pouce, et taillé à quatre faces; sur ces faces on lisait une inscription portant que deux serfs du chapitre, Ébrard et Hubert, demeurant à Épone, au diocèse de Chartres, s'étant permis, sans l'autorisation des chanoines, de jouir d'une propriété que leur père avait acquise, font au chapitre cession de cet héritage paternel. Ce morceau de bois inscrit constate l'état misérable des serfs et la rigueur tyrannique des seigneurs ecclésiastiques [2].

Un monument pareil, mais plus riche, et conservé dans les armoires de cette église, consistait en une baguette d'argent doré, longue d'environ deux pieds, que les enfans de chœur portaient, dans certaines solennités, en guise

[1] *Dissertations sur l'Histoire ecclésiastique de Paris* par l'abbé Lebeuf, tom. 1, pag. 86, et le *Glossaire de Ducange*, au mot *Investitura*.

[2] *Dissertations*, idem, pag. 89, 90, etc.

de sceptre. Cette baguette était certainement le signe d'un hommage forcé rendu aux droits du chapitre, comme le fut une semblable baguette que le roi Louis VII déposa sur l'autel de cette église. L'aventure qui donna lieu à ce dernier dépôt a été racontée ci-dessus[1].

Le chapitre de Notre-Dame avait une prison située dans le voisinage, ou peut-être dans son cloître : elle fut le théâtre d'un événement dont je parlerai dans la suite[2].

On observait, dans cette église, des usages qui peuvent être au moins qualifiés de superstitions, sinon d'imposture.

« On pratiquait aussi à Notre-Dame, comme « ailleurs, dit l'abbé Lebeuf, l'usage de jeter « par les voûtes des pigeons, oiseaux, fleurs, « étoupes enflammées et oublies, le jour de la « Pentecôte, pendant l'office divin[3]. »

On faisait croire au peuple que ces différens objets partaient de la voûte céleste; que leur diverse nature annonçait la satisfaction ou la colère de Dieu, et que l'étoupe enflammée était le feu du ciel. C'est ainsi qu'on abusa d'une pra-

[1] *Voyez* présent volume, pag 171.

[2] Voyez *Tableau moral* de la période suivante.

[3] *Histoire de la ville et du diocèse de Paris*, par l'abbé Lebeuf, tom 1er, pag. 17.

tique qui, dans son origine, offrait l'image de ce qui se passa lorsque Dieu envoya son Saint-Esprit à ses apôtres.

M. l'abbé Lebeuf, infatigable investigateur des antiquités ecclésiastiques, a découvert qu'il existait, dans les temps barbares, à l'entrée de l'église de Saint-Jean-le-Rond, dépendante de celle de Notre-Dame, de grandes cuves, destinées, dit-il, à contenir l'eau bénite. Il cite un acte juridique qui se termine par ces mots : « Fait dans l'église de Paris, *auprès des cuves;* » et une autre pièce qui prouve que les médecins s'assemblaient près de *la cuve* de Notre-Dame.

Ces cuves, près desquelles on passait des actes juridiques, et où s'assemblaient des médecins, n'auraient-elles pas servi plutôt aux épreuves appelées *ordalies* ou *jugement de Dieu?* N'était-ce pas dans ces cuves, remplies d'eau froide ou chaude, que l'on plongeait les accusés pour connaître leur culpabilité ou leur innocence? Je n'oserai contredire l'opinion de l'abbé Lebeuf; mais je sais que près de là s'exécutaient des combats nommés *jugement de Dieu.*

C'était dans la première cour de la maison épiscopale qu'avaient lieu les *monomachies* ou duels judiciaires. Là, les accusateurs et les accusés venaient, en présence du tribunal de

l'Église, plaider leur cause en se battant à coups d'épée, à coups de bâton; et l'on voyait les juges ecclésiastiques prononcer toujours en faveur du plus fort ou du plus adroit.

Ce droit de faire ainsi plaider les justiciables fut sollicité et obtenu, en 1109, par le chapitre de Notre-Dame. Déjà les abbayes de Saint-Denis et de Saint-Germain-des-Prés en jouissaient. Je ne m'étendrai pas davantage sur cette procédure barbare; j'en ai parlé ailleurs [1].

Un usage de la plus haute antiquité, qui pourrait bien remonter aux temps du paganisme, se pratiquait dans cette église cathédrale, comme dans plusieurs églises de France. Aux processions des Rogations, le clergé de Notre-Dame portait la figure d'un grand dragon d'osier; et le peuple prenait plaisir à jeter dans la gueule énorme et béante de ce dragon des fruits et des gâteaux. Cet usage a duré jusqu'environ l'an 1730 : alors le chef de la procession s'est borné, comme autrefois, à donner sa bénédiction à la rivière.

On croit que ce dragon est la figure de celui dont saint Marcel délivra, dit-on, Paris; mais les habitans des autres villes où cet usage se pratiquait avaient donc aussi un dragon qui les

[1] *Voyez* ci-dessus, tom. II, pag. 177, 178.

désolait, et un saint qui les en délivrait? Cette fable est partout la même [1].

On célébrait aussi, dans l'église de Notre-Dame, des fêtes appelées *Fête des Fous*, *Fête des Sous-Diacres* ou *Diacres-Soûls*, dont j'ai déjà donné la description. J'ajouterai qu'Eudes de Sully, successeur de Maurice, fut le premier évêque de Paris qui en parut scandalisé. Ces espèces de saturnales, continuées par les chrétiens depuis les temps du paganisme, avaient donc été tolérées par tous les évêques ses prédécesseurs; ou peut-être que, sous Eudes de Sully, leur licence fut portée à un excès insoutenable. « Il s'y commettait, dit-il, d'innom-« brables abominations, des crimes énormes.

[1] Le dragon appelé à Metz *Graoulli*; le dragon de saint *Bienheuré*, à Vendôme; le dragon de la Roche-Turpin, près Montoire; le dragon de Saint-André, près Villiers, à deux lieues et demie de Vendôme; le dragon de Saint-Bertrand de Comminges; le dragon appelé *la Grande-Gueule* ou *la bonne Sainte-Vermine*, à Poitiers; le dragon qu'on nommait *Gargouille*, à Rouen; le dragon appelé *la Tarasque*, à Tarascon; le dragon nommé à Troyes *la Chair salée*, etc., etc., sont représentés à peu près de la même manière, et ont tous, comme celui de Paris, été vaincus par un saint qui en a délivré leur ville.

Toutes les églises de la Gaule avaient, au treizième siècle, leur dragon. Durand, dans son Rational, en parle comme étant d'un usage général. Ces dragons, suivant lui, signifiaient *le Diable*.

« Ce n'était pas seulement des laïques qui y « figuraient; mais, ce qui est horrible à dire, « ces scènes scandaleuses, ces turpitudes se « commettaient par des ecclésiastiques, dans « l'église même, aux pieds des autels, pendant « qu'on célébrait les messes et qu'on chantait « les louanges de Dieu [1]. »

Après avoir ordonné, en 1198, l'extinction de la fête des Fous, cet évêque, l'année suivante, tenta d'abolir celle des Sous-Diacres célébrée le jour de Saint-Etienne. Il eut l'adresse d'assigner une rétribution particulière aux chanoines et aux clercs qui assisteraient à la solennité de ce saint et à celle de la Circoncision, à condition qu'ils en seraient privés, si les désordres de la fête des Sous-Diacres recommençaient. Il mettait ainsi l'intérêt personnel aux prises avec la routine. Il faut le dire : ce fut la routine qui triompha. Les fêtes des Sous-Diacres et des Fous, suspendues pendant quelque temps, reprirent leurs anciennes allures, et ne furent entièrement abolies qu'au quinzième siècle.

Église et cimetière des Innocens, situés rue Saint-Denis, à l'angle que formait cette rue

[1] *Voyez* période précédente, t. II, p. 183—187, *Tableau moral de Paris*; et *Gallia christiana*, tom. VII, pag. 80.

avec celle dite *aux Fers* ou *au Fèvre*, dont il n'existe qu'un côté, et sur une partie de l'emplacement du marché des Innocens.

Geoffroi, prieur de Vigeois, dit dans sa chronique, que l'église des Saints-Innocens à Paris fut fondée à l'occasion d'un certain Richard, jeune homme que les Juifs, en mépris du Christ, avaient fait mourir, et parce que, sur l'emplacement de cette église, il s'était manifesté des signes divins [1]. Cet écrivain ne donne point l'époque de cette fondation. Suivant la chronique de Lambert de Waterlos, ce fut à Paris, en l'an 1163, qu'un adolescent y fut crucifié par les Juifs [2]. Une autre chronique place l'événement dans la même année et dans le territoire parisien [3]. Enfin Robert Dumont dit que le lieu de la scène fut à Pontoise et sous l'année 1171 [4].

Ces traditions incertaines et contradictoires n'établissent que le doute. Je pense qu'un oratoire, élevé dans ce cimetière de Paris, comme il s'en trouvait dans tous les anciens cimetières, a donné naissance à cette église.

M. l'abbé Lebeuf place sa construction pri-

[1] *Recueil des historiens de France*, tom. XII, pag. 438.
[2] *Idem*, tom. XIII, pag. 520.
[3] *Idem*, tom. XIII, pag. 584.
[4] *Idem*, tom. XII, pag. 438, la note.

mitive sous le règne de Philippe-Auguste. Tout porte à croire qu'elle avait alors le titre de paroisse.

Le bâtiment de cette église fut réparé à plusieurs reprises, comme on le remarquait par les différences très-apparentes de ses parties. Ce fut, sans doute, après une de ces réparations, qu'en 1445 Denis-Dumoulin, évêque de Paris, en fit la dédicace.

A la fin de juin 1437, il s'éleva, dans cette église, une querelle entre un homme et une femme pauvres. La femme, d'un coup de quenouille, fit une légère égratignure au visage de l'homme : il en sortit quelques gouttes de sang, qui fournirent à l'évêque de Paris, Jacques du Chastelier, un prétexte suffisant pour interdire l'église. Pendant vingt-deux jours, toutes cérémonies religieuses y furent suspendues, et les portes de l'édifice et du cimetière fermées : aucun mort ne put y être enterré. Cet évêque exigeait une forte somme pour *réconcilier l'église;* les paroissiens et les confréries furent obligés d'aller prier à l'église de Saint-Josse[1].

[1] *Journal de Paris*, des règnes de Charles VI et Charles VII. L'auteur de ce journal dit que cet évêque était un homme *pompeux*, *convoiteux*, *plus mondain que son état ne le requérait.* Il mourut de la contagion le 2 novembre 1438.

Cet évêque professait certainement une religion qui n'était pas celle de l'Évangile.

Son successeur, Denis-Dumoulin, fit, en 1440, fermer le cimetière des Innocens pendant quatre mois; « et on n'y enterrait personne, petit ni « grand, dit un contemporain; on n'y faisait ni « procession, ni recommandation pour per- « sonne. L'évêque, pour en permettre l'usage, « voulait avoir trop grande somme d'argent, « et l'église était trop pauvre[1]. »

A côté de cette église était une chambre etroite, où des femmes ou filles dévotes s'emprisonnaient volontairement pour le reste de leur vie; on les nommait *recluses;* elles en faisaient murer la porte, et ne recevaient l'air et les alimens que par une petite fenêtre qui donnait dans l'église. On connaît les noms de trois dévotes, qui se sont ainsi séquestrées du monde dans ce triste réduit. La plus ancienne est Jeanne la Vodrière qui s'y enferma le 11 octobre 1442 : la seconde est Alix la Burgotte qui y mourut le 29 juin 1466.

Il s'y trouvait aussi des recluses forcées : telle était Renée de Vendomois, femme noble, adultère, voleuse, qui fit assassiner son mari nom-

[1] *Journal de Paris*, des règnes de Charles VI et Charles VII, pag. 187.

mé Marguerite de Saint-Barthélemi, seigneur de Souldai. Le roi, en 1485, lui fit grâce de la vie, et le parlement la condamna à demeurer perpétuellement recluse au cimetière des Innocens[1].

Sur un des piliers de la chapelle de la Vierge était adossée la figure de la recluse Alix la Burgotte, figure en bronze, que fit faire le roi Louis XI.

Sur le grand autel on voyait un tableau représentant le massacre des Innocens, peint par Pierre Corneille.

Le *Cimetière des Innocens* fut long-temps ouvert aux passans, et même aux animaux. En 1186, Philippe-Auguste le fit clore de murailles. Dans la suite, on construisit tout autour de la clôture une galerie voûtée, appelée *les charniers*. C'est là qu'on enterrait ceux que leur fortune mettait à même d'être séparés du commun des morts. Cette galerie sombre, humide, servait de passage aux piétons; elle était pavée de tombeaux, tapissée de monumens funèbres et d'épitaphes, et bordée d'étroites boutiques de modes, de lingerie, de mercerie, et de bureaux d'*écrivains publics*. Cette galerie fut construite,

[1] *Registres manuscrits de la Tournelle*, aux 20 mars et 19 septembre 1486. Il y eut aussi des recluses volontaires ou forcées dans les autres églises de Paris.

à diverses époques, aux frais de différens particuliers. Le maréchal de Boucicaut, vers les premières années du quinzième siècle, en fit bâtir une partie, et le fameux philosophe hermétique, Nicolas Flamel, toute celle qui bordait la rue de la Lingerie. Il y fit placer le tombeau de son épouse, tombeau orné de plusieurs figures d'anges et de saints, d'inscriptions latines et en vers français.

D'un côté, la galerie occupait une partie de la largeur de la rue de la Ferronnerie (nommée autrefois, ainsi que la rue Saint-Honoré, *rue de la Charonnerie*); et sous cette partie de la galerie était peinte la fameuse *danse macabre* ou *danse des morts*. L'auteur du Journal de Paris, sous les règnes de Charles VI et de Charles VII, dit qu'en 1429 un fameux prédicateur, nommé *frère Richard*, prêchait sur un échafaud, haut d'environ une toise et demie. Il avait, dit-il, le dos tourné vers les charniers des Innocens, contre la charonnerie, à l'endroit de la *danse macabre*[1].

Dans une partie du charnier, proche l'église, on voyait un tombeau couvert d'une table, sur laquelle était représenté un squelette en marbre blanc, sculpté par Germain Pilon. Ce monu-

[1] *Journal de Paris*, pag. 120.

ment fut, pendant la révolution, transféré au Musée de la rue des Petits-Augustins.

Parmi les nombreuses épitaphes de ces charniers, on remarquait celle-ci :

« Cy gist *Yollande Bailly*, qui trépassa l'an « 1514, la quatre-vingt-huitième année de son « âge et la quarante-deuxième de son veuvage, « laquelle a vu ou a pu voir, devant son trépas, « deux-cent-quatre-vingt-treize enfans issus « d'elle. »

Parmi les morts les plus distingués, enterrés dans le cimetière ou dans les charniers, on doit citer Jean le Boulanger, premier président au parlement, mort en 1482; Nicolas Le Fèvre, habile critique, mort en 1612; François Eudes de Mézeray, célèbre historiographe de France, etc.

Le cimetière était celui de la paroisse des Innocens et de plusieurs autres paroisses de Paris. On voyait au milieu une croix ornée d'un bas-relief, représentant le Triomphe du Saint-Sacrement, sculpté par Jean Goujon; et une lanterne en pierres, qui s'élevait à la hauteur d'environ 15 pieds, en forme d'obélisque, telle qu'on en voit dans plusieurs cimetières de France. On y plaçait une lumière qui, pendant la nuit, faisait respecter le séjour des morts.

En 1786, l'église et les charniers des Innocens furent démolis. On enleva les ossemens et plusieurs pieds du terrain de ce cimetière, et on les transporta, hors de la barrière Saint-Jacques, dans des carrières voisines de la maison dite *la Tombe-Isoire*[1].

La Fontaine des Innocens, située à l'angle de la rue Saint-Denis et de la rue aux Fers, ainsi que les précieux bas-reliefs dont Jean Goujon l'avait ornée, ont été transportés au centre de l'emplacement du cimetière qui a été converti en un vaste marché. (*Voyez* Marché des Innocens.)

Saint-Thomas-du-Louvre, depuis nommé Saint-Louis-du-Louvre, église collégiale, située dans la rue de ce nom, près du Louvre. Robert, comte de Dreux, fit, en 1187, bâtir cette église, sous le titre de *Saint-Thomas*, archevêque de Cantorbéry, et y fonda quatre canonicats : le nombre en fut augmenté dans la suite.

Le 15 octobre 1739, vers onze heures du

[1] Ce transport, exécuté sans précaution pendant les grandes chaleurs, devint funeste à la santé des habitans des rues où passaient les voitures chargées d'ossemens et de cette terre sépulcrale : des fièvres malignes se manifestèrent abondamment dans ces rues.

matin, lorsque les chanoines se réunissaient pour tenir chapitre, la voûte de cette église s'écroula; trois chanoines furent écrasés, deux purent échapper à la mort par la fuite, et sauvèrent un autre chanoine près d'entrer, en le poussant dehors.

Cette église fut rebâtie, quelques années après, sur les dessins de Germain, orfèvre célèbre, mais architecte sans goût; elle reçut alors le nom de *Saint-Louis-du-Louvre :* on y voyait le tombeau en marbre, orné de figures allégoriques, du cardinal de Fleury, mort en 1743, érigé d'après les dessins de Lemoine. Cette église, qui, pendant plusieurs années, a servi au culte protestant, est aujourd'hui entièrement démolie.

Saint-Nicolas-du-Louvre. Cette collégiale, située près et au sud de celle de Saint-Thomas, fut, dans son origine, un hôpital pour les pauvres étudians. Philippe de Dreux, mort en 1217, la nomme l'*Hôpital des pauvres Clercs :* il leur fait don, par son testament, de cinquante livres pour bâtir leur maison. Dans la même année Pierre, évêque de Paris, leur permit d'avoir une chapelle et un cimetière. Une pièce de vers, intitulée *des Moustiers de Paris*, nous apprend

que l'hôpital des pauvres Clercs de Saint-Nicolas était situé à côté de Saint-Thomas-du-Louvre.

Et Saint Thomas de Lovre aussi,
Et Saint Nicolas de lez li.

En 1541, le cardinal Jean du Belley, évêque de Paris, supprima le maître de l'hôpital avec les boursiers, et mit à leur place dix chanoines. L'hôpital utile devint alors une collégiale qui l'était moins, et qui subsista jusqu'après la chute de l'église de Saint-Thomas-du-Louvre, arrivée en 1739. Alors ce qui restait du chapitre de cette église écroulée fut réuni à celui de Saint-Nicolas; et de cette réunion se forma une seule collégiale, sous le nom de *Saint-Louis-du-Louvre*. *Voyez* l'article précédent.

Cette église de Saint-Nicolas, située au midi de celle de Saint-Thomas, et plus près qu'elle de la rive de la Seine, a donné son nom au port voisin. Saint Nicolas est le patron des nautoniers; il a remplacé Neptune.

Sainte-Madeleine, église paroissiale, située rue de la Juiverie, en la Cité. Philippe-Auguste ayant, en 1183, chassé les Juifs, ordonna que leur synagogue serait convertie en une église dédiée à sainte Madeleine. Cette synagogue de

Juifs, devenue église des chrétiens, fut réparée et agrandie à diverses époques, et notamment en 1749, lorsqu'on y réunit les paroisses de Saint-Christophe et de Sainte-Geneviève-des-Ardens.

Dans cette église fut instituée la *grande confrérie des bourgeois de Paris*, qui prit la place, à ce que conjecture l'abbé Lebeuf, de *la confrérie des marchands par eau de la ville de Paris*. Il est fait mention, pour la première fois, en 1205, de cette grande confrérie qui avait des propriétés, une censive et un clos, situé aux environs des Jacobins, rue Saint-Jacques, qui évidemment était celui qu'on nommait *Clos des Bourgeois*. Cette confrérie était présidée par un chef qui prenait le titre d'*abbé*; elle est, dans un mémoire publié en 1728, pompeusement intitulée la *grande confrérie de Notre-Dame aux seigneurs, prêtres et bourgeois de Paris*.

Le bâtiment de cette église a été démoli au commencement de la révolution; et, sur son emplacement, on a établi un passage utile, dit le *Passage de la Madeleine*.

Sainte-Geneviève, abbaye de chanoines réguliers, située sur le plateau de la montagne de

ce nom. J'ai déjà eu occasion de parler plusieurs fois de cette abbaye et de son église qui, fondées au commencement de la première race, presque entièrement ruinées sous la seconde, furent reconstruites, en 1177, par les soins de l'abbé Étienne. Après l'an 1180 seulement, sous le règne de Philippe-Auguste, les travaux de cette église étant terminés, on put y célébrer les cérémonies du culte.

En 1199, le pape Innocent III accorda à Jean, abbé de Sainte-Geneviève, pour *orner sa dévotion* et *honorer son église*, la faculté de porter la mitre[1].

L'époque de l'achèvement de la restauration de cet édifice me fournit l'occasion de le décrire entièrement, et d'en parler pour la dernière fois.

L'église, contiguë à celle de Saint-Étienne-du-Mont, s'élevait sur l'emplacement qui se voit au sud de cette dernière église; et sur lequel on a ouvert une rue nouvelle qu'on a nommée rue de Clovis.

La façade était aussi simple, aussi dépourvue d'ornement et de caractère que l'est celle de l'église de Saint-Germain-des-Prés. L'abbé Lebeuf a cru reconnaître, dans la construction de

[1] *Innocenti papæ III Regist.* 5, pag. 1079, *editor. de Bréquigny*, etc.

l'édifice de Sainte-Geneviève, quelques parties appartenant au bâtiment primitif; il a remarqué, sur cette façade, un anneau de fer d'un volume considérable, soutenu par une grosse pierre, représentant une tête d'animal. Il pense que, l'église de Sainte-Geneviève étant un lieu d'asile, ceux qui voulaient s'y réfugier se trouvaient affranchis de toutes poursuites dès qu'ils avaient passé le bras dans ce vaste anneau : il cite plusieurs autorités à l'appui de son opinion [1].

L'intérieur offrait le même genre d'architecture que celui de l'église Saint-Germain-des-Prés, mais il avait moins d'étendue. On y voyait une crypte ou chapelle souterraine, dont la construction n'avait pas échappé aux ravages des Normands, comme le prouvent diverses réparations faites à des époques postérieures : dans cette crypte étaient, disait-on, les tombeaux de sainte Geneviève et de saint Prudence, dont les corps en furent retirés pour être placés plus ho-

[1] Une chronique, celle de *Robert-le-Diable*, attribue l'existence de cet anneau à une cause que je ne garantis pas.

Robert-le-Diable, séjournant à Paris, fut attaqué d'une fièvre violente ; pour se guérir il fit demander à l'abbé de Sainte-Geneviève quelques reliques de son église. L'abbé lui envoya un reliquaire où il avait placé un os de chat. Le prince découvrit la fraude et fit pendre l'abbé par les parties sexuelles, à la porte de son église ; et cet anneau fut placé pour servir à ce supplice.

norablement dans des châsses posées sur le grand autel.

La châsse de Sainte-Geneviève, objet principal du culte de cette église, fut pour la seconde fois fabriquée, au treizième siècle, par un orfèvre, appelé *Bonard*, qui employa, pour sa façon, 193 marcs d'argent et 7 marcs et demi d'or.

Cette châsse, dont le mérite, aux yeux du vulgaire, semblait rehaussé par ces riches métaux, était, lors des grandes calamités publiques, solennellement tirée de son église et promenée dans les rues de Paris. Il existe des témoignages de plusieurs de ces processions. « Moult « honorablement la faisait porter le roi Char- « les v, dit un écrivain cité par l'abbé Lebeuf[1]... « quart quand il la faisait porter, celx de Nostre- « Dame, celx des autres colléges, tant réguliers « que séculiers, allaient nuds pieds, et par ce « il en venait toujours aucuns bons offices. »

Ces processions faites les pieds nus sont évidemment imitées de celles que pratiquaient les païens dans de pareilles circonstances, et qu'ils appelaient *Nudipedalia*; processions que les premiers écrivains du christianisme blâmaient ou tournaient en ridicule[2].

[1] *Histoire de la ville et du diocèse de Paris*, t. II, p. 376.

[2] *Sanctus Hyeronimus*, lib. I; *in Jovinianum*; *Tertuliani*

Vers la fin du mois de mai 1603, une longue sécheresse détermina le corps de la ville à faire descendre la châsse de Sainte-Geneviève, afin d'en obtenir de la pluie. On choisit fort prudemment, observe un écrivain de ce temps, pour aider au miracle désiré, la veille du jour où la lune devait changer de quartier; mais ni la châsse ni la lune ne firent pleuvoir [1].

Entre un grand nombre de reliques, conservées dans cette église, était une chasuble dont, suivant l'opinion vulgaire, se servait saint Pierre, lorsqu'il disait sa messe. Elle avait la réputation de guérir de plusieurs maladies ceux qui l'endossaient.

Apologeticus, cap. 40, ad finem. — *Glossaire de Ducange*, au mot *Nudipedalia*.

[1] L'Estoile, qui rapporte ce fait dans son journal de Henri IV (t. III, pag. 99), ajoute que les chanoines de Sainte-Geneviève, piqués de la nullité du succès de cette tentative, nullité qui compromettait la réputation de leur châsse, imaginèrent de lui faire opérer un miracle propre à rétablir son crédit ébranlé. « On suborna, dit-il, un pauvre diable de galérien, lequel était enchaîné comme les autres; on lui ôta les fers des pieds, à la charge qu'il dirait partout (comme il fit) qu'en invoquant madame Sainte-Geneviève, ils lui étaient tombés des pieds. Mais la fourberie, découverte par sa confession propre, tourna en risée de ce qu'on voulait faire un miracle d'une chose toute ordinaire et naturelle, et à laquelle madame Sainte-Geneviève n'avait pensé. »

Le grand autel de Sainte-Geneviève était orné d'un tabernacle enrichi de pierres précieuses, supporté par des colonnes doriques de brocatelle antique, et rehaussé par des ornemens de bronze doré : il fut donné par le cardinal de La Rochefoucaud, abbé de Sainte-Geneviève, dont le magnifique tombeau était un des objets les plus apparens de cette église.

La châsse de Sainte-Geneviève, châsse très-vénérée, plus riche que belle, offrait des formes barbares, une infinité de détails, beaucoup d'or et de pierreries. Elle était supportée par quatre statues de vierges plus grandes que nature. Au-dessus brillaient un bouquet et une couronne de diamans ; deux présens faits, le premier par Marie de Médicis, et le second par Marie-Élisabeth d'Orléans, reine douairière d'Espagne.

Le tombeau du cardinal de La Rochefoucaud, que je viens d'indiquer, situé dans une chapelle du côté méridional de l'église, était en marbre. On y voyait sa figure représentée à genoux; derrière elle un ange soutenait la robe du défunt, et lui servait de page : ce qui a fait naître quelques plaisanteries contre l'orgueil du prélat.

Ce cardinal, ligueur, était doué d'une cré-

dulité et d'un fanatisme extrêmes. Son entêtement à soutenir et faire valoir les extravagances ou les fourberies de Marthe Brossier, prétendue possédée du diable, a couvert sa mémoire de ridicule : j'en parlerai dans la suite.

Le 6 juin 1483, le tonnerre tomba sur l'église de Sainte-Geneviève, et y causa de grands dommages; il brûla le clocher, fondit les cloches et renversa plusieurs parties des bâtimens de l'abbaye. Le pape Sixte IV accorda aux religieux des indulgences qui devaient être distribuées à ceux qui leur donneraient de l'argent pour les réparations à faire : moyen fort en usage dans les temps barbares [1].

L'abbé et les religieux de Sainte-Geneviève

[1] Voici comment on procédait en pareil cas. On choisissait les plus audacieux, les plus impudens des moines : chargés de la bulle des indulgences et de quelques reliques, ils parcouraient les villes et les campagnes, pérorant en place publique, vantant l'efficacité de leur marchandise, employant souvent des moyens très-méprisables pour tirer l'argent du peuple. Ces charlatans étaient fort nombreux pendant les quatorzième et quinzième siècles, et fort décriés par les écrivains de ces temps ; on les qualifiait de *quêteurs de pardons*, de *porteurs de rogatons*. (*Voyez* les Glossaires de *Du Cange* et de *dom Charpentier*, au mot *reliquiæ*, etc., etc.) En 1538, François 1er. fit saisir treize cents et tant de livres que ces quêteurs avaient levées sur les personnes crédules, et les fit livrer à l'Hôtel-Dieu de Paris. (*Registres manuscrits du parlement*, au 30 septembre 1538.)

ont eu de fréquentes querelles d'intérêt avec l'évêque de Paris : je ne parlerai que de celle qui se manifesta en 1202. Il s'agissait notamment des droits que l'évêque Eudes prétendait exercer sur l'église de Sainte-Geneviève et sur les habitans des environs : il fut conclu entre les parties un accord par lequel il était permis à l'évêque et à l'archidiacre de Notre-Dame d'excommunier à leur gré les habitans de la paroisse de Sainte-Geneviève, avec défense au prêtre desservant de cette paroisse d'admettre dans son église ces habitans excommuniés. Cependant on mit vingt-six paroissiens et leurs épouses à l'abri des coups des excommunicateurs. Ces privilégiés étaient des artisans, employés par les moines, et des domestiques de l'abbaye : on remarque, parmi eux, quatre cuisiniers, et trois écuyers de l'abbé [1]. Les excommunications produisaient beaucoup, les malheureux qui en étaient frappés se trouvant obligés d'acheter leur absolution.

L'abbaye de Sainte-Geneviève était le chef-lieu d'une congrégation composée de neuf cents maisons en France ; elle nommait à plus de cinq cents cures dont elle disposait toujours en fa-

[1] *Innocenti* III *Epistola*, t. I, pag. 682.

veur de ses religieux. L'abbé était électif, portait le titre de *général*, et jouissait du droit, bien glorieux pour un abbé, de se parer, en officiant, de la crosse, de la mître et de l'anneau.

La bibliothéque de cette abbaye était et est encore publique. Son plan présente une croix. Au centre, ou point d'intersection, est un dôme dont le plafond fut peint, en 1730, par Restout père. On comptait, dans cette bibliothéque, près de quatre-vingt mille volumes imprimés. Le nombre en est beaucoup augmenté depuis la révolution; les quatre salles sont ornées de bustes, et de plusieurs objets de curiosité.

L'église, réparée sous les règnes de Charles VIII et de Henri IV, a été démolie en 1807. Avant d'opérer cette démolition, on ordonna des fouilles qui mirent à découvert, au-dessous du grand autel, environ quinze sarcophages, dans un état de désordre et de bouleversement. Quatre de ces tombeaux et leurs couvercles, de pierre franche d'un grain fin, offraient extérieurement de petites croix gravées sans régularité; les autres étaient en plâtre ou en pierre tendre dite lambourde. Tous ces tombeaux avaient été ouverts ou spoliés, sans doute, par les Normands. Les tombeaux de Clovis, de Clotilde, ont dû éprouver le même sort; et le corps de sainte Gene-

vièvе paraît n'avoir pas été plus respecté par ces barbares [1].

Les squelettes que renfermaient ces tombeaux étaient couverts d'une superficie de phosphate de magnésie en efflorescence mêlé d'une grande quantité de petits cristaux. Les os, très-friables, tombaient en poudre en les touchant. Ceux de deux squelettes avaient, depuis les côtes jusqu'à la moitié des jambes, reçu une couleur violette très-foncée, couleur résultant évidemment de la décomposition des corps.

Dans cette démolition n'a pas été comprise une tour carrée, fort élevée, qui se trouve engagée dans les bâtimens de l'abbaye, aujourd'hui collége. Sa partie inférieure est d'un style qui appartient au onzième siècle, celui de sa partie supérieure est un ouvrage du treizième.

[1] Suivant la lettre qu'Etienne, abbé de Tournay, écrivit à l'évêque de Londres, ce corps saint ne fut point respecté par les Normands. Il fut brûlé avec l'église : « Ils n'épargnèrent, dit-il, « ni le lieu saint, ni le corps de la vierge, ni ceux des autres « saints qui y reposaient, et ne montrèrent aucune révérence « pour eux. »

L'auteur anonyme des miracles de sainte Geneviève dit que le corps de cette sainte fut, pendant cinq ans, hors de son église, à cause des ravages des Normands, et qu'après ce temps, il y fut rétabli. Lequel croire? Un légendaire mérite-t-il plus de confiance qu'un abbé qui écrit confidentiellement à un évêque? (*Recueil des histor. de France*, tom. VII, pag. 72, note *d.*)

Biblioteca Nazionale V. E. III
NAPOLI

VUE DE L'ÉGLISE S.T ÉTIENNE DU MONT.

Le culte de Sainte-Geneviève a été transféré à Saint-Étienne-du-Mont, puis à la nouvelle église nommée *Panthéon*.

Saint-Étienne-du-Mont, église paroissiale, située à côté de l'emplacement de l'ancienne église de Sainte-Geneviève. Elle doit son origine à une chapelle basse, attenant à cette dernière église, et portant le nom de *Chapelle du Mont*.

Si l'on en croit Guillaume le Breton, elle portait, en 1221, le titre d'*église*, elle était accompagnée d'une aumônerie. *Domus eleemosynæ ante ecclesiam Sancti Stephani de Monte, la maison de l'aumônerie devant Saint-Etienne-du-Mont*. Cette maison fut, à la fin de juillet 1221, frappée par le tonnerre. Le même jour il tomba sur l'église de Notre-Dame [1].

Ce fut, après cet accident, qu'en 1222 on demanda, au pape Honorius III, l'autorisation de faire reconstruire l'édifice de Saint-Étienne-du-Mont sous de plus grandes proportions, et de l'ériger en église paroissiale qui pût servir aux habitans du quartier, dont le nombre s'augmentait depuis que Philippe-Auguste avait fait entourer Paris d'une enceinte.

Cette nouvelle église fut entièrement assujétie

[1] *Recueil des historiens de France*, tom. XVII, pag. 775.

à celle de Sainte-Geneviève : elles différaient entre elles comme un vassal diffère de son seigneur. L'église vassale n'eut point la permission d'avoir une porte particulière. On ne pouvait y entrer qu'en passant par la maîtresse église.

En 1491, le bourg de Sainte-Geneviève devenant toujours plus populeux, les marguilliers de Saint-Étienne-du-Mont demandèrent à l'abbé quelques toises de terrain et quelques vieux bâtimens voisins pour agrandir leur église : ils demandèrent aussi la permission d'élever leurs clochers, d'avoir quatre cloches, et une porte particulière. L'abbé, moyennant une somme d'argent, consentit à ces diverses demandes, à l'exception de la dernière qu'il refusa obstinément : ce ne fut qu'en 1517, époque où l'on reconstruisit presque entièrement l'église, que l'abbé permit au curé et aux marguilliers de Saint-Étienne-du-Mont d'avoir une entrée particulière, et de faire une porte.

La façade principale de cette église, qui affecte la forme pyramidale, et où se trouvent mélangés les genres grecs et sarrasins, offre un caractère étrange qui n'est pas sans agrément[1]. La première pierre en fut posée en 1610, par la première femme de Henri IV, Marguerite de

[1] *Voyez* planche 17.

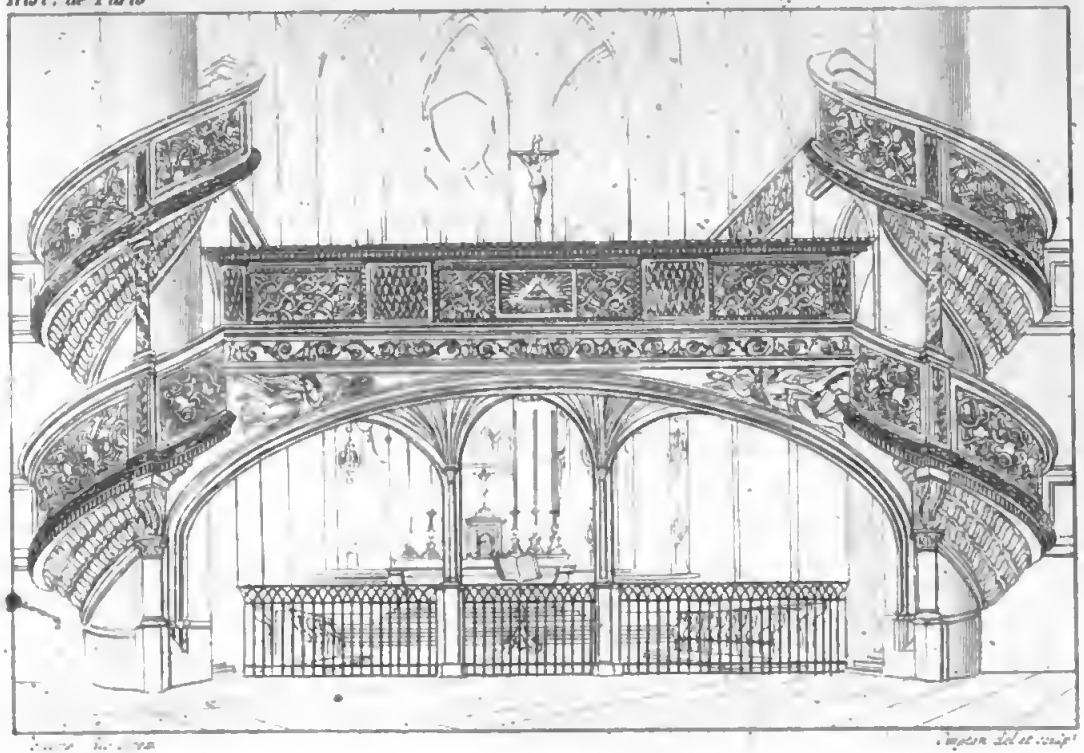

VUE DU JUBÉ DE S.T ÉTIENNE DU MONT.

Valois qui, pour avoir cet honneur, donna la somme de trois mille livres.

L'ensemble du bâtiment, construit au commencement du seizième siècle, est dans le style sarrasin, qui s'y montre avec tous les raffinemens, toutes les gentillesses et les formes délicates ou élégantes que les architectes de cette époque donnaient à leurs constructions. Le jubé, ses ornemens, ses deux escaliers qui s'élèvent, chacun en contournant le fût d'une colonne, jusqu'aux galeries supérieures; ces galeries qui règnent autour du chœur, sont des modèles, sinon de bon goût, au moins de légèreté et de délicatesse[1].

La voûte très-surbaissée de ce jubé est dans le goût du temps, où déjà on avait adopté cette forme opposée à celle de l'architecture sarrasine. Ce jubé a été achevé en 1600, comme l'indique ce millésime, qui s'y trouve. Au milieu de la voûte de la croisée pend et descend de deux toises ce qu'on nomme vulgairement un *cul-de-lampe*. Il est formé des nervures de la voûte, qui, après en avoir suivi la courbure, redescendent en s'unissant, et présentent une masse suspendue et sans appui. Ce tour de force dans l'art de construire cause aux spectateurs plus d'étonnement que de plaisir.

[1] *Voyez* planche 18.

Les fûts des colonnes, dont la longueur est démesurée, sont dépourvus de chapiteaux. Les nervures des voûtes naissent du nu de la colonne. L'église de Saint-Nicolas-des-Champs offre un autre exemple de cette singularité.

Les arcades de la nef appartiennent au dix-septième siècle.

Les vitraux, qui sont du seizième, méritent de fixer l'attention des amateurs de la peinture sur verre.

Une seule tour qui s'élève, au nord de l'édifice, sert de clocher; elle est fort élevée, et son architecture est d'un genre peu ordinaire.

L'intérieur de cette église renfermait quelques objets intéressans : trois bas-reliefs de Germain Pilon, plusieurs tableaux, et notamment un de Lesueur. La chaire à prêcher, sculptée par Claude Lestocard, d'après les desseins de La Hire, peut servir de modèle en ce genre.

On y a placé récemment un tableau de M. Abel de Pujol, représentant saint Étienne prêchant l'évangile.

La chapelle de la Vierge, située au rond-point de l'église, offre l'épitaphe latine du célèbre Blaise Pascal. Cet auteur des lettres provinciales mourut en 1662, à l'âge de trente-neuf ans. Ce monument, qui ne consiste que dans une pierre gra-

vée, est suffisamment illustré par le nom du défunt.

Dans cette même chapelle on voit quelques petits tableaux votifs. Il faut distinguer celui qui représente l'intérieur de cette église, peint, en 1808, par M. Gosse.

Dans la croisée, deux très-grands tableaux, qui se font face, décoraient l'ancienne église de Sainte-Geneviève; ils furent votés par les échevins de Paris: l'un, à l'occasion de la famine causée par l'hiver de 1709, fut peint par de Troy; l'autre, à l'occasion de deux autres années de famine, fut voté en 1669, et peint par Largillière.

Vers la fin du seizième siècle, le curé de Saint-Étienne-du-Mont vint se plaindre à Pierre de Gondi, évêque de Paris, qu'un de ses paroissiens, nommé Michaud, qui venait de se marier, et dont il devait bénir le lit nuptial, l'avait fait attendre jusqu'à minuit. L'évêque, d'après cette plainte, décida qu'à l'avenir la bénédiction du lit nuptial se donnerait pendant le jour, ou au moins avant le souper de noces [1].

[1] Les curés, anciennement, ne permettaient point aux nouveaux époux de coucher ensemble avant la bénédiction du lit nuptial, bénédiction qu'ils se faisaient toujours payer. D'autres curés, et même des évêques, ne se bornaient pas à exiger le droit

La nouvelle église de Sainte-Geneviève, ci-devant *le Panthéon*, où depuis 1822 le culte de cette patrone a été transféré, est la paroisse du douzième arrondissement.

Saint-André-des-Ars, église paroissiale, située rue de ce nom.

La nouvelle enceinte dont Philippe-Auguste ordonna la construction autour de Paris, en morcelant les propriétés et les terres seigneuriales, fit naître plusieurs querelles entre les seigneurs, notamment entre l'évêque, l'abbé de Saint-Germain-des-Prés et l'abbé de Sainte-Geneviève. Il fallut du temps pour concilier tant d'intérêts. Il fut enfin convenu, pour dédommager l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés de ses pertes, que cette abbaye serait autorisée à faire bâtir pour elle deux églises dans la nouvelle enceinte de Paris; l'une fut celle de Saint-

de la bénédiction du lit nuptial : ils défendaient aux nouveaux époux de consommer le mariage pendant les trois ou quatre premiers jours qui suivaient sa célébration à l'église. Pour s'exempter de cette servitude gênante, les plus pressés ou les plus riches payaient M. le curé ou M. l'évêque : ces prêtres établissaient des règles prohibitives, afin de vendre la permission de les transgresser. On ferait des volumes si l'on voulait recueillir tous les exemples de cette exaction féodale, toutes les discussions, procès et jugemens qu'elle a occasionnés.

André-des-Ars, et l'autre de Saint-Côme et de Saint-Damien. Les églises étaient alors considérées comme propriétés particulières.

La construction de celle de Saint-André était commencée en 1210, sur le territoire appelé de Lias ou de Laas, nom d'où, à ce qu'il paraît, est dérivé celui des Ars que portait cette église, et que porte encore la rue où elle était située. On a écrit Saint-André-des-Ars, des Arcs, et enfin des Arts; et, pour conserver à ce mot son orthographe originelle j'écris des *Ars*, au lieu des *Arts* [1].

Au seizième siècle, une grande partie de cette église, et notamment la nef, fut reconstruite. Le chœur resta dans son état primitif. La façade principale était un ouvrage du dix-septième siècle. Sur le grand autel on voyait un tableau de Restout, et aux côtés du sanctuaire deux tombeaux : l'un d'Anne Martinosi, princesse de Conti, morte en 1672, exécuté sur les dessins de Girardon; et l'autre, de François-Louis-Armand de Bourbon, prince de Conti, son époux, décédé en 1683. Ce dernier tombeau est l'ouvrage de Coustou l'aîné, à qui l'on pouvait reprocher l'inconvenance de placer, dans un sanctuaire des chrétiens, la déesse Pallas qu'on y

[1] *Voyez* ci-dessus, tom. 1er., pag. 143, 144, 145.

voit appuyée sur un lion, et tenant le médaillon du prince. Ces monumens ont été transférés au Musée des monumens français.

Plusieurs personnes distinguées avaient leur tombeau dans cette église. Claude Leger, qui en fut le curé et dont les vertus bienfaisantes recommandent la mémoire à la postérité; Le Nain de Tillemont, savant historien; Nanteuil, habile graveur; Charles Dumoulin, Henri d'Aguesseau, deux hommes dont le barreau s'honore; La Motte-Houdard, de l'Académie Française; l'abbé Le Batteux, littérateur estimé; sur le monument consacré à ce dernier, on lisait : *Amicus amico.*

La famille de De Thou avait, dans cette église, une chapelle destinée aux tombeaux et à la mémoire de ses membres dont plusieurs ont acquis une célébrité durable.

On y lisait une épitaphe en vers français de Mathieu Chartier, conseiller au parlement, surnommé le *père des pauvres:* elle était remarquable par l'énergie de la pensée et de l'expression.

Une chapelle de cette église avait appartenu à Jacques Coctier, et renfermait ses cendres. Cet homme fut le médecin de Louis XI; par ses prédictions menaçantes, il faisait peur à ce méchant roi qui, comme on sait, était l'effroi de tous ses sujets.

On voyait aussi dans une chapelle un *ex-voto*, placé par Armand Arouet, frère de Voltaire.

Le vitrage d'une des chapelles représentait Jésus-Christ placé sous un pressoir; au bas de cette représentation on lisait ce passage d'Isaïe : *Quare rubrum est indumentum tuum? Torcular calcavi solus.*

Cette église, supprimée en 1790, fut démolie dans la suite. Cette démolition a laissé vide un emplacement qui donne de l'aisance et de la salubrité aux maisons voisines et à plusieurs rues qui viennent y aboutir.

Saint-Côme et Saint-Damien, église paroissiale située au coin de la rue de la Harpe et de celle de l'Ecole-de-Médecine, ci-devant des Cordeliers, et fondée à la même époque et par le même motif que le fut l'église de Saint-André-des-Ars, dont je viens de parler.

Cette église resta assujétie à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés jusqu'en 1345, époque d'une querelle très-vive et même sanglante, qui s'éleva entre les étudians de l'Université et les serviteurs de cette abbaye. Par l'accord qui fut conclu, la nomination de la cure de Saint-Côme fut attribuée à l'Université.

Les bâtimens de cette église n'avaient rien de remarquable. Quoique ses dépendances fussent très-circonscrites, il s'y trouvait un cimetière, des charniers, et un lieu où se rendaient, tous les premiers lundis de chaque mois, des chirurgiens pour y visiter des pauvres malades, et leur donner des consultations gratuites. Un petit bâtiment était destiné à cette bonne œuvre.

On voyait, dans cette église, les tombeaux d'Omer Talon, de Nicolas de Bèze, dont l'épitaphe fut composée par son neveu, le célèbre Théodore de Bèze; de Claude d'Espence, docteur en théologie; de M. de La Peyronnie, chirurgien du roi, mort en 1747.

Je ne dois pas omettre, en parlant des morts enterrés dans cette église, un fait qui constate à la fois les écarts de la nature et les coutumes odieuses de la féodalité. Dans le cimetière de cette église fut enterré François Trouillac, qu'une étrange difformité rendit célèbre et malheureux. Dès l'âge de sept à huit ans, il lui était crû une corne au front, qu'il avait grand soin de cacher. Il travaillait à une charbonnière, dans la forêt du Maine, lorsque le marquis de Lavardin, étant à la chasse, le fit arrêter parce qu'il n'avait pas devant ce seigneur ôté son bonnet

qui cachait sa corne. Ce malheureux fut ensuite conduit à la cour de Henri IV, comme une curiosité. *Ce roi le donna à un de ses valets pour en tirer profit*, dit l'Estoile dans son Journal de Henri IV. François Trouillac, promené de foire en foire, devenu un objet de risée publique, en mourut de chagrin. On lui fit cette épitaphe ridicule :

Dans ce petit endroit à part,
Gist un tres-singulier cornard ;
Car il l'était sans avoir femme.
Passans, priez Dieu pour son âme.

Cette église, supprimée en 1790, sert aujourd'hui d'atelier à un menuisier.

Saint-Hilaire, église paroissiale, située rue du Mont-Saint-Hilaire, n°. 2. Elle existait dans le douzième siècle, avec le titre d'Oratoire. Vers l'an 1200, on la voit figurer en qualité de paroisse. La population, qui s'accroissait toujours dans Paris, causait de pareilles érections. Le portail, construit au treizième siècle, fut, ainsi que l'édifice, entièrement réparé au commencement du dix-huitième.

On y voyait le tombeau en marbre de Louis-Hercule Raymond Pelet, écolier, mort, âgé de dix ans, en 1747. Son épitaphe se terminait par

ces mots extraordinaires : *Sancte puer, ora pro nobis.*

En 1513, cette église fut profanée par les coups que se portèrent deux peintres, qui s'étaient vivement disputés sur la question de savoir si, dans un tableau d'Adam et d'Eve, ces personnages, qui n'avaient pas eu de mère, devaient être représentés avec un nombril.

Cette église a été démolie vers l'an 1795; elle est remplacée par une maison particulière.

Saint-Honoré, église paroissiale, située rue de ce nom. Vers l'an 1204, Renold Chereins, boulanger, et son épouse, donnèrent neuf arpens de terre, qu'ils possédaient hors des murs de Paris, pour l'entretien d'un prêtre destiné à desservir une petite chapelle qu'ils se proposaient de bâtir. Le prieur de Saint-Martin leur céda un arpent de terre près de là, sur lequel ils firent élever la chapelle. Les fondateurs y établirent ensuite des chanoines; puis des personnes dévotes concoururent à ce pieux établissement, en augmentant les dotations et le nombre des chanoines.

Cette église, située près de la place aux Pourceaux, en porta le nom. Dans la pièce intitulée *les Monstiers de Paris*, on lit :

Et saint Honoré aux Porciaux [1],
Et saint Huistace de Champiaux.

Il fallait aux fondateurs une dévotion robuste pour surmonter les nombreux obstacles qui s'offraient lors de pareils établissemens, et pour satisfaire à toutes les prétentions des seigneurs ecclésiastiques, qui avaient toujours des intérêts contraires, des *droits* à opposer, et des indemnités à exiger. La fondation de cette église, sa dotation, les élections des chanoines devinrent une source de discordes entre l'évêque de Paris et le chapitre de Saint-Germain-l'Auxerrois: leurs querelles à ce sujet furent scandaleuses par leur vil motif et par leur longue durée. Elles n'étaient pas encore terminées à la fin du dix-septième siècle.

L'église de Saint-Honoré fut, en 1579, agrandie et réparée : l'édifice n'était ni beau ni vaste. On voyait sur le grand autel un des meilleurs tableaux de Philippe-de-Champagne; tableau qui avait pour sujet une Présentation au temple.

Dans une chapelle à droite était placé le tom-

[1] La place ou le Marché *aux pourciaux* fut, après la construction de l'enceinte de Charles v, transférée au dehors de cette enceinte sur un emplacement que traverse aujourd'hui la rue Sainte-Anne.

beau du fameux cardinal Dubois, tombeau exécuté sur les dessins de Coustou le jeune.

Ce monument, fait pour être placé à gauche de l'église, ne put l'être qu'à droite; de sorte que la figure du cardinal, représenté à genoux sur son tombeau, au lieu de regarder l'autel, lui tournait le dos.

La situation inconvenante de ce tombeau fut considérée comme le symbole de la conduite peu religieuse du défunt.

M. Couture, recteur de l'Université, fut chargé de faire l'épitaphe de ce cardinal. Il ne pouvait décemment dire la vérité sur les faits et gestes du défunt; il ne pouvait lui donner des éloges sans encourir le blâme public : il se tira avec adresse de cette difficulté. Il avait à parler d'un homme dont la conduite honteuse était couverte sous le voile des fonctions éminentes qu'il avait remplies, des titres et des dignités séculières et ecclésiastiques dont il fut gratifié : il s'attacha uniquement à dénombrer ces titres pompeux, et à démontrer toute leur vanité; il déchira l'enveloppe éclatante, et laissa à nu les vices, dont il ne parla point. « Quel est donc le « mérite de ces titres, s'écrie-t-il, après les « avoir énumérés? Ils brillent comme les cou- « leurs fugitives de l'arc-en-ciel; ils ressem-

« blent à la fumée qui se dissipe, et ne laisse « rien après elle. » L'auteur finit par exhorter les passans à rechercher une gloire plus solide et plus durable, et nous apprend que le cardinal Dubois mourut en 1723.

Cette église a été démolie en 1792, et, sur son emplacement, ainsi que sur celui des maisons qui en dépendaient, on a établi des passages couverts bordés de boutiques, et la rue Montesquieu.

Saint-Nicolas-des-Champs, église paroissiale, située rue Saint-Martin, et à côté de l'abbaye de ce nom. Elle dut, comme beaucoup d'autres, son origine à une simple chapelle, que l'accroissement de la population fit convertir en église paroissiale. Ce changement s'opéra un peu avant 1220, puisqu'en cette année le prieur de Saint-Martin accorda un cimetière à la nouvelle paroisse. Au seizième siècle, devenue trop étroite pour le nombre des habitans qui s'y rendaient, cette église fut considérablement agrandie.

Cet édifice est d'une longueur disproportionnée à sa largeur. La nef, qui appartient à l'église primitive, a deux rangs de bas côtés et des colonnes sarrasines, dénuées de chapiteaux; de sorte que les nervures qui se déploient, en suivant les arêtes des voûtes, prennent leur

naissance au fût de la colonne, et n'ont aucune pièce intermédiaire pour séparer ce fût de la naissance de la voûte.

La construction de la croisée et du chœur est d'un temps beaucoup plus moderne que celle de la nef.

Le chœur était orné de plusieurs tableaux de prix. Le grand autel, décoré de colonnes corinthiennes et de quatre anges en stuc, exécutés par Sarrasin, l'est aussi par un tableau de Vouet, représentant l'Assomption de la Vierge. La chapelle de la communion doit sa décoration à l'architecte Boulan.

Guillaume Budé, un des plus savans hommes de son siècle; Pierre Gassendi, physicien célèbre; Henri et Adrien de Valois, frères, qui ont rendu de grands services à la science de l'histoire; Théophile Viaud, poète français, qui fut condamné à être brûlé vif, mais qui ne le fut qu'en effigie, pour avoir composé un ouvrage intitulé *le Parnasse français;* Laurent Magnière, sculpteur, etc., ont leur sépulture dans cette église.

Saint-Nicolas-des-Champs est aujourd'hui l'église paroissiale du sixième arrondissement.

Saint-Gervais, église paroissiale, située rue

du Monceau-Saint-Gervais. J'ai déjà parlé de l'oratoire qui existait sous ce nom, en l'an 576. Cet oratoire, situé au milieu d'un vaste et ancien cimetière, mentionné au premier volume de cette histoire[1], était sans doute productif par ses revenus et par les offrandes que les fidèles y portaient, puisque, vers le commencement de la troisième race, les comtes de Meulan s'en emparèrent, et en jouirent pendant long-temps: ils le donnèrent depuis au monastère de Saint-Nicaise de Meulan. On ignore à quelle époque il fut érigé en paroisse. En 1212, pour la première fois, Saint-Gervais figure en cette qualité dans un acte contenant les redevances que le curé de cette église payait à l'église de Notre-Dame. Je reviendrai dans la suite sur cet établissement.

Saint-Pierre ou Saint-Père, église paroissiale, située rue des Saints-Pères. C'est ainsi qu'était nommée une chapelle dont on ignore l'origine, et qui existait sous le règne de Philippe-Auguste, avec la qualité de paroisse du bourg Saint-Germain. On construisit dans la suite, près de cette église, une *maladrerie*, ou

[1] Tom. 1, pag. 114.

hôpital, qui a depuis reçu le nom de *la Charité*. Nous en parlerons dans la suite.

Saint-Jean-en-Grève, église paroissiale, située derrière l'Hôtel de Ville. C'était, comme la plupart des églises de Paris, une chapelle que l'accroissement de la population fit ériger en paroisse. Vers l'an 1212, elle obtint ce titre, qui lui fut vivement disputé par le curé de Saint-Gervais, dont l'église était voisine. Je passe sous silence les longs et ennuyeux débats, occasionés par l'institution de cette nouvelle paroisse. Son église fut rebâtie en 1326; j'en parlerai à cette époque.

Couvent des Mathurins, situé rue de ce nom. Il existait, depuis deux ou trois ans seulement, en 1209, avec le nom *des Mathurins*, parce qu'il remplaçait un hôpital, dédié au saint de ce nom; saint qui autrefois était fameux pour la guérison de personnes atteintes de folie. Les Mathurins étaient qualifiés de *religieux de la Très-Sainte-Trinité, de la rédemption des captifs*. Jean de Matha, docteur à Paris, et Félix de Valois, furent les auteurs de cette institution, dont le but, très-louable, consistait à racheter des Musulmans les esclaves chrétiens,

et des Chrétiens les esclaves musulmans qu'ils donnaient en échange.

Ces religieux vivaient d'une manière simple et austère; ils ne se servaient que d'ânes pour monture. C'est pourquoi le peuple les nommait *les Frères aux ânes*.

Rutebeuf, dans sa pièce de vers, intitulée *les Ordres de Paris*, donne à ces religieux des éloges qu'il est loin d'accorder à ceux des autres monastères de cette ville. L'épitaphe suivante, que j'ai vue gravée sur une table de bronze, fixée dans le mur du cloître de cette maison, tend à prouver que ces religieux se faisaient honneur des travaux les plus serviles :

Ci gist léal Mathurin,
Sans reprouche bon serviteur,
Qui céans garda pain et vin,
Et fust des portes gouverneur.
Paniers ou hottes, par honneur,
Au marchié volentier portoit;
Fort diligent et bon sonneur;
Dieu pardon à l'âme lui soit.

Les marbres précieux abondaient dans cette église. Quatre colonnes composites de grande proportion, en brocatelle jaune antique, décoraient le grand autel. Le tabernacle était orné de dix colonnes de marbre de Sicile; deux chapelles latérales l'étaient de colonnes de brèche

antique, et six belles colonnes soutenaient la grille qui séparait le chœur de la nef.

Ce couvent et son église étaient les lieux où l'Université de Paris tenait ses assemblées, et célébrait ses solennités religieuses.

Dans le cloître, on voyait la tombe et les figures, gravées au trait sur la pierre, de deux écoliers, l'un nommé Léger Dumoussel, et l'autre Olivier Bourgeois, qui, ayant volé et assassiné des marchands sur un chemin, furent poursuivis, arrêtés et pendus par le prévôt de Paris. L'université se récria de toutes ses forces contre cet acte de justice, fit valoir ses *droits*, ses *priviléges*, menaça de fermer les écoles de Paris, et parvint à faire condamner le prévôt de cette ville aux humiliations suivantes. Il fut contraint de détacher lui-même du gibet les deux écoliers pendus, de leur donner à chacun un baiser sur la bouche, de les faire conduire sur un char couvert d'un drap mortuaire, escorté de ses sergens et archers, et suivi d'une procession de curés et de religieux, au parvis de Notre-Dame, pour les présenter à l'évêque, et de là dans l'église des Mathurins, où le cortége remit ces corps au recteur de l'Université, qui, le 16 mai 1408, les fit inhumer honorablement.

Un prêtre de cette maison prêcha, en 1409,

devant le roi Charles VI, et lui exposa le tableau des cruautés qui se commettaient sous son règne, lui disant qu'il était mal conseillé, et que des traîtres troublaient ce royaume. Le cardinal de Bar, qui assistait à ce sermon, et crut se reconnaître à ce portrait, à ce mot de traître, s'emporta vivement contre le prédicateur, lui donna, en pleine église, un démenti, et le traita de *villain chien*[1].

Ce couvent, bâti sur une partie de l'emplacement du palais des Thermes, est devenu, dès l'an 1790, une propriété particulière. L'église est démolie.

Couvent des Jacobins, *Dominicains*, ou *Frères Mineurs*, situé rue Saint-Jacques. Cet ordre religieux eut, comme beaucoup d'autres, une origine merveilleuse. Saint Dominique, son fondateur, en priant Dieu dans l'église de Saint-Jean-de-Latran, fut gratifié d'une vision qui lui apprit sa mission apostolique. Le pape Innocent III, dit-on, fit un rêve qui le détermina à confirmer la mission de Dominique. Ainsi une vision et un rêve furent les causes de cette institution.

Saint Dominique, tout dégouttant du sang des

[1] *Journal de Paris*, sous les règnes de Charles VI et de Charles VII, pag. 4.

Albigeois, qu'il prétendait avoir convertis par des massacres, vint à Paris en 1219. Il vit avec plaisir que les sept moines de son ordre qu'il avait envoyés dans cette ville pour y fonder un couvent s'étaient fait beaucoup de prosélytes, et que ce nouveau monastère comptait déjà trente religieux. Ils s'étaient d'abord établis dans une maison destinée aux pélerins, près de laquelle était une chapelle de Saint-Jacques. Les nouveaux desservans de cette chapelle acquirent une telle réputation que son nom fut donné à la rue où elle était située, et que les religieux dominicains reçurent celui de *Jacopins*, puis de *Jacobins*, qui en dérivent. Je continuerai, dans la période suivante, l'historique de ce couvent.

Abbaye Saint-Antoine-des-Champs, aujourd'hui *Hôpital Saint-Antoine*, située rue du Faubourg de ce nom. Elle fut fondée en 1198, par Foulques de Neuilly, le plus célèbre prédicateur de son temps, qui, en outre, faisait beaucoup de miracles. Il guérissait toutes sortes de maladies par l'imposition des mains et le signe de la croix. Il donnait la lumière aux aveugles, l'ouïe aux sourds, la parole aux muets, dit l'auteur des grandes Chroniques de France, qui ajoute que

plusieurs n'y croyaient guère : *aucuns ne les croyent pas legièrement.* Sans doute qu'alors il ne resta plus de malades à Paris. Il s'associa Pierre de Roussy, autre prédicateur, qui, par ses sermons, convertit plusieurs usuriers et femmes publiques de Paris : « Et aussi, ajoute-« t-il, les folles femmes qui se mettaient aux « bordeaux et aux carrefours des voyes (des « rues), et s'abandonnaient, pour petits prix, « à tous, sans avoir honte ni vergogne[1]. »

Ces femmes prostituées, après avoir entendu Foulques de Neuilly, se coupèrent les cheveux, et renoncèrent à leur infâme métier. Les unes firent des pèlerinages, *nu-pieds et en chemise*, les autres furent recueillies par le prédicateur, et devinrent les premières religieuses de ce monastère, qui, dans la suite, reçut des accroissemens considérables, et fut honoré du titre d'*Abbaye royale*.

L'abbaye de Saint-Antoine était environnée de fortes murailles, et formait une espèce de bourg. Ce fut vers une partie des fossés de cette abbaye que Louis XI conclut, en 1465, une trêve avec les princes armés contre lui, pendant la guerre dite du *bien public*. Cette trêve fut violée par ces princes rebelles ; et, dans la

[1] *Grandes Chroniques de France*, t. II, f. 25, verso.

suite, ce roi fit élever en ce lieu une croix, dont, en 1562, on déterra une pierre où se trouvait l'inscription suivante :

L'an M.CCCC.LXV fut ici tenu le landit des trahisons, et fut par unes tresves qui furent données ; maudit soit-il qui en fut cause.

Ce monument ne fut dressé qu'en 1479, comme le prouve le compte du domaine de cette année, fol. 378. On y lit : « A Jean Chevrin, maçon, « pour avoir assis, par ordonnance du roi, une « croix et épitaphe près la grange du roi, au « lieu que l'on appelle *le Fossé des trahisons*, « derrière Saint-Antoine-des-Champs. »

Cette abbaye donna son nom à la rue qui y conduisait, et au faubourg où elle est située.

Les bâtimens de ce monastère et le sanctuaire de son église furent, vers l'an 1770, reconstruits sur les dessins de l'architecte Lenoir, surnommé *le Romain*. Ils sont vastes et commodes.

L'église était richement décorée. On y voyait plusieurs tombeaux de personnes distinguées par leur rang élevé, de princes, princesses, et notamment ceux de Jeanne et de Bonne de France, filles du roi Charles V.

Cette abbaye fut supprimée en 1790, et ses bâtimens reçurent depuis une destination plus utile. Un décret de la convention nationale, du

17 janvier 1795, les convertit en un *hôpital*, assimilé à celui de l'*Hôtel-Dieu*. Il sera parlé de son état présent à l'article des *Hôpitaux civils*.

Hôpital de la Trinité, situé au coin des rues Saint-Denis et Grénetat. Pendant que Foulques de Neuilly et Pierre de Roussy prêchaient, convertissaient des femmes publiques, et les réunissaient en communautés religieuses; que Philippe-Auguste recevait, en 1198, des sommes considérables des Juifs pour les rétablir après les avoir chassés, et s'être emparé de leurs richesses en 1181; pendant que ce roi, excommunié par le pape pour avoir changé d'épouse, chassait les évêques de leurs siéges, les abbés de leurs monastères, les curés de leurs paroisses; confisquait leurs revenus; mettait en fuite l'évêque et les curés de Paris, qui avaient adhéré à la sentence du pape; pendant que les écoliers de cette ville se battaient contre ses habitans, que le prévôt Thomas maltraitait ces écoliers, et que le roi, à son tour, maltraitait le prévôt; pendant que l'évêque de Paris se disputait scandaleusement avec l'abbé de Sainte-Geneviève, deux particuliers paisibles et obscurs, Jean Palée et Guillaume Estuacol, s'occupaient du sort des pauvres, dont la multitude croissante

accusait les vices du gouvernement. Ils essayèrent de réparer quelques uns de ses funestes effets, en fondant un hôpital pour les pauvres malades.

Cet établissement fut d'abord nommé *l'hôpital de la Croix-de-la-Reine*, et dans la suite il reçut le nom de *la Trinité*. Il éprouva de la part des seigneurs ecclésiastiques de grandes difficultés : leurs *droits* et leurs *priviléges* étaient des obstacles continuels aux institutions les plus utiles.

Il fut établi, pour le service de cet hôpital, une communauté de *frères* qui, peu fortunés eux-mêmes, portaient des secours aux pauvres, et donnaient l'hospitalité aux pélerins. Il leur était défendu, par leurs statuts, de monter à cheval; ils ne voyageaient que sur des ânes : c'est pourquoi ils furent nommés *frères âniers*, ou *frères de la Trinité-aux-Anes*, comme on le voit dans la pièce des *Monstiers de Paris*.

Et la Trinité aux Asniers,
Li saint du Monstier aux Templiers.

Il fallait des prêtres pour desservir la chapelle : on y plaça des religieux Prémontrés d'Hermières. Cette introduction fut très-fatale à cet établissement. Ces religieux ne tardèrent pas à s'emparer des propriétés de la maison : dès lors elle cessa d'être utile aux pauvres. L'hospitalité

n'y fut plus exercée : ces moines se firent à eux-mêmes le bien qu'ils devaient faire aux autres.

Rutebeuf, qui écrivait au treizième siècle, reproche à ces religieux d'être devenus riches, et d'avoir renoncé aux ânes, et pris des chevaux pour montures.

Cil de la Trinité,
Ont grand fraternité,
Bien se sont aquité;
D'asnes ont fait roncin;
Papelart et beguin,
Ont le siècle honi.

Vers la fin du quatorzième siècle, ces religieux louèrent la plus grande salle de cet hôpital à des comédiens nommés *les confrères de la Passion*, dont je parlerai dans la suite.

Ces comédiens y tinrent leur spectacle jusqu'à l'an 1545, époque où le parlement destina les bâtimens de cet hôpital à l'éducation des orphelins des deux sexes, au nombre de cent garçons et de trente-six filles. Les artistes qui s'y établissaient pour instruire ces orphelins gagnaient leur maîtrise. Ces enfans assistaient aux enterremens; on les connaissait sous le nom d'*enfans bleus*, à cause de la couleur de leurs habits.

Les bâtimens de cet hôpital furent entièrement démolis dès les premières années de la révolu-

tion : on a construit, sur leur emplacement, des maisonnettes disposées en rues régulières.

L'église, qu'on avait fait reconstruire en 1598, et dont le portail fut élevé en 1671, sur les dessins d'Orbay, a été démolie en 1817.

Hôpital de Sainte-Catherine, situé rue Saint-Denis, au coin méridional de la rue des Lombards, fondé vers l'an 1184. Il porta d'abord le nom d'*Hôpital des pauvres de Sainte-Opportune*, et fut administré par des frères hospitaliers. Une bulle du pape Honoré III, du 17 janvier 1222, met cet hôpital sous la protection du saint-siége, et le nomme *l'Hôpital de la Maison-Dieu-Sainte-Catherine*. Aux frères hospitaliers se joignirent des sœurs; et cette réunion, qui existait au quatorzième siècle, ne se soutint pas au seizième. On ne sait quels désordres résultèrent de cet amalgame; mais, en 1521, François Poncher, évêque de Paris, renvoya les frères, et conserva les sœurs.

Ces religieuses de l'ordre de Saint-Augustin avaient, dans l'origine, pour principale obligation celle de loger les pélerins, de loger et de nourrir, pendant trois jours, les femmes ou filles qui cherchaient à entrer en condition, ou qui, venant à Paris pour d'autres affaires, n'a-

vaient pas le moyen de se procurer un asile.

Les bâtimens de cet hôpital furent démolis pendant la révolution, et des maisons particulières se sont élevées sur son emplacement.

A la suite de la notice des églises et des maisons religieuses il convient de placer celle des établissemens non moins utiles, des *Colléges* et des *écoles* qui, pendant cette période, commençaient à prévaloir à Paris; j'y joindrai la notice des institutions civiles.

Collége de Constantinople, ou Collége grec, situé cul-de-sac d'Amboise, près la place Maubert. On a dit sans preuve qu'il fut fondé en 1206, à l'occasion du projet de réunion des églises grecque et latine. Quoi qu'il en soit, ce collége existait au quatorzième siècle; et, en 1362, mal administré, il tombait en décadence, puisqu'il n'y restait plus qu'un seul boursier. Alors Jean de La Marche le prit à loyer, et en forma un nouveau collége, qui, dans la suite, reçut le nom de *Petite-Marche*, et fut, en 1420, réuni au collége de la Marche.

Collége des Bons-Enfans, situé dans la rue qui porte ce nom, près du Palais-Royal. C'est le second ou le troisième collége établi à Paris, et c'est le premier qu'on y ait fondé pour des na-

tionaux : il le fut en 1208 par quelques personnes qui avaient contribué à l'établissement de l'église de Saint-Honoré. Ce collége reçut d'abord le nom d'*Hôpital des pauvres Écoliers*. Il méritait ce titre; car les écoliers étaient obligés, comme la plupart des religieux de Paris, de demander l'aumône. Dans la pièce intitulée *les Crieries de Paris*, on voit que chaque jour ils quêtaient du pain dans les rues de cette ville[1].

Les *bons enfans* orrez crier,
Du pain, nes veuil pas oublier.

Les libéralités de quelques personnes bienfaisantes, notamment celles du célèbre Jacques Cœur, procurèrent à ce collége un revenu suffisant; et les écoliers ne furent plus réduits à implorer la charité des habitans de Paris.

Dès que ce collége eut obtenu de l'aisance, il devint la proie du chapitre de Saint-Honoré, auquel ses biens furent, en 1605, totalement réunis. Absorbée par ce chapitre, il ne resta de

[1] On a vu, à l'article de *Saint-Nicolas-du-Louvre*, que cet établissement était, dans son origine, qualifié d'*Hôpital des pauvres Clercs;* nous voyons ici que le collége des *Bons-Enfans* était nommé l'*Hôpital des pauvres écoliers;* ce qui me fait conjecturer que *Saint-Nicolas-du-Louvre* était originairement un collége, et que les colléges, à cette époque, recevaient le titre d'*Hôpitaux*.

cette institution que le nom, encore porté par la rue où il était situé.

Collége des Bons-Enfans, situé rue Saint-Victor, n°s. 66 et 68. Il paraît qu'on donnait alors le nom de *bons enfans* aux jeunes gens qui se livraient à l'étude. C'est ainsi que par opposition on nommait *mauvais garçons* ceux qui vivaient dans la débauche et le brigandage. Il existe à Paris deux rues qui portent le nom de *mauvais-garçons*.

On ignore le nom des fondateurs et l'époque précise de l'établissement de ce collége. Il devait exister vers le règne de Philippe-Auguste, et avant l'an 1257, puisqu'en cette année le pape Innocent IV y autorisa la fondation d'une chapelle. Les bâtimens furent dans la suite occupés par un séminaire d'ecclésiastiques, sous la direction des prêtres de la mission de Saint-Lazare, appelé *Séminaire de Saint-Firmin*. En 1815, on y a placé l'*Institution des jeunes Aveugles*.

Écoles de Paris. Philippe-Auguste sentit que les revenus de son fisc croissaient avec la population de Paris, et que cette population prospérait par la grande affluence d'écoliers qui venaient étudier dans cette ville.

Il voulut, pour les y maintenir, leur assurer beaucoup d'indépendance; il leur accorda des priviléges : on ne savait pas alors protéger autrement.

Un événement porta ce roi à manifester ses dispositions bienveillantes envers ces écoliers : cinq d'entre eux furent tués dans une rixe, dont je parlerai dans la suite; il voulut prévenir de pareils malheurs.

Par une ordonnance de l'an 1200, ce prince veut que les habitans de Paris qui seront témoins d'une insulte faite à un écolier viennent en rendre témoignage en justice; que ces habitans, lorsqu'ils verront un écolier frappé avec des armes, des bâtons ou des pierres, soient tenus de venir à son secours, d'arrêter l'agresseur, et de le livrer à la justice.

Si l'agresseur n'est pas pris en flagrant délit, on informera contre lui; et si, par l'enquête, il est trouvé coupable, quand même il nierait le fait, et offrirait de se purger par le *duel* ou par le *jugement de l'eau*, les officiers du roi en feront aussitôt justice.

Il est défendu au prévôt du roi et à son officier de mettre la main sur un écolier, et de le conduire en prison. Si, par la gravité de son délit, il mérite d'être arrêté, il ne pourra l'être que par la

justice du roi. Elle l'arrêtera sur le lieu, sans le frapper, à moins qu'il ne fasse résistance; et elle le remettra à la justice ecclésiastique.

En aucun cas, on ne peut arrêter un écolier hors du flagrant délit.

Les serviteurs des écoliers jouiront des mêmes avantages [1].

Ce privilége et quelques autres de la même nature ouvrirent un vaste champ aux désordres. Les écoliers, sans crainte du prévôt, et forts de la protection du roi, se livrèrent à tous les excès qu'inspire la fougue du jeune âge, enhardie par l'assurance de l'impunité.

Les insultes, les attaques, les combats de ces aspirans à la prêtrise, se multiplièrent; ils se trouvent très-fréquemment mentionnés dans l'histoire de ce temps, et restent presque toujours impunis. On a vu qu'un prévôt du roi, pour avoir fait pendre deux écoliers coupables de vol et d'assassinat sur un chemin, fut contraint à faire une réparation solennelle, aussi humiliante pour lui qu'outrageante pour la justice [2].

Les écoles ont leurs vicissitudes. Celles de Paris s'étaient, du temps d'Abélard, rendues

[1] *Ordonnances du Louvre*, tom. I, pag. 23, 24.

[2] *Voyez* ci-dessus, couvent des Mathurins, pag. 268.

célèbres par une émulation admirable. Cette émulation, dit-on, ne se soutint pas. Le zèle pour l'étude se refroidit sous le règne de Philippe-Auguste; plusieurs écrivains de ce temps s'en plaignent. Les *cornificiens* (c'est ainsi qu'on nommait alors les partisans de la barbarie) appelaient les hommes studieux *bœufs d'Abraham, ânes de Balaam;* mais ces injures étaient-elles suffisantes pour arrêter la noble impulsion donnée à l'enseignement? Plusieurs autres causes dûrent concourir à ce refroidissement : peut-être fut-il l'effet naturel de la marche de l'esprit humain, qui, après de grands efforts, se ralentit; toujours est-il certain qu'alors le zèle pour l'étude parut s'éteindre.

« Ils sont plus adonnés à la gloutonnerie, di-
« sait, en parlant des écoliers, un écrivain de
« cette époque, qu'ils ne le sont à l'étude; ils
« préfèrent *quêter de l'argent* plutôt que de
« chercher l'instruction dans les livres; ils
« aiment mieux contempler les beautés des
« jeunes filles que les beautés de Cicéron.....;
« toute science est avilie, l'instruction languit,
« on n'ouvre plus les livres [1]. »

Il se trouvait cependant à Paris des écoliers studieux; mais il ne paraît pas qu'ils fussent en

[1] *Alanus, de Arte prædicationis*, cap. 36.

grand nombre. Philippe Harveng, abbé de Bonne-Espérance, dans une de ses lettres, donne des témoignages d'estime aux étudians de cette ville, qui, dit-il, aiment mieux être dans les écoles que dans les foires, lire des livres que de vider les verres, et qui préfèrent la science à l'argent [1].

La culture des lettres, pour être négligée, ne fut pas abandonnée : les connaissances acquises ne sont jamais entièrement perdues pour l'humanité. Paris conserva le feu sacré; et ses écoles prédominèrent celles des autres villes du royaume. « Des savans les plus illustres y professaient « toutes les sciences; on y accourait de toutes les « parties de l'Europe; on y voyait renaître le « goût attique, le talent des Grecs et les études « de l'Inde [2].

Tels sont les éloges que quelques contemporains donnent aux écoles de Paris. Je dois avertir que, lorsque les écrivains de ce temps entreprenaient de louer, ils s'en acquittaient avec une prodigalité sans bornes : l'exagération était leur figure favorite.

Les écoles de Paris ne reçurent que sous le

[1] *Dissertation sur l'état des sciences en France*, par l'abbé Lebeuf, tom. II, pag. 20, 21.

[2] *Idem*, *ibid.*

règne de saint Louis le titre d'Université : j'en parlerai à cette époque.

Pré-aux-Clercs. A l'ouest de l'abbaye et du bourg de Saint-Germain étaient de vastes prairies, qui s'étendaient depuis ce bourg jusqu'à la rivière de Seine, et depuis la rue des Saints-Pères jusqu'à l'esplanade des Invalides. Le nom de *Clercs* s'appliquait alors à tous les ecclésiastiques, même aux étudians de l'Université de Paris. Ces clercs étaient en usage de venir s'y promener, et de s'y permettre beaucoup de désordres.

Déjà, en 1163, une grande discussion s'était élevée entre les moines de Saint-Germain et les écoliers, au sujet du Pré-aux-Clercs; et cette discussion parut assez grave pour être soumise au jugement du concile de Tours, où se trouvaient dix-sept cardinaux et cent-vingt-quatre évêques : elle y occasiona de longs débats. Les clercs y furent condamnés à un éternel silence. On ne connaît point d'autres détails sur cette affaire.

En 1192, on voit, d'une manière plus certaine, le Pré-aux-Clercs figurer sur la scène historique. Les écoliers de Paris, qui regardaient ce pré comme leur propriété, y commirent divers excès.

Les habitans du bourg de Saint-Germain voulurent les repousser; un écolier y perdit la vie, d'autres furent blessés. Cette querelle sanglante en fit naître une autre entre les écoles de Paris et l'abbaye de Saint-Germain. Les deux partis invoquèrent l'autorité du pape, qui ne prononça rien. Tel était le déplorable état de la législation, que des particuliers, pour une simple contestation de propriété, étaient obligés de recourir à un prince étranger pour obtenir une décision.

Il paraît constant, par un réglement de l'an 1215, que les écoliers avaient la propriété de ce pré, ou au moins la faculté d'en jouir en s'y promenant : « Quant au pré de Saint-Germain, « autrement dit le Pré-aux-Clercs, porte ce ré- « glement, il est dit qu'il restera aux écoliers « dans l'état qu'il leur a été adjugé. »

Le Pré-aux-Clercs, qui a subsisté jusque sous Louis XIV, fut presque toujours un théâtre de tumulte, de galanterie, de combats, de duels, de débauche et de sédition. J'en parlerai dans la suite.

Les Halles. Philippe-Auguste tira de la dépouille des Juifs qu'il venait de chasser de ses États les moyens d'augmenter les produits de son fisc. En 1183 il fit, à l'instigation d'un de

ses sergens, bâtir deux halles hors de Paris, dans une partie du territoire de Champeaux, où son aïeul Louis-le-Gros avait déjà, comme il a été dit, établi un marché. Il acheta des administrateurs de la maladrerie ou léproserie de Saint-Ladre ou Saint-Lazare une foire qu'il transféra dans ces halles : il les fit entourer d'une clôture de muraille percée de portes qui se fermaient pendant la nuit. Il y fit établir des étaux couverts, afin que les marchands y pussent abriter leurs marchandises dans les temps pluvieux.

Dans la Cité et devant l'église de la Madeleine il existait, avant cette époque, un marché qui fut, quelques années après, réuni aux halles de Champeaux.

Telle fut l'origine de l'établissement qu'on nomme aujourd'hui les halles : il reçut, dans la suite, divers accroissemens.

Nouvelles Boucheries. Les fiers chevaliers du Temple, dont j'ai, dans le chapitre précédent, indiqué l'établissement, ne crurent pas déroger à leur noblesse en fondant une boucherie dans leur enclos, pour en tirer un revenu. Les bouchers de Paris, lésés dans leurs intérêts, s'opposèrent à cette nouveauté. Après plusieurs dé-

bats entre ces bouchers et la chevalerie du Temple, il fut convenu, en 1182, que la boucherie des Templiers leur resterait, mais qu'elle n'aurait que deux étaux, larges chacun de douze pieds. Le roi, pour dédommager les bouchers de la ville, leur accorda la faculté d'acheter et de vendre du poisson d'eau douce. On pense qu'ils établirent alors la poissonnerie de l'apport de Paris, et l'étendirent jusqu'à la rue Pierre-au-Poisson, appelée depuis la *Petite-Saulnerie*.

Pavé de Paris. En 1185, Philippe-Auguste, occupé de grandes affaires, dit l'historien Rigord, se promenant dans son palais royal, « s'approcha des fenêtres où il se plaçait quelquefois pour se distraire par la vue du cours de « la Seine. Des voitures, traînées par des chevaux, traversaient alors la Cité, et, remuant « la boue, faisaient exhaler une odeur insupportable. Le roi ne put y tenir, et même la puanteur le poursuivit jusque dans l'intérieur de « son palais. Dès lors il conçut un projet très-difficile, mais très-nécessaire; projet qu'aucun de ses prédécesseurs, à cause de la grande « dépense et des graves obstacles que présentait son exécution, n'avait osé entreprendre. « Il convoqua les bourgeois et le prévôt de la

« ville, et, par son autorité royale, leur or-
« donna de paver, avec de fortes et dures pier-
« res, toutes les rues et voies de la Cité [1]. » Guillaume-le-Breton dit que ce pavé était composé de pierres carrées.

Quelques écrivains prétendent que Gérard-de-Poissy, attaché aux finances du roi, contribua aux frais de ce pavé, pour la somme de onze mille marcs d'argent, ce qui semble douteux. On sait que Philippe-Auguste s'adressa, pour la confection de ce pavé, au prévôt et aux bourgeois de Paris, qui, à ce qu'il paraît, payèrent tous les frais de cette entreprise.

Cette amélioration, quoique très-imparfaite, a le mérite d'un premier exemple; étendue et perfectionnée dans la suite, elle fut un bienfait pour Paris. Mais ce bienfait s'opéra avec lenteur; car, sous Louis XIII, la moitié des rues de cette ville n'était point encore pavée.

Il ne faut pas croire que sous Philippe-Auguste toutes les rues de Paris fussent pavées, et qu'elles le fussent comme elles le sont aujourd'hui. On ne pava que les rues qui formaient ce qu'on nommait *la Croisée de Paris*, deux rues qui se croisaient au centre de cette ville, dont

[1] *Gesta Philippi Augusti; Recueil des historiens de France*, tom. XVII, pag. 16.

l'une se dirigeait du midi au nord, et l'autre de l'est à l'ouest.

Ce pavé était composé de grosses dalles ou carreaux de grès, dont les dimensions en longueur et en largeur avaient environ trois pieds et demi, sur à peu près six pouces d'épaisseur; *quadratis lapidibus*, suivant Guillaume-le-Breton. L'abbé Lebeuf dit avoir vu plusieurs carreaux de ce pavé au bas de la rue Saint-Jacques, à sept ou huit pieds sous terre. C'est sans doute du nom de ce pavé qu'est dérivé celui de la rue des Petits-Carreaux, et les expressions proverbiales, *laisser sur le carreau*, pour dire renverser l'ennemi que l'on combat, *être sur le carreau*, pour être sans place, sans domicile, expression qu'on a depuis rendue par celle-ci *être sur le pavé*. Ce savant ajoute qu'on apercevait, entre le pavé de Philippe-Auguste et le pavé actuel, un pavé intermédiaire; ce qui prouve qu'en cet endroit le sol a été successivement élevé.

Aquéducs et premières Fontaines. Deux aquéducs, du temps des Romains, conduisaient de l'eau dans des quartiers voisins de la Cité. L'un partait de Chaillot, et se dirigeait sur l'emplacement qu'occupe aujourd'hui le jardin du Pa-

lais-Royal : l'autre, plus connu, faisait parvenir au palais des Thermes une partie des eaux de Rungis. On présume que ces aquéducs, dont j'ai déjà parlé[1], furent détruits par les Normands. Voici la notice des aquéducs modernes.

L'Aquéduc de Saint-Gervais fournit des eaux provenues des hauteurs de Romainville et de Ménilmontant, qui se rendent à un réservoir commun situé dans le village du Pré-Saint-Gervais, d'où elles sont conduites, par des tuyaux de plomb, à la fontaine de Saint-Lazare et à d'autres fontaines de Paris.

En plaçant la construction de cet aquéduc sous le règne de Philippe-Auguste, je me suis fondé sur des notions certaines et sur des présomptions très-vraisemblables qu'elles font naître. Je suis encore autorisé dans mon opinion par l'estimable ouvrage que M. Girard, ingénieur en chef de Paris, a composé sur les eaux publiques de cette ville.

Cet aquéduc existait au treizième siècle, et ses eaux alimentaient la fontaine de Saint-Lazare bien avant l'an 1265, puisque en cette année saint Louis permit aux Filles-Dieu de conduire jusqu'à leur couvent, situé alors dans

[1] *Voyez* tom. 1, pag. 102 et 146.

le faubourg Saint-Denis, l'eau de la fontaine de Saint-Lazare. S'il est certain que cette fontaine fut établie plusieurs années avant l'an 1265, on ne risque pas de tomber dans une forte erreur de chronologie en plaçant la construction de l'aquéduc et de la fontaine de Saint-Lazare sous le règne de Philippe-Auguste qui vivait encore en 1223.

Ce roi acheta, en 1183, des administrateurs de la léproserie ou maladrerie de Saint-Lazare, une foire qu'il transféra aux halles de Paris. Le paiement de cette acquisition dut procurer de l'aisance à cet établissement qui, en 1191, se trouvait dans un état de prospérité, car l'église était desservie par un clergé assez nombreux. Ce fut sans doute dans ces circonstances que les administrateurs de cet hôpital s'occupèrent de la construction d'un aquéduc pour y conduire des eaux si nécessaires à un pareil établissement.

Les eaux de cet aquéduc alimentèrent d'abord la fontaine de Saint-Lazare, ensuite celle des Filles-Dieu, puis celle des Innocens, et enfin celle de la Halle.

Fontaine de Saint-Lazare. Alimentée par l'aquéduc du Pré-Saint-Gervais, elle devait être

en pleine activité bien avant 1265, comme l'article précédent et le suivant en offrent la preuve.

Fontaine des Filles-Dieu, rue du faubourg Saint-Denis. Saint-Louis permit, en 1265, à l'hôpital des Filles-Dieu de tirer de l'eau de la fontaine de Saint-Lazare, et de la conduire jusqu'à leur maison par une chaussée le long de la route.

La fontaine de Saint-Lazare, ainsi que celle des Filles-Dieu, était située hors de Paris et dans le faubourg de Saint-Denis.

Fontaine des Innocens, située au coin de la rue Saint-Denis et de celle au Fèvre, adossée à l'église des Innocens. Elle existait au treizième siècle; c'est la plus ancienne fontaine de l'intérieur de Paris. Les eaux de celle de Saint-Lazare, conduites, après l'an 1265, jusqu'à la maison des Filles-Dieu, comme je viens de le dire, n'ont pu être amenées de cette maison à la fontaine des Innocens que plusieurs années après l'an 1265: ainsi ce n'est que vers l'an 1280 que la fontaine des Innocens a dû être construite.

Fontaine des Halles. Cette fontaine dut être

établie peu de temps après celle des Innocens, et vers la fin du treizième siècle. Ses eaux provenaient du même aquéduc, de celui du Pré-Saint-Gervais. Dès que les tuyaux de conduite furent arrivés jusqu'à la fontaine des Innocens, leur prolongation jusqu'aux halles fut facile, la distance d'un point à l'autre étant peu considérable. La fontaine des Halles est mise au rang des plus anciennes de Paris.

Aquéduc de Belleville. Le même règne vit encore s'établir cet autre aquéduc qui, recueillant les eaux venues des hauteurs de Belleville, les conduisit jusqu'à l'abbaye de Saint-Martin-des-Champs où elles alimentèrent la fontaine de ce monastère ; fontaine qui, comme on en a la preuve, existait en 1244, et devait exister avant cette année. L'époque de la construction de l'aquéduc a dû être plus antérieure encore, et remonter au règne de Philippe-Auguste, qui se termina en 1223.

Cet aquéduc en maçonnerie a d'abord fourni des eaux au monastère de Saint-Martin-des-Champs, puis à la fontaine Maubuée, etc.

Ces deux aquéducs et ces fontaines publiques furent, depuis le temps de la domination romaine, les premiers ouvrages entrepris pour

conduire des eaux dans la partie septentrionale de Paris. Nous verrons ces établissemens se multiplier dans la suite.

Petit-Pont de Paris. Après avoir été souvent entraîné par des débordemens de la Seine, il fut, vers l'an 1185, reconstruit en pierres par la libéralité de l'évêque Maurice de Sully.

Un débordement de la Seine, arrivé en 1196, le renversa encore. Rétabli quelque temps après, il ne put, en 1206, résister à un autre débordement considérable, dont je parlerai à la fin de l'état physique de Paris.

Le Louvre. Philippe-Auguste fit bâtir hors de Paris, une tour ou forteresse, nommée en latin *Lupara*, et en français *Louvre*[1]. Plusieurs lettres et ordonnances, datées de cette forteresse par les rois qui y résidaient, portent ces mots : *Apud Luparam, prope Parisios*, au Louvre, près de Paris. On a établi plusieurs conjectures sur l'origine de ce nom : je n'en augmenterai pas le nombre.

L'époque précise de la construction de la tour du Louvre est inconnue; mais on sait qu'en 1204 cette construction était terminée depuis peu de temps, puisqu'en cette année ce roi déclara qu'il

[1] *Voyez* planche 19.

Digitized by Google

[illegible] septentrionale [illegible] se mul- [illegible]

[illegible] Seine [illegible] pierres par la [illegible]

[illegible] autre [illegible] physique [illegible]

[illegible] Louvre [illegible] augmente [illegible]

[illegible]

Cayeton del. Couché fils direx. Beyer sculp.

CHÂTEAU DU LOUVRE SOUS CHARLES V,

Dessiné d'après un ancien tableau de l'Abbaye St Germain des Prés.

Grosse Tour — Tour qui fait le coin. — Hôtel du Petit Bourbon.

Digitized by Google

Digitized by Google

devait trente sous aux prieur et religieux de Saint-Denis-de-la-Chartre, à cause de la tour du Louvre qu'il avait bâtie sur leur terre. On voit en effet que, dès la seconde race, le bord de la Seine, du côté où est situé le Louvre, était nommé *le rivage de Saint-Denis* [1].

Cette nouvelle tour se trouvait en outre située dans la seigneurie de l'évêque et du chapitre de Notre-Dame de Paris. Il fallut les dédommager: ils le furent amplement, non aux dépens du roi, mais aux dépens des Parisiens. Philippe-Auguste chargea le prévôt de Paris de faire payer le dédommagement par les habitans. On voit que ce roi faisait ses acquisitions avec l'argent des autres.

Philippe-Auguste voulut faire élever un mur d'enceinte autour de sa nouvelle forteresse; et

[1] Dans le poëme d'Abbon sur le siége de Paris par les Normands, on lit (lib. II, vers. 175) que les Normands, campés à Saint-Germain-des-Prés, voyaient les troupeaux paître sur le rivage de Saint-Denis :

Nostra Dionysii tondebant littora Sancti
Pecora, etc.

Ce rivage de la Seine appartenait, comme on le voit, par l'acte de 1204, à *Saint-Denis-de-la-Chartre*, et non pas à un autre monastère de *Saint-Denis*, que dom Duplessis, d'après ce passage d'Abbon, dit avoir existé dans le faubourg septentrional de Paris.

pour cela il lui convenait d'avoir un fonds de terre que l'évêque de Paris possédait, non comme seigneur, mais comme propriétaire, fonds situé près de l'église de *Saint-Thomas-du-Louvre*. Sauval rapporte l'acte d'échange, daté de janvier 1209, par lequel on voit que Philippe-Auguste, pour le fonds de l'évêque, qui ne rapportait que onze deniers, lui cède un autre fonds dont le produit était de quinze deniers.

Le Louvre avait alors, comme la plupart des châteaux de ce temps, une triple destination : il servait de séjour aux rois, de forteresse et de prison.

Philippe-Auguste, ayant, à la bataille de Bouvines donnée en 1214, vaincu Ferdinand, comte de Flandre, qu'il fit prisonnier, voulut offrir aux Parisiens le spectacle d'une entrée triomphale. Parmi plusieurs seigneurs captifs on remarquait le prince Ferdinand, chargé de chaînes, attaché sur un chariot traîné par quatre chevaux. Devant ce prince, triste ornement du triomphe, le peuple chantait ce distique, sans doute commandé pour la circonstance :

Quatre ferranz bien ferrés
Traînent *Ferrant* bien enferré.

La Chronique en vers français de Saint-Ma-

gloire commence par le récit de cet événement remarquable ; voici ses expressions :

Li quens *Ferranz* liés et pris,
En fu amenez à Paris,
Et maint autre barons de pris,
Qui puis ne virent leur pays.

Le comte Ferdinand, que le vulgaire nommait *Ferrand*, fut enfermé dans le Louvre, et y languit jusqu'à ce qu'il eût consenti à céder tous ses États au roi Philippe.

Les autres prisonniers furent enfermés au grand Châtelet, que les chroniques de France nomment en cette occasion *le Chastel de Grand-Pont* [1].

Plusieurs princes eurent dans la suite un sort pareil, et la prison du Louvre devint l'effroi des hauts barons. Cette tour fut aussi destinée à contenir le trésor des rois. Louis VIII, dans son testament de l'an 1225, parle de cette tour du Louvre située, dit-il, près de Saint-Thomas, laquelle contenait son or, son argent, etc. [2].

Je parlerai, à leur époque, des divers changemens qu'éprouva cette forteresse.

Philippe-Auguste, après avoir opéré plusieurs changemens utiles, plusieurs améliorations dans

[1] *Chroniques de France*, vol. 2, fol. 44.

[2] *Ordonnances des rois*, tom. XI, pag. 324.

Paris, après avoir agrandi cette ville, en l'entourant d'une vaste enceinte que je décrirai, mourut le 14 juillet 1223.

§ II.

Paris sous Louis VIII dit le Lion.

Ce prince succéda immédiatement à son père Philippe-Auguste. Il était doué d'un grand courage et d'une faible santé. Il serait parvenu à chasser les Anglais du continent; déjà il s'était emparé d'une partie de leurs provinces; mais, cédant aux instigations des prêtres, il fut détourné de cette utile entreprise, pour se livrer à la malheureuse guerre de religion qui se faisait alors contre les Albigeois. Philippe-Auguste l'avait prévu : « Les gens d'église, disait-il, en-
« gageront mon fils à faire la guerre aux hé-
« rétiques albigeois; il ruinera sa santé à cette
« expédition, il y mourra, et le royaume restera
« livré à une femme et à un enfant. »

Après quelques déplorables succès, revenant à Paris, il tomba malade à Montpensier en Auvergne. Les médecins, attribuant sa maladie à sa longue continence, introduisirent, dit un historien, une jeune fille dans son lit. Le ma-

lade repoussa le remède; il expira le 8 novembre 1226 [1].

Aucun changement, aucune institution, n'eurent lieu à Paris pendant la courte durée de ce règne. Nous apprenons de Guillaume Guiart, dans son livre intitulé *la Branche aux royaux lignages*, que les reines Isemburge, Blanche et Marguerite, pendant que Louis VIII était à la guerre, firent exécuter à Paris, pour le succès de ses armes, une belle procession où les figurans étaient nu-pieds et en chemise, et plusieurs entièrement nus : ces nudités n'empêchèrent pas les trois reines d'y assister. Voici le témoignage de Guillaume Guiart :

De gens privés et d'étranges,
Par Paris, nuds pieds et en langes,
Que nul des trois n'ot chemises.

§ III.

Tableau physique et troisième Enceinte de Paris.

Pendant cette période, il s'opéra dans Paris de notables changemens, qui donnèrent à cette ville quelques marques de grandeur, dont au-

[1] Des écrivains du temps disent que les médecins, qui alors étaient tous prêtres ou moines, ordonnaient fréquemment un pareil remède. Je ne citerai que Jacques de Vitry, cardinal et légat du saint-siége en France, qui, dans son Histoire occiden-

paravant elle était dépourvue. Un nouveau genre d'architecture s'y introduisit, et le vaste édifice de Notre-Dame en offrit le premier exemple : plusieurs églises furent construites dans ce genre avec plus ou moins de magnificence. Trois hôpitaux, ceux de la *Trinité*, de *Sainte-Catherine* et de *Saint-Nicolas-du-Louvre*, furent institués, ainsi que deux colléges nationaux, sous le nom de *Bons-Enfans;* colléges qui, faibles et pauvres, servirent de modèles aux nombreux établissemens de cette espèce, qu'on verra figurer dans les périodes suivantes.

Le nombre des boucheriès s'augmenta, et un marché considérable et clos de murailles, sous le nom *des Halles*, accrut les revenus du fisc en favorisant le commerce. Le gouvernement commençait à s'apercevoir que ses intérêts étaient liés à ceux des particuliers.

Pour la première fois, quelques principales rues de Paris furent pavées : entreprise salubre, imparfaitement exécutée et très-restreinte d'abord, mais dont les avantages furent plus largement répartis dans la suite.

tale (cap. IV), dit que les médecins, pour guérir leurs malades, leur ordonnaient les jouissances de l'amour. *Dùm enim expletione libidinis corpora propagari asserunt, multos in fornicationem inducunt.*

En 1186, Philippe-Auguste fit environner de murailles le cimetière des Innocens. Guillaume-le-Breton, dans sa Philippide, donne ainsi les motifs de cette clôture. « C'était, dit-il, un dé-« pôt général d'immondices et de saletés, qui « servait de lieux d'aisance à la plupart des ha-« bitans, et, qui pis est, de lieu de débauche « aux femmes publiques. Ainsi on faisait une « grande injure aux morts, et l'on profanait un « lieu respectable et sacré [1]. »

Deux aquéducs, réunissant chacun les sources de Ménilmontant et de Belleville, procurèrent aux habitans le bienfait de leurs eaux; et, pour la première fois, le faubourg et les quartiers septentrionaux de Paris eurent des fontaines.

Sur la rive droite de la Seine fut élevée une tour énorme, fortifiée par une enceinte de fossés et de murailles, siége de la domination royale, effroi des vassaux, prison menaçante, qui ajoutait à la physionomie déjà peu gracieuse de Paris un nouveau caractère de sévérité féodale.

L'enceinte que Philippe-Auguste fit élever autour de Paris et de ses faubourgs donna à cette ville une extension qu'elle n'avait jamais eue, et fut le changement le plus notable qu'elle éprouva pendant cette période.

[1] *Recueil des histor. de France*, t. XVII, p. 127, vers. 440.

Troisième enceinte de Paris [1]. Philippe-Auguste, en 1190, avant son départ pour une croisade, fit plusieurs dispositions, imposa sur le clergé une contribution, qu'on nomma *dixme saladine*, qui excita de grands murmures parmi les chefs ecclésiastiques. Cependant il semblait juste que ceux-là mêmes qui avaient porté ce roi à entreprendre cette folle expédition en payassent une partie des frais.

Il ordonna de plus aux bourgeois de Paris de faire, sans délai, travailler à une enceinte de leur ville, composée d'une muraille solide, garnie de tourelles et de portes; ouvrage, dit Rigord, que nous avons vu achever dans un court espace de temps [2].

Il ne s'agit ici que de la partie septentrionale de Paris, qui fut la première entourée de murs, et que Rigord a pu voir achever dans l'espace de quinze ou dix-huit années. En voici la description.

Ce mur d'enceinte, commencé en 1190, partait de la rive droite de la Seine, à quelques toises au-dessus de l'extrémité septentrionale du pont des Ars. Là s'élevait une grosse tour ronde

[1] *Voyez* plan de Paris sous Philippe-Auguste.

[2] *Rigordus, de Gestis Philippi; Recueil des historiens de France*, tom. XVII, pag. 31.

qui, pendant plusieurs siècles, a porté le nom de *Tour qui fait le coin*[1].

De cette tour, le mur d'enceinte traversait l'emplacement actuel de la cour du Louvre, longeait la façade occidentale de cette cour, n'était distant de cette façade que d'environ quatre ou cinq toises, et se prolongeait, en suivant la direction de la rue de l'Oratoire, jusqu'à la rue Saint-Honoré, qui portait, vers ce temps, le nom de *la Charonnerie*.

Là, le mur interrompu présentait une entrée fortifiée par deux tours rondes. Cette entrée se nommait la *Porte Saint-Honoré*. Cette porte se trouvait presque à côté du portail du temple de l'Oratoire. Elle a aussi reçu le nom de *Porte-aux-Aveugles*, à cause du voisinage de la maison des Quinze-Vingts.

De cette porte le mur d'enceinte s'étendait entre les rues de Grenelle et d'Orléans; plus près de la première que de la seconde, jusqu'au carrefour, où aboutissent les rues de Grenelle, Sartine, Jean-Jacques-Rousseau et Coquillière. Là était une porte de ville appelée porte de *Bahaigne* ou de *Bohême*, à cause d'un hôtel voisin ainsi nommé, et *porte Coquillier* ou *Coquillière*, à cause de la famille *Co-*

[1] *Voyez* planche 19.

quillier, qui possédait une maison tout auprès.

De la *Porte Coquillière* la muraille se prolongeait entre les rues de Jean-Jacques Rousseau et du Jour, étant plus près de cette dernière rue que de la première. Ce fut entre ce mur de la ville et l'église de Saint-Eustache, que, dans la suite, Charles v fit bâtir une maison avec jardin et écuries, etc., nommés *Séjour du roi*. La rue percée sur l'emplacement de ces bâtimens royaux a retenu le nom de *Jour* au lieu de *Séjour*.

Parvenu, à travers ce quartier, jusqu'à la rue Montmartre, le mur d'enceinte laissait à la voie publique un passage appelé *Porte Montmartre* ou *Porte Saint-Eustache*, à cause de la proximité de l'église de ce nom.

Cette *porte Montmartre* était située en face des n°s. 15 et 32. L'entrée de la maison portant ce dernier numéro paraît avoir été construite avec les matériaux de cette porte de ville. Dans la troisième cour de cette même maison, on voit une muraille qui a paru construite aussi avec les débris de cette porte [1].

De la porte Montmartre le mur d'enceinte traversait le massif des maisons qui est en face, se continuait derrière le côté septentrional de la rue Mauconseil, suivait la direction de cette

[1] *Dictionn. des rues de Paris*, par de La Tynna, pag. 393.

rue, et traversait la rue Française, autrefois nommée rue de *Bourgogne*, à cause de l'hôtel de ce nom situé dans le voisinage.

Dans une maison de la rue Pavée-Saint-Sauveur, n°. 3, est un jardin où s'élève une tour carrée de 15 pieds de largeur sur 30 de longueur, et dont la hauteur est d'environ 86 pieds. On a dit que cette tour appartenait à l'enceinte de Philippe-Auguste; je la crois d'une construction plus récente, d'abord parce qu'elle a résisté plus long-temps à l'action des années, ensuite parce qu'elle n'a point les dimensions des autres tours: elle est carrée, tandis que toutes les tours de l'enceinte de Philippe-Auguste étaient rondes. Elle faisait vraisemblablement partie des bâtimens de l'hôtel de Bourgogne sur l'emplacement duquel cette tour est située.

Presque à l'angle septentrional, formé par les rues Mauconseil et Saint-Denis, était une porte de ville, appelée *Porte Saint-Denis* ou *Porte aux Peintres*. Un cul-de-sac, situé en face de la rue Mauconseil, a conservé le nom de *Porte aux Peintres*. Lorsque, dans la suite, Charles V eut fait construire sur cette rue une enceinte plus vaste et une autre porte plus distante du centre de Paris, elle reçut le nom de *seconde porte Saint-Denis*.

De la porte Saint-Denis, le mur perçait le massif des maisons qui sont directement en face de la rue Mauconseil, enserrait l'emplacement de la rue aux Ours, traversait la rue Bourg-l'Abbé, et allait aboutir à l'angle méridional que forme la rue Grenier-Saint-Lazare, en débouchant dans la rue Saint-Martin.

Une porte de ville, précisément bâtie en cet endroit, n'était qu'une fausse porte ou poterne, nommée dans les titres *Porte de Nicolas Huidelon*.

De cette porte, le mur d'enceinte, à travers le massif des maisons situées entre les rues Michel-le-Comte et Geoffroi-Langevin, allait aboutir à la rue Sainte-Avoie, entre le coin de la rue de Braque et l'hôtel de Mesmes, aujourd'hui occupé par l'administration des contributions indirectes; traversait l'emplacement des bâtimens et jardins de cet hôtel, et aboutissait dans la rue du Chaume, à l'angle que forme avec cette rue celle de Paradis.

Là était une porte appelée *Porte de Braque*, parce qu'anciennement la rue du Chaume était ainsi nommée. On la nommait aussi *Porte neuve* ou *Poterne neuve*, car elle n'était qu'une poterne ou fausse porte. On est autorisé à croire que cette porte n'existait point sous Philippe-Au-

guste, et qu'elle ne fut pratiquée dans le mur d'enceinte qu'environ un siècle après, sous le règne de Philippe-le-Bel.

De la rue du Chaume et de cette porte, le mur d'enceinte suivait à peu près la direction de la rue de Paradis[1], enserrait l'emplacement de l'église et du couvent des Blancs-Manteaux, se détournait un peu de la ligne de cette rue, à son extrémité orientale, et aboutissait dans la vieille rue du Temple, entre les rues des Francs-Bourgeois et des Rosiers.

Entre ces deux rues, et sur celle du Temple, se trouvait une entrée, nommée *Porte* ou plutôt *Poterne Barbette*, à cause de l'hôtel *Barbette*, située dans le voisinage[2].

De cette porte, et sans aucune interruption, le mur, décrivant une courbe un peu sensible,

[1] « Les anciens murs, lit-on dans Sauval, sous l'an 1413 « (tom. III, pag. 265), passaient par la rue de Paradis, où il « y avait une tour derrière la maison de Hémon Raguier, la- « quelle maison avait appartenu à messire Jacques de Bourbon. »

« Il y avait aussi des anciens murs depuis la porte du Chaume « jusqu'à la porte du Temple, que messire Nicolas Braque avait « pris du roi à cens. »

[2] On lit aussi dans Sauval, tom. II, p. 265, sous l'an 1413, « que seize toises environ d'anciens murs de la ville de Paris, « comprenant quinze créneaux, situées le long de la maison de « Guillaume Barraud, à la porte Barbette, lui furent données « par le roi. »

traversait les emplacemens qui se trouvent entre la vieille rue du Temple et la rue Culture-Sainte-Catherine, et aboutissait presque à l'extrémité méridionale de cette dernière rue, en face de l'église de Sainte-Catherine-du-Val-des-Écoliers, aujourd'hui transformée en marché public. Près de là, et sur la rue Saint-Antoine, était une porte, fort connue dans l'histoire de Paris, appelée *Porte Baudet* ou *Baudoyer*, et qui, aux quatorzième et quinzième siècles, servait de point de réunion aux oisifs de ces quartiers.

De la porte Baudoyer, le mur d'enceinte traversait l'emplacement de l'église et autres bâtimens de Saint-Louis, maison professe des Jésuites, aujourd'hui église paroissiale de Saint-Louis et Saint-Paul, et collége de Charlemagne. Dans l'acte de donation de cet emplacement faite aux Jésuites par Louis XIII, les anciennes murailles de la ville sont mentionnées.

Puis le mur d'enceinte passait à travers l'enclos du couvent de l'*Ave-Maria*, où existait encore, du temps de Sauval, une tour qui servait de chauffoir aux religieuses, traversait l'emplacement de la rue des Barrez, où l'on perça, dans la suite, une petite porte appelée *fausse Poterne Saint-Paul*, et aboutissait à la rive droite de la Seine. Là, entre les rues de l'Étoile et Saint-

Paul, vers le milieu du massif de bâtimens qui sépare le quai des Ormes du quai des Célestins, et rétrécit le quai, en s'avançant vers la Seine, s'élevait une tournelle ou fortification, où, dans la suite, on pratiqua une porte nommée *Porte Barbelle* ou *Barbéel-sur-l'yeau*. Cette fortification terminait à l'est de Paris l'enceinte de la partie septentrionale de cette ville.

Je passe à l'enceinte de la partie méridionale. Suivant les notions fournies par Guillaume-le-Breton, par les Chroniques de Saint-Denis, et par quelques actes authentiques, ce fut vers l'an 1208 que commencèrent les travaux de cette partie de l'enceinte [1]; ce qui fait croire qu'alors l'autre partie était achevée.

En face de la tour qui fait le coin, dont j'ai parlé, tour située près le Louvre, et sur la rive droite de la Seine, à l'endroit même du pavillon oriental du collége Mazarin, aujourd'hui *Palais des Beaux-Arts*, pavillon qui contient la bibliothèque Mazarine, s'élevait une haute tour correspondant avec la première. Cette tour, appelée d'abord *tournelle de Philippe-Hamelin* [2], reçut ensuite le nom *de Nesle*. Du temps

1 *Recueil des historiens de France*, tom. XVI, p. 85, 398.

2 Sentence arbitrale entre l'évêque de Paris et l'abbé de Saint-Germain-des-Prés. Cette pièce est du mois de janvier 1210. Le

de Philippe-Auguste elle était une fortification, mais non une porte de ville; il y en eut une, dans la suite, nommée *Porte de Nesle*. C'était le point où commençait, du côté de l'ouest, l'enceinte méridionale.

De la tour de Nesle, le mur d'enceinte, laissant en dehors l'emplacement de la rue Mazarine et du collége Mazarin, en suivait la direction jusqu'au point où le côté oriental de cette rue cesse d'être en alignement, traversait l'emplacement de la rue Dauphine, suivait la ligne de la rue Contrescarpe, et aboutissait à la rue Saint-André-des-Arcs. Là se trouvait une porte, dite *porte de Buci*.

Cette porte, que l'on commençait à construire en 1209, fut, en cette année, donnée par le roi aux religieux de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, à la charge par eux, est-il dit dans l'acte de donation, de la couvrir de mérain et de tuile, *quand elle sera construite* [1]; afin de les dédommager des terres qu'il avait fallu prendre à ces religieux pour la construction de l'enceinte. Dans l'acte de cession ce roi nomme

mur était alors construit du côté du bourg Saint-Germain. (*Histoire de Saint-Germain-des-Prés*, par dom Bouillard, pièces justificatives, pag. 52.)

[1] *Recherches sur Paris*, par Jaillot, tom. v, pag. 16.

cette porte *Poterne de nos murs* (*Poternam murorum nostrorum*). En 1350, ces religieux la vendirent à Simon de Buci, premier président au parlement. Depuis elle reçut le nom de *Buci*, qu'elle a conservé long-temps.

De cette porte, le mur d'enceinte, laissant en dehors le passage connu sous le nom de *Cours du Commerce*, se dirigeait, parallèlement à sa ligne, entre ce passage et l'hôtel de Tours, et aboutissait rue des Cordeliers, aujourd'hui rue de l'École de Médecine, jusqu'à l'endroit de cette rue où se voit encore l'ancienne fontaine dite *Fontaine des Cordeliers*, située entre les points où la cour du Commerce et la rue du Paon débouchent dans celle de l'École de Médecine.

En cet endroit était une porte appelée *Porte des Cordelles* ou *des Cordeliers*, *porte des Frères Mineurs*, à cause du couvent des Cordeliers, situé dans le voisinage; et ensuite *porte Saint-Germain*, nom qu'elle a conservé jusqu'à l'époque de sa démolition.

En partant de cette porte, le mur d'enceinte, traversant les rues de Touraine, de l'Observance, et les emplacemens intermédiaires, se prolongeait, en droite ligne, entre la rue des Fossés de M. le Prince et l'enclos du couvent des Cordeliers, où se voient encore de grandes parties

de ce mur, puis aboutissait à la place Saint-Michel et à l'extrémité supérieure de la rue de la Harpe. A l'endroit même où cette rue débouche dans cette place, et où se voit la fontaine qui la décore, était une porte de ville qui a reçu différens noms : ceux de porte *Gibert* ou *Gibard*, nom que portait la place Saint-Michel et un pressoir, situé rue d'Enfer; porte de *Fert*, *Ostium Ferti* ou *d'Enfer*. Dans les Gestes des évêques d'Auxerre on lit : *porte d'Enfer*, anciennement nommée de *Ferte; Porta inferni, quæ antiquitùs solebat nominari de Ferto*[1]. En 1394, Charles VI donna, dit-on, à cette porte le nom de *Saint-Michel*, en mémoire de la fille qu'il eut d'Isabeau de Bavière, fille appelée *Michelle*.

De la porte Saint-Michel, le mur d'enceinte longeait l'enclos du couvent des Jacobins, et lui servait de mur de clôture au sud-ouest et au sud. On voit encore, dans l'ancien emplacement de ce couvent ainsi que des propriétés voisines, une grande partie de ce mur qui allait aboutir à la rue Saint-Jacques. Vers le milieu de l'espace qui se trouve entre les rues Soufflot et des Fossés-Saint-Jacques, était une porte appelée de *Saint-Jacques*, parce qu'une chapelle ainsi nommée, située sur l'emplacement du couvent

[1] *Recherches sur Paris*, par Jaillot, tom. V, pag. 80.

des Jacobins, donna son nom à la rue, à ce couvent et à la porte. On l'appela aussi *Porte de Notre-Dame-des-Champs*, parce qu'on y passait pour aller au faubourg et au Monastère de ce nom.

De cette porte, le mur d'enceinte se prolongeait sur les emplacemens qui sont au nord, et à environ 10 toises du côté septentrional des rues des Fossés-Saint-Jacques, de l'Estrapade, et, ayant enserré la maison, l'église et les jardins de Sainte-Geneviève, aboutissait à la rue Bordet, où se trouvait une porte de ce nom.

Cette porte, nommée *Bordet*, *Bordel*, *Bordelle*, et *porte de Saint-Marcel*, parce qu'on y passait pour aller au bourg de ce nom, était située dans la rue Bordet, à environ 12 toises du point où cette rue débouche dans celle de Fourci.

De la porte Bordet, le mur d'enceinte suivait la direction de la rue des Fossés-Saint-Victor. Entre le côté occidental de cette rue et ce mur, il se trouve un espace d'environ 15 toises, espace anciennement occupé par les fossés. Dans les cours de quelques maisons de cette rue on voit ce mur bien conservé. Lorsqu'on a percé la rue de Clovis, qui conduit de la place Sainte-Geneviève et de la rue Bordet à la rue des Fossés,

l'on a coupé ce mur; on en voit l'épaisseur qui est d'environ 12 pieds, ou plus de 3 mètres, dans sa partie inférieure. Il traversait l'enclos du collége de Navarre, aujourd'hui *École Polytechnique*, s'étendait jusqu'à la rue Saint-Victor, où était une porte de ville appelée *Porte Saint-Victor*, à cause de sa proximité de l'abbaye de ce nom.

Cependant il ne faut pas croire que les parties existantes de ce mur soient toutes du temps de Philippe-Auguste; ces murs ont plusieurs fois été reconstruits depuis ce règne.

La porte Saint-Victor, rebâtie en 1570, et démolie en 1684, était précisément située dans l'espace qui se trouve du côté nord de la rue, entre les n°s. 68 et 70, et, du côté sud, entre les n°s. 83 et 85, et entre les extrémités inférieures des rues des Fossés-Saint Victor et d'Arras, plus près de cette dernière rue que de la première.

De la porte Saint-Victor, le mur traversait l'emplacement du séminaire des Bons-Enfans, ceux de divers chantiers, et s'étendait en droite ligne jusqu'au bord de la Seine, dans une direction parallèle à celle de la rue des Fossés-Saint-Bernard; cette rue est, dans toute sa longueur, séparée du mur par un intervalle d'environ vingt-cinq toises.

A l'endroit où le mur aboutissait à la rive de la Seine était une porte et fortification, appelée *Tournelle*, dont je parlerai dans la suite. Là se termine la description du mur d'enceinte de la partie méridionale de Paris.

La forteresse de *la Tournelle* se trouvait directement en face de celle de *Barbelle sur l'eau*, située sur la rive opposée. Entre ces deux points était un large intervalle qui se composait de deux bras de la Seine et de l'île dite aujourd'hui *de Saint-Louis*. On ignore quel moyen employa Philippe-Auguste pour fermer cette large entrée de Paris; mais on sait que dans la suite elle fut suffisamment fortifiée. J'en parlerai en son lieu.

Suivant un devis, tiré d'un registre de Philippe-Auguste, l'enceinte méridionale, ou, comme le porte ce devis, le mur du côté du Petit-Pont avait douze cent soixante toises d'étendue. Chaque toise fut payée à raison de cent sous, y compris les tourelles, dont l'épaisseur devait être pareille à celle du vieux mur bâti dans la partie du Grand-Pont, c'est-à-dire dans la partie septentrionale [1].

[1] Ce devis porte ces mots : *Cum Tornellis de spissitudine veteris muri ex parte Magni Pontis*. M. Bonami et quelques autres écrivains ont cru que ces mots *veteris muri* désignaient une enceinte antérieure à celle de Philippe-Auguste : il est évi-

Par ce devis, au-dessus du gros mur devait s'élever un parapet de trois pieds de hauteur disposé en créneaux. Le prix de ces travaux se montait à la somme de sept mille vingt livres.

Le même devis nous apprend que le mur de l'enceinte méridionale était percé de six portes, qui chacune furent payées cent vingt livres. Ces six portes étaient celles de *Buci*, de *Saint-Germain*, de *Saint-Michel*, de *Saint-Jacques*, de *Bordet*, et de *Saint-Victor*. Il résulte de ce nombre, déterminé par le devis, que les deux tours situées sur la rive gauche de la Seine, celles de la *Tournelle* et de *Nesle*, n'étaient point, sous Philippe-Auguste, comme elles le furent dans la suite, des portes de ville[1].

Nous n'avons point de pareilles notions sur l'enceinte de la partie septentrionale de Paris; mais il est certain que, dans cette partie, le nombre des portes ou poternes n'excédait pas, sous Philippe-Auguste, celui de sept. Les deux fortifications, situées sur la rive droite de la

dent qu'il ne s'agit ici que de l'enceinte de la partie septentrionale, appelée *du Grand-Pont*, enceinte construite environ vingt ans avant celle de la partie méridionale, nommée *du Petit-Pont*, et dont il est question dans ce devis.

[1] *Voyez* ce devis dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, tom. XXXII, pag. 800.

Seine, celle de *Barbelle sur l'eau* et celle de *la tour qui fait le coin*, du temps de ce roi, n'avaient point de portes.

Ainsi, dans l'enceinte entière, on comptait treize portes ou poternes; la muraille, couronnée de créneaux, fortifiée, à peu près de vingt en vingt toises, de tours rondes engagées dans le mur, n'était, dans son origine, défendue par aucun fossé[1]. Plus de trente années furent employées à sa construction : la partie septentrionale, commencée en 1190, ne fut achevée, à ce qu'il paraît, qu'après dix-huit ans; la partie méridionale, commencée en l'an 1208, dut coûter au moins quinze années de travaux, et se terminer à la fin du règne de Philippe-Auguste.

Quoique ce roi n'eût point fait construire à ses frais l'enceinte de Paris, en vertu de sa royauté il s'en appropria les murs et leurs dépendances, qui, dans divers titres, sont qualifiés de *murs du roi :* ainsi il fortifia cette ville; et, sans aucune mise de fonds, il accrut les revenus de son fisc en soumettant aux perceptions des entrées un plus grand nombre d'habitans. Il ne borna pas là ses envahissemens : il se pré-

[1] *Mélanges d'histoire et de littérature*, par M. Terrasson, pag. 117 et suivantes.

tendit seigneur de tous les terrains contenus entre les murs d'enceinte. Cette prétention fut une source d'altercations entre ce roi et les seigneurs de Paris, tous seigneurs ecclésiastiques, et par conséquent peu disposés à céder la moindre partie de leurs droits, de leurs revenus sacrés : les débats qui s'élevèrent à ce sujet durèrent au delà du règne de Philippe-Auguste.

L'espace compris entre les murs d'enceinte se composait en grande partie de champs labourés, de vignes, de prés et d'enclos.

Pendant ce règne, Paris et ses environs éprouvèrent plusieurs calamités.

En décembre 1206, la Seine déborda extraordinairement, et causa de grands ravages dans cette ville. Les contemporains n'avaient jamais vu de pareils débordemens; le Petit-Pont et les maisons construites dessus furent entraînés par la force du courant, ainsi que plusieurs maisons de la ville. Les eaux s'élevaient jusqu'au deuxième étage ou deuxième plancher de ces maisons : on ne pouvait communiquer des unes aux autres qu'en bateau.

Henri, abbé de Saint-Denis, accompagné d'une procession, composée de prêtres et de laïques qui marchaient les pieds nus, vint au secours de la ville : il portait le *saint clou*, la

sainte couronne et le *très-saint bois*, dit Rigord : il donna sa bénédiction à la Seine, qui depuis diminua sensiblement [1].

En l'année 1221, Paris et les lieux circonvoisins furent affligés par une extrême famine et par d'affreuses tempêtes. Pendant la foire, appelée *Lendit*, qui se tenait près de Saint-Denis, il s'éleva de fréquens et violens orages ; dans l'espace de huit jours, tant dans le Beauvoisis que dans le pays Parisien, on compta quarante hommes tués par le tonnerre. Un voiturier et son cheval, en sortant de la foire du Lendit, périrent frappés par la foudre.

Au château de Pierrepont, pendant que le prêtre disait la messe, le tonnerre tomba dans l'église avec tant de violence que cinq hommes furent frappés mortellement, et vingt-quatre autres dangereusement blessés. La foudre tomba sur l'autel, mit le calice en pièces ; mais l'eucharistie, dit-on, ne fut point endommagée [2].

[1] *Recueil des historiens de France*, tom. XVII, pag. 68, 69, 81; tom. XVIII, pag. 620, 771, 793.

[2] Le tonnerre tombe fréquemment sur les édifices des églises, parce qu'ils sont plus élevés que les autres ; il atteint les vases sacrés du temple, parce que leur métal l'attire. « En juillet 1160, « il tomba sur l'église du Saint-Sépulcre à Cambray, y fit beau« coup de dégâts, ébranla l'autel, rompit la figure de Dieu, « placée au-dessus du sépulcre, la réduisit en poussière, et fit

Le tonnerre tomba aussi à Paris sur l'aumônerie de Notre-Dame, sur l'Hôtel-Dieu, et le même jour, sur l'aumônerie de Saint-Étienne-du-Mont[1].

§ IV.

État civil et Commerce de Paris.

Philippe-Auguste, en 1190, avant de partir pour la croisade, fit son testament. Il ordonna que tous ses revenus, *services*, *obventions*, seraient apportés à Paris, à trois époques de l'année, délivrés à six bourgeois de Paris et à son vice-maréchal, et déposés au Temple[2].

Les marchands, qui par eau conduisaient du vin à Paris, n'avaient pas le droit de le faire mettre à terre : ils ne pouvaient le vendre que sur leurs bateaux. Philippe-Auguste accorda, en 1192, aux seuls habitans de Paris la faveur de

« plusieurs autres maux. » (*Lamberti Waterlosii Chronic. Cameracensi; Recueil des historiens de France*, tom. XIII, p. 520.)

« Le 3 décembre 1817, le tonnerre tomba sur une église des « environs de Chiavari et fit de grands ravages dans l'intérieur. « Le grand autel, et surtout le tabernacle et tout ce qu'il conte- « nait furent détruits. » (*Journ. du Comm.* 30 décembre 1817.) Le tonnerre obéit aux lois de la nature, et ne respecte aucun culte.

[1] *Guillelmi Armorici historia; Recueil des historiens de France*, tom. XVII, pag. 774, 775.

[2] *Ordonnances du Louvre*, tom. I, pag. 21.

pouvoir transporter leurs vins sur le bord de la Seine .

Il existait à cette époque, et même avant, une compagnie de marchands par eau, qu'on nommait *la Hanse parisienne*. Cette corporation, que les pillages des seigneurs avaient rendue nécessaire, comme le sont les associations appelées *Caravanes* chez les Arabes-Bédouins, jouissait de quelques priviléges, dont les avantages étaient partagés par des marchands d'un autre pays qui s'y faisaient associer, ou qui, comme on s'exprimait alors, étaient *hansés:* mais ces priviléges n'excluaient pas absolument du commerce sur la Seine les marchands par eau étrangers à la *hanse de Paris;* en voici un exemple : Une querelle d'intérêt s'éleva entre les marchands de Bourgogne et les marchands *hansés* de Paris ; elle avait pour objet les limites de leurs priviléges respectifs. Il survint un accord entre eux, que Philippe-Auguste confirma par ses lettres de 1204; cet accord portait que les marchands Bourguignons et autres pouvaient, sans être *hansés* avec les marchands de Paris, commercer par eau, à Villeneuve-Saint-Georges, à Gournay et au delà du ruisseau d'Aupcch, même acheter à Argenteuil et à

[1] *Ordonnances du Louvre*, tom. XI, pag. 269.

Cormeilles, des marchandises qu'ils pourraient faire conduire par terre jusqu'à ladite rivière d'Aupech; mais, en dedans de ces limites, ils ne pouvaient faire de commerce, à moins qu'ils ne fussent associés à la *hanse parisienne*, sous peine d'amende[1].

Les marchands de la *hanse* sentirent la nécessité de construire à Paris un port destiné au dépôt et débarquement de leurs marchandises.

Pour subvenir aux frais de cette construction, ils demandèrent à être autorisés de lever pendant un an, sur diverses marchandises, les contributions suivantes: sur chaque bateau de vin chargé à Paris sous le pont, deux sous; sur chaque bateau de vin descendant à Paris, cinq sous; sur chaque bateau de sel qui monterait à Paris, cinq sous; sur chaque bateau de hareng, quatre sous; de mérain, trois sous; de bois, douze deniers; de foin, deux deniers, et de blé, trois deniers[2].

Cette *hanse* de marchands, comme l'ont fait toutes les corporations, aspirait à un accroissement d'autorité; elle acheta, en 1220, de Philippe-Auguste, moyennant une rente annuelle de trois cent vingt livres, *les criages de Paris*,

[1] *Ordonnances du Louvre*, tom. XI, pag. 290.
[2] *Idem*, tom. XI, pag. 303.

ou les criées des marchandises à vendre dans cette ville, ainsi que le droit de placer ou déplacer les crieurs, et de donner les mesures; elle acquit de plus la propriété d'un emplacement qui faisait partie de la ferme desdits criages. Il leur fut, par la même transaction, cédé la *petite justice* et les lods et ventes, excepté les amendes pour fausses monnaies et la justice en matière criminelle, que le roi se réserva[1].

Voilà déjà une juridiction acquise par la corporation des marchands de Paris. Cette juridiction était faible et misérable; mais elle commençait sa fortune, et devait dans la suite acquérir une consistance, une étendue inespérées.

La police de Paris était faite, et la justice était rendue aux justiciables du roi par le prévôt de cette ville. Les seigneurs ecclésiastiques, l'évêque de Paris, le chapitre de Notre-Dame, les abbés de Saint-Germain-des-Prés, de Sainte-Geneviève, etc., avaient chacun leurs officiers particuliers, leurs exécuteurs. La justice était expéditive et arbitraire, les jugemens n'étant basés sur aucune loi positive; souvent il ne fallait aux juges nulle instruction, nul discernement; il leur suffisait de voir et de distinguer le

[1] *Ordonnances du Louvre*, pag. 309.

plaideur le plus fort du plaideur le plus faible, celui qui terrassait son adversaire de celui qui succombait sous ses coups. Dans ces tribunaux, on procédait ordinairement, comme je l'ai dit ci-dessus, à coups d'épée ou à coups de bâton ; ou bien on avait recours aux épreuves de l'eau froide ou de l'eau chaude, et les jugemens qui en résultaient étaient toujours nommés *jugemens de Dieu*.

Un accord conclu à Melun en 1222, après une longue discussion entre Philippe-Auguste et Guillaume II, évêque de Paris, jette beaucoup de lumière sur l'état des juridictions de ce roi et de cet évêque, sur les désordres, la barbarie du temps, et sur la servitude du peuple.

Le roi commence par accorder, à l'évêque et à ses successeurs, la faculté d'avoir dans le parvis de Notre-Dame, un drapier, un cordonnier, un ouvrier en fer, un orfèvre, un boucher, un charpentier, un tonnelier, un boulanger, un closier, un pelletier, un tanneur, un épicier, un maçon, un barbier, un sellier, lesquels jouiront de la liberté dont les ministériaux (chefs des domestiques) des évêques ont toujours joui ; il y aura un prévôt de l'évêque qui ne jouira de la liberté que pendant qu'il sera en place.

Quand l'évêque prendra des ministériaux à son service, il déclarera qu'il les prend de bonne

foi et non dans l'intention de nuire au roi; et le roi promet de ne point les gréver, après la mort de l'évêque, en exigeant d'eux l'exaction *des stalles*, perçue à cause de leur ministère. L'évêque doit faire connaître au roi ou au prévôt de Paris ces ministériaux.

Nous voulons, dit le roi, que les *mereaux* soient supprimés [1] et que les biens ou denrées des églises et des ecclésiastiques soient voiturés sans obstacle, en exigeant que les voituriers jurent par leur foi que les choses qu'ils conduisent appartiennent à des ecclésiastiques.

Nous consentons que l'évêque de Paris, pendant sa semaine, perçoive ses coutumes sur les *aubains étrangers* [2]; quoiqu'ils n'aient jamais été aubains, ils seront traités comme tels, à moins qu'ils ne soient *estagiers* à Paris [3]. Quant aux aubains qui sont incorporés à Paris ou dans les faubourgs de cette ville, l'évêque ne peut exiger d'eux aucune coutume.

Le roi s'occupe ensuite à constater ses droits particuliers et sa juridiction.

Dans le bourg de Saint-Germain, dans la *cul-*

[1] Prestation en monnaie perçue sur les voitures qui conduisaient des denrées.

[2] Étrangers établis dans la juridiction de l'évêque.

[3] Habitant domicilié de Paris.

ture de l'évêque [1] et dans le *Clos-Bruneau* [2], nous avons, dit-il, le rapt et le meurtre (c'est-à-dire, nous avons le droit de justice, les amendes et confiscations résultant de la condamnation sur les ravisseurs et les meurtriers).

Lorsque ces ministériaux sont pris en flagrant délit, ou qu'ils avouent librement leur crime, « nous avons, dit le roi, leurs meubles sans ex-« ceptions. Mais s'ils nient avoir été pris en fla-« grant délit ou de l'avoir avoué, notre prévôt « aura des témoins dignes de foi : l'évêque sera « tenu de les accepter; si ces officiers sont con-« vaincus par ces témoins, ils seront rendus à « notre prévôt, comme s'ils étaient convaincus « par le duel.

« Si ces officiers ravisseurs et meurtriers ne « sont point pris en flagrant délit, s'ils n'avouent « point leur crime, et si quelqu'un se présente « pour les convaincre par le duel, le duel aura « lieu dans la cour de l'évêque; et s'ils sont con-« vaincus par le duel dans cette cour, nous ferons « la justice et nous aurons tous leurs meubles. « (*Eorum habemus mobilia sine diminutione.*)

[1] La culture de l'évêque est représentée par le quartier de la *Ville-l'Évêque*, faubourg Saint-Honoré.

[2] Le clos Bruneau était situé entre la rue des Noyers et la place Cambrai.

« Nous avons aussi dans le bourg de Saint-
« Germain, dans la culture de l'évêque et dans
« le Clos-Bruneau *l'exercitum* [1] *et equitatio-*
« *nem* (ou *chevauchée* [2]), ou la *taille* levée à
« ce sujet et le *guet* comme sur le commun de
« Paris. Nous avons aussi la *taille*, toutes les
« fois que nous faisons nos fils nouveaux che-
« valiers, quand nous marions nos filles et que
« nous nous rachetons lorsque nous sommes pris
« à la guerre; et nous ne pouvons pas, pour
« d'autres causes, lever de *taille* sur cesdits
« lieux sans le consentement de l'évêque.

« En outre, nous avons sur ces dits lieux, la
« justice sur les marchands pour ce qui con-
« cerne la marchandise. Nous y avons aussi les
« crieurs pour les mesures de vin. Quant aux
« mesures de blé, voici ce qui est convenu :
« notre prévôt de Paris les fera tailler; l'évêque

[1] Ce droit féodal consistait à faire partir à la guerre les habitans d'un lieu, ou à leur faire payer une somme arbitraire pour s'en exempter.

[2] Les chevauchées étaient un vrai brigandage. Le seigneur faisait des tournées dans sa seigneurie, enlevait dans les maisons des habitans les meubles, les denrées et l'argent qui s'y trouvaient. Saint Louis défendit aux prévôts et aux baillis de faire des *chevauchées*, ou au moins leur enjoignit de ne les point faire pour avoir l'argent du peuple. (*Annales de saint Louis*, pag. 233, édition de 1761.)

« payera le tiers de la dépense de leur fabri-
« cation, et se servira de ces mesures dans sa
« banlieue.

« Nous avons aussi, dans le *vieux bourg de*
« *Saint-Germain*, soixante sous pour la taille
« du pain et du vin, de trois ans en trois ans,
« comme nous l'avons eu jusqu'à présent.

« Dans le bourg de Saint-Germain, dans la
« culture de l'évêque et dans le Clos-Bruneau,
« l'évêque a l'*homicide* et toute autre justice,
« ainsi que les biens des condamnés, trouvés
« dans la terre de l'évêque, comme cela se pra-
« tique à Paris, excepté *le rapt et le meurtre*
« qui nous appartiennent [1]. L'évêque aura la
« justice des voleurs et des homicides, pris dans
« lesdits lieux. Il pourra les faire exécuter à
« Saint-Cloud, ou dans quelques autres de ses
« terres, hors de la banlieue de Paris, et y
« punir les coupables qui doivent être mutilés.

« Pour ce qui est des *halles*, des *champeaux* [2],
« elles resteront à nous et à nos successeurs à
« perpétuité. L'évêque y percevra les coutumes

[1] Les seigneurs se partageaient la punition des crimes, à cause des profits de cette punition. On met ici une différence entre l'*homicide* et le *meurtre;* le premier était la suite d'une querelle ou même d'un accident, et le second un assassinat.

[2] Philippe-Auguste fit construire des halles dans le territoire des Champeaux. Voyez *Halles*.

« de sa banlieue, et ni lui ni le chapitre de « Notre-Dame ne pourront, à cet égard, intenter « aucun procès à nous ni à nos successeurs.

« Il en sera de même du fief de la *Ferté Aa-* « *lés* [1]... Nous sommes tenus de rendre à l'évê- « que soixante sous chaque année pour le cierge « dû par ledit fief, et quarante-cinq sous pour « les cierges de Corbeil et de Montlhéri, et pour « le service du *portage du nouvel évêque* par « trois chevaliers [2].

« L'évêque et le chapitre de Paris cèdent à « nous et à nos successeurs, le *Monceau Saint-* « *Gervais* par suite d'un échange.

« L'évêque, pour recevoir les rentes de sa « banlieue, aura ses boîtes dans nos maisons « du Grand-Pont et du Petit-Pont, où nos rentes « sont reçues.

« Dans la *rue Neuve* [3], située devant l'église

[1] La *terre d'Alés* ou le fief de la *Ferté Alés* était situé sur l'emplacement de l'abbaye Saint-Victor, comprenait ceux de l'entrepôt des vins, du jardin des Plantes, etc. Une petite rue qui communiquait à cette abbaye portait encore, avant la construction de l'entrepôt, le nom de rue d'*Alés*.

[2] Il paraît par ce passage que, lors de l'inauguration des nouveaux évêques de Paris, trois chevaliers les portaient sur leurs épaules.

[3] La rue neuve, nommée aujourd'hui *rue neuve Notre-Dame*, fut ouverte en 1163 par l'évêque Maurice de Sully.

« de la bienheureuse Marie, l'évêque a la jus-
« tice, à l'exception du rapt et du meurtre, hors
« des maisons de ladite rue jusqu'à la grande
« voie du Petit-Pont; et nous et nos successeurs
« nous avons toute justice dans l'intérieur des
« maisons de ladite rue.

« Pour dédommager l'évêque et le chapitre
« des pertes qu'ils ont faites par l'établissement
« de l'enceinte du *château du Louvre* et de ses
« dépendances, de l'enceinte du *château du*
« *Petit-Pont* (Petit-Châtelet) et de ses dépen-
« dances, pour la cession des *halles* et du fief
« de *la Ferté de Aalés* qu'ils cédèrent à nous
« et à nos successeurs, nous leur donnons et as-
« signons *vingt livres* chaque année sur notre
« prévôté, à percevoir à la Toussaint; de plus,
« vingt-cinq livres dont l'évêque avait joui au-
« paravant sur la même prévôté; enfin cent
« sous au chapitre de Paris, à prendre chaque
« année, à la même époque, pour notre anni-
« versaire qui sera célébré à perpétuité dans
« l'église de Paris.

« Nous avons toute la justice dans la voirie
« située entre la terre de l'évêque et la maison
« que Henri, autrefois archevêque de Reims,
« fit bâtir près du Louvre jusqu'au pont de
« Charelle, c'est-à-dire depuis la voie royale qui

« est de dix-huit pieds, et depuis la voie publi-
« que, à partir de l'église de Saint-Honoré tant
« que s'étend la terre de l'évêque, jusqu'au pont
« du Roule, et dans toutes les autres parties de
« la terre de l'évêque en deçà du Marais, et
« dans ces limites : pour ce qui est des autres
« parties de cette terre, l'évêque a la voirie
« et toute justice, excepté le rapt et le meurtre.

« Si l'évêque fait construire un village ou un
« bourg nouveau, dans sa terre et dans ces li-
« mites, il y aura toute justice, excepté le rapt
« et le meurtre que nous nous réservons,
« comme dans le bourg de Saint-Germain ; en
« outre nous y jouirons de toutes les coutumes
« dont nous jouissons dans la culture de l'évêque.

« Fait à Melun en 1222, l'année 44e. de notre
« règne[1]. »

Pendant cette période le peuple fut affligé par de longues famines, affreux résultat des vices du gouvernement et des guerres nationales et privées ; on en ressentit les rigueurs dans les années 1188, 1189 et 1190. En 1194, nouvelle famine très-violente ; le roi et, à son exemple, le clergé, le peuple et les hommes puissans, répandirent beaucoup d'aumônes. Le prix des

[1] *Historia episcop.* Autissodor. *Recueil des historiens de France*, tom. XVIII, pag. 739.

grains était exorbitant. A Paris le setier de froment se vendit jusqu'à *seize sous*, d'orge *dix sous*, de méteil *treize à quatorze sous*, et le setier de sel *quarante sous* [1].

En 1196 et en 1197, il se manifesta une famine qui fut précédée et suivie de prodiges que des écrivains très-crédules ont cru dignes de l'histoire [2].

En 1221, la disette fut excessive dans toute la France. A Paris le setier de blé se vendait jusqu'à *seize sous*.

Le marc d'argent valait alors cinquante sous, ce qui porterait aujourd'hui le prix du setier à environ seize francs, prix qui ne nous paraît pas exorbitant; mais il faut considérer que la matière métallique, étant plus rare, avait plus de prix, et que dans des temps d'abondance le setier de blé de Paris ne se vendait que deux sous six deniers.

[1] *Recueil des historiens de France*, tom. XVII, pag. 31, 42, 70, 71, 72, 372, 374, 381, 382 et 486.

[2] *Idem*, pag. 48, 73.

§ V.

Tableau moral de Paris.

Les vices, les erreurs, les calamités des périodes précédentes se maintiennent encore pendant celle-ci; mais le régime féodal et la barbarie, sources de ces maux, commencent à s'affaiblir. La royauté devient plus puissante; plusieurs villes, jouissant du droit de commune, peuvent se protéger elles-mêmes contre les brigandages de la noblesse. Le champ où cette dernière exerçait ses ravages, commettait ses crimes, devient plus circonscrit; mais la plupart des habitans des bourgs, et tous ceux des campagnes, restent toujours en proie à ses fureurs.

La barbarie, l'ignorance, et les erreurs leurs compagnes, commencent à voir leur empire menacé; l'étude, plus protégée et plus active, introduit des lumières vraies ou fausses dans des parties du corps social où, depuis plusieurs siècles, il n'en pénétrait point; mais le vice est trop profondément enraciné, la corruption est trop générale, pour que de si faibles innovations puissent corriger l'un et purifier l'autre. Les

mœurs, pendant cette période, n'offrirent que des espérances d'amélioration.

Philippe-Auguste, s'il agrandit par des conquêtes la puissance royale, ne contribua nullement à l'édification des bonnes mœurs. Il bannit les Juifs et les rappela ensuite. Cette double opération lui produisit des sommes considérables. S'il avait eu raison de les chasser en 1182, il eut tort de les rappeler en 1198 : c'était en outre un procédé vil et inique d'avoir confisqué tous leurs biens en les chassant, et d'exiger de fortes sommes d'argent en les rétablissant.

En 1197, ce roi épousa Ingéburge, sœur du roi de Danemarck; il s'en dégoûta bientôt, fit par plusieurs évêques déclarer son mariage nul, et prit pour épouse Agnès de Méranie. Le pape excommunia le roi de France et frappa d'interdit tout son royaume.

Philippe-Auguste, indigné contre les évêques qui, ayant consenti à déclarer son premier mariage nul, et ayant béni son second, approuvaient l'interdit lancé par le pape et s'y soumettaient, en chassa plusieurs de leurs siéges, bannit leurs chanoines et leurs clercs, confisqua leurs revenus, mit en fuite les curés, et s'empara de leurs biens. L'évêque de Paris et son

clergé éprouvèrent un sort pareil. Ce roi envoya dans la maison épiscopale des hommes armés qui firent souffrir à ce prélat des traitemens indignes. Il se vit forcé, pour en éviter de plus graves, de fuir de Paris à pied. Cette persécution dura autant que l'interdit, c'est-à-dire huit mois. Après ce temps, Philippe ayant feint de reprendre sa précédente femme, l'interdit fut levé, et tout rentra dans l'état ordinaire; mais Philippe relégua Ingéburge dans le château d'Étampes, et fit quelques démarches pour épouser la fille du landgrave de la Thuringe. L'affaire n'ayant pas eu de succès, il reprit en 1213 sa première épouse [1].

[1] Philippe-Auguste dut alors sentir l'excès de la puissance papale, dut sentir qu'il n'était pas le seul maître dans son royaume, et qu'à quelques égards il dépendait d'un prince étranger. D'où vient cette dépendance? C'est qu'à cette époque on n'avait pas l'esprit de rechercher : un abus devenait un droit parce que cet abus existait.

Les rois des première et seconde races avaient des concubines et même plusieurs épouses à la fois; ils les répudiaient à leur fantaisie, et les tuaient quelquefois pour en prendre d'autres : les papes de Rome ne se mêlaient aucunement de ces affaires de ménage. Robert, dit *le Dévot*, fut le premier roi qu'un pape se permit d'excommunier pour avoir épousé Berthe, sa cousine issue de germain. Pourquoi les papes s'arrogeaient-ils sur les rois de France une autorité qu'ils n'avaient jamais eue, qu'ils n'avaient point, que personne ne leur avait concédée ?

Les actions de Philippe-Auguste étaient celles d'un conquérant, d'un envahisseur; on ne les citera jamais comme des exemples de bonnes mœurs, comme des modèles de probité. Quant à celles de son fils Louis VIII, dit *le Lion*, on ne connaît de ce roi que son aveugle dévouement aux volontés du clergé, dévouement dont il fut victime, comme l'avait prédit son père. Son règne n'eut qu'environ quatre ans de durée.

Sous ces deux règnes, le clergé se montra aussi déréglé dans ses mœurs que pendant les règnes antérieurs : sa doctrine n'était pas plus pure. Il faisait considérer ses personnes, ses propriétés, les reliques, les pratiques et cérémonies, comme les bases de la religion. Les prêtres, les évêques, ainsi qu'ils avaient fait dans les siècles passés, allaient à la guerre ; mais les plus timorés d'entre eux, interprétant stupidement les canons de l'Église, qui défend aux ecclésiastiques de verser le sang humain, et

Pourquoi, tolérans sur les crimes énormes des rois, ne déployaient-ils leur sévérité que contre de légères infractions aux règles établies sur le mariage? Pourquoi ces règles ne subsistent-elles plus aujourd'hui, et ces infractions ne sont-elles plus des crimes? Pourquoi les papes, en prononçant l'interdit contre le royaume, punissaient-ils tous les habitans pour le crime de leur roi, les innocens pour le coupable? Les questions ne finiraient pas.

méprisant l'esprit pour s'attacher uniquement à la lettre de ces lois, se croyaient à l'abri de la censure, en se servant de massue au lieu d'épée, en assommant les hommes au lieu de les percer. Tel fut Philippe-de-Dreux, évêque de Beauvais, issu du sang royal, guerrier redouté, fameux par ses brigandages et ses cruautés, qui voulut, à la bataille de Bouvines, donner une preuve de sa modération, en ne tuant les hommes qu'à coups de massue. Guillaume-le-Breton, dans sa Philippide, nous apprend que ce prélat, ainsi armé, frappait à tour de bras, et faisait canoniquement tomber à ses pieds tous ceux qu'il pouvait atteindre.

Wulson, auteur de *la Science héroïque*, parle de cet usage comme s'il était généralement reçu : « Les ecclésiastiques qui allaient à la guerre, « dit-il, ne portaient aucun glaive poignant et « taillant; car l'Église, qui abhorre le sang, le « leur défendait, se contentant de la masse « d'armes sans piquerons, avec laquelle ils as- « sommaient les ennemis. »

On peut avoir une idée de l'extrême corruption du clergé, d'après le contenu d'une lettre que le pape Innocent III adresse, en 1203, à l'abbé et au couvent de Saint-Denis près Paris : « Il est, dit-il, dans votre ville des prêtres qui,

« abusant du privilége clérical, parcourent « les rues pendant la nuit, se portent vers les « maisons habitées par des femmes publiques, « en enfoncent les portes, s'y précipitent avec « violence, et se permettent les mêmes excès « envers les filles des bourgeois; ce qui fait « naître des querelles et des séditions. Le pré- « vôt et les justiciers, respectant les libertés « de l'ordre clérical, n'osent point mettre la « main sur eux; et si vous, mon fils abbé, « voulez arrêter ces désordres, aussitôt les cou- « pables ont recours à l'appel; et, en invo- « quant notre autorité, ils déclinent votre ju- « ridiction, échappent au châtiment canonique, « et continuent avec audace à se livrer à leurs « habitudes déréglées. » Le pape autorise l'abbé de Saint-Denis à exercer contre ces prêtres libertins la censure ecclésiastique, sans avoir égard à leur appel [1].

Sous ces règnes, aucun changement ne s'opéra dans les mœurs des seigneurs. Leurs brigandages, leurs cruautés, leurs basses habitudes, se maintinrent, et semblèrent même avoir atteint un plus funeste degré de perfectionnement.

Jacques de Vitry, évêque, cardinal, et légat

[1] *Innocentii papæ III Regesta*, *editoribus* Bréquigny et Laporte Dutheil, pag. 1091.

du pape en France, natif des environs de Paris, et qui écrivait pendant cette période au commencement du treizième siècle, est mon garant. Dans son histoire occidentale, il a consacré à cet objet un chapitre particulier intitulé : *Des rapines et exactions que commettent les grands seigneurs, et leurs satellites*, dont je vais extraire et traduire fidèlement quelques parties. Voici comme il débute :

« Quoique le Seigneur ait dit : *Celui qui* « *donne est plus heureux que celui qui reçoit*, « les hommes de notre temps, surtout ceux qui « sont en possession de commander aux autres, « ne se bornent pas à extorquer l'argent de leurs « sujets, en exigeant d'eux des présens illicites, « ou bien en remplissant leurs mains avares « du produit de contributions et d'exactions « dont ils les accablent injustement; ils font « pis encore : les vols, les rapines et les vio- « lences qu'ils exercent, tantôt ouvertement, « tantôt en secret, sur les malheureux qui « sont sous leur dépendance, rendent insup- « portable leur cruelle tyrannie. Ces seigneurs, « malgré les titres pompeux et les dignités dont « ils s'enorgueillissent, ne laissent pas d'aller « *à la proie* [1], et de faire le métier de voleurs;

[1] *Aller à la proie* était l'expression consacrée pour désigner

« de faire celui de brigands en ravageant des « contrées entières par des incendies. Ils ne « respectent rien, pas même les biens des mo- « nastères, des églises; ils profanent jusqu'au « sanctuaire, d'où ils enlèvent les objets consa- « crés au saint ministère.

« Lorsque, pour des causes légères, il s'élève « quelques contestations entre les pauvres et « les seigneurs, ceux-ci parviennent, par leurs « satellites, à faire vendre les biens de ces mal- « heureux.

« Sur les chemins publics vous les voyez, « couverts de fer, attaquer les passans sans « épargner les pélerins, ni les religieux.

« Veulent-ils exercer quelques vengeances « contre des personnes simples et innocentes, ils « les font attaquer par leurs sicaires, scélérats « qui remplissent les rues des villes et des « bourgs, ou qui, cachés dans des lieux secrets, « tendent des piéges à ces malheureux pour les « y attirer et répandre leur sang.

l'action d'un noble qui venait s'embusquer sur les chemins pour détrousser les passans. Les plus qualifiés avaient des coureurs (*cursores*) qui faisaient le coup de main. Ces nobles, dans ces expéditions, s'équipaient à la légère, comme à la chasse du *vol* ou des oiseaux : de l'identité d'équipages employés à cette chasse et à ces expéditions contre les passans est venu notre mot français *voleur*. *Voyez* ce mot dans le Dictionnaire encyclopédique.

« Sur mer, ils font le métier de pirates, et, « sans craindre la colère de Dieu, ils pillent les « voyageurs, les marchands, brûlent souvent « leur navire, et noient dans les flots ceux qu'ils « ont dépouillés.

« Des princes et des nobles sans foi sont les « associés de ces voleurs; loin de protéger leurs « sujets et de les maintenir en paix, ils les oppri- « ment, loin de réprimer les scélérats, de les « contenir par la crainte des châtimens, ils les « favorisent, deviennent leurs patrons, et, pour « de l'argent qu'ils en reçoivent, ils autorisent « leurs attentats [1]. Les nobles sont semblables « aux chiens immondes qui, toujours affamés, « disputent aux corbeaux voraces la chair des « cadavres. Les nobles, par le ministère de leurs « prévôts, de leurs satellites, persécutent les

[1] Dans la bible du seigneur de Berzé, le même reproche est adressé à la noblesse.

Et li chevalier qui devoient
Deffendre de cels qui roboient
Les mêmes genz et garder,
Sont or plus engrant de rober
Que li autre, et plus angoisseux.

(*Fabliaux de Barbasan*, édition de 1808, t. II, pag. 400.) C'est-à-dire : « Les chevaliers qui devraient protéger le peuple « et le défendre contre les voleurs, sont au contraire les plus « enclins à le voler et à le tyranniser. »

« pauvres, dépouillent les veuves et les orphe-
« lins, leur tendent des piéges, leur suscitent
« des querelles, leur supposent des crimes ima-
« ginaires afin de leur extorquer de l'argent.

« Ils font ordinairement mettre en prison et
« charger de chaînes des hommes qui n'ont com-
« mis aucun délit, et font endurer à ces innocens
« de cruelles tortures pour en tirer quelques
« sommes d'argent. C'est pour fournir à leurs
« prodigalités, à leur luxe, à leurs superflui-
« tés, à de folles dépenses, aux vanités du
« siècle ; c'est pour paraître pompeusement
« dans un tournois, pour payer leurs usuriers,
« pour entretenir des mimes, des jongleurs, des
« parasites, des histrions et des flatteurs, vrais
« chiens des cours, qu'ils dépouillent et tor-
« turent les malheureux [1]. »

Cette esquisse, tracée par un personnage grave, et dont je pourrais appuyer le témoignage par une multitude d'autres, prouve la grandeur du mal, l'excès du désordre, la subversion de tous les principes, l'absence des lois et d'une force coercitive; prouve que les princes et les seigneurs considéraient encore les habitans de la France comme une propriété exploitable, comme

[1] *Jacobi à Vitriaco Historiæ*, *Historia occidentalis*, cap. III, pag. 265, editio Duaci, 1597.

des ennemis qu'ils pouvaient dépouiller et torturer à volonté.

Tels étaient les chevaliers des douzième et treizième siècles, dont la loyauté, tant exaltée dans les romans, dans les compositions poétiques, et sur notre scène moderne, se trouve constamment démentie par l'histoire. Ces hommes, auxquels on attribue tant d'exploits glorieux, tant d'actions généreuses et honorables, n'étaient que des brigands impitoyables, des misérables dignes de figurer dans les bagnes ou les cachots de Bicêtre. Je révèle ici une des nombreuses impostures de nos écrivains.

Tandis qu'au dehors de Paris le régime féodal faisait sentir son pouvoir destructeur, cette ville était troublée par des désordres d'une autre espèce.

En 1200, un gentilhomme allemand, étudiant à Paris, envoya son domestique dans un cabaret pour y acheter du vin. Ce domestique y fut maltraité; les écoliers allemands vinrent au secours de leur compatriote, et frappèrent si rudement le marchand de vin, qu'ils le laissèrent à demi mort. Les bourgeois vinrent à leur tour venger ce marchand; ils accoururent en armes contre la maison du gentilhomme allemand, et contre ses compatriotes étudians. Il y

eut une grande émotion dans toute la ville. Le gentilhomme allemand et cinq écoliers de cette nation furent tués. Le prévôt de Paris, nommé Thomas, était à la tête des Parisiens dans cette expédition. Les maîtres des écoles s'en plaignirent au roi Philippe, qui, sans autre information, fit arrêter ce prévôt et plusieurs de ses adhérens, fit abattre leurs maisons, arracher leurs vignes, leurs arbres fruitiers; et, craignant que les écoliers étrangers ne désertassent Paris, il rendit une ordonnance éminemment protectrice pour les écoles et ceux qui les fréquentaient; en même temps il condamna le prévôt de Paris, Thomas, pour avoir autorisé ou n'avoir pas empêché le désordre, à une prison perpétuelle. Cependant il lui laissa la faculté de prouver publiquement son innocence par l'*épreuve de l'eau*, avec cette étrange condition que si sa culpabilité résultait de cette épreuve, il serait puni; et que s'il arrivait, au contraire, qu'il fût trouvé innocent, il serait déclaré incapable de remplir les fonctions de prévôt à Paris, et de bailli dans tout autre lieu de son royaume. Cette ordonnance est de l'an 1200; elle contient, en faveur des étudians, d'autres dispositions qui sont rapportées ci-dessus, à l'article des *Écoles de Paris*.

En 1221, les écoliers de l'Université, forts des priviléges que Philippe-Auguste leur avait accordés, se livraient à tous les excès; ils enlevaient les femmes, commettaient des adultères, des vols, des meurtres. L'évêque Guillaume de Seignelay déclara excommuniés ceux qui marcheraient de nuit ou de jour avec des armes. Cette excommunication produisit peu d'effet : l'évêque alors fit emprisonner les plus séditieux et chassa les autres de la ville; la tranquillité se rétablit [1].

En 1225, les écoliers signalèrent encore leur inclination à la révolte; voici en quelle occasion : L'Université de Paris n'avait point de sceau particulier, ses actes étaient ordinairement scellés avec celui du chapitre de Notre-Dame. Pour se soustraire à cette dépendance, elle fit fabriquer un sceau pour son usage; le chapitre de Notre-Dame dénonça cette entreprise au légat du pape; celui-ci cita l'Université à comparaître devant lui. L'Université, après plusieurs débats, remit le sceau, objet de la querelle. Le légat s'en saisit, le rompit publiquement et anathématisa ceux qui en feraient fabriquer un nouveau.

Cette action précipitée excita le mécontentement et les clameurs des membres de l'Université. Les écoliers, armés d'épées, de bâtons,

[1] *Histoire de Paris*, par Félibien, tom. 1, pag. 267.

s'attroupent et assiègent la maison du légat. Les domestiques de celui-ci s'apprêtent à la défense, les écoliers donnent plusieurs assauts ; les portes sont enfoncées ; plusieurs individus de part et d'autre sont blessés, sont tués. La personne du légat était fort exposée et son titre ne l'aurait pas préservé de la fureur des assaillans, si le roi, qui vint fort à propos, ne l'eût sauvé d'une mort certaine.

Le légat sortit promptement de la ville, et en partant lança son excommunication contre tous les écoliers [1].

Ces écoliers turbulens parcouraient pendant la nuit, les armes à la main, les rues de cette ville, se livraient à des excès intolérables, ne respectaient rien, et, autorisés par leurs priviléges, à l'abri de toute répression, ils ne laissaient aux habitans de Paris aucune sécurité. En 1223, Guillaume II, évêque de Paris, voulut réprimer ces perturbateurs ; il en fit chasser plusieurs et enfermer les principaux dans les prisons ; il parvint ainsi à rétablir le calme dans Paris [2].

C'est ainsi que l'historien des évêques d'Auxerre

[1] *Histoire de Paris*, par Félibien, tom. I, pag. 269.

[2] *Historia episcoporum Antissiodorum; Recueil des historiens de France*, tom. XVIII, pag. 740.

nous raconte cet événement ; mais un autre écrivain nous le présente sous une face différente.

« En 1223, dit-il, il s'éleva entre les écoliers « et les habitans une querelle violente. *Trois « cent vingt clercs* (ou étudians) *furent tués et « jetés dans la Seine.* Des professeurs se ren- « dirent auprès du pape pour se plaindre d'une « persécution aussi cruelle; quelques-uns se re- « tirèrent avec leurs écoliers hors de la capitale. « On interdit Paris; et ses écoles, si supérieures « à celles des autres villes de France, restèrent « vides d'écoliers et de professeurs, et furent « fermées [1].

La crédulité et le fanatisme marchaient de front avec l'anarchie. En l'an 1205, Baudoin, empereur de Constantinople, fit présent à Philippe-Auguste de plusieurs reliques précieuses dont voici la note : un *morceau de la vraie croix* d'un pied de long; des *cheveux de Jésus-Christ*, une *épine de sa couronne*, ses *langes*, sa *robe de pourpre*; une *côte de Saint-Philippe*, apôtre, et *une de ses dents*. Ce roi fit précieusement enchâsser ces reliques et en fit don à Henri, abbé de Saint-Denis [2].

[1] *Radulphi Coggeshalæ chronic.; Recueil des historiens de France*, tom. XVIII, pag. 116.

[2] *Rigordus de Gestis Philippi Augusti ad annum* 1205.

Dans le même temps il se manifesta à Paris et ailleurs une secte presque entièrement composée de prêtres ; ils niaient, disait-on, la présence réelle, croyaient inutile la plupart des cérémonies de l'Église, et ridicule le culte rendu aux saints et aux reliques. Les partisans de cette secte entraînèrent beaucoup de femmes, et les induisirent à la fornication, en leur persuadant que tout ce qu'on faisait par charité, n'était point péché.

Un ecclésiastique, nommé Amauri, était le chef de cette secte. Il exposa sa doctrine au pape qui la condamna. Amauri en mourut, dit-on, de chagrin, et fut enterré dans le cimetière de Saint-Martin-des-Champs. Il laissa des disciples presque tous ecclésiastiques ou professeurs en l'Université de Paris. Un seul était orfèvre et remplissait la fonction de prophète.

Pour les découvrir, on employa la ruse : Raoul de Nemours, et un autre prêtre furent chargés d'explorer Paris et ses environs. Ils feignirent de partager les opinions des sectaires et les dénoncèrent ensuite ; ceux-ci furent arrêtés, conduits dans la place de Champeaux ; des évêques, des docteurs en théologie, les dégradèrent et les condamnèrent à être brûlés vifs. Quatorze de ces malheureux subirent cet affreux supplice,

et le subirent avec courage; quatre furent exceptés et condamnés seulement à une prison perpétuelle. Cette exécution eut lieu le 21 octobre 1210.

Les évêques et docteurs, assemblés en concile pour prononcer ce jugement, condamnèrent aussi au feu deux livres d'Aristote sur la métaphysique, et défendirent expressément à toutes personnes de les transcrire, de les lire ou de retenir dans leur mémoire leur contenu, sous peine d'excommunication [1].

Voilà bien la barbarie!

En 1212, il se tint un concile à Paris, dont les articles peignent les mœurs du clergé de cette époque. On y défend aux prêtres de se charger d'un plus grand nombre de messes qu'ils ne pouvaient en célébrer; de commettre d'autres ecclésiastiques pour les dire à un prix inférieur; de partager une seule messe en deux, en trois et même en quatre parties, ce qui s'appelait *missæ bifaciatæ, trifaciatæ, quadrifaciatæ;* de sorte qu'en disant une seule messe, le prêtre recevait le prix de deux, de trois, même de quatre.

[1] *Guillelmus Armoricus de Gestis Philippi Augusti; Recueil des historiens de France,* tom. XVII, pag. 82, 83; — *Cæsar. Heisterbach. historia,* lib. 5, cap. 22; — *Chroniques de France,* vol. 2, fol. 31.

Ce concile défend à ceux qui n'ont point de bénéfices, d'exiger, pour remplir la profession d'avocat, des salaires excessifs; aux moines quêteurs, de faire des sermons; aux curés, de prendre à ferme d'autres cures, ou de donner les leurs en ferme; et à tous ecclésiastiques, d'exiger des legs par testament.

Il est aussi défendu aux moines de porter des gants blancs, des bonnets de coton, des fourrures et des étoffes précieuses, et de sortir de leur couvent pour aller aux écoles. Il est ordonné aux chefs des monastères d'en faire murer les petites portes.

On voit aussi, par les articles de ce concile, que les abbés affermaient leur prévôté, c'est-à-dire la faculté d'administrer les sujets, à des prêtres qui percevaient sur le peuple des contributions féodales; que les moines qui affermaient ces prévôtés en abusaient. « Lorsqu'ils y font « des profits, porte ce concile, ils s'en servent « pour vivre dans la débauche; et si le prix de « la ferme est trop fort, ils emploient *toutes* « *sortes de voies* pour enfler les recettes. »

Aux religieuses, il est défendu d'avoir auprès d'elles des clercs et des serviteurs suspects. Elles ne doivent point être seules lorsque leurs parens les visitent, et ne peuvent sortir pour

aller les voir, qu'accompagnées de personnes discrètes et avec la permission de leur supérieure. Il leur est aussi défendu de danser dans le cloître ni ailleurs.

Les abbesses exigeaient des religieuses qu'elles ne se confesseraient point à d'autres qu'à leurs chapelains, craignant que leurs péchés ne vinssent à la connaissance des prêtres vertueux, c'est pourquoi on enjoint aux évêques de leur choisir des confesseurs.

Ce concile recommande aux prélats d'être modestes dans leurs habits, de ne point proférer de juremens terribles et honteux; leur reproche d'entendre matines dans leur lit, de se livrer au jeu et à la chasse. On y voit que, parmi les personnes attachées au service des évêques et des abbés, étaient un chambellan, un boutillier, un panetier, un sénéchal ou maître d'hôtel. On défend à ces officiers d'abuser de la coutume en se permettant des exactions honteuses, et aux prélats d'avoir à leur suite *des fous pour les faire rire*.

Les évêques étaient tenus de faire, de temps en temps, des visites dans les églises de leur diocèse; ils ne les faisaient point et en exemptaient les prieurs et curés, moyennant une rétribution qu'ils exigeaient d'eux. Le concile

leur défend de recevoir de l'argent pour cet objet, et de se faire payer leur négligence à remplir leur devoir ou leur tolérance pour les abus.

Les canons de l'Église ne permettaient pas qu'on enterrât les *excommuniés* dans les cimetières; mais les évêques transgressaient cette loi pour de l'argent; c'est ce que ce concile leur défend.

Le mariage était interdit aux prêtres, mais les évêques leur permettaient, en payant, d'avoir des concubines : c'est encore ce qui leur est défendu par ce concile.

On y prohibe la *fête des Fous;* prohibition qui prouve que, quoique défendue, cette fête était encore en vigueur [1].

Ces articles, et plusieurs autres que j'omets, attestent l'existence des nombreux et graves abus qui, à cette époque, avilissaient le clergé, abus que ce concile ne parvint point à abolir; car, à cette époque, les décrets des conciles restaient sans exécution.

Le luxe était alors excessif; l'argent, l'or, les pierreries se voyaient avec profusion sur les habits et les harnais des chevaux. Faute d'autre mérite, on se procurait celui-là, qui attirait

[1] *Histoire ecclésiastique* de l'abbé Fleury, tom. XVI, p. 308 et suivantes.

beaucoup de considération; mais cette vaine démonstration de richesses n'était pas l'abondance; on vivait pauvrement à la cour: l'intérieur des palais ne différait guère de celui des chaumières. Il est certain qu'au lieu de parquet, de marbre et de riches tapis, on n'y trouvait que de la paille. C'est ce que prouve une lettre de Philippe-Auguste qui porte une concession faite par ce roi, à l'Hôtel-Dieu, de *toute la paille* qui se trouvait dans sa chambre et dans sa maison de Paris, lorsqu'il quittait cette ville pour aller coucher ailleurs [1].

Il paraît même que cette maison royale était dépourvue de meubles, puisque, chaque fois que le roi entrait à Paris pour y séjourner, il faisait, de vive force, enlever dans les maisons des habitans les meubles qui s'y trouvaient, en vertu du *droit de prise*, dont j'ai parlé et dont j'aurai occasion de parler encore [2].

[1] Voici la pièce littéralement traduite.... « Pour le salut de « notre ame et de celles de nos pères et dans des vues de piété, « nous accordons pour l'usage des pauvres demeurant à la mai- « son de Dieu de Paris, située devant la grande église de Notre- « Dame, *toute la paille* de notre chambre et de notre maison de « Paris, toutes les fois que nous quitterons cette ville pour aller « coucher ailleurs. » (*Histoire de Paris*, par Lobineau et Félibien, tom. I, des preuves, pag. 249.)

[2] *Voyez* ci-dessus, pag. 111, 112.

Philippe-Auguste, pour la sûreté de sa vie menacée, dit-on, par les assassins du Vieux de la Montagne, ou plutôt par une troupe de jeunes gens que Richard, roi d'Angleterre, faisait élever dans l'art de braver la mort en assassinant tous ceux que ce roi leur désignait, s'entoura d'hommes courageux propres à défendre sa personne; ces hommes furent nommés *les Ribauds*. Ils étaient armés de massues; ils veillaient jour et nuit auprès de la personne du roi; et, au premier signal, ils assommaient les gens. Leur chef, qui portait le titre de *roi des ribauds*, avait divers emplois et prérogatives; il conduisait ses *ribauds* à la guerre lorsque le roi s'y trouvait. A Paris, il se tenait à la porte du palais, et n'y laissait entrer que ceux qui en avaient le droit : il jugeait des crimes commis dans l'enceinte du séjour du roi, et, pour l'ordinaire, il mettait ses propres jugemens à exécution. Dans la suite, son emploi se borna à celui de bourreau : il exécutait les sentences du prévôt du palais. Philippe III, dit *le Hardi*, dans une ordonnance, donnée à Vincennes le 23 février 1280, fixe le traitement du *roi des ribauds* à six deniers de gages et une provende, et quarante sous pour robe et un valet à gages. Une autre ordonnance du même roi porte que

« le roy des ribaus aura sa livraison et treize « deniers de gages, et ne mangera point à court « et ne vendra (viendra) en salle s'il n'est « mandé[1]. »

Voici ce qu'on trouve dans la *Somme rurale* sur les attributions de ce roi. L'auteur, après avoir dit que le prévôt doit juger de tous les délits qui se commettent dans le camp du roi ; ajoute : « Et le *roi des ribauds* en a l'exécution, « et s'il advenait que aucun forface, qui soit « mis à exécution criminelle, le prévôt, de son « droit, a l'or et l'argent de la ceinture au mal- « faiteur, et les maréchaux ont le cheval et les « harnois et tous autres hostils, se il y sont; « reservé les draps et les habits quels qu'ils soient « dont ils soient vêtus, qui sont au *roi des ri-* « *bauds* qui en fait l'exécution. Le *roi des ri-* « *bauds*, si se fait, toutes fois que le roi va en « ost ou en chevauchée, appeler l'*exécuteur des* « *sentences et commandements des maréchaux* « *et de leurs prévôts*. Le *roi des ribauds* a, de « son droit, à cause de son office, connoissance « sur tous jeux de dez, berlens et d'autres qu'il « se font en ost et chevauchée du roi ; *item* sur « tous les logis des bourdeaux et des femmes

[1] *Trésor des chartes*, registre 57 ; Ordonnance de l'hostel le roi Philippe père à Monseigneur le roi qui l'ore est.

« bourdelières, doit avoir deux sols la semaine ;
« *item* à l'exécution des crimes, de son droit,
« les vestements des exécutés par justice crimi-
« minelle. »

Du Tillet ajoute aux prérogatives de ce roi celle-ci : *Les filles publiques qui suivaient la cour* étaient tenues de faire, pendant tout le mois de mai, le lit du *roi des ribauds*.

Ainsi le *roi des ribauds* gardait les portes du palais, était bourreau, partageait avec le prévôt les dépouilles des condamnés, et avait l'inspection et la police des jeux de hasard, des maisons de prostitution, ainsi que des femmes publiques qui suivaient ordinairement la cour. Il percevait, suivant Ducange, une contribution de cinq sous sur toutes les femmes adultères [1]. On voit comment alors était composée une partie de la cour des rois de France.

On trouve, dans les comptes publiés par Sauval, qu'il existait encore un *roi des ribauds* au milieu du quinzième siècle. Étienne Musteau, qui mourut en 1448, dans sa maison rue des Juifs, était *roi des ribauds* [2]. Ainsi cette royauté,

[1] *Glossaire de Ducange*, au mot *Ribaldorum rex ;* le *Supplément de dom Carpentier*, au même mot, et *Eclaircissement sur la charge du roi des Ribauds*, par M. de Longuemare.

[2] *Antiquités de Paris*, tom. III, pag. 347.

avec son ignominie, s'est maintenue long-temps.

La prostitution n'emportait point note d'infamie. On voit qu'elle était une profession reconnue, autorisée et soumise à des règles. Les filles publiques qui suivaient la cour, comme on vient de le voir, sous la dépendance du *roi des ribauds*, étaient qualifiées de *prostituées royales*. Geoffroi, prieur de Vigeois, raconte le fait suivant, qui paraît s'être passé sous le règne de Louis IX.

« La reine Marguerite étant à l'église, pen-
« dant que le baiser de paix se donnait entre les
« assistans, voyant une femme décemment ha-
« billée, et la prenant pour une personne ma-
« riée, lui donna le baiser de paix. Cette prin-
« cesse, instruite de sa méprise, se plaignit au
« roi son époux qui défendit aux femmes pu-
« bliques de porter la *chape*, afin qu'à Paris
« les femmes de cette espèce fussent distinguées
« de celles qui étaient légitimement mariées [1]. »

Cette femme est qualifiée, dans ce passage, de prostituée royale (*meretricem regiam*).

Sauval dit que les filles publiques formaient une corporation qui avait ses réglemens; qu'elles célébraient la fête de sainte Madeleine leur pa-

[1] *Chronic. Gaufredi prioris Vosiensis; Nova Bibliotheca manusc. Labbei*, tom. I, pag. 309.

tronne ; qu'elles avaient leurs coutumes ou priviléges, même avant que saint Louis les eût obligées à porter certains habits qui devaient les distinguer des honnêtes femmes [1].

Elles avaient des lieux destinés à l'exercice de leur métier : la rue de Glatigni dans la Cité, appelée le *Val-d'Amour*, à cause des femmes débauchées qui l'habitaient; la rue d'*Arras*, autrefois nommée rue des *Murs*, parce qu'elle avoisinait le mur d'enceinte de Philippe-Auguste. Le *Champ-Gaillard*, les rues *Brise-Miche*, du *Champfleuri*, du *Grand-Huleu*, du *Petit-Huleu*, étaient, pendant cette période, affectées à la débauche publique. Dans la suite, les prostituées occupèrent un plus grand nombre de rues, et furent dispersées dans tous les quartiers.

Les rues et les maisons affectées à la débauche étaient insuffisantes ou trop gênantes pour ses partisans, puisqu'ils s'y livraient dans des places et des lieux publics.

On a vu, à l'article de l'abbaye Saint-Antoine, que les femmes débauchées se prostituaient en public dans les carrefours et dans les rues, *sans vergogne* [2].

[1] *Antiquités de Paris*, par Sauval, tom. II, pag. 617.
[2] *Voyez* ci-dessus *abbaye Saint-Antoine*, pag. 270.

Guillaume-le-Breton, dans sa Philippide, dit que le cimetière des Innocens, avant que Philippe-Auguste l'eût fait clore de murs, était un lieu de prostitution,

Et, quod pejus erat, meretricabatur in illo [1].

Jean de Hauteville, dans son *Architrenius* [2], poëme qu'il composa au commencement du treizième siècle, nous apprend que les masures du palais des Thermes devenaient chaque nuit un asile pour le libertinage.

« L'ombre des murailles de ce palais, ses ré-
« duits obscurs, favorisent les fréquentes dé-
« faites d'une pudeur chancelante, et offrent,
« chaque nuit, aux jouissances de l'amour, un
« abri contre l'œil de la surveillance. »

Les Français de cette époque avaient la mauvaise habitude de jurer sur tous les membres du Christ et des Saints; c'est un reproche que leur fait le pape Innocent III : « Nous sommes
« instruit, dit-il, que c'est une coutume pres-
« que générale parmi les habitans de ce pays,
« de proférer fréquemment, soit dans la colère,
« soit par légèreté, des juremens criminels et

[1] *Philippidos*, lib. I, vers. 441.

[2] *Architrenius*, lib. IV, cap. VIII; — *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, tom. XV, pag. 680, 681.

« horribles ; non-seulement ils ne craignent pas « de jurer par les pieds, par les mains de la divi- « nité; mais encore leur bouche sacrilége va cher- « cher jusqu'aux *membres les plus secrets* du « Christ et des Saints, et ils proclament dans « leurs juremens des choses qu'il ne nous est pas « permis d'écrire [1]. »

[1] *Innocentii III epistolæ, Balusii, edit.* tom. II, pag. 735.

On jurait, dans ce bon vieux temps, *par dieu*, par la *mort dieu*, par le *corps dieu*, par la *tête dieu*, par le *sang dieu*, par le *ventre Dieu*. Ducange nous apprend (au mot *juramentum*, tom. III, col. 1626) que l'on jurait aussi par la *gorge de dieu*, par sa *langue*, par sa *dent*, par sa *chair*, par sa *figure*, par le *poitron* (poitrine) de *dieu sanglant*, par la *forcelle dieu*, par le *faire dieu*, etc. Tous ces jurons, et ceux dont le pape Innocent III fait mention, qualifiés au treizième siècle de *vilains serments*, furent sévèrement prohibés par Saint-Louis, et tombèrent dans la suite en désuétude, soit par l'effet des châtimens rigoureux que ce saint roi infligeait à ceux qui les proféraient, soit plutôt par les progrès de la civilisation ; ce changement se fit avec lenteur et n'est pas aujourd'hui complètement opéré. Cependant, ces juremens reçurent des modifications qui les rendirent moins sacriléges.

On substitua au mot *Dieu*, les syllabes *di*, *dié*, *dienne*, *bleu*, *guieux*, etc. ; au lieu de *pardieu*, *mort dieu*, *tête dieu*, *ventre dieu*, *sang dieu*, etc., on dit, *pardié*, *pardi*, *pardienne ; mort bleu*, *mordienne*, *tête bleu*, *cap de dis*, *ventre bleu*, *sang bleu*, *sang dis*. Dans les conversations familières, au treizième siècle, le juron des femmes était *Diva* (déesse), et celui des hommes, *par l'ame mon père*, ou *foi que dois à l'ame mon père*, ou *foi que dois* à tel saint, et même *par la*

Pour la première fois, en 1187, l'histoire fait mention d'une fête ou réjouissance publique, célébrée à l'occasion de la naissance d'un fils de Philippe-Auguste. La joie manifestée par les Parisiens fut-elle sincère? On ne peut le dire, parce que, suivant l'usage, cette joie fut commandée. Quoi qu'il en soit, ces réjouissances durèrent pendant sept jours; des flambeaux de cire illuminaient les rues de Paris, et répandaient une clarté qui, suivant le louangeur Rigord, surpassait celle du jour.

Ce jeune prince, objet d'une fête aussi rare, fut, en 1191, attaqué d'une dyssenterie violente qui fit désespérer de sa vie. La science des médecins était impuissante; on eut recours à ces processions que les païens nommaient *nudipedalia*. Les moines de Saint-Denis partirent de leur abbaye, munis de leurs plus précieuses reliques, du *bras de saint Siméon*, du *saint clou* de Notre-Seigneur, et de la *sainte couronne d'épine*, qui n'était pas la seule, puisqu'il existait depuis long-temps, dans l'église de Saint-

foi de mon corps. On jure encore dans quelques départemens *par mon ame*, et presque dans toute la France, *par ma foi*. Mais ces jurons, et ceux dont on use aujourd'hui, sont innocens, si on les compare à ceux qu'on proférait aux douzième et treizième siècles; en fait de juremens grossiers et sacriléges, nos *bons aïeux* sont incontestablement nos maîtres.

Germain-des-Prés, une portion considérable de cette couronne, que Saint-Germain lui-même avait donnée à cette église, puisque saint Louis acheta dans la suite une autre sainte *couronne d'épine* toute entière, et la paya fort cher à l'empereur d'Orient [1].

Les moines, arrivés à l'église de Saint-Lazare, y trouvèrent l'évêque de Paris avec son clergé et celui de toutes les églises paroissiales de cette ville. De là, tous, *les pieds nus*, suivis d'un immense cortége de Parisiens et d'écoliers, ils partirent, et cheminèrent vers l'île de la cité de Paris. La procession arriva au palais, où gisait le prince malade. On lui fit successivement baiser toutes les reliques, et on les lui appliqua sur les parties de son corps où il ressentait de la douleur. La cérémonie terminée, chacun se retira; et des écrivains du temps assurent que, dès ce moment, on jugea que la maladie du jeune prince n'aurait point de suite fâcheuse.

Tels étaient les grands moyens curatifs de cette époque : les reliques étaient le grand spécifique.

[1] *Histoire de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés*, par dom Bouillart, pag. 8, et ci-dessous, l'article *Sainte-Chapelle*.

Dans la procession qu'en 1206 firent les moines de Saint-Denis, à l'occasion d'une inondation de la Seine, on vit aussi figurer la relique de la *sainte couronne*.

Si l'on en excepte quelques *jongleurs*, *baladins*, *trouverres*, *ménétriers* ambulans, qui chantaient ou récitaient leurs poésies ou celles des autres, il n'y avait point de spectacle à Paris. Philippe-Auguste n'aimait ni leurs chants ni leurs contes; il blâmait les seigneurs qui les accueillaient et leur faisaient présent d'habits précieux : il prit le parti de donner ses vieux vêtemens aux pauvres, et disait que « celui qui « donne aux ménétriers fait un sacrilége (sa- « crifice) au diable [1]. »

[1] *Recueil des historiens de France*, tom. XVII, pag. 363. Voici ce qu'en disent les Chroniques de France que je vais traduire en français moderne : « Quelquefois des jongleurs, ou « *gouliars* et autres espèces de ménétriers s'assemblent dans « les cours des maisons appartenant à des bourgeois, à des « princes ou hommes riches, et déploient tous leurs talens, « toute leur adresse, pour avoir de l'argent, des robes ou « quelques joyaux, en chantant ou en récitant des contes, *con- « tant nouveaux mots*, *nouveaux dits* et *nouvelles risées de « diverses guises*, et prodiguant les louanges aux hommes ri- « ches, afin de les séduire.

« Nous avons vu quelquefois des hommes riches se donner « beaucoup de soins, faire de grandes dépenses pour avoir, « dans une fête, un habit (une robe) extraordinaire qui pou- « vait coûter vingt ou trente marcs d'argent, et, après l'avoir « porté cinq ou six fois, le donner aux ménétriers. Le prix de « cette robe aurait fait, pendant un an, vivre vingt ou trente « pauvres. (*Chroniques de France*, tom. II, fol. 11, verso.)

Les lettres et les arts firent, sous le règne de Philippe-Auguste, quelques progrès qui en amenèrent d'autres; mais on apprit plus à parler qu'à penser; et les coutumes de la barbarie se maintinrent.

PÉRIODE VII.

PARIS DEPUIS LOUIS VIII JUSQU'A PHILIPPE IV, DIT LE BEL.

§ Ier.

Paris sous Louis IX, dit Saint-Louis.

Le 8 novembre 1226, Louis IX, à l'âge de douze ans, succéda à son père Louis VIII. Blanche de Castille, sa mère, fut régente pendant sa minorité. Cette femme était belle, impérieuse et douée d'un caractère très-énergique qui dégénérait quelquefois en tyrannie ou en méchanceté. Elle ne pouvait souffrir que le roi, son fils, vît pendant le jour sa femme, Marguerite de Provence. Cette contrariété détermina ces jeunes époux à user de plusieurs stratagèmes pour se réunir à l'insu de la reine-mère [1].

Louis IX fut le premier roi de la troisième

[1] Le jeune roi, confiné dans une chambre située au-dessus de celle qu'occupait son épouse, profitait de l'absence de sa mère pour franchir la porte et appeler Marguerite qui sortait aussitôt de la sienne; les deux époux, sans se voir, se parlaient par un escalier à vis. Quelquefois l'un se hasardait d'aller dans la chambre de l'autre; alors les huissiers, placés aux portes des deux chambres, sentinelles gagnées, à l'arrivée de la reine-

race qui montra dans sa conduite des mœurs régulières et des principes de justice et de probité. Il sentit les vices du gouvernement féodal, et voulut abolir ses plus odieuses coutumes, telles que les combats judiciaires et autres; mais, s'il n'eut pas assez de force pour faire ce bien, il eut le courage de le proposer. Ses lois, connues sous le titre d'*établissement*, malgré les déplorables concessions qu'elles font aux usages désordonnés du siècle, tendent constamment vers un meilleur état de choses. Son courage égalait sa moralité. Il aurait mérité d'être proclamé le meilleur des rois, si la barbarie des institutions et celle des mœurs et des habitudes de son temps n'eussent rétréci ses conceptions, contrarié ses bonnes intentions, et s'il eût eu d'autres instituteurs que des moines. Ils en firent un superstitieux, un fanatique; ils en firent presque un moine, et parvinrent à lui inspirer la plus aveugle confiance.

mère, frappaient la porte avec leurs verges : à ce signal convenu, l'époux, qui s'était déplacé, se retirait promptement dans sa chambre.

Un jour Marguerite était malade; Louis alla la visiter : la reine-mère le mit hors de sa chambre. *Vous ne fetes riens ici*, lui dit-elle; alors Marguerite s'écria : *Vous ne me laisserez donc voir mon seigneur ni morte ni vive.* (*Histoire de saint Louis*, édit. de 1761, pag. 126, 127.)

Dirigé par de tels maîtres, il disait : « On ne « doit point discuter sur la loi chrétienne avec « ceux qui n'y croient pas ; cela n'est permis « qu'aux ecclésiastiques instruits : mais un « laïque, lorsqu'il entend médire de cette loi, « ne doit répondre qu'en enfonçant son épée « dans le ventre de son adversaire, tant qu'elle « peut y entrer[1]. »

Ce trait, et quelques autres que je pourrais citer, prouvent que saint Louis était l'élève des moines, et suivait leurs principes plutôt que ceux de l'Évangile qui leur sont opposés.

Tous les vendredis, et tous les jours de fête, il se confessait, et se faisait ensuite donner le fouet par son confesseur, qui souvent traitait sans ménagement ses épaules royales[2].

[1] *Histoire de saint Louis*, par Joinville, édit. de 1761, p. 12.

[2] Il avait eu des confesseurs qui le traitaient rudement, et lui déchiraient la peau ; il ne s'en plaignit pas : maais voyant que frère Geoffroi de Beaulieu agissait avec plus de ménagement, il lui en fit l'observation en badinant. (*Annales de saint Louis*, par Guillaume de Nangis ; — *Histoire de saint Louis*, édition de 1761, pag. 239, 369, 441.)

Ce roi portait toujours, dans son aumônière pendue à sa ceinture, sa discipline à cinq chaînes de fer, afin de pouvoir s'en servir au besoin. Cette discipline, renfermée dans une boîte d'ivoire, a été long-temps conservée dans l'abbaye du Lis.

Montfaucon, dans ses *Monumens de la Monarchie française*, a donné la gravure d'une peinture d'un des vitraux de l'abbaye

Tous les jours, il veillait, priait, jeûnait, se macérait et s'abstenait comme le faisaient les moines. Il poussa si loin le zèle pour la vie monastique, que, tout roi qu'il était, il forma le projet de se faire jacobin. On lit, dans la vie de ce prince, par le confesseur de la reine Marguerite, que Louis IX, plusieurs années avant sa mort, « inspiré par son zèle religieux, prit « la ferme résolution, dès que son fils aurait « atteint l'âge de majorité, et si sa femme ne « s'y opposait point, d'entrer dans un couvent « de moines. Il fit part de son projet à la reine, « en lui recommandant de le tenir secret ; mais « cette princesse lui déclara qu'elle n'y consen- « tirait jamais, lui remontra qu'en renonçant « à la couronne pour se faire moine, il se pri- « vait de la faculté d'être utile, de maintenir « son royaume en paix, et de le faire pros- « pérer[1]. »

de Saint-Denis : saint Louis y était représenté nu, de la tête jusqu'à la ceinture, devant un moine qui le fustigeait. C'était alors l'usage général : les confesseurs fustigeaient, dans l'église même, le dos de leurs pénitens et de leurs pénitentes. *Voyez* le *Glossaire de Ducange*, aux mots *Pœnitentiæ*, *Flagellatio*, etc.

[1] Suivant d'autres monumens historiques, la reine ne garda point le secret sur le projet de son royal époux ; elle appela ses enfans, et, en présence du duc d'Anjou, frère du roi, leur dit : *Aimez-vous mieux être fils d'un prêtre que d'être fils d'un roi ?*

Une femme, nommée Sarrète, l'apostropha dans son palais, en lui disant qu'il était indigne d'être roi. *Tu es, tant seulement, roi des frères mineurs, frères prêcheurs, des prêtres et des clercs; grant domage est que tu es roi de France*, etc. Saint Louis empêcha ses sergens de battre et de chasser cette femme audacieuse, et répondit avec humilité : *Vous dites vrai, je suis indigne d'être roi*[1].

Il fut souvent dupe de sa crédulité. L'empereur grec lui vendit extrêmement cher de prétendues reliques, dont quelques-unes existaient déjà en France. La couronne d'épines, si vénérée, se trouvait déjà dans l'abbaye de Saint-Denis, comme je l'ai fait observer[2].

Ce roi ne fut heureux dans presque aucune de ses entreprises; ses lois furent sans force contre les habitudes féodales; celles qu'il fit pour la réforme des mœurs n'eurent qu'une exécution transitoire : il voulut faire des hommes-pieux,

Apprenez, ajouta-t-elle, *que les jacobins ont tellement fasciné l'esprit de votre père qu'il veut abdiquer la couronne pour se faire prescheur et prestre.* A ces mots, le duc d'Anjou s'emporta contre le roi et contre ces religieux; et le fils aîné du monarque jura par saint Denis, que, lorsqu'il serait roi, il ferait chasser tous les moines mendians.

[1] *Vie de saint Louis*, édition de 1751, pag. 366.

[2] *Voyez* ci-dessus, tom. II, pag. 319, 361.

il fit des hypocrites. Ses deux expéditions de croisades, toutes deux malheureuses, toutes deux funestes à son pays et à lui-même, si elles offrent des témoignages éclatans de sa persistance et de son courage, donnent aussi le droit de lui reprocher d'être venu, deux fois de suite, échouer sur le même écueil.

Ses ordonnances contre les Juifs, contre les blasphémateurs, sont celles d'un tyran, d'un fanatique [1].

Il fonda un très-grand nombre de monastères; son règne fut l'âge d'or des communautés religieuses, mais la plupart de ces pieuses fondations contribuèrent plus au scandale qu'à l'édification publique. Paris eut une bonne part à ce genre de libéralité. On doit aussi à ce roi quelques institutions utiles. Aucun de ses prédécesseurs n'avait donné autant d'exemples de sollicitude pour les pauvres. Il fonda divers hôpitaux, et augmenta les biens de plusieurs autres. Voici la notice des établissemens faits dans cette ville pendant le cours de son règne.

Sainte-Catherine-du-Val-des-Écoliers, maison religieuse, située rue Saint-Antoine sur

[1] *Voyez* ci-après, dans la présente période, § IV, *État civil de Paris*.

Digitized by Google

[illegible] des [illegible] expéditions de [illegible] malheureuses, toutes [illegible] funestes à son [illegible] lui-même, et elles [illegible] des [illegible] de sa possession et de [illegible] aussi le droit [illegible] deux fois de suite, [illegible]

[illegible] contre les [illegible] d'un fa-[illegible]

[illegible] grand nombre de monastères; [illegible] l'âme d'or des communautés reli-[illegible] départ de ces pieuses fondations [illegible] plus un scandale qu'à l'édi-[illegible] une femme parle ce [illegible] quelques [illegible] ne [illegible] solliciter [illegible] ici [illegible]

[illegible]

Ste CATHERINE DU VAL DES ÉCOLIERS.

Biblioteca Nazionale
NAPOLI
V. B. III

Digitized by Google

l'emplacement du marché actuel de *Sainte-Catherine*. Cette institution a deux causes coïncidentes. La première se trouve exposée dans les inscriptions suivantes, qui se lisaient sur l'ancien portail de l'église de cette maison :

A la prière des sergens d'armes, monsieur saint Loys fonda ceste église, et y mist la première pierre. Ce fust pour la joie de la vittoire qui fust au pont de Bovines, l'an 1214.

Les sergens d'armes pour le temps gardaient ledit pont, et vouèrent que, si Dieu leur donnait vittoire, ils fonderaient une église en l'honneur de madame sainte Katherine; ainsi fust-il.

Outre ces inscriptions on voyait, sur le même portail, un bas-relief représentant d'un côté Louis IX entre deux sergens d'armes, et, de l'autre, un chanoine régulier revêtu de sa chape, entre deux hommes armés de la tête aux pieds.

La seconde cause résulte de la résolution formée, dans le même temps, par les chanoines du Val-des-Écoliers, au diocèse de Langres, d'établir une maison à Paris, pour que les jeunes gens de leur ordre pussent suivre les leçons de l'Université. Ils s'étaient déjà fait donner en 1228, par un bourgeois de Paris, un terrain de trois arpens, situé près de la place *Baudet*.

Pierre de Brenne leur concéda aussi un champ contigu.

Alors les sergens d'armes, pensant à accomplir leur vœu, s'accordèrent avec les chanoines du Val-des-Écoliers; et ils bâtirent, sur le terrain de ces chanoines, l'église de Sainte-Catherine. L'évêque de Paris, après quelques difficultés, consentit, en 1229, à cet arrangement, et l'église fut bâtie vers cette même année. Elle servit aux sergens d'armes et aux chanoines réguliers.

Quoique la maison de *la Culture-Sainte-Catherine*, comme on la nommait, fût riche par elle-même et par les bienfaits de saint Louis, ceux qui l'habitaient n'étaient pas fiers, et ne craignaient pas d'aller chaque jour demander l'aumône dans les rues de Paris.

Rutebœuf leur en fait le reproche dans sa pièce des Ordres de Paris.

> Li vau des escoliers m'enchante,
> Qui quierent pain et si ont rante,
> Et vont à cheval et à pied.

Il se plaint aussi de leur ingratitude envers l'Université, qui les avait admis dans son sein, et qui n'en éprouva que de mauvais procédés.

Cette maison, ayant cessé d'être collége, fut habitée par des prêtres dont le déréglement était

extrême. Le cardinal de La Rochefoucaud les réforma en 1629, et y introduisit plusieurs chanoines de la réforme de Sainte-Geneviève. L'abbé du Val-des-Écoliers s'en plaignit; mais, en 1636, il consentit à la réunion de son ordre à celui de la congrégation de Sainte-Geneviève.

Cette maison, gouvernée par un prieur, servait de noviciat à ceux qui aspiraient au titre de chanoine régulier.

Son portail, quoique dans de petites dimensions, était un modèle du vrai beau en architecture; il fut élevé sur les dessins du célèbre François Mansard [1].

Dans l'église fut inhumé Antoine Sanguin, cardinal, décédé en 1559 [2].

En 1767, on transféra les chanoines réguliers de cette maison dans celle des Jésuites, rue Saint-Antoine; et en 1782 les bâtimens de Sainte-Catherine furent démolis. Sur l'emplacement on a établi un marché, appelé *Marché de Sainte-Catherine*, dont M. d'Ormesson, contrôleur-géné-

[1] *Voyez* planche 20.

[2] Cet Antoine Sanguin, grand-aumônier de France, et qu'on nommait le *cardinal de Meudon*, avait un fils naturel, appelé Richard Sanguin. Dans les registres du parlement est mentionné un arrêt de cette cour, du 23 novembre 1560, portant que Richard Sanguin, fils naturel du cardinal de Meudon, sera payé de cent livres de pension, à lui léguées par ledit feu cardinal.

ral des finances, posa la première pierre le 20 août 1783.

Au commencement du quinzième siècle, près de l'église de Sainte-Catherine-du-Val-des-Écoliers, un pionnier trouva deux petites figures d'ours en or [1].

Saint-Nicolas-du-Chardonnet, église paroissiale, située rue Saint-Victor, au coin de celle des Bernardins. Une chapelle, fondée en 1230 dans le clos du Chardonnet, donna naissance à cette église, qui, quinze ans après, fut érigée en paroisse.

En 1656, on entreprit la reconstruction de l'église; les travaux, bientôt suspendus, furent repris en 1705, et achevés en 1709, à l'exception du portail, qui est resté sans être terminé.

L'intérieur est orné de pilastres composites dont les chapiteaux n'ont qu'un rang de feuilles d'acanthe, et dont les socles sont revêtus en marbre. Le chœur est pavé de marbre, et le maître autel est surmonté d'une gloire d'un bon effet.

Parmi plusieurs monumens sépulcraux, on remarquait, dans cette église, celui de Jérôme Bignon, mort en 1656; et, dans la chapelle de

[1] *Antiquités de Sauval*, tom. III, pag. 268.

Saint-Charles, celui de la mère de Charles Lebrun, peintre célèbre. Ces tombeaux furent transférés au Musée des monumens français pendant la révolution; en 1820, on replaça dans cette église les tombeaux de Le Brun et de sa mère.

Le 16 février 1818, on a transporté dans cette église le corps du poète Santeuil, mort à Dijon en 1697 [1]. Ce corps fut d'abord déposé à Saint-Étienne-de-Dijon, puis transféré à Paris, à l'abbaye de Saint-Victor, dont il était chanoine. Lors de la démolition de cette abbaye, le cercueil de ce poëte fut déposé dans l'église des ci-devant Jésuites, rue Saint-Antoine. Ce corps, après avoir souvent changé de place, obtiendra sans doute, dans l'église de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, un asile stable. Son épitaphe, composée par Rollin, et gravée sur une table de marbre, a été rétablie.

L'église de Saint-Nicolas-du-Chardonnet est

[1] Il avait suivi le duc de Bourbon dans son gouvernement de Bourgogne. Étant à table, le duc versa furtivement dans son verre une forte dose de tabac d'Espagne. Le poète, sans se douter de cette espiéglerie de prince, avala le vin et le tabac, et fut attaqué d'une violente colique, dont on ne put le guérir. Qu'allait-il faire avec des princes? Plusieurs écrivains attribuent cette méchanceté au prince de Condé, dit *le Grand*.

la première succursale de Saint-Étienne-du-Mont, douzième arrondissement.

Jacobins de la rue Saint-Jacques. J'ai parlé, dans la période précédente, de l'origine de ce couvent de *dominicains* ou *frères prêcheurs*. Saint Louis vit avec satisfaction prospérer cette nouvelle colonie de religieux mendians. Ils n'avaient point de bâtimens convenables ; ce roi leur donna une partie de l'amende à laquelle il avait condamné Enguerrand, seigneur de *Coucy*, coupable d'avoir fait pendre trois jeunes écoliers qui s'amusaient à chasser dans ses bois : avec cette partie d'amende il fit bâtir les écoles et le dortoir de ces religieux. Il leur donna de plus l'emplacement d'un hôpital voisin et quelques vieux bâtimens pour accroître leurs enclos; les autorisa à prendre dans ses forêts des bois propres à construire la charpente de leur dortoir et réfectoire, et choisit pour son confesseur un des religieux de cette maison, frère Geoffroi de Beaulieu, qui, suivant l'usage du temps, le fustigeait avant de l'absoudre.

Ce roi établit dans son royaume un grand nombre de couvens de cet ordre qu'il affectionnait par-dessus tous les autres. En donnant aux religieux jacobins des marques si éclatantes de

[illegible] succursale de Saint-[illegible] [illegible] douzième arrondissement.

[illegible] Saint-Jacques. J'ai parlé; [illegible] ou *frères* [illegible] [illegible] prospérité [illegible] [illegible] [illegible] une partie de l'amende à [illegible] [illegible] [illegible] trois jeunes [illegible] [illegible] à chasser dans ses bois; [illegible] il fit bâtir [illegible] [illegible] Il leur donna de plus [illegible] d'un hôpital voisin [illegible] [illegible] pour accroître leurs [illegible] [illegible] forêts de [illegible] [illegible] la charpente de leur [illegible] [illegible] confesseur [illegible] [illegible] frère [illegible] [illegible] l'usage du temps [illegible] [illegible]

[illegible] son royaume [illegible] [illegible] ordre qu'il affectionne [illegible] [illegible] marques si peu toutes de

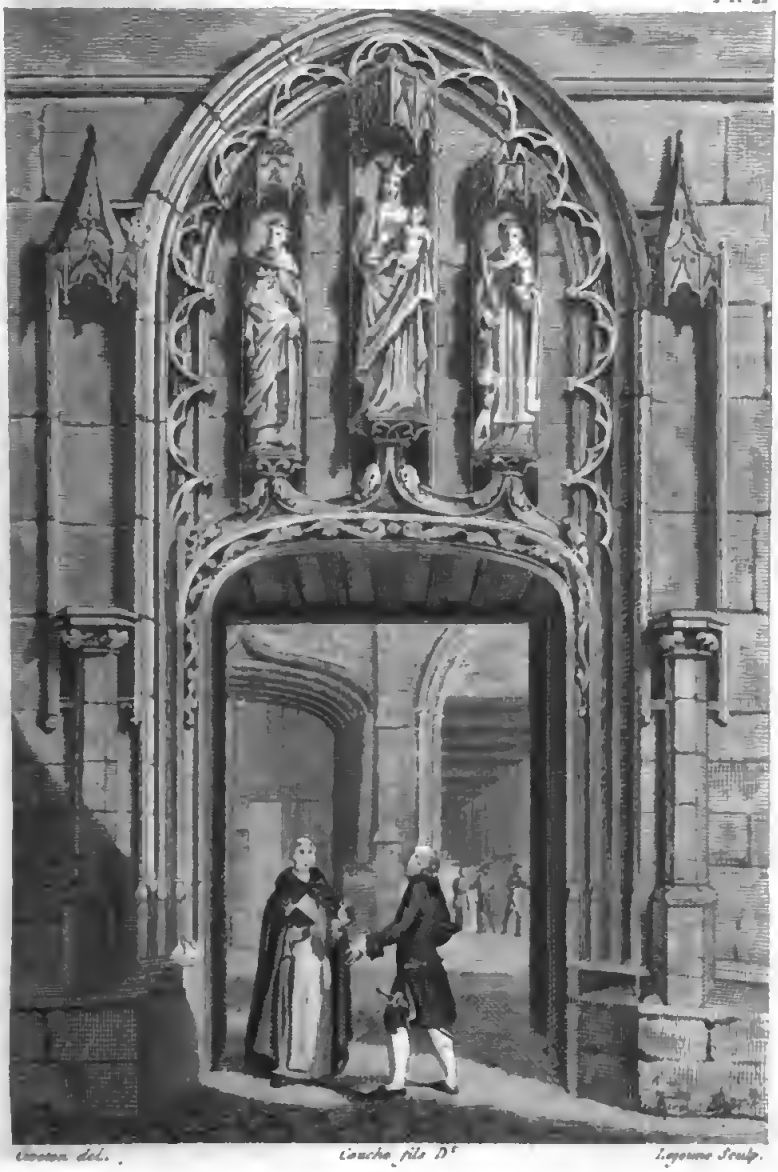

Civeton del. Couche fils Dt Legouvé Sculp.

COUVENT DES JACOBINS RUE St JACQUES

Principale entrée.

13e

Biblioteca Nazionale V. E. III NAPOLI

Digitized by Google

sa bienveillance, il ne prévoyait pas que, dans la suite, un moine de ce couvent poignarderait un de ses descendans, le roi Henri III.

Ces moines, fiers de la prérogative de prêcher, de confesser et de fouetter les rois, repoussèrent avec indignation les injonctions qu'en 1253 leur fit l'Université, et frappèrent les bedeaux qui venaient leur signifier un décret de la part de cette corporation. Le recteur et trois maîtres ès arts se présentèrent ensuite dans le monastère des jacobins ; ils furent battus et chassés comme leurs bedeaux : de là naquit entre les jacobins et l'Université une inimitié constante, qui, à chaque occasion, éclatait par des explosions terribles et toujours scandaleuses. Nous en parlerons à l'article *Université*.

La fierté de ces moines ne les empêchait pourtant pas d'aller, tous les matins, solliciter à grands cris la charité des Parisiens, et demander l'aumône dans les rues. Une pièce de vers, intitulée les *Crieries de Paris*, porte :

> Aux frères Saint-Jacque, pain,
> Pain, por Dieu, aux freres menors.

Le poëte Rutebœuf, qui écrivait au treizième siècle, dans sa pièce intitulée *les Ordres de Paris*, nous représente les jacobins comme une com-

munauté puissante et riche. « Ils disposent à la « fois, dit-il, de Paris et de Rome, et sont rois « et pape; ils ont acquis beaucoup de biens, « car ils damnent les âmes de ceux qui meurent « sans les faire leurs exécuteurs testamentaires; « ils veulent qu'on les croye des apôtres, et ils au- « raient besoin d'aller à l'école.... Personne n'ose « dire la vérité sur leur compte, dans la crainte « d'être assommé, tant ils se montrent haineux « et vindicatifs. Il serait dangereux d'en parler « avec ma liberté ordinaire; je me borne donc « à dire qu'ils sont des hommes [1]. »

Autorisés par la cour de Rome, eux et les cordeliers étaient les plus achalandés des confesseurs; mais ils se faisaient payer cher leur absolution. Dans un ouvrage du quatorzième siècle, on parle d'une femme qui dissipe en folles dépenses les biens de son mari, « et les des- « pend à moult de manieres, y est-il dit, tant « à son ami, en vieilles maq...., qu'à son con- « fesseur, qui sera un *cordelier* ou un *jacobin*, « qui aura une grosse pension pour l'absoudre « chacun an; car tels gens ont toujours le pou- « voir du pape [2]. »

La dissolution et les désordres s'introduisi-

[1] *Fabliaux*, édition de 1808, tom. II, pag. 294, 295.

[2] *Les quinze Joies du mariage*, 7e. Joie, pag. 108, 109.

rent, à plusieurs reprises, dans ce couvent. On employait ordinairement contre ce mal un remède qui n'avait que des effets momentanés : on chassait les moines déréglés, et on les remplaçait par d'autres dont les mœurs plus recommandables finissaient par se corrompre : le vice était dans l'institution.

En 1501, on tenta d'introduire la réforme parmi les jacobins; ils refusèrent de s'y soumettre. On les chassa de leur couvent ; ils y revinrent bientôt armés et accompagnés de douze cents écoliers qu'ils avaient recrutés : ils firent le siége de leur propre maison, « y entrèrent et y « commirent de grands excès, dit Jean Dauton; « ils battirent leur gardien qui là se trouva. « Grands murmures et scandales furent pour « cette affaire, lors à Paris.... Mais ils vidèrent « la ville, et ainsi s'en allèrent les pauvres ja- « cobins vagabonds et dispers [1]. »

L'église de ce couvent n'avait dans sa construction rien de remarquable : le portail offre le genre d'architecture de ce temps, et n'est pas sans beauté [2]. Cette église était ornée de quelques tableaux, et d'un très-grand nombre de tombeaux en marbre recouverts de la figure couchée des

[1] *Histoire de Louis XII*, par Jean Dauton, pag. 330, 331.
[2] *Voyez* planche 21.

défunts : on y voyait ceux des chefs des trois branches qui ont régné en France, de celle de Valois, d'Évreux et de Bourbon, tels que le tombeau de Charles, comte de Valois, chef de la branche de ce nom qui a régné en France pendant deux cent soixante ans; celui de Louis d'Évreux, et celui de Robert, sixième fils de saint Louis, qui fut obligé, en épousant Béatrix de Bourgogne, unique héritière de Bourbon, de prendre les armes et le nom de cette dernière famille. Il mourut en 1317.

Devant le grand autel était le tombeau d'Humbert II de La Tour-du-Pin, dernier dauphin du Viennois, qui, après la mort de son fils, abdiqua sa souveraineté en faveur des fils aînés des rois de France : c'est depuis cette abdication, faite en 1348, que ces fils aînés ont porté le titre de *dauphin*. Humbert se fit moine et prêtre, fut ensuite élevé à la dignité de patriarche d'Alexandrie et d'administrateur perpétuel de l'archevêché de Reims. Il mourut à Clermont en Auvergne; et son corps, transporté à Paris, fut inhumé dans cette église, auprès de Clémence sa tante, reine de France.

Dans la nef était le monument funéraire et le buste de Jean Passerat, professeur au collége Royal, auteur de plusieurs poésies latines et

françaises, et d'autres ouvrages en prose. Il contribua, avec beaucoup d'autres, à la composition de la fameuse satire *Ménippée :* il qualifiait les ignorans de *semi-hommes*. Il composa son épitaphe, qui se termine par ce vers :

Veni, abii; sic vos venistis, abibitis omnes.

Il mourut le 14 septembre 1602.

Dans la même partie de cette église était le monument de George Critton, Écossais, savant docteur en droit civil et canon, professeur au collége Royal.

Dans une chapelle particulière, on voyait les tombeaux et épitaphes de la famille de Dormi [1].

La plupart des tombeaux de cette église ont

[1] Le tombeau de Claude Dormi, évêque de Boulogne, était le plus apparent de cette chapelle : on y voyait sa figure en marbre, à genoux, les mains jointes, accompagnée d'une longue et très-louangeuse épitaphe.

Au mois de juillet 1604, il fut soupçonné d'avoir fait quelques charmes et sorcelleries contre la vie de Henri IV. Les fréquentes et mystérieuses visites qu'il faisait à une demoiselle, appelée Montpellier, firent naître ces soupçons. Cette demoiselle et lui furent arrêtés et conduits à la Bastille. On fit une exacte perquisition dans les papiers de l'un et de l'autre ; on n'y trouva que des lettres d'amour et de galanterie. Dès que l'on fut convaincu que Claude Dormi s'occupait de toute autre chose que de sorcellerie, il fut, ainsi que sa maîtresse, mis en liberté. (*Journal du règne de Henri IV*, tom. III, pag. 226, 227.)

été transférés au Musée des monumens français.

Dans le cloître fut enterré Jean de Meung, surnommé *Clopinel*, parce qu'il était boiteux; il est auteur d'une partie du fameux *Roman de la Rose*, ouvrage fatigant à lire, mais très-instructif pour ceux qui veulent connaître les mœurs, les usages et surtout les opinions des treizième et quatorzième siècles [1].

Dans cette église était la célèbre *Confrérie du Rosaire* ou du *Chapelet*, mode de prier, inconnu aux premiers chrétiens, mis en vogue par saint Dominique, et que les Croisés imitèrent des religions de l'Orient : depuis Constantinople jusqu'en Chine cette pratique est en usage. Les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem et du

[1] Ce fut Jean de Meung qui, dans son roman de la Rose (vers 9576), fit, contre les dames, ces vers injurieux et grossièrement exprimés :

Toutes êtes, serez ou futes
De fait ou de voulentez putes,
Et qui très-bien vous chercheroit
Toutes putes vous trouveroit.

On raconte que, pour se venger de cette injure, les filles de la reine, chacune armée d'une poignée de verges, le saisirent, et s'apprêtaient à lui donner le fouet. Le poëte les désarma en leur disant : *J'y consens, à condition que la plus grande pute de vous donnera le premier coup*. Brantôme dit avoir vu une vieille tapisserie où cette scène était représentée. (*Voyez* Roman de *la Rose*, tom. IV, pag. 24 et 25.)

Temple, ne sachant pas lire, au lieu de l'office auquel ils étaient obligés, récitaient le chapelet, à l'imitation des Musulmans. Cette manière d'intercéder Dieu, en répétant toujours la même prière, était fort ancienne, puisqu'on la trouve prohibée dans le chapitre VI de l'Evangile selon saint Mathieu.

Ce monastère a produit quelques prédicateurs plus zélés que raisonnables : il a aussi produit Jacques Clément, assassin du roi Henri III, et Edmond Bourgoing, prieur de cette maison, instigateur, apologiste de ce meurtre, et qui, de sa propre autorité, mit le meurtrier au rang des saints.

En 1780, l'église, le cloître et autres bâtimens des jacobins menaçaient ruine : on transféra les objets les plus précieux qu'ils contenaient dans d'autres bâtimens, et on célébra l'office dans la salle de l'école de Saint-Thomas.

En 1790, l'ordre a été supprimé; l'emplacement, réservé pour des embellissemens projetés dans ce quartier, n'a point été vendu : le gouvernement, pendant les années 1816, 1817, a ordonné des réparations aux bâtimens, dans le dessein d'en faire une prison d'essai ou une maison de refuge; en attendant, on y a placé des frères ignorantins.

Je parlerai des autres couvens de jacobins établis dans la suite à Paris.

Cordeliers ou Frères mineurs de l'ordre de Saint-François, situés rue des Cordeliers, dite aujourd'hui rue de l'École de Médecine, au coin de celle de l'Observance. Une colonie de religieux de Saint-François-le-Séraphique vint en 1217 à Paris, et eut beaucoup de peine à s'y fixer convenablement. Philippe-Auguste, qui n'aimait guère les moines, vit avec autant d'indifférence l'arrivée des Frères mineurs de Saint-François, qu'il avait vu celle des Frères prêcheurs de Saint-Dominique.

Les frères de Saint-François, qu'on appela *Cordeliers*, parce qu'à l'exemple de leur patron ils portaient une corde en guise de ceinture, parvinrent avec beaucoup de peine à obtenir de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés un emplacement qui lui appartenait. Cet emplacement ne leur fut point donné, mais prêté, en payant un prix de location, et à condition que les moines nouveaux-venus n'auraient ni cloches, ni cimetière, ni autel consacré.

Les cordeliers passèrent plusieurs années dans cet état précaire et assujétissant : ils s'adressèrent à saint Louis, le grand protecteur des re-

ligieux, qui parvint à déterminer l'abbé de Saint-Germain-des-Prés à se montrer moins rigoureux à l'égard des cordeliers : dès lors il leur fut permis d'avoir des cloches et un cimetière. En 1234, le roi abandonna à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés une rente de cent sous que cette abbaye lui payait, à condition qu'elle céderait aux cordeliers un grand bâtiment où ils se logèrent. Cette abbaye leur permit, en 1240, d'acquérir deux pièces de terre qui leur convenaient. Dans la suite, saint Louis, avec une partie de l'amende de dix mille francs qu'il fit payer à Enguerrand de Coucy, fournit aux frais de la construction de l'église, et autorisa les cordeliers à couper, dans ses forêts, les bois nécessaires à la charpente. Cette église fut dédiée, en 1262, sous le titre de *Sainte-Madeleine*.

Enfin, grâce à saint Louis, les cordeliers furent solidement établis. En rapportant tous les traits qui caractérisèrent ces religieux, j'irais trop au delà des bornes que je me suis prescrites; en les passant sous silence, j'ôterais aux lecteurs les moyens d'apprécier le mérite de leur institution. Entre ces deux partis, j'adopte le terme moyen : j'indiquerai succinctement les traits principaux qui peuvent suffire à faire connaître les mœurs des cordeliers de Paris.

A peine furent-ils tranquilles possesseurs de leur établissement, que, de concert avec les jacobins, ils cherchèrent à empiéter sur les droits de l'Université, à envahir son autorité. Il s'éleva entre ces moines et ce corps enseignant des querelles très-vives et toujours alors accompagnées de violences et de coups, querelles que l'entremise du roi Saint-Louis et celle de plusieurs papes ne purent jamais entièrement assoupir.

Les cordeliers, en guerre avec l'Université, le furent bientôt entre eux. Au commencement du quatorzième siècle, il s'éleva dans ce couvent, ainsi que dans plusieurs autres du même ordre, deux partis acharnés l'un contre l'autre : *les spirituels* et *les conventuels*. L'objet de cette grave querelle consistait dans la distinction des mots *propriété* et *jouissance*, appliqués aux aumônes qu'ils recevaient. Les *spirituels* soutenaient qu'ils n'étaient pas propriétaires du pain et autres choses qu'on leur donnait, parce que la règle leur défendait de posséder; et les *conventuels*, au contraire, prétendaient que ce pain était leur propriété. On étendit l'objet de la question jusque sur les biens-meubles légués à ces moines. Les papes Nicolas III et Jean XXII la décidèrent tour à tour dans un sens opposé.

Cette question ridicule, née du défaut de raison, de l'oisiveté des cloîtres et d'une vicieuse rédaction de la règle des cordeliers, fut débattue avec toute la chaleur qu'on pourrait apporter dans des intérêts de la plus haute importance. Les *conventuels* parvinrent, en 1318, à faire condamner au feu, dans la ville de Marseille, quatre frères *spirituels*.

Dans le même temps une question tout aussi grave agitait les cordeliers de France. Il s'agissait des dimensions de l'habit qu'avait porté saint François, et surtout des formes de son capuchon: il était rond, suivant les uns, et pointu, suivant les autres; je crois même qu'il s'éleva un tiers-parti qui soutenait que ce capuchon était carré. Les débats sur cet important sujet durèrent jusqu'au seizième siècle [1].

En 1401, le provincial des cordeliers s'avisa de faire, dans le couvent de Paris, bâtir une écurie. Cette construction fut un signal de guerre. Les religieux étrangers, qui étudiaient dans ce

[1] A la fin des *Annales des capucins*, par *Boverius*, édition de Lyon, de 1632, on trouve un traité complet sur l'habit de saint François, et sur la forme de son capuchon, traité fort étendu, divisé en *onze démonstrations*, où l'auteur, pour prouver que le capuchon du séraphique François était pointu, déploie une érudition, une sagacité de raisonnement dignes de la matière.

couvent, voyaient dans la construction de cette écurie une infraction manifeste aux statuts de l'ordre; les religieux français alléguaient plusieurs raisons pour prouver que le provincial ne pouvait se passer d'écurie. Les têtes s'échauffèrent; au lieu de s'entendre et de raisonner sur l'utilité de cette écurie, on se battit. *A mort tous les Français!* crièrent les étrangers partisans de la règle. A ces mots, le combat commence; les moines, armés de pierres, de bâtons, s'assomment, s'estropient, se tuent.

Les cris des combattans, des blessés et des mourans jettent l'alarme dans le voisinage. Le roi en est averti; il envoie des troupes pour rétablir la paix; les portes leur sont fermées; les soldats les enfoncent, entrent. Alors les deux partis ennemis se réunissent pour résister aux troupes du roi; ils le font avec courage, blessent et sont blessés; mais ils ne peuvent tenir longtemps. Quelques-uns franchissent la muraille de la ville qui servait en partie de clôture à leur jardin: quatorze d'entre eux, pris dans les fossés, et vingt-six dans l'intérieur du couvent, furent conduits en prison; le parlement les renvoya devant les juges criminels [1].

[1] *Histoire de Paris*, par Félibien et Lobineau, tom. II, pag. 722. — *Registres manuscrits* de la Tournelle criminelle,

Les mœurs relâchées ou corrompues de ces moines ont souvent nécessité des réformes dans ce couvent; mais ce remède n'avait qu'un effet peu durable : après quelques années de ferveur, on voyait les cordeliers retomber dans leurs habitudes : le déréglement et l'insubordination.

En 1501, le légat du saint-siége entreprit de réformer tous les couvens de Paris. Pour opérer la réforme dans celui des cordeliers, il commit Olivier Maillard, prédicateur célèbre par le cynisme de ses déclamations : l'éloquence du sermoneur échoua devant l'obstination des cordeliers. Alors les évêques d'Autun et de Castelmare, commissaires du légat, se présentèrent dans le couvent, et y furent reçus de la manière suivante.

A l'approche de ces deux évêques, les cordeliers se retirèrent dans leur église, exposèrent le Saint-Sacrement sur l'autel, s'agenouillèrent tout autour; et, dès que les évêques parurent dans l'église, ils se mirent à chanter des hym-

cote 12. On y trouve que, le dimanche 27 novembre 1401, frère Martin de Rosselles, cordelier de Paris, prisonnier à la conciergerie, pour commotions, rébellions et désobéissances aux ordres des officiers du roi, fut élargi, à la charge par le gardien de le représenter.

nes : lorsque l'une était achevée, ils en recommençaient aussitôt une autre. Les prélats attendaient toujours la fin de ces chants pour remplir leur mission; mais, voyant qu'ils ne finissaient plus, impatientés d'attendre, ils ordonnèrent à haute voix aux chanteurs de cesser, et d'écouter les ordres qu'ils avaient à leur transmettre de la part du légat. Les cordeliers, sans s'étonner, chantèrent toujours, et chantèrent pendant quatre heures, jusqu'à ce que les évêques, perdant l'espoir de se faire obéir, sortirent de l'église, et allèrent raconter au légat le résultat de leur mission.

Le lendemain, les mêmes évêques, escortés du procureur du roi, du prévôt de Paris et de ses archers, se rendirent au couvent des cordeliers; ils trouvèrent les moines dans leur église, dans la même posture, et employant le stratagème qui leur avait réussi la veille : ils chantaient à tue tête, sans paraître faire attention aux ordres des évêques et des magistrats. Plus on leur ordonnait de se taire, plus ils élevaient la voix. Alors le procureur du roi, le prévôt et ses archers s'avancèrent sur eux, et leur commandèrent d'un ton menaçant de garder le silence.

Les moines, intimidés, suspendirent leurs

chants, écoutèrent les réformateurs, firent valoir leurs priviléges; et, après avoir défendu leur cause, ils versèrent des larmes, et consentirent à se soumettre à la réforme; mais ils se vengèrent de leur soumission forcée sur Olivier Maillard qu'ils regardaient comme l'auteur de cette persécution, et le chassèrent avec violence et huées de leur couvent [1].

On lit dans le journal de l'Estoile, année 1577, que dans le couvent des Cordeliers de Paris fut découverte une belle femme déguisée en homme, et qui se faisait nommer *frère Antoine*; elle servait entre autres frère Jacques Berson qu'on appelait l'*Enfant de Paris* et le *Cordelier aux belles mains*. Elle fut arrêtée, mise à la question, et fouettée dans le préau de la conciergerie [2].

Ces désordres et beaucoup d'autres déterminèrent le général de l'ordre à venir à Paris exprès pour réformer le couvent des Cordeliers. Il s'y présenta dans le mois de juillet 1582, et éprouva, de la part de ces moines, la plus opi-

[1] *Histoire de Louis XII*, par Jean Dauton, chap. LXXVI.

[2] Jacques Berson était l'aumônier du duc d'Alençon, frère du roi. Ce fut ce cordelier qui, après la mort de ce prince, prononça, le 26 juin 1584, son oraison funèbre; *vrai discours de moine*, dit l'Estoile.

niâtre résistance; ils se divisèrent en deux partis: l'un élut un gardien opposé à la réforme que projetait le général; l'autre, moins nombreux, s'en plaignit amèrement; et, suivant l'usage, les deux partis en vinrent aux mains. Alors le nonce du pape fit arrêter les religieux les plus récalcitrans; ils furent conduits et fustigés dans la prison de Saint-Germain-des-Prés.

La tranquillité paraissait rétablie; mais, le 5 juillet de la même année, s'élevèrent de nouveaux troubles dans ce couvent qui devint un champ de bataille. Le parlement y envoya des commissaires, qui firent leur rapport, où l'on voit seulement que plusieurs cordeliers étaient détenus dans la prison du couvent.

Dans les journées des 3 et 4 août suivant, le tumulte y éclata de nouveau, et les novices y prirent la plus grande part. Ils dépavèrent les cours, enlevèrent les tuiles des toits pour s'en faire des armes contre ceux du parti du général de l'ordre. Le combat s'engagea avec chaleur, et dura pendant deux jours. Le parlement y envoya encore des commissaires qui lui rapportèrent que plusieurs religieux étaient blessés par des coups de pierres, d'épée et de dague. Le général de l'ordre s'était présenté pour calmer la fureur des combattans; mais il se trouva fort

heureux de se sauver de la mêlée et de monter promptement dans une *coche* que le duc de Nevers lui envoya. Il vint ensuite implorer l'assistance du parlement; et l'on remarque, dans les registres de cette cour, que, pour rendre sa prière plus touchante, il se mit à genoux devant le président.

Une force armée imposante vint mettre fin à ces scènes scandaleuses. Les registres du parlement, qui rapportent ces faits, ne disent pas si les moines furent punis. On y voit seulement que, dès l'origine de cette sédition monacale, on découvrit, dans ce couvent, une femme qui fut arrêtée, et dont on fit le procès [1].

On lit dans les mêmes registres que frère Nicolas Cheuveil, maître des novices des Cordeliers, exerça contre deux bourgeois de Paris une vengeance toute monacale. Sous de vains prétextes, il les attira dans le couvent; dès qu'ils furent à sa disposition, il les recommanda à ses novices et les livra à leur fureur. Ces bourgeois, l'un nommé Roch Moret, et l'autre Jacques Huza, subirent une violente fustigation, après laquelle on les laissa sortir. Les bourgeois fouettés portèrent leurs plaintes; le parlement fit ar-

[1] *Voyez* dans les *registres du parlement*, les mois de juillet et d'août 1582.

rêter le cordelier coupable. L'évêque de Paris le réclama; mais le parlement, sans égard à cette réclamation épiscopale, fit le procès du moine, et, le 11 juillet 1594, le condamna à venir dans la chambre de la Tournelle, pour y déclarer que, comme mal avisé et au mépris de l'autorité, il avait commis cette violence. Après cette amende honorable, le moine fut interdit pendant trois ans [1].

Le déréglement des cordeliers obligea de nouveau le supérieur de l'ordre à y rétablir la règle et à leur faire subir des réformes. Le 26 février 1622, on tenta de réformer ceux de Paris, mais ils opposèrent à cette tentative une résistance dont les détails seraient longs et ennuyeux.

D'après ce tableau, dont j'ai omis plusieurs traits de même nature, on se demande quel service a rendu Louis IX en fondant ce monastère et plusieurs autres semblables; quel bien les connaissances humaines, la morale, la religion, ont retiré de ces établissemens religieux, qui presque généralement ne présentent aux investigateurs de l'histoire que des manifestations d'erreurs, d'inutiles ou puériles discussions, des querelles scandaleuses et vio-

[1] *Registres criminels du parlement*, aux 22 février et 11 juillet 1594.

lentes, et de nombreux exemples d'immoralité?

L'église de ce monastère, bâtie par saint Louis, dont la statue en pied se trouvait à la principale entrée, adossée contre un pilier qui séparait les deux battans, fut, en 1580, entièrement consumée. Un novice, pris de vin, s'endormit dans une stalle du chœur, laissant près de lui un cierge allumé. Le feu de ce cierge atteignit la boiserie du jubé, qui s'enflamma; et, dans l'espace de trois heures, l'église, à l'exception de quelques murs, fut réduite en cendres. Le feu calcina les marbres des tombeaux, fondit les bronzes et les cloches.

Les cordeliers aussitôt accusèrent les protestans d'être les auteurs de cet incendie; et les jacobins accusèrent les cordeliers d'avoir eux-mêmes mis le feu à leur église, afin d'être autorisés à solliciter des aumônes, et d'obtenir de la faiblesse des personnes dévotes d'abondantes libéralités; mais on ne fut dupe ni de la méchanceté des cordeliers, ni de celle des jacobins. Cependant Henri III, ce roi aussi renommé par la dépravation de ses mœurs que par sa dévotion superstitieuse, donna des sommes considérables pour faire reconstruire le chœur; et l'ordre du Saint-Esprit, nouvellement institué par ce roi, contribua, avec Christophe et Jac-

ques de Thou, au rétablissement du reste de l'édifice.

Les cordeliers, pour éterniser les bienfaits de Henri III, firent placer, au-dessus du grand autel, la figure de ce roi représenté à genoux; mais on sait que la reconnaissance des moines est peu durable : le 5 juillet 1589, ceux-ci eurent l'ingratitude de renverser cette figure, et de lui couper la tête.

Cette église, une des plus vastes de Paris, avoit 320 pieds de longueur et 90 de largeur.

Quelques tombeaux échappèrent à l'incendie. De ce nombre était celui d'Albert Pio, prince de Carpi, tombeau qui représentait la figure en bronze, nue et à demi couchée, du défunt, exécutée par Paul Ponce, sculpteur florentin; celui d'Alexandre d'Alès, dit *le docteur irréfragable*, qui, suivant son épitaphe, *était la lumière du monde, la fleur des philosophes, la fontaine de vérité*, etc. Il fut le maître de saint Thomas d'Aquin et de saint Bonaventure.

Depuis l'incendie, d'autres monumens funéraires y furent érigés; tels que celui de Gougenot, abbé de Chazal, exécuté par Pigalle, et celui du surintendant des finances Bullion qui, persuadé qu'avec de l'argent et des prières payées on pouvait séduire la divinité et changer

les décrets de sa justice, légua cent mille francs aux cordeliers.

Les objets d'art contenus dans cette église ont été transférés au Musée des monumens français.

Les cordeliers de Paris possédaient, entre autres reliques, le *cordon de saint François*, et avaient institué, dans leur église, une confrérie autrefois respectée sous cette dénomination ridicule.

La maison des cordeliers servait de collége aux jeunes religieux de l'ordre, qui venaient y étudier la théologie. C'est dans la salle de cette école qu'au commencement de la révolution, le fameux district des Cordeliers, et ensuite la section du Théâtre-Français, ont successivement tenu leurs séances.

C'est dans une autre salle de ce même couvent que se tenait antérieurement le chapitre de l'ordre de Saint-Michel.

L'ordre des Cordeliers ayant été supprimé en 1790, l'église fut dans la suite démolie; et son emplacement a formé la place, depuis longtemps désirée, qu'on voit devant la façade de l'Ecole de Médecine. Les bâtimens du monastère ont, en grande partie, été conservés. Ils sont habités par divers particuliers. On a utilisé les jardins en y élevant six pavillons de dissection dont je parlerai ailleurs. Le réfectoire, qui

présente la forme d'une église, est dans son entier; on le voit dans la cour située en face de la rue Hautefeuille.

C'est dans ce bâtiment qu'est établie la manufacture royale de mosaïque.

Filles-Dieu, monastère de filles, situé, dans son origine, sur l'emplacement qu'occupent aujourd'hui le cul-de-sac des Filles-Dieu et la rue Basse-Porte-Saint-Denis, et, depuis, rue Saint-Denis, sur l'emplacement où sont bâtis la rue et les passages du Caire.

Guillaume III, évêque de Paris, étant parvenu à convertir plusieurs filles publiques, les réunit dans une maison ou hôpital alors situé hors de Paris, et sur un terrain dépendant de Saint-Lazare. Cet hôpital se construisait en 1226, lorsque l'abbé de Saint-Martin-des-Champs et le curé de Saint-Laurent s'opposèrent à son établissement; mais enfin, entraînés par les prières de personnes recommandables, ils permirent, à de certaines conditions, l'érection de cet hôpital, auquel fut donné le nom singulier de *Filles-Dieu*[1]. Le but de cette fondation était *de reti-*

[1] Rutebœuf, dans sa pièce des *Ordres de Paris*, se moque ainsi de cette dénomination :

Diex a non de filles avoir,
Mès je ne poi onques savoir

rer des pécheresses qui pendant toute leur vie avaient abusé de leur corps, et à la fin étaient en mendicité.

Joinville dit que saint Louis fit bâtir au dehors de Paris, sur le chemin de Saint-Denis, la maison des Filles-Dieu, « et fit mettre grand « multitude de femmes en l'ostel qui, par po- « vreté, estoient mises en péchié de luxure, et « leur donna quatre cens livres de rente pour « elles soustenir[1]. »

Le nombre de ces pécheresses se monta à plus de deux cents. A la ferveur qui toujours se manifeste au commencement de toute institution religieuse, succéda le relâchement; elles s'acquittèrent avec négligence et dégoût du service de l'hôpital confié à leur soin. En 1280, la peste ayant fait périr une partie de ces religieuses, et le prix du pain étant excessif, l'évêque de

Que Diex eust fame en sa vie.
Se vous créez meuçonge avoir,
Et la folie pour savoir,
De ce vous cuit-je ma partie :
Je dis que ordres n'est-ce mie,
Ainz est barns et tricherie
Por la folle gent deçevoir.
Hui viennent demain se marie,
Le lingnage sainte Marie
Est hui plus granz qu'il n'ere ersoir.

[1] Joinville, *Histoire de saint Louis*, édition de 1761, p. 151.

Paris les réduisit au nombre de soixante. Les trésoriers du roi ne voulurent plus alors leur payer leur rente de quatre cents livres, et la réduisirent à deux cents. Le roi Jean, sensible aux plaintes de ces religieuses, leur accorda les quatre cents livres, et fixa le nombre des religieuses à cent.

La maison des Filles-Dieu fut ravagée, détruite par les Anglais sous le règne de Charles v.

Ces religieuses cherchèrent alors un asile dans l'intérieur de Paris.

Dans la rue Saint-Denis il existait un *hôpital* ou *Maison-Dieu*, fondé vers l'an 1216, sous le titre de *Sainte-Madeleine*, par Imbert de Lions, bourgeois de cette ville, destiné à recevoir, pendant une nuit, les femmes mendiantes qui passeraient à Paris. Le lendemain matin on les renvoyait en leur donnant un pain et un denier.

Les Filles-Dieu s'accommodèrent de cet établissement, et y firent bâtir des édifices convenables. Mais peu de temps après, le désordre, dans ce nouveau local, s'introduisit encore [illegible] les religieuses. Les bâtimens tombaient en ruine; le nombre des religieuses diminua, l'hôpital fut abandonné; le service divin ne se faisait plus. Charles VIII donna, en 1483, cette maison et ses revenus à l'ordre de Fontevrauld, à condition

que cet ordre y placerait des religieuses qui, chaque année, célébreraient la fête de Saint-Louis, fondateur, et un service pour lui. Le 15 juin 1495 seulement furent installés, dans ce couvent, huit religieuses et sept religieux de l'ordre de *Fontevrauld*. On sait que dans cet ordre, fondé par Robert d'Arbrisselle, les religieuses vivent en communauté avec les religieux, et qu'elles ont l'autorité sur eux[1].

La communauté des Filles-Dieu étant régénérée, on entreprit, dès l'an 1496, la construction d'une nouvelle église qui fut achevée en 1508. Elle a existé jusqu'à la révolution; elle n'offrait rien de remarquable.

Le 24 mars 1648, ces religieuses éprouvèrent un assaut auquel les couvens de filles à Paris ont souvent été exposés. Les sieurs de Charmoy et de Saint-Ange, masqués, armés et accompagnés d'une nombreuse suite, entrèrent pendant la nuit, avec violence, dans leur couvent, et y exercèrent plusieurs *voies de fait et violemment*, lit-on dans les registres manuscrits

[1] Cette prérogative résulte de la galanterie dont Robert d'Arbrisselle usait envers ses religieuses. On sait quelle familiarité régnait entre ces filles et ce fondateur qui mettait sa vertu à des épreuves difficiles, épreuves auxquelles, si l'on en croit quelques prélats ses contemporains, il ne résista pas toujours.

du parlement. Une demoiselle de Sainte-Croix, innocente ou complice, était le but principal de ces violences.

A la face extérieure du chevet de cette église était placé un crucifix devant lequel on conduisait autrefois les criminels qu'on allait exécuter à Montfaucon; on le leur faisait baiser, on leur donnait de l'eau-bénite, et les Filles-Dieu leur portaient trois morceaux de pain et un verre de vin.

Sur l'emplacement de cette maison, de son église et de son enclos, on a construit, en 1798, divers bâtimens séparés par de longs passages, éclairés par des vitraux en toiture. C'est ce qu'on nomme la *Foire du Caire*.

Saint-Leu et Saint-Gilles[1], église paroissiale, située rue Saint-Denis, entre les n°s. 182 et 184. En 1235, les religieux de Saint-Magloire permirent, à certaines conditions, au curé et aux paroissiens de Saint-Barthélemi, paroisse du palais, d'établir une chapelle succursale dans la rue Saint-Denis pour la commodité de ceux qui habitaient ce quartier. Cette chapelle, dédiée à saint Leu et à saint Gilles, fut recons-

[1] Il existait à Paris une autre petite paroisse qui portait la même dénomination : elle était desservie dans l'église de *Saint-Symphorien*, en la Cité.

truite en 1320, érigée en paroisse en 1617, réparée et changée intérieurement en 1727.

Parmi les réparations faites alors, on entreprit de transporter, d'une tour qui menaçait ruine, sur une autre tour nouvellement bâtie, la charpente toute entière du clocher sans la démonter. Cette opération difficile fut exécutée avec le plus grand succès par Guillaume Guérin, habile charpentier. D'une tour à l'autre il se trouvait une distance de 24 pieds.

En 1780, M. de Wailly fut chargé de plusieurs réparations dans le chœur de cette église. Il rehaussa considérablement le sol du sanctuaire, pratiqua dessous une chapelle souterraine dans laquelle on descend par deux escaliers, et décora le grand autel. On y voyait un tableau représentant une cêne peinte par Porbus, un des meilleurs tableaux de cet artiste, qui vivait sous le règne de Henri IV. Aujourd'hui quatre grands tableaux décorent le sanctuaire. En 1823, on a encore exécuté dans cette église des réparations considérables.

Dans une chapelle, située au côté droit du chœur, on voyait le mausolée de Marie Deslandes, femme du président Chrétien de Lamoignon : il était composé d'une pyramide de marbre blanc jaspé, surmontée d'une urne cinéraire

en marbre blanc, et de deux génies, l'un tenant le portrait de la défunte, et l'autre montrant du doigt l'éternité. Au-dessous, était un bas-relief représentant l'action des pauvres de la paroisse, qui, ne voulant pas que le corps de leur bienfaitrice fût inhumé dans l'église des Récollets, et désirant que les restes de cette femme charitable fussent déposés dans son église paroissiale, l'y enterrèrent furtivement eux-mêmes.

L'église de Saint-Leu est aujourd'hui succursale de la paroisse de Saint-Nicolas-des-Champs, sixième arrondissement.

Sainte-Chapelle du Palais. Les ducs, les comtes avaient autrefois, auprès ou dans l'enceinte de leurs châteaux ou palais, une chapelle toujours qualifiée de *sainte*. Dans le voisinage ou dans l'enclos du palais de la Cité, les ducs de France, les comtes de Paris et les rois eurent la chapelle de Saint-Barthélemy, qui, pendant quelque temps, a porté le nom de *Saint-Magloire*, et, en outre, les chapelles de *Saint-Georges*, de *Saint-Michel*, et celle de *Saint-Nicolas*, que Louis VII fit réparer et à laquelle il donna le nom de *la Vierge-Marie*.

Baudoin, empereur, vendit à saint Louis la couronne d'épines qui avait, dit-on, servi à la

Digitized by Google

SAINTE CHAPELLE DU PALAIS DE JUSTICE.

Biblioteca Nazionale NAPOLI V. E. III

Digitized by Google

passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Cette relique coûta près de cent mille francs; et cependant une autre couronne d'épines, qui pareillement avait servi à la passion de Notre-Seigneur, existait depuis long-temps dans l'abbaye de Saint-Denis; et on a vu que, dans deux processions générales faites, l'une en 1191, à l'occasion de la maladie du fils de Philippe-Auguste, et l'autre en 1206, pour diminuer un débordement de la Seine, les religieux de Saint-Denis transportèrent religieusement à Paris, entre autres reliques, une sainte couronne d'épines de Notre-Seigneur [1].

Ainsi il est évident que l'empereur de Constantinople dupa le roi de France, et se joua de sa dévote crédulité.

Quelle que soit la vraie couronne, celle que saint Louis avait chèrement achetée, arrivée

[1] *Voyez* ci-dessus, tom. II, pag. 318-319, 361, 369.

Il existait à Paris, dans l'église de Saint-Germain-des-Prés, une portion de cette sainte couronne que Saint-Germain lui-même avait donnée à son église, laquelle se voyait encore en 1269 dans le trésor de cette abbaye. Cette portion de couronne et la couronne tout entière gardée dans le trésor de l'abbaye de Saint-Denis, qui y figurait dans les années 1191 et 1206, disparurent sans doute par respect pour la sainte couronne achetée par saint Louis. Quant aux portions de cette couronne et surtout aux épines qui en faisaient partie, elles sont si nombreuses qu'il serait trop long de les citer.

d'Orient le 10 août 1239, fut déposée à Villeneuve-l'Archevêque où ce roi et toute sa famille se rendirent avec beaucoup de solennité. Trois cassettes, l'une dans l'autre, contenaient cette relique : la première était de bois, la seconde d'argent, la troisième d'or. Elles furent toutes trois ouvertes, et aux yeux du public curieux on exposa la sainte couronne. De ce lieu, portée par le roi, par Robert, comte d'Artois, et par plusieurs seigneurs qui marchaient nu-pieds, elle fut transférée jusqu'à la ville de Sens. Huit jours après, cette couronne et son cortége arrivèrent à Paris. On fit une station dans l'abbaye de Saint-Antoine-des-Champs. Là fut dressé un échafaud en pleine campagne, et plusieurs prélats, magnifiquement vêtus de leurs habits pontificaux, exposèrent aux regards avides des Parisiens cette sainte couronne. Tous les chapitres et monastères de Paris, même ceux de Saint-Denis, eurent ordre de venir processionnellement, avec leurs plus renommées reliques, à l'abbaye de Saint-Antoine, pour rendre hommage à la sainte couronne, et l'escorter dignement jusque dans la Cité. On voulait que les reliques nationales vinssent se prosterner devant la relique étrangère, et lui faire les honneurs.

Les moines de Saint-Denis n'apportèrent point,

en cette circonstance, la couronne d'épines qu'ils possédaient déjà. Les chanoines de Sainte-Geneviève refusèrent d'y transporter la châsse de leur patronne; ils dirent, pour motiver leur refus, que cette châsse ne sortait point de leur église, à moins que celle de Saint-Marcel, conservée dans l'église de Notre-Dame, ne vînt l'y inviter; *nisi eam B. Marcellus requireret*, porte la relation. Saint-Louis se contenta de cette excuse.

Le jeudi 18 août 1239, ce roi se dépouilla des habits royaux, et, vêtu d'une simple tunique, les pieds nus, se chargea, avec son frère Robert, de porter sur les épaules la sainte relique qui, dans cette pompe religieuse, était précédée par plusieurs prélats et seigneurs marchant la tête et les pieds nus, et suivie d'une longue procession. Le cortége se rendit d'abord à l'église cathédrale de Notre-Dame, et de cette église à la sainte chapelle de *Saint-Nicolas*, dans l'enceinte du palais.

Quelques mois après, Baudoin, empereur de Constantinople, voyant que le commerce des reliques lui était profitable, fit proposer au roi de France de lui en vendre plusieurs autres. Voici quelles étaient ces reliques mises en vente: un *grand morceau de bois* qu'il disait avoir fait partie de la croix que sainte Hélène apporta dans Constantinople; un *morceau de fer* qu'on

disait être le fer de la lance dont avait été percé le côté de Jésus-Christ sur la croix; une partie de *l'éponge* qui servit à lui donner du vinaigre; le *roseau* dont on lui fit un sceptre; une partie de *son manteau de pourpre;* un morceau de *linge* dont Jésus-Christ se servit pour essuyer les pieds de ses apôtres; une partie de la *pierre du saint sépulcre;* une *autre portion de la vraie croix;* une croix, nommée *Croix de triomphe*, parce que ceux qui la portaient à la guerre étaient sûrs de remporter la victoire. Sans doute que Baudoin croyait peu à la vertu merveilleuse de cette croix, puisqu'il la vendait dans une circonstance où il aurait eu grand besoin de sa vertu[1].

[1] Les historiens de Paris n'ont pas osé énumérer toutes les reliques dont saint Louis fit l'acquisition. Sur un tableau, contenu dans la Sainte-Chapelle, se trouvait l'acte de vente et la description de ces reliques, en langue latine; Corrozet en a copié et traduit la teneur. Voici les reliques qui ont été omises dans l'histoire de Paris :

Du Sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Les drapeaux dont notre Sauveur fut enveloppé en son enfance.

Du Sang qui miraculeusement a distillé d'une image de Notre-Seigneur, ayant été frappée d'un infidèle.

La chaîne et lien de fer, en manière d'anneau, dont Notre-Seigneur fut lié.

La Sainte Touaille, ou nappe, en un tableau.

Du Lait de la Vierge.

Une partie du Suaire dont il fut enseveli.

Toutes ces reliques furent reçues à Paris, le 14 septembre 1241, avec les mêmes solennités, le même respect qu'on avait mis à recevoir la sainte couronne.

Pour loger dignement tant de richesses, saint Louis résolut de faire construire une nouvelle *sainte chapelle :* elle fut commencée, à ce qu'il paraît, vers l'an 1242, et achevée en 1248. Pierre de Montreuil, le plus habile architecte de ce temps, celui qui a fait valoir avec le plus de goût les formes élégantes de l'architecture sarrasine, improprement appelée *gothique*, fut chargé de cet ouvrage. Il a laissé, dans cette construction, un monument précieux de son talent.

« Pour lesquelles reliques, dit l'auteur de la « *Vie de saint Louis*, il fist fere la chapele à « Paris, en laquele l'en dit que il despendit « bien quarante mille livres de tournois et plus. « Et li benaiez rois aourna d'or et d'argent, et « de pierres précieuses et d'autres joiaux, les « lieux et les châsses où les saintes reliques re- « posent. Et croit l'en que les aournemenz desdites « reliques valent bien cent mille livres de tour- « nois et plus [1]. »

La Verge de Moïse.

Les Chefs des saints Blaise, Clément et Simon.

[1] Vie de saint Louis, par le confesseur de la reine Mar-

La nouvelle Sainte-Chapelle [1] fut bâtie sur l'emplacement de l'ancienne chapelle de Saint-Nicolas, fondée par le roi Robert, et réparée en 1194 par Louis VII. Cette nouvelle chapelle est double ou à deux étages. La chapelle inférieure était destinée aux habitans de la cour du palais, et dédiée à la Vierge [2].

La chapelle supérieure, destinée au roi et à ses officiers, portait le titre de *Sainte-Couronne* et de *Sainte-Croix*. Elle est longue de 36 mètres ou de 110 pieds dans œuvre, et large de 9 mètres ou 27 pieds. La hauteur des deux étages, depuis le sol inférieur jusqu'au sommet de l'angle du

guerite, *Histoire de saint Louis*, édition de 1761, p. 315.

Pour donner une idée des frais faits pour honorer ces reliques, je dirai que le marc d'argent, à la fin du règne de saint Louis, valait 58 sous.

[1] *Voyez* planche 22.

[2] Les rois, les hauts barons, les évêques, les abbés, etc., étaient si persuadés de leur supériorité sur les hommes vulgaires, qu'ils auraient cru s'avilir et compromettre leur dignité, en priant Dieu dans la même église où priaient les hommes des classes inférieures de la société. A Saint-Germain-des-Prés, à Sainte-Geneviève, à Notre-Dame et ailleurs, il existait une église pour les seigneurs, et une autre pour ceux qu'on nommait les *villains*. On voit, par ce fait, que la religion était dénaturée par les principes féodaux.

Ce fait rappelle le trait d'un prédicateur d'une naissance noble, qui en s'adressant à son auditoire, au lieu de ces mots *chrétiens mes frères*, dit, *canaille chrétienne*.

fronton, est de 36 mètres ou 110 pieds. Ainsi la hauteur totale de cet édifice égale sa longueur.

Félibien, qui écrivait au commencement du dix-huitième siècle, évalue la dépense de cette chapelle, le prix des reliques et de leurs ornemens, à trois millions, valeur de son temps. Il faudrait aujourd'hui doubler cette somme pour avoir, en valeur actuelle, la somme exacte des dépenses que fit saint Louis pour cette chapelle et pour les reliques qu'elle renfermait.

Ce roi fit construire, dans le trésor de cette chapelle, un lieu sûr et commode pour y déposer sa bibliothéque, composée de livres pieux et notamment des écrits des Saints-Pères, qu'il avait fait copier. En 1246, il établit, pour desservir cette église, cinq principaux chapelains, deux marguilliers qui devaient être diacres ou sous-diacres, leur assigna des revenus considérables, qu'il augmenta dans les années 1248 et 1256. Ces libéralités s'accrurent encore sous les rois ses successeurs.

La flèche ou clocher de cette chapelle, ouvrage recommandable par sa hardiesse et sa légèreté, menaçait ruine : on fut obligé, peu d'années avant la révolution, de la démolir.

Dans l'intérieur on voyait, aux deux côtés de

l'entrée du chœur, deux autels décorés de deux tableaux en émail, divisés chacun en plusieurs sujets représentant la Passion de Notre-Seigneur. Au bas de l'un de ces tableaux étaient la figure en pied de François Ier. et celle de Claude, son épouse; au bas de l'autre celles de Henri II et de Diane de Poitiers, sa maîtresse.

Ces émaux précieux, qu'exécuta Léonard de Limoges, d'après les dessins de Primatice, ont été transférés au Musée des monumens français.

Sur le principal autel était une châsse ayant, en petite proportion, la forme exacte de l'édifice de la Sainte-Chapelle. Elle était de vermeil, enrichie de pierreries, et contenait, à ce qu'il paraît, les ossemens de saint Louis.

Derrière était une autre châsse plus grande, en bronze doré, près de laquelle on arrivait par deux petits escaliers. Elle contenait toutes les reliques que saint Louis acheta de l'empereur Baudoin.

On voyait, dans cette même chapelle, à gauche en entrant, un bas-relief représentant une Dame de pitié, ouvrage du célèbre Germain Pilon, qui fut endommagé par la négligence de ceux qui réparèrent cet édifice.

Dans la chapelle inférieure, qui servait de paroisse aux domestiques des chapelains et cha-

noines, fut enterré Nicolas Boileau-Despréaux, un des plus célèbres poëtes du règne de Louis XIV, mort en 1711.

Le trésor de la Sainte-Chapelle renfermait une grande quantité d'objets riches et curieux; une grande croix de vermeil que Henri III fit fabriquer, dans laquelle était un morceau de bois de la vraie croix; le buste de saint Louis, couronné, grand comme nature, tout en or, enrichi de pierreries et soutenu par deux anges de vermeil; le bâton du chantre de cette chapelle, orné d'une agathe gravée, représentant le buste de l'empereur Titus. On ajouta à ce bas-relief antique deux bras en vermeil; dans la main de l'un on mit une couronne d'épines, et dans celle de l'autre, une croix; ainsi Titus fut métamorphosé en saint Louis.

On y voyait aussi des livres d'église dont les couvertures étaient enrichies d'or et de perles; un calice d'or avec sa patène de même métal; deux burettes en cristal de roche; une grande croix tout en or, couverte de filigrane et de pierres précieuses: richesses stériles, luxe déplacé, qui ne pouvaient inspirer que de fausses idées sur les principes de la religion chrétienne.

Ce trésor contenait un objet plus curieux! plus intéressant pour les amis des arts, pour les

naturalistes et les antiquaires; je veux parler du célèbre camée en agathe-onyx. On ne connaît point, dans le monde savant, de camée d'une aussi grande dimension : sa forme ovale a de longueur près d'un pied sur dix pouces de largeur. Il représente, entre autres sujets, l'Apothéose de l'empereur Auguste, gravée en relief, et composée d'un grand nombre de figures. Ce fut Charles V qui, croyant voir dans ce bas-relief un sujet chrétien, le donna à la Sainte-Chapelle, après avoir fait border cette antiquité précieuse d'un cadre où l'on plaça de prétendues reliques et les figures des quatre évangélistes. Ce n'est que fort tard, et sous Louis XIII, que le savant Peiresc, pour la première fois, reconnut le mérite éminent et le véritable sujet de cette pierre : elle est gravée dans plusieurs recueils d'antiquités. Pendant l'incendie qui se manifesta au Palais, le 7 mars 1618, elle fut malheureusement rompue en deux parties. Elle a été réparée, et on la voit aujourd'hui dans le cabinet des antiquités de la Bibliothéque royale [1].

Les prêtres desservans de cette Sainte-Cha-

[1] Ce beau camée, dont le rare mérite fut long-temps méconnu, brisé dans un incendie, transféré au cabinet des antiquités de la Bibliothéque royale, y fut, en 1810, enlevé pendant la nuit par des voleurs. On parvint à le recouvrer.

pelle, comblés de richesses, dûrent s'éloigner bientôt des principes de leur fondateur. Le relâchement et le désordre s'introduisirent en effet parmi eux[1]. Le service divin était fort négligé; les chapelains affectaient de se vêtir d'habits séculiers et magnifiques : ils portaient des *collerettes*, des souliers à longues pointes, suivant la mode du temps, s'absentaient de Paris, etc. Charles VI, en 1401, fut obligé de réformer ces chapelains.

En 1520, les mêmes déréglemens nécessitèrent une nouvelle réforme; les chapelains, les chanoines, les clercs étaient entre eux dans un état de guerre : on renouvela les anciens statuts; on en dressa de plus sévères pour contenir ces prê-

[1] En 1379, maître Pierre de Beaune, chantre et chanoine de la Sainte-Chapelle, reçut plusieurs coups de couteau, qui lui furent portés par Jacques Bardelle, dit *de Chartre*, charpentier du roi. Ce charpentier prétendait que le chantre avait fait des propositions séductrices à sa femme, lui avait adressé des lettres et des messages; et, comme il était jaloux, trouvant ce chantre dans la cour du Palais, au bas de l'escalier de la Sainte-Chapelle, il le blessa; mais la mort ne s'ensuivit pas. Le charpentier fut condamné à faire amende honorable à Pierre de Beaune, au trésorier et autres chanoines de la Sainte-Chapelle, sans ceinture, sans chaperon, à genoux, au lieu même où il avait frappé le chantre; à 500 liv. d'amende envers lui, et 1000 liv. envers le roi, avec défense de demeurer dans l'enclos du Palais. (*Registres criminels*, Reg. coté n°. 9.)

tres dans les limites de leur devoir. Entre autres défenses, on remarque celle-ci : « Il est défendu « à tous de porter des chausses retroussées sur « les genoux, *à la façon des paillards*, et de se « servir de souliers *à la poulaine ;* » mode ridicule qui consistait en des souliers dont la pointe s'élevait à sept à huit pouces de hauteur.

Le premier dignitaire de la Sainte-Chapelle ne porta d'abord que le titre modeste de *maître chapelain*, ensuite celui de *maître gouverneur*, puis de *trésorier* et enfin d'*archichapelain*. Clément VII accorda, en 1379, à ce dignitaire le privilége d'officier avec la mitre, l'anneau et autres ornemens pontificaux, et même de donner la bénédiction au peuple pendant les processions qui se faisaient dans l'enclos du Palais.

Cette éminente prérogative enfla prodigieusement l'orgueil de l'archichapelain : il prit le titre de *prélat ;* et, dans les registres du parlement, on le trouve qualifié de *pape de la Sainte-Chapelle* [1].

[1] Dans ces registres, sous la date du 14 octobre 1525, on lit ce qui suit : « Sont venus, dans la cour du palais, quatre per- « sonnes à cheval, déguisées, contrefaisant *les postes* (les cour- « riers), ayant des chaperons verds en leurs testes, qu'on dit « estre montées à cheval à la porte Saint-Michel, et sont venus « courant par les rues jusqu'au palais. Ils ont crié et publié cer- « taines rimes, contenant en substance que le roi (François Ier.),

C'est un de ces dignitaires dont Boileau, dans son *Lutrin*, a peint avec tant de talent la vie voluptueuse, l'orgueil et l'ignorance.

Les règlemens obligeaient trois clercs et un chapelain de passer la nuit dans la Sainte-Chapelle pour veiller à la garde des reliques et du trésor. La vigilance de ces sentinelles fut sans doute en défaut; dans la nuit du 19 au 20 mai 1575, le plus grand morceau de la vraie croix fut volé. Ce vol jeta l'alarme dans Paris; on fit plusieurs recherches pour découvrir l'objet volé et le voleur. La commune opinion de ce temps, suivant l'Estoile, était que le roi Henri III avait lui-même enlevé cette relique, et l'avait mise en gage chez les Vénitiens pour une somme considérable.

L'année suivante, ce roi fit publier aux prônes des paroisses de Paris qu'il avait fait fabriquer une croix nouvelle dans laquelle était enchâssé un grand morceau de bois de la vraie croix, afin que le peuple pût venir l'adorer, suivant l'usage, pendant la Semaine-Sainte.

« alors prisonnier, était mort, que madame en avait grand des-
« confort, que les sages le cellaient, et qu'il fallait que les fous
« le déclarassent et publiassent, et plusieurs autres choses con-
« tre l'honneur du roi, de madame et de la maison de France,
« et leur a été répondu par le *pape de la Sainte-Chapelle*. Ils
« se sont après retirés. »

La Sainte-Chapelle est aujourd'hui consacrée à l'utilité publique; on n'y voit plus ni reliques, ni phylactères enrichis d'or et de pierreries, ni ces chapelains opulens et inutiles, qui, comme le dit Boileau,

> Veillaient à bien dîner, et laissaient, en leur lieu,
> A des chantres gagés le soin de louer Dieu.

Depuis une quinzaine d'années, ce bâtiment a reçu une autre destination : il contient des archives dont les diverses pièces sont placées avec un ordre admirable. Les armoires où elles sont déposées occupent une grande partie de la hauteur de l'édifice, et présentent, par leur objet et leur décoration, l'heureux mélange de l'utile à l'agréable.

Pendant la nuit du vendredi au samedi Saint, il se célébrait, dans cette Sainte-Chapelle, une cérémonie dont je dois faire connaître les détails.

Tous les possédés du diable y venaient régulièrement chaque année à cette époque pour être affranchis de l'oppression de cet esprit immonde; ils y faisaient mille contorsions, poussaient des cris et d'affreux hurlemens. Bientôt le grand chantre du chapitre apparaissait, armé du bois de la vraie croix. A cette apparition tout rentrait dans l'ordre, et aux mouvemens convulsifs,

V. E. III - Biblioteca Nazionale NAPOLI

Digitized by Google

VUE EXTÉRIEURE DE L'ÉGLISE DE LA SORBONNE.

Digitized by Google

aux accens de la rage, succédait un calme parfait.

Les incrédules paraissaient persuadés que ces possédés étaient des mendians payés pour en jouer le rôle, et que les chanoines offraient le spectacle de ces guérisons prétendues miraculeuses pour alimenter la crédulité publique et raviver la foi des fidèles envers le bois de la vraie croix. Cette cérémonie se pratiquait encore sous le règne de Louis XV : elle eut lieu en l'année 1770[1].

Collége de Sorbonne. Robert Sorbon, chapelain du roi saint Louis[2], connaissant les diffi-

[1] *Mémoires secrets*, tom. V, au 25 avril 1770.

[2] Joinville raconte, sur ce fondateur de la Sorbonne, l'anecdote suivante : La cour de saint Louis, étant à Corbeil, Robert Sorbon dit à Joinville : « Si le roi était assis en ce prael (jardin), « et que vous alliez vous asseoir sur un banc plus élevé que le « sien, ne seriez-vous pas blâmable? Oui, lui dit Joinville, je « le serais. — Vous êtes donc blâmable de vous vêtir PLUS NO- « BLEMENT que le roi; car vous portez des habits de VAIR et de « VERT (de diverses couleurs), et le roi n'en porte pas. Maître « Robert, répliqua Joinville, je ne suis point à blâmer; car cet « habit, je le tiens de mon père et de ma mère. C'est vous qui « êtes blâmable; vous, fils de VILAIN et de VILAINE, qui avez « laissé l'habit de votre père et de votre mère pour vous vêtir « d'un CAMELIN, plus fin que celui que porte le roi. » Alors, dit Joinville, je pris le pan de son surcot et de celui du roi, et je lui dis : Regardez si je dis vrai. Alors le roi prit la défense de

cultés qu'éprouvaient les écoliers sans fortune pour parvenir au grade de docteur, établit, en 1253, une maison qu'il destina à un certain nombre d'ecclésiastiques séculiers qui, vivant en commun et tranquilles sur leur existence, seraient entièrement occupés d'études et d'enseignement. Saint Louis bientôt après voulut participer à cette fondation utile; il acheta et lui donna, en 1256, une maison située rue *Coupe-Gueule*, devant le palais des Thermes, et, en 1258, deux autres maisons, l'une située rue des Deux-Portes et l'autre rue des Maçons : il les fit rebâtir convenablement. Le prix des locations fut destiné à l'entretien des *pauvres écoliers*. Le roi donna de plus à ces *pauvres écoliers* ou *pauvres clercs*, aux uns deux sous, aux autres un sou, ou même dix-huit deniers par semaine, pour les aider à vivre. Le nombre des *pauvres écoliers* admis dans ce collége, du temps de saint Louis, s'élevait à cent.

Ce collége prit d'abord la dénomination très-modeste de *pauvre maison*, et les maîtres qui enseignaient, celle de *pauvres maîtres* (*pauperes magistri*). C'est toujours avec cette attitude d'humilité que se présentent, dans leur com-

maître Robert : mais il avoua ensuite à Joinville qu'il n'était pas fâché de la leçon qu'il lui avait donnée. (*Joinville*, pag. 8.)

mencement, les institutions de cette espèce. Les maîtres du collége de Sorbonne, enrichis, fortifiés par le temps, oublièrent enfin leur humble origine, troublèrent souvent par leurs décrets l'ordre social, furent presque toujours les plus forts soutiens du fanatisme, et quelquefois devinrent la terreur des rois.

Cette association de docteurs formait un tribunal redoutable qui jugeait sans appel tous les ouvrages et les opinions théologiques, condamnait le pape et les rois, et disposait de leur trône et même de leur existence [1].

L'histoire de nos temps barbares offre des preuves nombreuses du despotisme audacieux

[1] L'Estoile, dans son *journal de Henri III*, parle peu respectueusement de la Sorbonne, et nous donne la mesure de l'opinion que les gens judicieux en avaient de son temps. Sous les premiers jours de décembre 1587, il dit : « Là dessus la « Sorbonne, c'est-à-dire, *trente ou quarante pédans, maistres « ez arts crottés, qui après graces, traitent des sceptres, et « couronnes*, firent en leur collége, le 16 du présent mois, un « résultat secret qu'on pouvait ôter le gouvernement aux « princes qu'on ne trouvait pas tels qu'il fallait. »

Le même écrivain, sous le 16 janvier 1589, dit encore : « En « ce mesme temps la Sorbonne et la faculté de théologie, c'est-« à-dire, huit ou dix soupiers et marmitons, comme porte en-« seignes et trompettes de sédition, déclarèrent tous les sujets « du roi absous du serment de fidélité et obéissance, qu'ils « avaient juré à Henri de Valois, naguère leur roi. »

de la Sorbonne, de ses querelles, de ses décrets séditieux, et surtout de ses soins à entraver la marche de la civilisation et à étouffer les lumières croissantes [1].

C'était dans le collége de Sorbonne que résidait la faculté de théologie. Un proviseur élu chaque année présidait cette faculté. Les écoles

[1] On lit, dans les registres du parlement de Paris, le fait suivant : Pierre Gringore (ou plutôt Grégoire), héraut d'armes du duc de Lorraine, et poëte du temps de François 1er., demanda, le 25 août 1525, au parlement la permission de faire imprimer les *Heures de Notre-Dame*, qu'il avait traduites de latin en français, pour l'usage de la duchesse de Lorraine. Ces heures avaient déjà été imprimées en Lorraine et en Allemagne. Le parlement appela maître Duchesne, docteur régent de la faculté de théologie, c'est-à-dire docteur en Sorbonne. Ce docteur dit que la faculté de théologie était bien loin d'approuver les traductions qui ont été faites, tant de la Bible que d'autres livres de théologie, « qu'elle les abhorrait, comme pernicieuses « et dangereuses, parce que les livres de la Sainte Écriture ont « été approuvés en langage latin, et doivent ainsi demeurer. »

Sans doute le parlement ne se contenta point d'abord de cette mauvaise raison : il ordonna à maître Duchesne de provoquer une décision de la Sorbonne sur cette traduction. La Sorbonne, consultée, décida qu'elle ne pouvait admettre la traduction de ces heures ni les traductions qu'on avait faites de la Bible, et qu'on devrait les supprimer toutes. Le parlement, adoptant cette décision, le 28 août 1525, défendit à tous les imprimeurs du royaume d'imprimer les *Heures de Notre-Dame*, ainsi que toute traduction en français des livres de l'Écriture Sainte.

se divisaient en intérieures et extérieures. Les premières se tenaient dans les bâtimens contigus à l'église, et les secondes dans un corps-de-logis qui se voit encore sur la place de ce collége. M. l'abbé Duvernet, qui a publié une Histoire de la Sorbonne, en deux volumes, nous parle ainsi de cette institution : « Pour être en « droit de porter le titre de *docteur de Sorbonne*, « il fallait avoir fait ses études dans ce collége, y « avoir, pendant dix ans, argumenté, disputé et « soutenu divers actes publics ou *thèses*, qu'on « distingue en *mineure*, en *majeure*, en *sabatine*, « en *tentative*, en *petite* et *grande sorbonique*. « C'est dans cette dernière que le prétendant au « doctorat doit, sans boire, sans manger, sans « quitter la place, soutenir et repousser les at- « taques de vingt assaillans ou ergoteurs qui, « se relayant de demi-heure en demi-heure, le « harcèlent depuis six heures du matin jusqu'à « sept heures du soir.

« L'habitude de s'escrimer en théologie sur « des objets d'une inutile et souvent dangereuse « curiosité, ou sur des matières qui demandent « la plus profonde soumission, n'a pas peu con- « tribué à répandre dans la nation cette hu- « meur querelleuse qui, en retardant le règne « de la vérité, a tant de fois troublé la tran-

« quillité publique et engendré tant d'erreurs,
« pour l'extinction desquelles une politique bar-
« bare et maladroite s'est crue en droit de dres-
« ser des potences, de creuser des cachots, d'al-
« lumer des bûchers, et de faire de la nation
« la plus douce un peuple de cannibales [1]. »

Les bâtimens et la chapelle de la Sorbonne étaient peu remarquables et tombaient de vétusté, lorsque le cardinal de Richelieu, devenu tout-puissant en France, se rappelant avec intérêt ces écoles où il avait fait son cours de théologie, et désirant laisser à la postérité un monument de sa munificence, fit reconstruire ces bâtimens sur un plan plus vaste et plus magnifique. En 1629 fut commencée la construction du collége, et en 1635 celle de l'église, qui ne fut achevée qu'en 1659.

Une rue large et peu longue communique de la rue de la Harpe à une place carrée qui précède la façade de l'église de la Sorbonne. Cette façade est composée de deux ordres, l'un sur l'autre, dont le supérieur est couronné par un fronton. Au-dessus de cette façade s'élève, du centre de l'édifice, un dôme accompagné de quatre campanilles et surmonté par une lan-

[1] *Histoire de la Sorbonne*, par M. l'abbé G. Duvernet, tom. I, pag. 44, 45.

terne. Le Mercier, architecte de ce cardinal, et architecte très-médiocre, est auteur de cette composition où l'on remarque plusieurs défauts de goût. (*Voyez* planche 23.)

Sur le côté septentrional de cette église est une autre façade qui donne sur la grande cour du collége. Elle est aussi chargée de deux ordonnances, et a le même mérite.

L'intérieur de cette église était entièrement pavé en marbre. La peinture de la coupole du dôme, ouvrage de Philippe de Champagne, est encore assez bien conservée.

Au milieu de la nef on admirait le tombeau en marbre du cardinal de Richelieu. Cette belle et simple composition, ce chef-d'œuvre de Girardon a été conservé, et se voit encore dans la première salle du Musée des monumens français. Ici les talens de l'artiste tempèrent un peu le sentiment pénible qu'inspire la mémoire de l'homme auquel ce monument est consacré. Richelieu, dévoré par une excessive ambition, se trouva placé dans des circonstances propres à la satisfaire. Un roi très-faible, et qui sentait son incapacité, lui laissa sans obstacle envahir l'autorité suprême. Des hommes puissans et jaloux, par des plans mal combinés, par des tentatives partielles, essayèrent de lui ravir cette autorité.

Ils ne firent qu'irriter sa passion dominante et que fortifier sa tyrannie, en le mettant dans la nécessité de déployer, pour les soumettre, toute l'énergie de son caractère vindicatif.

En travaillant uniquement pour ses intérêts, ce cardinal affermit la puissance monarchique. Sans le vouloir, et même sans y penser, en réfrénant la féodalité, comme l'avaient fait Philippe-Auguste, Philippe-le-Bel, et Louis XI, il procura quelque calme à la France; il intimida la noblesse, rabaissa l'orgueil et refroidit la turbulence de plusieurs tyrans subalternes, qui souvent avaient inquiété le règne de Henri IV, et agité les commencemens de celui de Louis XIII.

Si Richelieu, au lieu de petitesses, de perfidies, de passions basses, d'actions cruelles et révoltantes, eût mêlé à son ambition quelques vertus magnanimes, des vues plus étendues en politique, une administration nouvelle et mieux réglée, on pourrait le comparer à ces ambitieux célèbres auxquels on a donné le titre de *grands hommes;* mais tous ses droits à la renommée ne sont appuyés que sur de sanglans succès, sur une ambition favorisée par les circonstances, et soutenue par une roideur de caractère qui triompha de tous les obstacles. Il eut le talent d'enva-

hir, de conserver le pouvoir, et d'en abuser impunément. Il mourut le 4 décembre 1642; et chaque récipiendaire de l'Académie Française, que Richelieu avait fondée, fut, depuis, condamné à prononcer l'éloge de ce terrible homme.

Dans l'église de la Sorbonne, qui contenait son tombeau, on voulut, pendant la révolution, établir l'École normale. On commença la construction d'un amphithéâtre pour les séances de cette école, mais ce projet fut bientôt abandonné. Le bâtiment éprouva quelques dégradations qui ont depuis été réparées. Son intérieur fut ensuite presque entièrement occupé par des ateliers de sculpteur et n'a cessé de l'être qu'au mois d'août 1819, époque où plusieurs de ces artistes reçurent l'ordre d'évacuer cet édifice. Le gouvernement en mit une partie à la disposition de la commission d'instruction publique, qui le destina à une section de l'École de droit.

Les autres bâtimens de la Sorbonne étaient aussi occupés par divers artistes qui, autrefois logés au Louvre, se virent obligés d'en sortir lorsque Bonaparte entreprit l'achèvement de ce palais. En 1821, ils furent encore expulsés de cette maison et remplacés par de nouveaux docteurs de Sorbonne; mais ils conservèrent leurs ateliers dans l'église. L'école de droit y fut établie, et occupa

le chœur. Quatre sculpteurs avaient encore leurs ateliers dans les chapelles, lorsqu'en 1822, cédant au vœu de l'Université, ils furent forcés de quitter les lieux. Cette église doit être entièrement rendue au culte.

Collége des Bernardins, situé près de la Place-aux-Veaux, sur l'ancien clos du Chardonnet, entre le quai des Miramiones et la rue Saint-Victor. Étienne Lexinton, Anglais de naissance, abbé de Clairvaux, rougissant de l'ignorance des religieux de son ordre, et piqué du mépris qu'ils éprouvaient de la part des moines mendians plus savans qu'eux, demanda et obtint la permission d'établir ce collége, afin que les religieux Bernardins fussent à portée de prendre des grades dans l'Université. Il fut fondé vers l'an 1244. On s'occupa d'abord de la construction des bâtimens propres à loger les religieux étudians. En 1320, l'abbé et les religieux de Clairvaux cédèrent à l'ordre de Cîteaux cet établissement et ses dépendances. Le pape Benoît XII, qui avait été religieux de ce dernier ordre, voulut faire rebâtir à ses frais le collége et l'église : la première pierre fut posée le 24 mai 1338. Ce pape ne vécut pas assez long-temps pour voir l'église achevée. Le cardinal Curti en

entreprit la continuation, mais il mourut avant qu'elle fût terminée. Cet édifice, resté imparfait, présentait l'image d'une ruine très-pittoresque. On y voyait l'architecture sarrasine perfectionnée et se rapprochant un peu du genre grec. Les colonnes qui séparaient la nef de ses bas côtés avaient à peu près les proportions corinthiennes.

On a ouvert quelques rues sur l'emplacement de ce collége; le bâtiment de l'église a été démoli pendant la révolution, et l'ancien dortoir de ce collége sert de dépôt aux farines.

Collége et hôtel Saint-Denis. Il était situé dans l'espace compris entre les rues Contrescarpe, Saint-André-des-Ars, et une partie des rues Dauphine et des Grands-Augustins. On ignore l'époque précise de la fondation de ce collége et de cet hôtel : l'auteur du livre intitulé *les Miracles de saint Louis* parle de la maison que l'abbé de Saint-Denis avait en 1274, à Paris. Mathieu de Vendôme, abbé de Saint-Denis, acheta en 1285 plusieurs emplacemens et jardins qui agrandirent cette propriété. Rabelais dit que Pentagruel était logé à l'hôtel Saint-Denis, et qu'il se promenait avec Panurge dans le jardin de cet hôtel [1].

[1] *Pentagruel*, liv. II, chap XVIII.

C'est à cause de cet hôtel et collége que la rue des Grands-Augustins a porté les noms de *rue à l'abbé Saint-Denis*, rue *du Collége de Saint-Denis*, *des Ecoles et des Écoliers de Saint-Denis*, des *Charités de Saint-Denis*. Cette rue portait auparavant le nom de *rue de la Barre*.

Ce collége et cet hôtel de *Saint-Denis*, lorsqu'en 1607 Henri IV fit percer la rue Dauphine, furent en partie démolis et vendus. Il en restait encore des bâtimens qui, avant la révolution, appartenaient aux dames de Saint-Cyr. Cette rue fut établie sur une partie de leur emplacement et de celui des Grands-Augustins.

Sainte-Marie-l'Égyptienne, et par corruption la Jussienne, chapelle située au coin des rues Montmartre et de la Jussienne, n°. 25. Elle existait sous le règne de saint Louis. Ce fut près de cette chapelle que les religieux augustins eurent leur premier établissement à Paris; ils y demeuraient en 1259.

Cette chapelle servait à la communauté ou confrérie des Drapiers de Paris, une des plus anciennes confréries de cette ville. On y remarquait la peinture d'un de ses vitraux, où sainte Marie l'Égyptienne était représentée sur un ba-

teau, troussée jusqu'aux genoux, devant le batelier; au-dessous de cette peinture, on lisait ces mots : *Comment la sainte offrit son corps au batelier pour son passage*. Dans la Vie de cette sainte on lui fait ainsi confesser cette action : « N'ayant pas de quoi payer mon passage, il me « vint en l'idée d'exposer ma personne à l'im- « pureté de ceux qui voudraient payer pour moi. « En effet.... j'entrai dans le navire, provoquant « les passagers à la dissolution par des actions « peu honnêtes, etc. »

En 1660, le curé de Saint-Germain-l'Auxerrois fit enlever cette peinture, devenue indécente.

Cette chapelle, reconstruite au quatorzième siècle, fut démolie en 1792; elle a été remplacée par une maison particulière.

Les Frères Sachets, ou Frères de la Pénitence de Jésus-Christ. Leur couvent, situé sur le bord de la Seine, à l'endroit où s'établit depuis le couvent des Augustins, et où est aujourd'hui la Halle à la volaille, fut fondé, en 1261, par saint Louis qui acheta, de l'abbé de Saint-Germain-des-Prés et du curé de Saint-André-des-Ars, un emplacement situé au territoire de *Laas*, ainsi que la permission d'y établir ces *Frères Sachets*.

Joinville dit que ce roi « pourvut aux frères « des Saz, et leur donna place sur Seinne, par- « devers Saint-Germain-des-Prés où ils se her- « bergèrent; mais ils n'y demourerent guerres, « car ils furent abatuz assez tost. »

Ces moines, que l'on nommait aussi *Frères-au-sac*, recevaient ces noms parce qu'ils étaient vêtus d'un sac.

Comme la plupart des religieux de Paris, ils allaient, tous les matins, dans les rues de cette ville, quêter du pain. C'est ce qu'on lit dans les Crieries de Paris, pièce du treizième siècle :

> Icil vont criant par matin
> Du pain aus sas, pain aus Barrés.

Dans une autre pièce du même temps, intitulée les Monstiers de Paris, on mentionne *le Monstier des Frerès aus sas*.

Ruteboeuf, dans sa pièce des Ordres de cette ville, parle de ces frères, dit que leur couvent est pauvre, qu'ils se sont établis trop tard à Paris; qu'ils doivent leur existence d'abord à leur habit, qu'ils disent être semblable à celui que Dieu portait, et à un homme qui les soutient; et dès que cet homme, ajoute-t-il, aura cessé de vivre, les *Frères aus sas* seront réduits à retourner à leur charrue d'où ils sont venus.

Le même poëte, dans une autre pièce intitulée Chanson sur les ordres, nous représente les *Sachets* comme des gens grossiers, maladroits et très-propres à garder les vaches.

En 1293, les Frères Sachets firent un accord avec les Augustins, par lequel ils leur cédèrent le tout ou partie de l'emplacement de leur maison. Ils furent supprimés dans la suite; on ignore à quelle époque.

Sœurs Sachettes. Il existait en même temps à Paris des sœurs du même ordre. On sait que leur couvent était situé rue du Cimetière-Saint-André-des-Ars, rue qui, au treizième siècle, portait le nom de *Rue des Sachettes*. A l'instar des autres communautés religieuses de Paris, tous les matins ces sœurs allaient dans les rues de cette ville quêter du pain. C'est ce que prouve la pièce des Crieries de Paris.

> Çà du pain, por Dieu, aux Sachesses;
> Par ces rues sont granz les presses.

Ces espèces de dévotes, vêtues d'un sac, sont, dans quelques écrits du temps, qualifiées de Pauvres femmes des sacs; *Pauperes mulieres de saccis*. On n'a aucune autre notion sur l'état de ce couvent, qui fut sans doute supprimé en même temps que les *Frères Sachets*.

Grands-Augustins. Monastère situé sur le quai dit des Augustins ou de la Vallée, dans l'emplacement occupé aujourd'hui par la rue du Pont de Lodi et par la Halle ou marché de la volaille et du gibier. Diverses congrégations d'ermites formées en 1200, en Italie, furent réunies en 1256 par le pape Alexandre IV; il en vint ensuite à Paris, attirés par la protection et la faveur que le roi saint Louis accordait à toute espèce de moines. Ils s'établirent d'abord rue Montmartre, au-delà de la Porte-Saint-Eustache, dans un lieu environné de bois, et où se trouvait une chapelle dédiée à sainte Marie-l'Égyptienne. Joinville parle de cet établissement : « Il (le roi) « pourvut les frères Augustins, et leur acheta « la granche à un bourjois de Paris et toutes les « appartenances, et leur fist fere un monstier « dehors la porte Montmartre [1]. » Ils y demeuraient en 1259. Mécontens de leurs logemens, ils allèrent s'établir dans le clos du Chardonnet, et dans l'emplacement qu'a depuis occupé le collége du cardinal Lemoine. En 1293, ils traitèrent avec des moines mendians, appelés *Frères Sachets*, qui occupaient un couvent établi sur le bord de la Seine et sur le territoire de *Laas* [2],

[1] *Histoire de saint Louis*, édition de 1761, pag. 152.

[2] *Voyez* ci-dessus, pag. 431.

et se maintinrent dans ce dernier lieu. Pendant long-temps ils se contentèrent des bâtimens qu'avaient occupés les Frères Sachets; mais, devenus riches, ils en firent construire de plus vastes et de plus commodes.

L'église fut rebâtie sous le règne de Charles V; elle était vaste sans avoir rien de remarquable dans sa construction. On y voyait plusieurs tableaux relatifs aux réceptions des chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit, peints par Vanloo, de Troys, et Philippe de Champagne. On y distinguait un tableau de Jouvenet, représentant Saint Pierre, dont l'ombre guérit les malades.

Dans une chapelle à droite était le tombeau de Nicolas de Grimonville, seigneur de Larchant, et de Diane de Vivonne de La Châteigneraie, son épouse. Sur ce tombeau étaient représentées à genoux les figures des deux époux. Le mari mourut, en 1592, d'une blessure qu'il reçut au siége de Rouen, et la femme en 1603. Larchant, capitaine des archers de la garde du roi Henri III, fut souvent employé à des expéditions secrètes, à des meurtres commandés par ce roi; il figura parmi les assassins de la Saint-Barthélemi.

On voyait aussi, dans cette église, le monument funèbre de Bernard Chérin, généalogiste

et historiographe des ordres du roi, mort le 21 mars 1785.

Une chapelle contenait le tombeau de Philippe de Comines, historien, qui, supérieur à son temps par ses vues politiques, ne l'était point par ses mœurs fort corrompues. Il admirait dans Louis XI son habileté à tromper. A côté de ce tombeau était celui de sa fille.

On y voyait aussi les tombeaux et épitaphes de Jérôme L'Huillier et de Charles Brulard.

Le principal autel, décoré d'après les dessins de Charles Lebrun, offrait huit belles colonnes d'ordre corinthien de brèche violette, supportant une demi-coupole ornée avec goût.

Germain Pilon avait sculpté les menuiseries de la chaire et des stalles, et une belle figure de saint François en terre cuite qu'on avait placée dans le cloître de ce monastère. Cette figure, à genoux et les bras déployés, représentait ce saint dans le moment d'extase où il reçut les prétendus stygmates de Notre-Seigneur.

Les ouvrages de sculpture que contenait cette église, et dont je viens de parler, furent transférés au Musée des monumens français.

En 1428, le tonnerre frappa le clocher de cette église, et le brûla. Le 30 mai 1449, sur les quatre heures après midi, il tomba sur le clocher des

Augustins, dit un écrivain du temps, en découvrit toute la couverture, ainsi que presque toute celle de l'église, brisa un gros chevron, et pénétra jusqu'au grand autel, où il rompit le bras du crucifix[1].

Dans les salles de cette maison se tenaient, depuis 1579, les assemblées de l'ordre du Saint-Esprit. Ces salles, ornées de boiseries, l'étaient aussi de portraits, du blason de tous les chevaliers et commandeurs reçus dans cet ordre.

Les assemblées du clergé de France se sont tenues, depuis 1605, dans une des salles de cette maison. Ce clergé y avait ses archives et ses registres.

Le parlement, en diverses circonstances, a siégé dans les salles de ce couvent.

L'emploi de ces diverses salles prouve que les bâtimens des Augustins étaient vastes et excédaient les besoins de ses habitans ordinaires.

Le couvent des Augustins a été le théâtre de quelques événemens qui caractérisent les mœurs de ces religieux, et peuvent faire juger du mérite de leur institution.

En 1440, ou en l'année précédente, Nicolas Aimery, maître en théologie, s'était réfugié, on

[1] *Journal de Paris*, sous les règnes de Charles VI et de Charles VII, pag. 207.

ne sait pourquoi, dans l'église des Augustins, comme dans un asile inviolable. La justice, qui le poursuivait, commençait alors à ne plus respecter les asiles: des huissiers entrèrent dans le couvent pour se saisir de cet homme. Les religieux Augustins s'y opposèrent; les huissiers repoussèrent la force par la force; un Augustin, appelé *Pierre Gougis*, fut tué dans le combat. L'Université, réunie aux Augustins, fit valoir ses priviléges, et, suivant son ordinaire, menaça le gouvernement de fermer les écoles: alors le prévôt de Paris, effrayé, condamna, par sentence du 13 septembre 1440, les huissiers à faire trois amendes honorables, sans chaperon, nu-pieds, tenant chacun une torche ardente du poids de quatre livres, et demandant à tous pardon et miséricorde. Une de ces amendes honorables fut faite au Châtelet, en présence du procureur du roi, la seconde au lieu où le délit avait été commis, et la troisième à la place Maubert.

Les Augustins, pour éterniser la mémoire de cette réparation solennelle, firent exécuter un bas-relief où l'on voyait les huissiers subissant leur condamnation, et le firent poser dans un lieu très-apparent.

Ce bas-relief, placé sur le quai de la Vallée, à l'angle de la rue des Grands-Augustins, est

curieux par les costumes, et comme monument de l'histoire et de l'état de la sculpture; il est déposé dans la cour du Musée des monumens français.

Les désordres introduits dans ce couvent furent portés à un tel excès que le procureur général du parlement en fit, le 16 février 1544, l'objet d'un réquisitoire. Il demanda pour réformateurs deux religieux augustins réformés de Toulouse, plusieurs prieurs de Paris et deux conseillers en la cour, qui pussent requérir la force armée, s'il en était nécessaire. On ignore quels obstacles les Augustins opposèrent à cette réforme.

Le 26 août 1588, ces religieux, s'occupant de l'élection d'un vicaire, furent divisés dans leur choix. Cette division échauffa les têtes monacales; bientôt les deux partis en vinrent aux mains, et ces misérables s'entretuaient dans leur couvent. Le procureur général du parlement en fut instruit; il en fit sa plainte, et la cour ordonna à un huissier de se transporter aux Augustins pour mander le prieur de ce couvent. L'huissier, ayant rempli sa mission, vint avec cinq religieux à la cour du parlement; là il raconta de vive voix ce qu'il n'avait pas osé écrire dans son procès verbal. C'était des injures pro-

férées par ces religieux contre les membres du parlement, qu'ils accusaient notamment d'être *fauteurs des hérétiques*, reproche très-grave alors. La cour du parlement prit quelques mesures tendant à rétablir la paix dans ce monastère, défendit au prieur de faire aucun acte de sa fonction, et ordonna la réforme des religieux[1].

En 1629, nouveaux désordres dans ce couvent. Le cardinal de Bérulle est chargé d'en réformer les religieux, et s'y prend d'une manière très-violente : les Augustins se plaignent au parlement. Le roi ne veut point que cette cour se mêle de cette affaire, et dit à ses membres : *Il me déplaît fort que vous délibériez sur l'affaire des Augustins; ce sont de mauvais moines qui vivent licencieusement : j'approuve tout ce que fait le cardinal Bérulle*[2].

En 1641, les Augustins, pour des motifs ignorés, éprouvèrent encore une réforme : on les soumit à la juridiction des Augustins réformés de Bourges; mais bientôt ils cherchèrent à s'affranchir de cette dépendance. Leur indocilité, dont je vais ajouter des preuves nouvelles, porte à croire qu'ils secouèrent d'eux-mêmes et violemment le joug qu'on venait de leur imposer.

[1] *Registres manuscrits du parlement*, au 28 août 1588.
[2] *Idem*, au 8 janvier 1629.

En 1657, les bâtimens du Châtelet menaçaient ruine. Il fut arrêté que, pendant les réparations, cette cour siégerait aux Grands-Augustins, et qu'elle y louerait quelques salles pour y rendre la justice. Des arrêts du parlement, des ordres du roi réitérés furent inutiles auprès de ces moines obstinés. Pendant un an entier ils refusèrent d'obéir : il fallut enfin recourir à la force.

L'année suivante, ces moines manifestèrent avec éclat leur indocilité et même leur humeur belliqueuse; ils soutinrent un siége dans leur couvent. Voici la cause, les détails et les résultats de cet événement mémorable.

Célestin Villiers, prieur de ce couvent, ayant fait une nomination illégale, ceux dont elle blessait les intérêts obtinrent du parlement un arrêt qui ordonna qu'il serait procédé à une nouvelle élection. Les religieux refusèrent d'obéir à cet arrêt; et le parlement employa les moyens de force pour les y contraindre.

Les Augustins se disposèrent sérieusement à se défendre, et à soutenir un siége : ils firent des provisions d'armes, de cailloux, et murèrent leurs portes.

Les archers de la ville, ne pouvant entrer dans ce monastère fortifié, résolurent d'en escalader les murs. L'assaut fut donné et repoussé avec une

égale vigueur : on se battait avec fureur sur un point, tandis que sur un autre une troupe d'archers faisait une brèche au mur de clôture qui se trouvait du côté de la rue Christine. Les moines assiégés, voyant le péril de cette dernière tentative, tirèrent de son sanctuaire l'objet le plus sacré de la religion, le Saint-Sacrement, et le posèrent sur la brèche, afin de désarmer les assaillans, ou de forcer la Divinité à opérer un miracle en faveur des assiégés. Cette ressource avait quelquefois, dans des cas semblables, été mise anciennement en usage avec succès; mais alors on était au dix-septième siècle. L'objet vénéré, placé entre les combattans, n'en imposa point aux archers; ils s'indignèrent de cette lâche et sacrilége ruse de guerre, et redoublèrent de courage. Les moines, voyant l'inutilité de leur stratagème, demandèrent à capituler. « On donna des otages de part et d'autre, dit « l'historien de ce siége mémorable (M. Brossette); le principal article de la capitulation « fut que les assiégés auraient la vie sauve : alors « ils abandonnèrent la brèche, et livrèrent leur « poste. Les commissaires du parlement, étant « entrés, firent arrêter onze de ces religieux « mutins, qui furent menés prisonniers à la « Conciergerie. »

Au bout de vingt-sept jours, ces moines, protégés par le cardinal Mazarin qui n'aimait pas le parlement, furent mis en liberté.

Cette guerre monacale, où deux religieux furent tués en combattant, et deux autres grièvement blessés, occupa toutes les bouches de la renommée; et Boileau la rappelle dans ce vers qu'il fait prononcer à la Discorde, énumérant ses exploits dans les monastères :

J'aurais fait soutenir un siége aux Augustins!...

La rue Dauphine, ci-devant Thionville, a été en grande partie ouverte et bâtie sur l'enclos et les jardins du couvent des Augustins. Lorsque le projet de tracer cette rue à travers cet enclos fut arrêté, ces religieux réclamèrent fortement contre cette entreprise; Henri IV rejeta leurs réclamations, en disant que les loyers des maisons qu'ils bâtiraient sur cette nouvelle rue vaudraient mieux que le produit de leurs choux.

Sur l'emplacement de l'église des Grands-Augustins on a construit, en 1811, une vaste et magnifique halle, destinée au marché de la volaille et du gibier; marché beaucoup plus utile aux habitans de Paris que ne l'était le couvent des Augustins.

On a aussi, sur une partie de l'enclos de ces

religieux, établi, vers l'an 1797, la rue *du Pont de Lodi*, de sorte qu'il ne reste plus rien des bâtimens de leur monastère.

Couvent des Béguines, depuis nommé l'Ave-Maria, situé rue des Barrés, n°. 24. Il fut fondé, vers l'an 1264, par saint Louis qui acheta d'Étienne, abbé de Tiron, un emplacement pour y établir des Béguines. Dans la Vie du Roi, par le confesseur de la reine Maguerite, on lit : « De « rechief il fonda la mèson des Béguines de « Paris, de lèz la porte de Barbéel. » Il fonda plusieurs autres maisons de cette espèce dans son royaume, et même à Paris. Ces béguines n'étaient pas cloîtrées; elles pouvaient quitter leur maison pour se marier, et ne faisaient point de vœux; elles composaient une communauté de filles dévotes, soumises à une règle que l'on ne connaît pas.

Thomas de Chantpré parle de leurs mœurs et de leur piété avec des éloges que méritent presque toujours les institutions naissantes. D'autres auteurs, qui ont écrit un peu plus tard, sur la fin du treizième siècle, feraient croire que la première ferveur de ces béguines était déjà éteinte. Rutebœuf nous les représente comme des femmes inconstantes, qui renoncent facilement à leur

communauté pour prendre un époux. Il suffit, dit-il, de porter le visage baissé et de très-larges robes pour être béguine. Il parle, en divers endroits, peu avantageusement de leurs mœurs; je rapporterai de ce poëte le couplet suivant :

Beguines a ou mont (au monde)
Qui larges robes ont;
Desous lor robes font
Ce que pas ne vous dis;
Papelard et beguin
Ont le siècle honi [1].

Sous Louis XI, ces béguines n'étaient pas en meilleure réputation. Le poëte Villon leur fait, dans son testament, ainsi qu'aux moines mendians, un legs que voici :

Item, aux frères mendians,
Aux dévotes et aux béguines,
Tant de Paris que d'Orléans,
Tant turlupins que turlupines,
De grasses soupes jacobines
Et flans leur fait oblation,
Et puis après soubz les courtines
Parler de contemplation [2].

Ces béguines qui, dans l'origine, étaient, dit-on, au nombre de quatre cents, se trouvèrent, en 1471, réduites à trois. On ne connaît point

[1] *Fabliaux de Barbasan*, 2e. édition, tom. II, pag. 300.
[2] *OEuvres de François Villon*, édit. de Coustelier, p. 57.

la cause de cette étrange dépopulation. Louis XI, qui commettait autant de crimes qu'il faisait d'actes de dévotion, qui croyait expier les uns par les autres, saisit la circonstance de la presque-viduité de cette maison pour y établir un nouvel ordre de religieuses, appelé *de la Tierce ordre pénitence et observance de Monsieur saint François*, et ordonna que cette nouvelle communauté serait nommée *l'Ave-Maria;* dénomination bizarre, conforme au génie du fondateur, qui, zélateur de la Vierge Marie, institua le premier la prière dite l'*Angelus* ou le salut.

A peine ces religieuses furent-elles installées, que l'Université, les ordres mendians, etc., se réunirent pour les proscrire, et mettre à leur place les filles de Sainte-Claire. Le parlement rendit, en 1482, un arrêt qui porte que les filles *de la Tierce ordre pénitence et observance de monsieur saint François* seront maintenues.

L'église du couvent de *l'Ave-Maria* n'avait de remarquable que les tombeaux ou monumens de personnes qualifiées. Tels sont celui qui renfermait le cœur de dom Antoine, roi de Portugal, chassé de son royaume, et mort à Paris en 1595; celui de Charlotte-Catherine de La Trémouille, femme de Henri de Bourbon, prince de Condé, morte le 29 août 1629. Elle fut em-

prisonnée pendant sept ans, parce qu'étant grosse d'un page appelé *Belcastel*, et craignant les reproches de son époux, qui par sa longue absence ne pouvait être l'auteur de sa grossesse, elle le fit empoisonner. Il est certain qu'il mourut de poison le lendemain de son arrivée auprès d'elle, le 5 mars 1588. Henri IV, qui avait eu part aux faveurs de cette dame, fit, lorsqu'il fut roi, supprimer toute la procédure, déclara et fit déclarer par la cour du parlement cette femme innocente, et son fils légitime.

Son mausolée, en marbre, était placé dans le chœur; il fut transféré au Musée des monumens français. Cette princesse est représentée à genoux sur son tombeau, les mains jointes.

Dans une chapelle était le mausolée, aussi en marbre, avec la figure à genoux de Claude-Catherine de Clermont, fameuse, sous le règne de Charles IX, par son esprit et son érudition; possédant parfaitement les langues savantes, elle fut choisie pour répondre en latin aux ambassadeurs de Pologne qui apportèrent au duc d'Anjou le décret de son élection à la couronne de ce pays.

Dans la même chapelle on voyait aussi le mausolée en marbre et la figure à genoux de Jeanne de Vivonne, fille de Claude de Clermont, seigneur de Dampierre.

On conservait dans cette église le corps de saint Léonce, donné par madame Guénégaud en 1709.

En vertu d'un privilége obtenu du pape, Matthieu Molé, garde des sceaux, et Renée Nicolaï, sa femme, furent enterrés dans le chapître de ces religieuses. Matthieu Molé, distingué par sa fermeté pendant les troubles de la fronde, mourut en 1656.

Ce couvent, supprimé en 1790, a été converti en caserne de gendarmerie à cheval.

Les Carmes du grand couvent. Il furent situés d'abord sur l'emplacement des Célestins, port Saint-Paul, et puis près de la place Maubert, entre la rue de la Montagne-Sainte-Geneviève et celle des Carmes, à l'extrémité orientale de la rue des Noyers.

Ces moines ont, plus que tous les autres, cherché à relever la gloire de leur ordre par l'antiquité de son origine. Les généalogistes les plus intrépides à braver les vérités, les vraisemblances n'ont jamais porté l'audace de leur métier aussi loin que l'historien des Carmes.

Il fait descendre cet ordre, en ligne directe, du prophète Élie, qui fut, dit-il, premier supérieur des Carmes. C'est en raison de cette des-

Digitized by Google

On conserv[illegible] dans [illegible] le [illegible] donné par mada[illegible] 1706.

En vertu [illegible] privilége [illegible] des [illegible] le chapitre [illegible]

[illegible] rie [illegible] générale.

[illegible] couvent. [illegible]

[illegible]

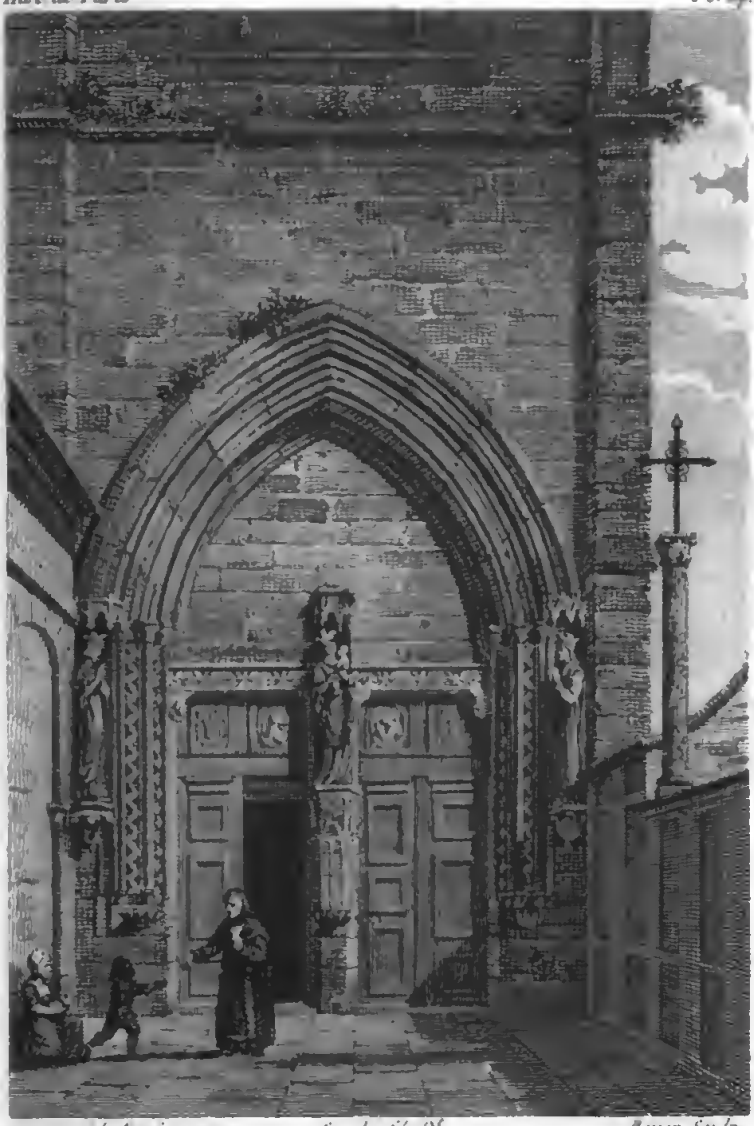

Cicéron del. d'ap. Garnerey Couché fils D^t Beyer Sculp.

[illegible]RZES DE LA PLACE MAUBERT

Digitized by Google

Biblioteca Nazionale
NAPOLI - V. E. III

cendance que ces moines portèrent un manteau tout semblable à celui que ce prophète jeta, du haut du ciel, à son disciple Élisée. L'auteur, dont l'imagination ne connaît aucune borne, range dans l'ordre des Carmes tous les prophètes successeurs d'Élie, tous les chefs de sectes, tous les instituteurs de culte dont sa mémoire lui fournit les noms. Pythagore fut, suivant lui, un carme très-célèbre. Le révérend père Numa Pompilius ne quitta le scapulaire, signe caractéristique de cet ordre, que pour prendre le sceptre. Zoroastre fut aussi un carme très-dévot. Les Druïdes de la Gaule n'étaient que des carmes, et les vestales de Rome que des carmélites.

L'auteur montre quelque hésitation sur la question de savoir si Jésus a été moine de cet ordre; après avoir balancé les raisons pour et contre, il se décide enfin pour l'affirmative, et soutient que le législateur des chrétiens était un père carme.

Voici ce qui, sur l'origine de ces moines, est plus conforme à la vérité. Quelques ermites habitaient différens points du mont Carmel. Albert, patriarche latin de Jérusalem, les réunit en 1112, et en forma un ordre religieux qu'il assujétit à une même règle. Le pape Honoré III, en 1171, confirma cette réunion et cette règle. Les

ermites portaient des manteaux semblables, non à celui du prophète Élie, mais à ceux des chefs des Sarrasins.

Ces chefs, ne voulant pas être confondus avec ces moines, leur ordonnèrent de se vêtir d'habits moitié noirs, moitié blancs. Leur vêtement était ainsi bigarré, lorsque saint Louis, en 1254, de retour de sa première expédition en Palestine, amena cinq ou six carmes avec lui, et en gratifia la ville de Paris. Ce fut en grande partie à ses frais qu'il les établit dans un emplacement sur le port Saint-Paul, que les Célestins ont occupé dans la suite. « Il pourvut, dit Joinville, « les frères du carme, et leur acheta une place « sur Seinne devers Charenton, et leur fist fere « leur méson, et leur acheta vestemens, ca- « lices, etc. [1]. » Une chapelle et quelques cellules étant bâties, ces nouveau-venus s'y établirent : le peuple de Paris, qui ne s'attachait alors qu'à l'extérieur, leur donna le nom de *Barrés* à cause de la bigarrure de leur vêtement ; et la rue *des Barrés*, qui conduit au port Saint-Paul, doit ce nom à l'établissement de ces moines.

Ces *Barrés* ont été l'objet des satires de quelques poëtes du treizième siècle. Rutebœuf,

[1] *Histoire de saint Louis*, édit. de 1761, pag. 152.

dans sa pièce des Ordres de Paris, semble tirer du voisinage de leur maison et de celle des Béguines des conséquences peu avantageuses à la continence des habitans de l'un et de l'autre couvens.

Li Barré sont près des Beguines ;
Neuf vingt en ont, à lor voisines
Ne lor faut que passer la porte,
Que par auctoritez devines,
Par essamples et par doctrines
Que li uns d'aus à l'autre porte [1].

Philippe-le-Bel consentit, en 1309, à donner aux Carmes la maison du Lion, située au bas de la rue de la Montagne-Sainte-Geneviève et près de la place Maubert, maison d'où dépendait une petite chapelle. Ces moines quittèrent alors leur ancienne demeure, et trouvèrent dans Jeanne d'Évreux, troisième femme de Charles-le-Bel, une protectrice zélée. Elle vendit en 1349 ses joyaux, ses pierreries, pour leur procurer les moyens d'étendre l'enclos du nouveau monastère, et de construire son église et ses autres bâtimens. Cette église, achevée en 1353, fut dédiée en la même année.

Au quatorzième siècle, les Carmes étaient, à Paris, les religieux en faveur. Ils acquirent l'em-

[1] *Fabliaux de Barbasan*, 2e. édition, tom. II, p. 293.

placement et les bâtimens du collége de Dace, et obligèrent les écoliers à chercher un autre logis. La reine Blanche, veuve de Philippe VI, leur légua, en mourant, un superbe reliquaire d'or, enrichi de pierreries, qui contenait un petit morceau de fer qu'on disait être une partie d'un des clous qui avaient servi à la passion de Notre-Seigneur.

L'église était vaste; mais sa construction n'offrait rien qui soit digne d'être noté, si ce n'est le portail [1], situé sur la rue des Carmes, autrefois nommée rue *Saint-Hilaire*. On y voyait les statues de quelques reines, et notamment celle de Jeanne d'Évreux, principale bienfaitrice de ce couvent.

Cette église contenait plusieurs tombeaux: celui de Gilles *Corrozet*, libraire, qui le premier a publié une description de la capitale de France, intitulée les *Antiquités, Chroniques et Singularités de Paris*. La seconde édition est de l'an 1561. Son épitaphe, composée de huit rimes françaises, nous apprend qu'il mourut à six heures du soir, le 4 juillet 1568, âgé de 58 ans. Le tombeau du cardinal Michel *du Bec*, qui, mort à Avignon, le 29 août 1318, voulut néan-

[1] *Voyez* planche 24.

moins que son corps fût transporté dans l'église des Carmes de Paris, enterré dans le chœur et près du grand autel. Pour obtenir cette faveur, il donna au couvent vingt livres tournois et sa bibliothéque, à condition que les livres seraient enchaînés. Il donna de plus mille livres pour servir à la construction de l'église. On enchaînait les livres dans la crainte qu'ils ne fussent volés. Le tombeau du père Félix *Buhy*, qui, en 1681, soutint une thèse en faveur des libertés gallicanes, où il prouva solidement que le pape n'était ni infaillible ni au-dessus des conciles. Le commissaire de l'ordre, par ordre du pape, déclara ce père déchu de tous ses priviléges, incapable de toute fonction ecclésiastique. Louis XIV protégea ce persécuté.

Un monument, le plus apparent de ceux que renfermait cette église, y fut placé en 1784; c'est celui que M. Boullenois fils et d'autres membres de sa famille firent élever à la mémoire de M. *Boullenois* père, avocat et auteur du Traité de la personnalité et de la réalité des lois.

Ce monument, placé dans cette église vingt-deux ans après la mort de celui dont il devait honorer la mémoire, fut fabriqué en Italie, et coûta plus de cent mille écus à la famille.

C'était le tombeau le plus fastueux de Paris, et celui où le bon goût était le plus outragé. On pourrait appliquer à son auteur ce mot d'Apelles: *O mon ami, tu n'as pu le faire beau, tu l'as fait riche!* En effet, les matières les plus précieuses, les marbres les plus rares, le jaune et le vert antiques, le lapis-lazuli, des portraits en mosaïque, le bronze, l'argent furent employés pour la composition mesquine de ce tombeau transféré depuis au cloître du Musée des monumens français, mais dans un état de dégradation.

Les carmes de la place Maubert ont moins que les autres moines mendians, fondés par saint Louis, figuré sur la scène historique. Cependant, le 4 décembre 1654, un carme nommé *Ferdinand d'Ascallano*, Romain, s'avisa de prêcher qu'en France on ne devait obéir qu'aux lois religieuses. La Sorbonne censura cette doctrine ultramontaine. Le parlement manda à sa barre le supérieur et le régent des Carmes, et les admonesta en présence des docteurs de la Sorbonne [1].

Ces moines ne jouissaient pas d'une réputation de chasteté, et leur nom était presque un re-

[1] *Registres manuscrits du parlement de Paris*, aux 4 et 11 décembre 1654.

proche d'incontinence. Peut-être observaient-ils cette maxime : *Si non castè, tamen cautè.* Tout ce que l'histoire me présente sur les mœurs de ce couvent se borne au fait suivant. Pendant le carême de 1658, une grande partie de ces moines s'était réunie dans un lieu secret, et s'apprêtait, à la faveur des ténèbres de la nuit, malgré la règle de l'ordre et celles de l'Église, à faire bonne chère, et même à faire gras dans ce temps d'abstinence. Le supérieur, instruit de ces dispositions, en fit avertir l'autorité. A deux heures après minuit, deux exempts, suivis de leur escorte, se présentent, pénètrent dans le couvent, troublent la fête, saisissent douze moines, et les mènent en carrosse au For-l'Évêque. On trouva, dans le lieu du festin, vingt-deux perdrix, des pâtés, des jambons et force bouteilles de vin [1].

Ils furent condamnés, par la cour du parlement et par l'official de Paris, à sortir du couvent des Carmes où ils étaient rentrés, et à se retirer dans diverses maisons de leur ordre. Ils refusèrent d'obéir, et se mirent en état de rébellion : un nouvel arrêt, du 28 juin 1659, les condamna, sous des peines graves, à se retirer

[1] *Lettres de Guy Patin*, tom. I, lettre 118.

dans d'autres couvens, et ordonna aux chefs de ces couvens de les recevoir, etc. [1].

L'ordre des Carmes fut supprimé en 1790, et l'église de ceux de la place Maubert démolie en 1812. Sur l'emplacement de ce couvent on a commencé, en 1813, à bâtir une halle destinée au marché de la place Maubert. Sa construction, suspendue en 1815, et reprise en 1816, fut terminée en 1823.

Les Chartreux, situés rue d'Enfer, n°. 46. On était persuadé, dans les monastères du treizième siècle, que pour illustrer un fondateur d'ordre on ne pouvait se dispenser d'orner l'histoire de sa vie de quelques fables merveilleuses. Cette façon d'écrire l'histoire était qualifiée de mensonge pieux : *pro pietate mentiri*. On inventa donc, pour embellir la vie de saint Bruno, fondateur des Chartreux, une fiction lugubre, faite pour jeter l'effroi dans les esprits faibles : fiction digne de la sombre imagination des solitaires encloîtrés.

Bruno assistait, dans l'église de Notre-Dame de Paris, à l'office des morts, célébré pour l'âme d'un chanoine, nommé Raimond Diocre, qu'on allait porter en terre. Le défunt avait une grande

[1] *Registres manusc. du parlement de Paris*, 28 juin 1659.

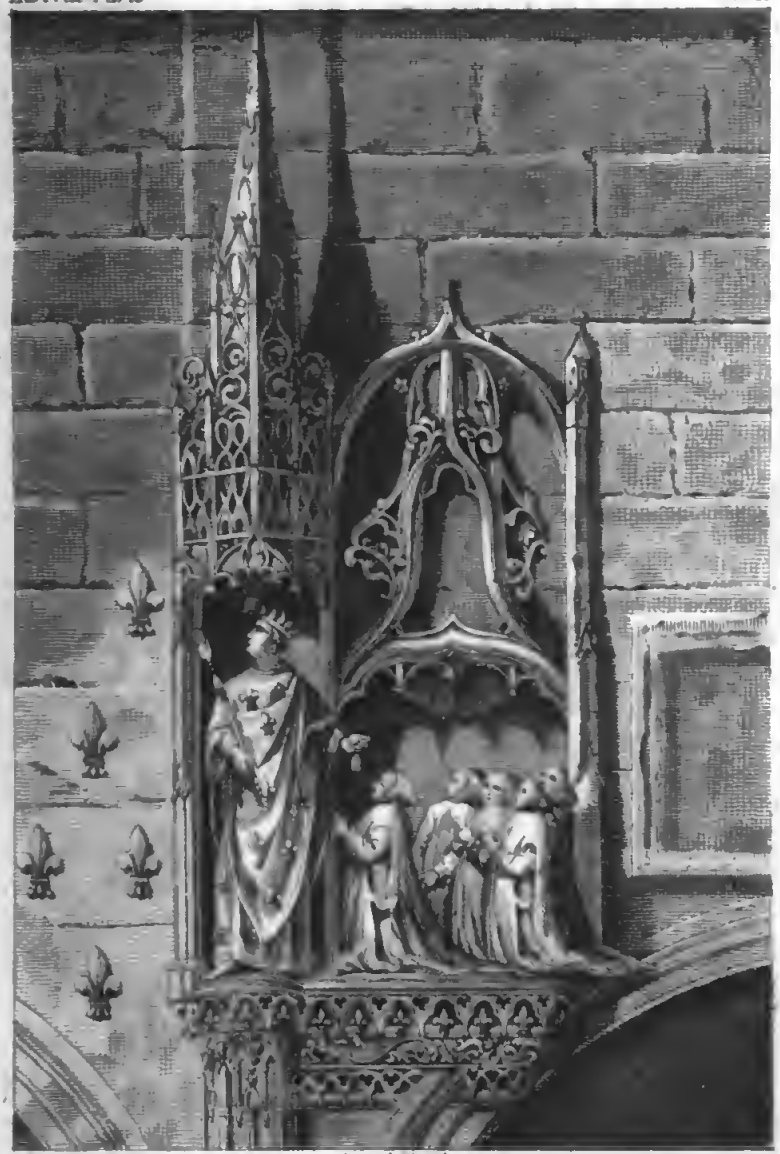

Civeton del. Couché fils Dt Lejeune Sculp.

ÉGLISE DES CHARTREUX

Figures et bas-reliefs de la principale entrée

Biblioteca Nazionale V. E. III NAPOLI

Digitized by Google

réputation de sainteté; mais on va voir qu'il ne la méritait guère. Lorsque le clergé en fut à ces paroles : *Responde mihi, quantas habeo iniquitates?* on voit aussitôt le mort lever la tête au-dessus de son cercueil, et répondre à cette question : *Justo Dei judicio accusatus sum.* A ces mots les assistans, saisis d'effroi, prennent la fuite; la cérémonie funèbre est remise au lendemain.

Le clergé entonne le même chant, et au même verset, le mort, pour la seconde fois, lève la tête, et dit : *Justo Dei judicio judicatus sum.* La peur fait de nouveau déserter l'église; la cérémonie funèbre est encore remise au lendemain. Ce jour offre une scène pareille. Le défunt, qui avait ressuscité pour annoncer publiquement d'abord qu'il était accusé, puis qu'il était jugé par la justice divine, déclara cette fois qu'il était condamné par elle : *Justo Dei judicio condemnatus sum.*

Saint Bruno, témoin, dit-on, de cette scène effrayante, renonça au monde, et résolut de faire pénitence. Lesueur, chargé de peindre, dans le cloître des Chartreux, les principales actions de ce fondateur, en reproduisant ce fait, a donné des preuves de la supériorité de son talent, sans prouver la vérité du sujet. Le docteur de Lau-

noy, persuadé que de pareilles fictions devenaient plus nuisibles à la religion dans un siècle éclairé que profitables dans des temps d'ignorance, a solidement démontré la fausseté de cette tradition. Le père Bonaventure d'Argonne, chartreux de la maison de Paris, a, dans ses *Mélanges historiques*, publiés sous le nom de *Vigneul de Marville*, réuni un grand nombre de passages d'écrivains qui ont parlé de saint Bruno, lesquels concourent à prouver jusqu'à l'évidence que cette aventure est une fable inventée par l'éditeur des OEuvres de ce fondateur [1].

L'ordre des Chartreux était établi depuis cent quatre-vingts ans, lorsque saint Louis fit venir, en 1257, cinq moines de cette espèce à Paris, et les plaça d'abord à Gentilly, village voisin de cette ville, où ils restèrent jusqu'en 1258.

Au midi et hors des murs de Paris, vers l'entrée de la grande avenue qui, du parterre du Luxembourg, se dirige à l'Observatoire, s'élevait, au milieu des prairies, un ancien château, entouré de hautes murailles, et appelé *le château de Vauvert*. Ce château était pour les habitans de Paris un objet d'effroi. Des reve-

[1] *Mélanges historiques*, tom. II, pag. 186 et suiv.

nans y apparaissaient; des diables, chaque nuit, y tenaient l'assemblée du sabbat; on y entendait des bruits affreux. Depuis long-temps ce séjour d'horreur était inhabité; on se détournait même du chemin qui conduit de Paris à Issy, pour éviter la rencontre des esprits infernaux. La terreur qu'inspirait ce lieu s'était si puissamment emparée des imaginations que le souvenir s'en est conservé long-temps après, et a donné naissance à cette phrase proverbiale: *Aller au diable Vauvert*, pour signifier une course pénible et dangereuse; et aujourd'hui, par corruption, on dit encore *aller au diable auvert*. Plusieurs écrivains des quinzième, seizième et dix-septième siècles ont souvent parlé de la puissance de ce diable[1].

[1] Le poëte Villon parle d'un carme appelé frère Baude, qui portait les armes comme un soldat, et dit :

. . . . . S'il ne quitte ses armes
C'est bien le *diable de Vauvert*.

Guillaume Coquillart, dans sa pièce *des Droits nouveaux*, à propos du babil de plusieurs femmes réunies chez une accouchée, s'exprime ainsi :

Que le grand *diable de Vauvert*
A peine se peut desmesler.

Rabelais dit : « Cet Anglois est un autre *diable de Vauvert*. » (*Pentagruel*, lib. II, chap. XVIII.)

Dans une pièce intitulée *le Franc Taupin*, publiée en 1614,

La voie romaine qui conduisait à Issy, appelée en 1210 *chemin d'Issy*, et ensuite *rue de Vauvert*, a peut-être, à cause des récits épouvantables que l'on débitait sur ce château et son diable, reçu le nom de *rue d'Enfer*, qu'elle porte encore aujourd'hui.

Les Chartreux, qui, à ce qu'il paraît, connaissaient la vraie cause de la terreur populaire, en 1258, demandèrent à saint Louis le château de Vauvert, afin de se trouver plus à la portée de profiter des leçons de l'Université. Ce roi, toujours libéral envers les nouveaux établissemens monastiques, leur fit, en 1259, don de ce château, et en même temps y ajouta de nouvelles libéralités.

Dans les annales du règne de saint Louis, on lit que ce roi « fit fere la maison de la Char-

on lit, pag. 7 : « Dieu sait comme les moines crieront : c'est « bien les toucher où il faut ; pour nous donner besogne, on « parle du *diable de Vauvert*, et de la Ligue, etc. »

Le rimeur d'Assoucy, dans des vers adressés au duc de Savoie, dit :

Bref, tant en esté qu'en hyver,
On fait le *diable de Vauvert*.

Dans la pièce intitulée *le Poëte crotté*, de Saint-Amand, on lit :

Je te le jure par ta garbe,
Par ton demi-pied de barbe,
Par *le grand diable de Vauvert*, etc.

« trouse qui est au dehors de Paris, qui a nom « *Vauvert* [1]. »

On a dû remarquer que chaque nouvel établissement religieux à Paris causait quelques querelles, et trouvait des oppositions de la part des seigneurs ecclésiastiques ou des curés : celui de Saint-Séverin s'opposa de tout son pouvoir à ce que les Chartreux eussent une église, un cimetière et des cloches ; à ce qu'ils les fissent sonner à volonté, célébrassent l'office divin, et reçussent des offrandes aux messes. Ces usages attentaient à ses droits curiaux. En 1261, un accord mit fin à ces débats, et le curé de Saint-Séverin fut apaisé moyennant une rente de dix sous parisis que lui promirent les Chartreux.

Ces religieux n'eurent d'abord, pour célébrer l'office, que l'ancienne chapelle du château de Vauvert. Saint Louis sentit la nécessité de leur procurer un local plus vaste : en 1260, il fit commencer la construction d'une nouvelle église, et en posa la première pierre. Ce roi étant mort dans sa seconde expédition d'outre-mer, les Chartreux ne trouvèrent point dans son successeur un protecteur aussi zélé : les travaux, peu avancés, restèrent suspendus, et ne furent re-

[1] *Annales*, édition de 1761, pag. 241.

pris qu'en 1276 : ils n'étaient pas terminés en 1310, et la charpente ne fut entièrement posée qu'en 1324. Le célèbre Pierre de Montreuil fournit les plans et les dessins de cet édifice ; mais il mourut sans le voir terminé.

La chapelle du château de Vauvert fut convertie en réfectoire; plusieurs personnes pieuses contribuèrent à la construction des autres parties des bâtimens.

L'église, qu'on pouvait citer comme un chef-d'œuvre d'architecture sarrasine, était ornée de plusieurs tableaux d'habiles maîtres, tels que Louis et Bon-Boullogne, Jouvenet, Philippe de Champagne, Antoine Coypel, etc. La menuiserie du chœur avait coûté trente années de travail à un frère convers de ce couvent, appelé *Henri Fuzelier*.

Cette église contenait plusieurs phylactères précieux. Au quatorzième siècle, le duc de Berri lui fit présent d'un reliquaire du poids de vingt-cinq marcs d'argent : il contenait *la sandale de saint Jean-Baptiste*. Le même duc promit aux Chartreux un autre reliquaire plus riche encore, pesant sept à huit cents marcs d'argent, et contenant le *menton* du même saint Jean ; mais il ne tint pas cette promesse. On conservait aussi, dans cette église, une image de ver-

meil de saint Louis. Ce roi était représenté avec une couronne enrichie de diamans, tenant d'une main le sceptre royal, et de l'autre une épine, extraite de la sainte couronne. Le 1er. janvier 1716, des voleurs entrèrent par les fenêtres dans l'église, prirent deux reliquaires et cette image de saint Louis, que quelques jours après on retrouva dans le jardin du Luxembourg; mais il lui manquait la couronne et le sceptre: dans la suite, et dans le même jardin, ce dernier objet fut retrouvé.

Le chapitre était décoré de plusieurs tableaux de La Grenée, de Jollain, de Lesueur: on y remarquait un superbe tableau représentant le Christ crucifié: un des meilleurs ouvrages de Philippe de Champagne, qu'en mourant il légua aux Chartreux.

Cette église renfermait les tombeaux de Pierre de Navarre, fils de Charles-le-Mauvais, mort le 29 juillet 1412; de Jean de La Lune, neveu de l'anti-pape Benoît XIII, mort en 1414; de Louis Stuart, seigneur d'Aubigny, mort à Paris en 1665; du cardinal de Dormans, évêque de Beauvais, dont on voyait la figure en bronze, couchée sur un marbre noir, etc.

Cette communauté avait deux cloîtres, le grand et le petit; ils étaient entourés d'appar-

temens composés chacun de deux ou trois pièces et d'un petit jardin. On comptait dans ces deux cloîtres quarante logemens de cette espèce.

C'est dans le petit cloître qu'à diverses époques on peignit les principales actions de la vie de saint Bruno. En 1350, elles furent peintes sur le mur; en 1500, sur toile, et dom Zachari Benedicti composa des vers latins pour chaque tableau; enfin, en 1648, le célèbre Lesueur les peignit sur bois, et les distribua en vingt-cinq tableaux qui sont autant de chefs-d'œuvre. Il employa trois années à cet ouvrage. Dans la suite, les Chartreux en firent présent au roi; et ces tableaux furent transférés dans la galerie du Luxembourg; aujourd'hui on les voit au Louvre, dans le Musée des tableaux.

Les vitraux de ce cloître étaient remarquables par la beauté de leurs peintures, ouvrages de Sadeler.

On peut désigner la situation du grand cloître en faisant observer que le pavillon, entouré d'arbres, situé dans la grande pépinière du Luxembourg, était placé au centre de ce cloître.

On voyait aussi, dans ce grand cloître, quelques vieux tableaux : un d'eux avait 15 pieds de longueur, et représentait la fondation de quatorze cellules pour autant de moines, faite par

Jeanne de Châtillon, comtesse de Blois, qui épousa en 1272 Pierre, comte d'Alençon, fils de saint Louis. Ce tableau était originairement peint sur le mur; mais en 1712, les seigneurs de Châtillon, qui se prétendaient issus de cette princesse, quoiqu'il soit prouvé qu'elle mourut sans enfans, firent copier sur toile ce tableau tel qu'il était sur la muraille : c'est ce qu'apprenait une inscription placée au bas de ce tableau, inscription où l'abbé Lebeuf a découvert plusieurs erreurs historiques [1].

On y voyait Jeanne de Châtillon devant une image de la Vierge, lui offrant quatorze Chartreux à genoux, et sur un rouleau qui partait de sa bouche on lisait ces mots : *Vierge mère et pucelle, à ton chier fieus présente XIIII frères qui prient pour moi.*

L'enfant Jésus, placé sur les genoux de sa mère, répondait par le moyen d'un autre rouleau : *Ma fille, ge prens le don que tu me fais et te rens tous tes mesfaits.*

Ainsi tous les méfaits de la donatrice étaient expiés par la fondation de quatorze cellules, et leur absolution se trouvait garantie par les paroles mêmes de l'enfant Jésus en peinture; ainsi, en donnant des biens aux moines, suivant la

[1] *Variétés historiques*, tom. I, 1re. partie, pag. 46.

religion de ces vieux temps, on était dispensé d'avoir des vertus. Si les prières achetées pouvaient alors procurer le salut des âmes, aux riches seuls devrait appartenir le royaume des cieux; mais l'Évangile dit tout le contraire.

Dans le même cloître, on voyait un autre tableau, représentant Pierre de Navarre à genoux devant la sainte Vierge, récitant le premier verset du *Miserere*, et offrant à cette sainte Vierge quatre Chartreux à genoux devant lui, et pour lesquels il avait fondé quatre cellules. Mais il n'obtenait pas, comme avait obtenu Jeanne de Châtillon, fondatrice de quatorze, l'entière absolution de ses péchés.

Ces moines s'érigeaient donc en distributeurs des faveurs célestes, et en proportionnaient l'étendue à la valeur des biens qu'on leur donnait.

Il existe encore un bâtiment moderne, bâti en 1623, que l'on voit à l'est de la grande avenue du Luxembourg : il servait de seconde entrée à cette maison, la première étant sur la rue d'Enfer. Après avoir passé sous les portiques de ce bâtiment, on trouvait en face, au bout d'une cour, un second bâtiment d'une construction plus ancienne. Sa façade était ornée de figures et d'ornemens mauresques précieusement travaillés. Au-dessus des arcades en ogive, on voyait

un grand bas-relief dont le fond était semé de fleurs de lis[1]. Ce bas-relief représentait une Vierge Marie, et au-dessous d'elle, trois saints avec leurs attributs : saint Hugues avec son cygne, saint Jean-Baptiste avec son agneau, saint Antoine avec son cochon. Parmi ces saints et ces bêtes on voyait un groupe, composé de la figure de Louis XI et de cinq ou six moines à genoux. Ce roi semblait offrir à la Vierge ces moines payés pour prier pour lui; et la Vierge, tournée de son côté, semblait, en faveur de ces prières achetées, lui promettre le pardon de tous ses crimes.

Les écrivains qui ont parlé de ce monument singulier ont tous dit que la figure du roi était celle de saint Louis; mais ils n'ont fait attention ni à l'architecture ni à la sculpture, ouvrages qui appartenaient évidemment au quinzième siècle; ils n'ont pas vu, ce qui doit dissiper toutes les incertitudes, ils n'ont pas vu que la figure du roi était caractérisée par le collier de l'ordre de Saint-Michel, ordre que Louis XI institua au mois d'août 1469. Ainsi cet édifice et ces bas-reliefs étaient postérieurs à cette année, et du temps de ce roi.

La maison des Chartreux de Paris était une des plus riches de l'ordre. Ses bâtimens et son

[1] *Voyez* planche 25.

enclos avaient en superficie environ 60,450 toises carrées. Cet enclos n'était pas dans l'origine aussi étendu qu'il l'a été depuis. En 1613, Marie de Médicis, pour former le jardin du Luxembourg, acheta plusieurs parties de celui des Chartreux, et leur donna en échange de vastes terrains situés au delà du chemin qui conduisait à Issy. Cette route, ancienne voie romaine, passait autrefois devant l'église de ce couvent; elle fut alors détournée, et, comprise dans l'enclos de ces religieux : il n'y en resta plus aucune trace. Cette vaste clôture, placée dans l'intérieur de Paris, gênait la population environnante, rendait les communications difficiles, et faisait depuis long-temps désirer l'éloignement de ses propriétaires.

Les Chartreux ont été supprimés en 1790; leurs église et couvent ont été démolis dans la suite. L'emploi qu'on a fait de leur emplacement est un bienfait, une source d'agrémens pour les habitans du voisinage; des rues nouvelles ont été ouvertes, et des communications désirées se sont établies. Le jardin du Luxembourg s'est agrandi du côté du sud; une longue et large avenue, plantée de quatre rangs d'arbres, tracée entre deux pépinières, et qui, du parterre du palais des Pairs, s'étend jusqu'à une vaste

grille, et se prolonge au delà jusqu'à l'édifice de l'Observatoire, remplace avantageusement les sombres et tristes demeures de ces solitaires inutiles.

SAINTE-CROIX-DE-LA-BRETONNERIE. Cette église de chanoines réguliers, située rue de ce nom, entre les n°s. 12 et 16, fut en 1258 fondée par saint Louis, dans l'emplacement de la maison de l'ancienne Monnaie. Voici comme le sire de Joinville parle de cette fondation : « Revint une autre « manière de frères qui se fesaient appeler « *Freres de Sainte-Croiz*, et portant la croiz « devant leur piz (poitrine) et requistrent au « roy que il leur aidast. Le roy le fist volentiers « et les herberga en une rue, appelée le *quarre-* « *four du Temple* qui ore est appelée la rue de « *Sainte-Croix*[1]. »

Ces frères, nommés d'abord *Porte-Croix*, *Croisiers*, quoique riches des bienfaits de saint Louis, ne laissaient pas d'aller tous les matins demander l'aumône dans les rues de Paris, comme on le voit dans la pièce intitulée *les Crieries de Paris*.

Aux freres des pies demandent,
Et li croisié pas nes atendent,
A pain crier mettent grant peine.

[1] *Histoire de saint Louis*, édition de 1761, pag. 152.

Leur église fut bâtie par le célèbre Pierre de Montreuil : c'est un des plus beaux ouvrages de cet architecte. Sous cette église étaient seize caveaux qui ont servi de sépultures à plusieurs familles de Paris. Le président Barnabé Brisson, un des hommes les plus instruits de son temps, et une des victimes des fureurs de la Ligue, y fut enterré en 1591. On y voyait quelques monumens funèbres et quelques tableaux de Vouet et de Philippe de Champagne. Le réfectoire était aussi orné de tableaux ; on y remarquait un élégant *lavaerum*, exécuté d'après les dessins de Servandoni.

Quoique ces chanoines fussent qualifiés de *réguliers*, ils ne l'étaient guère dans leurs mœurs. On tenta, à plusieurs reprises, d'introduire parmi eux la réforme ; mais ces tentatives furent toujours sans succès. Sous le règne de Louis XIII, de nouveaux désordres réveillèrent l'attention du gouvernement. Le cardinal de La Rochefoucauld, pour régénérer cette communauté, voulut y placer des chanoines de Sainte-Geneviève ; mais ceux de Sainte-Croix repoussèrent ces réformateurs. Enfin ils résolurent de travailler eux-mêmes à leur propre réforme, et de se soumettre à la règle de saint Augustin.

Cette communauté fut supprimée en 1778.

Sur l'emplacement qu'elle occupait, on a bâti diverses maisons particulières, et on y a établi un passage.

Les jurés-crieurs pour les inhumations avaient leur lieu de réunion dans la maison de Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie. Ils fournissaient tous les objets nécessaires aux enterremens, même les habits et les billets de faire-part. Si l'un de ces crieurs mourait, tous ses confrères assistaient à la cérémonie funèbre, vêtus en robe et armés d'une clochette qu'ils faisaient retentir sans interruption, depuis la levée du corps jusqu'au moment où son cercueil était déposé en terre.

• Blancs-Manteaux, couvent de moines, situé dans la rue qui porte encore ce nom, entre les n°s. 12 et 16; nom qu'ils dûrent à la couleur de leurs manteaux. Ils se qualifiaient de *serfs de la Vierge Marie*. Ils vinrent, en 1258, de Marseille à Paris, pour profiter de la grande faveur dont jouissaient les religieux de toute espèce sous le règne de saint Louis, et participer aux libéralités de ce roi, qui en effet contribua, avec quelques particuliers, à l'établissement de leur maison. Joinville en parle ainsi : « Revint une « autre maniere de freres que l'on appelle l'*ordre* « *des Blancs-Manteaux*, et requistrent au roi

« que il leur aidast que ils peussent demourer « à Paris. Le roi leur acheta une mèson et vielz « places entour pour eulz herberger, de lez la « viex porte du Temple à Paris, assés pres des « tissarans [1]. »

Leur maison fut bâtie sur un emplacement situé en dedans et près du mur d'enceinte de la ville. Le roi fut, comme à l'ordinaire, obligé de vaincre les difficultés que les seigneurs ecclésiastiques opposaient à cet établissement, et d'acheter leur consentement.

En 1274, le pape Grégoire x, dans le second concile de Lyon, supprima tous les ordres religieux mendians, excepté les Carmes, les Cordeliers, les Jacobins et les Augustins. N'étant point compris dans l'exception, *les serfs de la Vierge Marie* cessèrent d'exister en communauté; mais Paris n'y perdit rien.

En 1297, d'autres mendians, autorisés par un autre pape, remplacèrent les *serfs de la Vierge Marie :* ils se nommaient *Guillemites* ou *Guillemins*. Le public, sans avoir égard à ce changement, les nomma, comme il avait nommé leurs prédécesseurs, *Blancs-Manteaux*.

Tant que les *Guillemins* se bornèrent à n'être que *Guillemins*, ils furent des hommes sans re-

[1] *Histoire de saint Louis*, édition de 1761, pag. 152.

proche ; mais, dès qu'ils devinrent riches et favorisés, ils cessèrent de mériter la confiance publique. Ce jugement est la substance des vers que Rutebœuf a consacrés à ce couvent.

En 1618, les Guillemites furent réformés et réunis aux Bénédictins, suivant la réforme de Saint-Vannes de Verdun.

Le monastère fut reconstruit; et, le 26 avril 1685, le chancelier Le Tellier et son épouse en posèrent la première pierre. On voyait dans l'église le tombeau de Jean Le Camus, lieutenant civil. Ce magistrat, représenté à genoux, avait devant lui un ange qui lui servait de pupitre. Ce groupe fut sculpté, en 1719, par Simon Mazières.

Ce monastère fut supprimé en 1790; mais l'église, conservée, a été érigée en succursale de la paroisse de Saint-Merry, dans le septième arrondissement, sous le titre *de Notre-Dame-des-Blancs-Manteaux*.

Hospice des Quinze-Vingts, autrefois situé rue Saint-Honoré, au coin de la rue Saint-Nicaise, et depuis rue de Charenton, n°. 38. Cette maison eut Saint-Louis pour fondateur. On ignore les détails et l'époque précise de cette fondation; on sait seulement que cette maison était destinée

à loger et entretenir trois cents aveugles pauvres; qu'elle fut construite vers l'an 1260, sur une pièce de terre, appelée *Champourri*, située dans le voisinage du cloître Saint-Honoré, et appartenant à l'évêque de Paris, lequel il fallut dédommager; que la chapelle de cet hôpital était dédiée à Saint-Remi, et qu'en 1270 ce roi ajouta à ses bienfaits envers cet établissement, par le don de trente livres de rente, destinées spécialement au potage de ces trois cents aveugles.

Voici comment le confesseur de la reine Marguerite rapporte l'historique de cette fondation : « Aussi li benoiez rois fist acheter une pièce « de terre de lez Saint-Ennouré, où il fist fere « une grant mansion por ce que les poures avu- « gles demorassent ilecques perpétuelement jus- « ques à trois cens; et ont touz les anz de « la borse du roi, pour potages et pour au- « tres choses, rentes. En laquelle mésou est « une église que il fist fere en l'eneur de Saint- « Remi, pour ce que lesditz avugles oient ilec- « ques le service Dieu. Et plusieurs fois avint « que li benoyez rois vint as jour de la feste « Saint-Remi, où lesdits avugles fesoient chanter « sollempnement l'office en l'église, les avugles « présens entour le Saint Roy [1]. »

[1] *Vie de saint Louis*, édition de 1761, pag. 345, 346.

Clément IV, par une bulle de 1265, recommande cette institution aux évêques et prélats de France, les invite à favoriser leurs quêteurs, c'est-à-dire ceux qui demandaient l'aumône pour ces aveugles. Guillaume de Villeneuve, dans ses *Crieries de Paris*, nous les présente demandant à grands cris du pain dans les rues de cette ville.

A pain crier mettent grant peine,
Et li avugle, à haute alaine
Du pain à cels de champs porri,
Dont moult sovent, sachiez, me ri.

Rutebœuf, poëte du treizième siècle, dans sa pièce *des Ordres de Paris*, ne se montre point l'admirateur de cet établissement. Voici, en substance, ce qu'il en dit :

« Je ne sais trop pourquoi le roi a réuni dans « une maison trois cents aveugles qui s'en vont « par troupes dans les rues de Paris, et qui, « pendant que le jour dure, ne cessent de *braire*. « Ils se heurtent les uns contre les autres, et se « font de fortes contusions ; car personne ne les « conduit. Si le feu prend à leur maison, il ne « faut pas en douter, la communauté sera en- « tièrement brûlée, et le roi obligé de la recons- « truire sous de nouveaux frais. »

Les Quinze-Vingts sont restés dans leur habi-

tation primitive jusqu'en 1779. A cette époque le cardinal de Rohan, grand aumônier de France, fameux par ses nombreux bénéfices ecclésiastiques, par son luxe, sa crédulité, et par ses misérables intrigues de cour, transféra ces aveugles au faubourg Saint-Antoine, rue de Charenton, dans l'hôtel des ci-devant mousquetaires noirs; il établit un nouveau système d'administration, augmenta le nombre des pauvres admis, et le porta à celui de huit cents. Ces pauvres, au lieu de treize sous six deniers par jour, eurent chacun vingt sous et vingt-six sous; et chaque enfant provenu de leur mariage était nourri et recevait deux sous par jour jusqu'à l'âge de seize ans : alors on faisait apprendre un métier à ces enfans, qui ne sortaient de l'hôpital que lorsqu'ils étaient en état de pourvoir à leur existence.

Toutes ces améliorations cachaient, dit-on, des dilapidations immenses. Je ne prononcerai point sur la justice des nombreux reproches qu'a excités la partie financière de l'administration de ce cardinal; et, il faut l'avouer, la réputation de ce prince de l'Église n'était guère propre à établir des préventions favorables à la fidélité de sa gestion.

Un arrêt du parlement, du 14 mars 1783,

établit dans cet hôpital un hospice pour vingt pauvres de province atteints de maux d'yeux, qui devaient y être gratuitement logés, nourris, habillés et traités, et où les pauvres de Paris attaqués de même maladie pourraient aussi recevoir un traitement.

Aujourd'hui cet hôpital se compose de trois cents aveugles de première classe, nourris, chauffés, habillés, et qui reçoivent en outre trente-trois centimes par jour;

De cent vingt aveugles de seconde classe qui ne reçoivent point cette somme journalière, mais qui sont entretenus et instruits et qui ont l'espoir de parvenir à la première classe;

Et des aveugles de tous les départemens qui peuvent prétendre à l'admission, en faisant preuve de pauvreté et de cécité absolue.

Cet hôpital est au nombre de ceux qui sont aujourd'hui sous une administration particulière. Dans l'année 1815, on y a compté 116,940 journées [1].

En l'an IX, on a réuni à l'hospice des Quinze-Vingts l'*Institution des Jeunes-Aveugles*, fondée par M. Haüy. Cette institution a ensuite été

[1] Expression administrative, employée pour représenter l'ensemble des jours que, pendant une année, des malades ont séjourné dans cette maison.

transférée rue Saint-Victor. (Voyez *Institution des Jeunes-Aveugles.*)

Hôtel-Dieu, hôpital situé île de la Cité, au midi de la place ou parvis de l'église cathédrale de Notre-Dame. Presque tous ceux qui ont écrit sur cet hôpital attribuent sa fondation à *Saint-Landri*, évêque de Paris, qui vivait au septième siècle. Cette opinion n'est appuyée sur aucun monument historique; quoique, depuis près de trois cents ans, on ait répété ce fait comme certain, on ne l'a jamais prouvé : on n'a fait que répéter une erreur [1].

Saint-Landri, pendant une grande famine arrivée, dit-on, vers l'an 651, donna d'amples secours aux pauvres : c'est de cette action très-louable qu'on a induit que ce saint évêque avait fondé l'Hôtel-Dieu.

Il existait, près de la maison de l'évêque ou plutôt la *maison de l'église* de Paris, comme près de toutes les autres maisons d'évêque, un lieu destiné à la nourriture des pauvres inscrits sur la *matricule* de l'église. Ces pauvres étaient nommés *matriculaires*; ils y logeaient pour la plupart, et y étaient soignés lorsqu'ils étaient malades : voilà l'origine des hôpitaux voisins des

[1] *Histoire de la ville et du diocèse de Paris*, par l'abbé Lebeuf, tom. 1, pag. 25.

églises cathédrales, et certainement celle de l'Hôtel-Dieu de Paris. On construisit, on ne sait à quelle époque, pour l'usage des pauvres matriculaires, une chapelle, dédiée à *Saint-Christophe*, qui donna son nom à l'hôpital. La chapelle et l'hôpital de *Saint-Christophe*, dans un titre de l'an 829, se trouvent réunis et pour la première fois mentionnés.

Cet hôpital était peu considérable, non par le manque de pauvres malades, mais faute de lits pour les coucher. L'église de Notre-Dame y pourvut en 1168, par un statut qui porte, que chaque chanoine, en mourant, ou en quittant sa prébende, sera tenu de donner un lit à cet hôpital; ce statut a beaucoup contribué à l'accroissement de ses lits.

Cette maison n'était pas seulement destinée pour les pauvres malades: on y recevait encore des pauvres sains comme dans les temps primitifs. *Adam*, clerc du roi, à la fin du douzième siècle, fit don à cet hôpital de deux maisons dans Paris, avec cette condition singulière, qu'au jour de son anniversaire, on fournirait, seulement aux pauvres malades, tous les mets ou comestibles qu'ils pourraient désirer [1].

[1] *Histoire de la ville et du diocèse de Paris*, par l'abbé Lebeuf, tom. 1, pag. 26 et 27.

En 1221, année fameuse par les nombreuses tempêtes, le tonnerre, vers la fin de juillet, tomba sur les bâtimens de cet hôpital, et les endommagea. L'auteur qui rapporte ce fait qualifie ces bâtimens d'aumônerie située devant l'église de Sainte-Marie de Paris [1].

Philippe-Auguste est le premier roi connu qui ait fait quelques libéralités à cet hôpital. Dans ses lettres du mois de mars 1208, il est dit : « Nous donnons à la *Maison de Dieu* de Paris, « située devant la grande église de la bienheu- « reuse Marie, pour les pauvres qui s'y trouvent, « *toute la paille de notre chambre et de notre* « *Maison de Paris*, chaque fois que nous par- « tirons de cette ville pour aller coucher ail- « leurs [2]. »

Cette paille foulée, triturée, salie, dont Philippe-Auguste gratifie l'hôpital, ne donne une grande idée ni de l'état où s'y trouvaient les pauvres ni de la magnificence des chambres du roi, dont les planchers, au lieu de parquets et de tapis, n'étaient couverts que de paille.

Saint Louis mérita, plus que Philippe, le titre

[1] *Guill. Breton, Recueil des historiens de France*, tom. XVII, pag. 775.

[2] *Omne stramen de camera et domo nostra Parisiensi*, etc. *Histoire de Paris*, par Félibien, tom. III, pag. 249.

de bienfaiteur de cet hôpital. Il le prit sous sa protection spéciale ; il lui accorda en 1248 l'usage d'un prétendu droit que le roi, les princes, les officiers de la couronne et l'évêque de Paris exerçaient sur les marchés : ils prenaient les denrées qui leur plaisaient et en fixaient eux-mêmes le prix. Tel était le droit inique et attentatoire à la propriété dont saint Louis gratifia l'Hôtel-Dieu.

Ce même roi déclara cet hôpital exempt de toutes contributions, de droit d'entrée et de tout péage par terre et par eau ; il en augmenta les bâtimens, les étendit jusqu'au Petit-Pont. A diverses reprises il lui assigna des rentes considérables pour le temps. Il fut le premier roi qui se signala par des bienfaits envers cette maison, et lui donna une consistance dont elle n'avait pas encore joui. Ce furent sans doute les améliorations qu'elle éprouva sous ce règne qui lui firent renoncer à sa dénomination de *Saint-Christophe*, pour prendre celle d'*Hôpital de Notre-Dame* ou de *Maison de Dieu*.

Les successeurs de saint Louis imitèrent quelquefois son exemple : Charles v, en 1321, exempta cet hôpital du doit de *prise*, droit onéreux, vrai brigandage que les rois, les reines, les princes de la cour, etc., avaient coutume d'exercer sur

tous les habitans de Paris, dont j'ai eu occasion de parler, et dont je parlerai encore. Par cette exemption la cour se réduisit à ne plus enlever à l'Hôtel-Dieu ses charrettes, ses chevaux, ses bêtes à corne, ses pailles, ses grains, etc., qu'elle était en usage de prendre pour son service.

Il serait trop long de rapporter tous les bienfaits que cet hôpital reçut, à diverses époques, de la part des rois, et surtout des particuliers.

L'Hôtel-Dieu est composé d'une réunion de bâtimens irrégulièrement disposés, construits et ajoutés les uns aux autres en différens temps. Il ne présente point, comme plusieurs établissemens de ce genre, un ensemble régulier, ni des parties symétriques. Ce n'est que sur la place du parvis de Notre-Dame qu'on a cherché à donner à cet amas de bâtimens quelque régularité. En 1804, on exécuta, sur les dessins de M. Clavareau, le projet de procurer à cet hôpital une façade et une entrée plus caractéristique et plus convenable. Un pavillon avancé, de 25 mètres de développement, d'un style sévère, couronné d'une frise dorique et d'un vaste fronton, et accompagné, à chacun de ses côtés, de deux grilles qui s'ouvrent sur deux cours, forme la

seule façade régulière et l'entrée principale de cet hôpital.

Ses divers et principaux bâtimens s'étendent le long de la rive septentrionale du petit bras de la Seine, depuis le Petit-Pont, où autrefois était une entrée et où en 1818 on en a établi une nouvelle, jusqu'aux environs du palais archiépiscopal. Cette étendue de terrain n'a pas suffi aux besoins de cet hôpital : on a été obligé de construire sur toute la rive opposée du bras de cette rivière, et même d'établir deux ponts qui servent de communication d'une rive à l'autre.

Ces deux ponts se nomment, l'un le *Pont Saint-Charles*, qui sert tout entier à l'Hôtel-Dieu, et qui fut bâti en 1606 ; et l'autre le *Pont-au-Double*, construit en 1625, et dont une grande partie de la largeur est occupée par l'hôpital ; l'autre partie est publique et sert aux piétons. Il doit son nom au double tournois qu'en y passant on était tenu de payer. Le double tournois équivalait à deux deniers. Lorsque cette monnaie cessa d'être en usage, on donna un liard pour le prix du passage, lequel est aujourd'hui gratuit.

En 1782, après qu'on eut démoli le Petit-Châtelet, on construisit sur la rive méridionale, et

sur une partie de ce vieil édifice, le corps de bâtiment que l'on voit à l'extrémité méridionale du Petit-Pont. Depuis ce point jusqu'au Pont-au-Double, était, le long de la rue de la Bûcherie, une suite de bâtimens de l'Hôtel-Dieu, dont les plus anciens furent bâtis sous Henri IV, en 1602, et dans les années suivantes. Ils gênaient beaucoup ce passage très-fréquenté : on a fait abattre, dans les années 1816 et 1817, ceux qui s'avançaient le plus sur la rue. Les autres sont restés, et s'opposent à la continuation du quai Saint-Michel, à l'embellissement et à la salubrité de cette partie de Paris.

Les salles de cet hôpital sont au nombre de vingt-trois : onze pour les hommes et douze pour les femmes. On distingue la *salle de Saint-Charles*, située sur le pont de ce nom, bâtie en 1606, par Pomponne de Bellièvre ; la *salle de Saint-Thomas*, que Henri IV fit construire en 1606 ; la *salle du Légat*, due à la libéralité d'Antoine Duprat, cardinal et légat du pape, mort en 1535. C'est à l'occasion de la construction de cette salle que François Ier. disait de ce légat : *elle sera bien grande si elle contient tous les malheureux qu'il a faits*. Pourquoi ce roi laissait-il faire des malheureux à son ministre ?

La chapelle de cet hôpital fut bâtie, vers l'an 1380, aux frais d'Oudart de Maucreux, changeur et bourgeois de Paris, comme le portait une inscription gravée sur une table de bronze, placée dans le sanctuaire de cette chapelle.

Le chapitre de Notre-Dame avait, depuis les temps anciens, l'administration de l'Hôtel-Dieu. Il nommait deux chanoines proviseurs de cet hôpital; des frères le desservaient. En 1217, il fut réglé qu'il y aurait trente frères laïques, quatre prêtres, quatre clercs et vingt-cinq sœurs. On voit, par ce réglement, qu'alors les bâtimens de cet hôpital étaient de deux espèces : l'*Hôtel-Dieu* ou *Maison-Dieu*, proprement dit, et les *Granges*; que ces granges étaient, comme l'hôpital, peuplées de malades, puisqu'on y dit que les frères et les sœurs serviront tant à l'Hôtel-Dieu que dans les Granges. La paille qui couvrait les planchers du palais de Philippe-Auguste, et que ce roi, en 1208, accorda à cet hôpital lorsqu'il irait coucher hors de Paris, était sans doute destinée à ces granges; et cette paille flétrie et souillée servait de lit aux malades qu'on y plaçait.

On voit aussi dans ce réglement que le maître, chaque semaine, donnait lui-même la discipline

aux frères, et la maîtresse aux sœurs. Si un frère ou une sœur, en mourant, était trouvé en possession de quelques objets qu'il n'aurait point déclarés à son supérieur, on ne faisait aucun service pour lui, et il était enterré comme excommunié.

La rigueur de ces règlemens n'empêcha point les abus et les désordres de s'introduire parmi ces frères et ces sœurs. On n'en connaît point la nature; mais ils furent tels, que le parlement, en 1505, se vit obligé de renvoyer les sœurs de cet hôpital, qu'on appelait alors les *sœurs noires*, de les remplacer par des *sœurs grises*, et de nommer huit bourgeois de Paris pour administrer l'Hôtel-Dieu. Plusieurs frères de cet hôpital furent aussi renvoyés. Le chapitre de Notre-Dame, ainsi que les frères et les sœurs, intriguèrent et résistèrent de tout leur pouvoir à cette réforme; mais leurs efforts furent inutiles.

Dans la nuit du 1er. au 2 août 1737, le feu prit à l'Hôtel-Dieu, et ses ravages ne furent arrêtés que le 5 de ce mois. On transporta 2,500 malades dans la nef de Notre-Dame et dans la grande salle de l'archevêché. Dans la nuit du 29 au 30 décembre 1772, un autre incendie, plus violent, éclata dans cet hôpital. Plusieurs centaines de malades périrent dans les flammes ou

sous les ruines des salles écroulées. Les détails connus de ces événemens font frémir; une administration meilleure fait espérer qu'ils ne se renouvelleront point.

Cet hôpital, qui offre beaucoup d'irrégularité dans ses bâtimens, se trouve, de plus, inconvenablement situé au centre de la ville et dans un quartier très-populeux. Ses deux ponts, couverts de bâtimens, arrêtent le courant d'air du bras de la Seine; il ne jouit point des aisances et de la salubrité dont il a besoin; il gêne, et il est gêné.

A ces inconvéniens s'en joignaient plusieurs autres; aller à l'Hôtel-Dieu, c'était presque aller à la mort : sur neuf malades admis, il en mourait toujours deux, encore faisait-on entrer dans ce calcul beaucoup de personnes qui n'étaient malades qu'en apparence. Voici, suivant le rapport fait en 1816 au conseil général des hospices, l'ancien état de cet hôpital :

« Les lits y étaient entassés dans les salles, « et les malades entassés dans les lits : il y en « avait souvent quatre et quelquefois six couchés « ensemble. Les administrateurs de cet établis- « sement le rappelaient eux-mêmes dans un mé- « moire, publié en 1767; et plus d'un siècle « auparavant, en 1661, leurs prédécesseurs

« avaient consigné le même fait dans un compte « rendu de l'Hôtel-Dieu. On a même vu, dans « quelques occasions extraordinaires, placer les « malades les uns sur les autres, par le moyen « de matelas mis sur l'impériale, à laquelle on « ne montait que par une échelle. La portion « d'air que le malade respirait était de 3 ou « 4 mètres; et le malade aurait eu besoin d'en « avoir 12 pour ne pas trouver un danger de « plus dans l'atmosphère qui l'environnait. »

Le gouvernement restait indifférent à tant de maux, insensible aux cris des amis de l'humanité. Tous sentaient le besoin de transférer ailleurs cet hôpital, ou de le diviser en plusieurs maisons. MM. Chamousset, Duhamel, Petit, etc., avaient, à ce sujet, fait de vives représentations, qui furent inutiles, lorsqu'en 1786 parut un mémoire sur l'urgente nécessité de cette translation. On y proposait la construction de quatre hôpitaux qui seraient situés hors des barrières et remplaceraient l'Hôtel-Dieu. Ce mémoire trouva des opposans dans les administrateurs de cet hôpital. Ils répondirent par un autre mémoire, auquel on répliqua avec succès. Louis XVI ordonna à l'Académie des sciences de faire un rapport sur l'état de l'Hôtel-Dieu. Ce

rapport fut publié. En voici les principaux résultats :

« Nous avons d'abord comparé l'Hôtel-Dieu « et la Charité (l'hôpital de ce nom), relative- « ment à leur mortalité. L'Hôtel-Dieu, en cin- « quante-deux ans, sur un million cent huit « mille sept cent quarante et un malades, en a « perdu deux cent quarante-quatre mille sept « cent vingt, à raison d'un sur quatre et demi. « La Charité, qui n'a qu'un mort sur sept et « demi, n'en a perdu que cent soixante-huit « mille sept cents : d'où résulte le tableau ef- « frayant que l'Hôtel-Dieu, en cinquante-deux « années, a enlevé à la France quatre-vingt- « dix-neuf mille quarante-quatre citoyens, qui « lui auraient été conservés si l'Hôtel-Dieu avait « eu un emplacement aussi étendu que celui « de la Charité. La perte de ces cinquante-deux « années répond à mille neuf cen tsix morts par « an, et c'est environ la dixième partie de la « perte totale et annuelle de Paris.... La conser- « vation de cet hôpital, ou du moins de l'empla- « cement qu'il occupe, produit donc le même « effet qu'une sorte de peste qui désolerait « constamment la capitale. »

La construction des quatre hôpitaux proposés fut ordonnée par le roi qui, dans un prospectus,

invita les bons citoyens à concourir avec lui, par des dons et des souscriptions, à cette œuvre de bienfaisance. Une généreuse émulation s'établit parmi toutes les classes de la population de Paris; des sommes considérables furent promises ou versées; tout annonçait l'exécution de ce projet salutaire... Mais le ministre Calonne, mais les événemens précurseurs de la révolution, mais la disette des finances, firent disparaître une somme de quelques millions, fruit du zèle et de l'humanité de plusieurs citoyens de Paris.

Pendant que ce projet excitait l'enthousiasme des hommes honnêtes, les administrateurs de l'Hôtel-Dieu ne négligeaient rien pour en empêcher l'exécution. Ils s'y opposèrent par la publication d'un mémoire, par le refus qu'ils firent d'abord de fournir aux commissaires de l'Académie des sciences les renseignemens dont ils avaient besoin pour faire leur rapport; ils poussèrent avec plus de promptitude les constructions qui se faisaient alors de quelques bâtimens de l'Hôtel-Dieu, afin de diminuer en quelque sorte, par cet accroissement de localités, la force des reproches que l'on faisait à leur administration et au vice de la situation de cet hôpital.

A cette époque, il existait à l'Hôtel-Dieu douze

cent dix-neuf lits; et, par les agrandissemens qu'on exécutait, on procurait à cet hôpital un accroissement de sept cent soixante-dix-sept lits: ce qui aurait fait monter le nombre total de ces lits à dix-neuf cent quatre-vingt-seize, quantité insuffisante, puisque le nombre moyen des malades s'élevait à deux mille cinq cents, et le nombre extrême à cinq à six mille. Il aurait fallu maintenir encore l'usage meurtrier de faire coucher ensemble deux, trois, jusqu'à quatre personnes qui se seraient empoisonnées par leurs émanations mutuelles, et d'entasser dans le même lit le malade, le mourant et le mort.

Les sommes destinées à l'exécution du projet de construction de quatre hôpitaux ayant reçu une autre destination, et la révolution s'étant manifestée peu de temps après, l'Hôtel-Dieu se maintint dans son état ordinaire jusqu'en 1793; alors ce projet fut renouvelé, et reçut, par les effets mêmes de la révolution, une exécution facile. On ne construisit point de nouveaux édifices; mais on distribua les malades, d'après la nature de leur maladie, dans divers hôpitaux déjà existans, et même dans des maisons religieuses évacuées, et dont on pouvait disposer. Les femmes en couche, les aliénés, les scrofuleux, et ceux qui sont atteints de maladies de la peau, les

vénériens eurent leurs hôpitaux particuliers et leurs médecins spéciaux. Le sort des malades et l'art médicinal doivent beaucoup gagner à cette sage distribution. L'Hôtel-Dieu se trouva déchargé de la quantité surabondante de pauvres, atteints de toute espèce de maladies, qui s'y rendaient autrefois.

Aujourd'hui, dans cet hôpital, il ne reste plus de traces de son ancien et affligeant état; les salles sont vastes, bien aérées, les lits convenablement espacés; chaque malade est couché seul. On y traite toutes les maladies internes et chirurgicales.

Le nombre des lits se monte à douze cent soixante-deux, dont six cent soixante-quatorze sont destinés aux hommes et cinq cent quatre-vingt-huit aux femmes. Autrefois les lits étaient de plumes, aujourd'hui ils se composent de deux matelas, d'un traversin, et d'un ou deux oreillers.

On a exécuté et on exécute encore aujourd'hui un grand nombre d'améliorations dans les bâtimens et dans le service, qui font espérer que la mortalité, plus considérable à l'Hôtel-Dieu que dans les autres hôpitaux de Paris, diminuera insensiblement.

L'administration des hôpitaux a, dans son rapport, réuni dix années, depuis le 1er. janvier

1804 jusqu'au 1er. janvier 1814, et a obtenu de la comparaison du nombre des malades et des morts les résultats suivans :

L'année 1807 est celle qui a fourni à cet hôpital la plus grande quantité de malades : leur nombre s'est élevé à douze mille quatre cent vingt-neuf. L'année 1811 a été la moins abondante en malades : il n'en est entré à l'Hôtel-Dieu que sept mille huit cent quarante.

La mortalité, calculée d'après les dix années, donne pour résultat un mort sur 4 $\frac{98}{100}$

En 1815, l'administration a compté, dans cet hôpital, trois cent soixante-sept mille deux cent cinquante-cinq journées, c'est-à-dire la totalité des jours que, pendant cette année, chaque malade y a séjourné.

Saint-Eustache, église paroissiale, située entre la rue Traînée et celle du Jour. Souvent dans un lieu où jadis quelque divinité païenne recevait un culte, est venu s'implanter un culte du christianisme. L'emplacement de Saint-Eustache paraît avoir été consacré à la déesse *Cybèle*, dont on a trouvé une tête colossale en bronze à l'entrée de la rue Coquillière. On établit en ce lieu, on ne sait à quelle époque, une chapelle de Sainte-Agnès.

Pour la première fois, en 1213, il est fait mention de cette chapelle qui dépendait du doyen et des chanoines de Saint-Germain-l'Auxerrois; elle est qualifiée, dans un jugement de cette année, de *Chapelle Neuve de Sainte-Agnès;* et pour la première fois, en 1223, les monumens historiques désignent un prêtre de *Saint-Eustache*.

Un bourgeois de Paris, nommé *Guillaume Poin-l'asne*, y fonda deux chapellenies; quelques autres dévots ajoutèrent à cette fondation. On croit et il est probable que, dès cette année 1223, le vocable de *Saint-Eustache* prévalut sur celui de *Sainte-Agnès;* mais il est fort douteux que cette chapelle fût alors érigée en église paroissiale. On ignore pourquoi elle reçut le nom de *Saint-Eustache*, saint très-peu connu [1].

Le prêtre qui la desservait voulut, plusieurs années après, prendre le titre de curé; le doyen de Saint-Germain-l'Auxerrois le lui disputa très-

[1] Le docteur Jean Delaunoy, surnommé *le Dénicheur de saints*, parce qu'il avait démontré la fausseté de plusieurs de leurs légendes, était redouté par les curés dont les églises avaient des patrons suspects. Le curé de Saint-Eustache disait : « Lorsque « j'aperçois M. Delaunoy, je lui ôte mon chapeau bien bas, et « lui tire de grandes révérences, afin qu'il laisse tranquille le « saint de ma paroisse. »

vivement. Cette querelle se termina, en 1254, par un accord dont voici les principales clauses :

Au seul doyen de Saint-Germain-l'Auxerrois appartiennent *toutes les offrandes* faites à l'église de Saint-Eustache, et tous les *profits des messes* qui s'y diront, les jours des fêtes de tous les saints, de Noël, de Pâques et de la Pentecôte. Cependant ce doyen laissait au curé tous les *profits des messes des morts* et toutes les *offrandes* faites lors des cérémonies funèbres, le corps du mort présent; quant aux *messes des pélerins*, aux *messes des relevailles*, dites en ces mêmes jours de fêtes, le doyen devait n'avoir que la moitié de leur profit. Il fut aussi convenu que le doyen et le curé partageraient entre eux les *offrandes des premières messes* et tous les émolumens de la paroisse, tels que les *produits de la confession*, des *baptêmes*, des *visites faites aux malades* et de *l'extrême-onction ;* les *legs des meubles* et *immeubles*, le produit de *la bénédiction des lits nuptiaux*, l'*argent donné aux portes de l'église lors des mariages*, etc., etc. Par cette convention, on voit quel était alors le trafic honteux que les prêtres faisaient des choses saintes, et quelle était la dépendance des curés établis dans le vaste arrondissement de l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois. Ici le doyen agit

avec le curé comme un propriétaire avec son fermier, comme un seigneur avec son vassal, et partage avec lui les produits des sacremens. C'est sans doute l'état de sujétion de ce dernier qui a donné naissance à ce proverbe : *Il faut être fou pour être curé de Saint-Eustache.*

En 1250, un moine de l'ordre de Cîteaux, appelé *Jacob*, joua en France le rôle d'imposteur avec un succès que l'ignorance générale rendait facile : sa longue barbe, son visage décharné, sa voix de Stentor contribuèrent beaucoup à lui assujétir la multitude. Il disait avoir vu les anges, la Vierge Marie, qui lui avaient ordonné de prêcher une croisade composée de bergers et de gens du peuple. Ce moine Jacob, qui se faisait nommer le *maître de Hongrie*, avait réuni à sa suite environ cent mille hommes, tous armés, qu'on nommait les *pastoureaux*. Ces hommes confessaient, cassaient les mariages, etc.

Jacob, considéré comme *l'homme de Dieu*, après avoir quitté Amiens, vint à Paris, établit le lieu de ses prédications dans l'église de Saint-Eustache, en chassa les prêtres comme il faisait ailleurs, et en fit même massacrer quelques-uns. Il parut dans cette église vêtu avec des habits d'évêque, et en exerçait les fonctions. Les prêtres fuyaient à son approche; il était

leur persécuteur le plus acharné. Les maîtres de l'Université de Paris, effrayés, se barricadèrent dans leur collége. Enfin, le moine Jacob et sa suite se retirèrent à Orléans, au grand contentement du clergé de Paris, qui eut la précaution de ne lancer contre eux son excommunication que lorsqu'ils furent éloignés de cette ville[1].

Le 9 août 1532, le prévôt de Paris posa la première pierre de l'église actuelle. Cette construction devait être avancée en 1549, puisqu'en cette année quatre autels furent bénis. Le chœur ne fut commencé qu'en 1624; en 1637, on consacra l'église entière, quoique imparfaite; elle ne s'acheva qu'en 1642.

Cette église, très-vaste et très-élevée, offre le bizarre assemblage de l'architecture sarrasine, qui, lorsqu'on entreprit sa construction, passait de mode, et de l'architecture grecque, qui commençait à prévaloir. Elle offre un genre neutre qui ne servira jamais de modèle.

Le portail de la face occidentale, construit sur les dessins de M. Mansard de Jouy, continué sur ceux de M. Moreau, architecte de la ville, n'a été terminé qu'en 1788 : il est formé de deux ordres, l'un au-dessus de l'autre, le dorique et l'ionique. Aux extrémités s'élèvent deux tours

[1] *Histoire de France*, par Velly, tom. v, pag. 10, 11, 12.

carrées ou campanilles. Voici le jugement que M. Legrand a porté de ce morceau d'architecture : « Cette composition n'a pour tout mérite « que d'être exécutée sur une grande échelle ; la « largeur beaucoup trop considérable de ses « entre-colonnemens, surtout au second ordre, « entraînera sa destruction; et déjà le poids « énorme de la plate-bande qui supporte le « fronton l'a fait se rompre, et semble écraser « les maigres colonnes qui la soutiennent. Le « genre de cette architecture massive, qui n'est « ni antique ni moderne, n'a aucune espèce de « rapport avec le reste de l'édifice : on peut en « dire autant du bâtiment de la sacristie, pra- « tiqué au rond-poind de cette église [1]. »

A cette juste critique M. Legrand aurait pu ajouter qu'une façade composée de deux ordonnances, l'une sur l'autre, indique un édifice dont la hauteur est divisée en deux étages. Cette église n'en ayant point deux, sa façade offre une inconvenance qui, quoique autorisée par un très-grand nombre d'exemples, n'en est pas moins choquante.

A la partie orientale, et dans l'intérieur de l'église, est une crypte ou chapelle souterraine, dédiée à sainte Agnès.

[1] *Description de Paris et de ses édifices*, tom. I, pag. 79.

La chaire à prêcher fut exécutée sur les dessins du célèbre Lebrun, et l'œuvre sur ceux de Cartaud. Le duc d'Orléans, régent, ayant acheté de cette église, au prix de vingt mille francs, un tableau de saint Roch, dont il desirait enrichir son cabinet, cette somme fut destinée à la fabrication de cette œuvre.

Plusieurs personnes distinguées ont leurs monumens funèbres dans cette église, ou y furent inhumées; tels sont, Bernard de Girard, seigneur du Haillan, historiographe de France, mort en 1610; Marie Jars de Gournay, fille adoptive de Michel de Montaigne, qui a rassemblé et publié ses Essais; Vincent Voiture, poëte, courtisan, *bel esprit*, mort en 1648; Claude Faure, sieur de Vaugelas, célèbre grammairien, mort en 1650; François de La Motte-le-Vayer, de l'Académie Française, qui n'a pas craint, au dix-septième siècle, d'écrire avec liberté contre des préjugés encore fort respectés de son temps; Isaac Benserade, poëte; Antoine Furetière, de l'Académie Française; Charles Lafosse, peintre, élève de Lebrun; François d'Aubusson de La Feuillade, pair et maréchal de France, fameux par son idolâtrie pour Louis XIV; Anne Hilarion de Constantin, comte de Tourville, dont la mémoire a été honorée par une

statue publique. Je ne citerai que l'épitaphe très-remarquable de Chevert, composée par d'Alembert.

« Cy gît François Chevert, commandeur, « grand croix de l'ordre de Saint-Louis, chevalier de l'Aigle-Blanc de Pologne, gouverneur « de Givet et de Charlemont, lieutenant général « des armées du roi.

« Sans aïeux, sans fortune, sans appui, orphelin dès l'enfance, il entra au service à « l'âge de onze ans; il s'éleva, malgré l'envie, « à force de mérite; et chaque grade fut le « prix d'une action d'éclat. Le seul titre de maréchal de France a manqué non pas à sa gloire « mais à l'exemple de ceux qui le prendront pour « modèle.

« Il était né à Verdun sur Meuse, le 2 février « 1699 : il mourut à Paris, le 24 janvier 1769. »

Cette épitaphe offre la preuve de la précision dont notre langue est susceptible, et l'exemple d'un grand mérite honoré par un grand talent.

Un autre monument, qui, quoique plus somptueux, était aussi le monument d'un grand homme, décorait l'intérieur de cette église : c'est celui de Colbert, auquel le règne de Louis XIV doit presque tout ce que son règne eut de grandeur. Ce ministre est représenté à genoux sur un

sarcophage de marbre noir; devant lui est un livre ouvert que supporte un Génie; la Religion et l'Abondance, figures grandes comme nature, se dessinent sur un fond noir, et accompagnent d'une manière heureuse le groupe principal. Coizevox a sculpté les statues de Colbert et de l'Abondance, et Tuby celles de la Religion et du Génie.

Dans des cartouches de bronze doré, on voit, en bas-relief, Joseph distribuant du blé en Égypte, et Daniel donnant des ordres aux satrapes de la Perse. Au bas du sarcophage on a placé l'épitaphe latine de Colbert.

Ce tombeau, ainsi que le précédent, a été transféré au Musée des monumens français.

On voyait aussi, en face du monument de Colbert, le tombeau, beaucoup plus simple, de Martin Cureau de La Chambre, médecin ordinaire de Louis XIV, membre de l'Académie Française, mort en 1669, âgé de 75 ans. Il est auteur de plusieurs ouvrages sur son art et sur la *physionomie*, tels que *les Caractères des passions*, en 4 volumes; *l'Art de connaître les hommes*, où parmi plusieurs erreurs, qui sont celles de son siècle, se trouvent quelques observations curieuses, que doivent rechercher ceux qui se livrent à la même étude.

Louis XIV consultait Cureau de La Chambre sur le choix de ses ministres. Il existait entre ce roi et lui une correspondance secrète sur cet objet. On y lisait cette phrase du médecin : « Si « je meurs avant Sa Majesté, elle court grand « risque de faire à l'avenir de mauvais choix. »

Le 23 septembre 1726, le tonnerre tomba devant le grand portail de Saint-Eustache, pénétra dans cette église, atteignit le bout du bras de la croix placée sur le jubé, et la rompit, puis sortit par la porte collatérale à droite, sans blesser personne [1].

Saint-Eustache est l'église paroissiale du troisième arrondissement; elle a deux succursales : celle de Notre-Dame-des-Victoires et celle de Notre-Dame-de-Bonnes-Nouvelles.

Saint-Sauveur, église paroissiale, située rue Saint-Denis, au coin de celle Saint-Sauveur. Dans le même temps que Saint-Eustache fut signalé par les monumens historiques comme église paroissiale, on vit paraître l'église de Saint-Sauveur avec le même titre. Elle n'était auparavant qu'une chapelle, appelée *Chapelle de la Tour*, parce qu'elle se trouvait contiguë à une tour, qui ne fut démolie qu'en 1778.

[1] *Mercure de France*, octobre 1726, pag. 2366.

Le doyen de Saint-Germain-l'Auxerrois s'opposa, comme à son ordinaire, à l'érection de cette chapelle en paroisse, et mit dans sa conduite cette ténacité qu'il avait montrée contre l'établissement de l'église de Saint-Eustache; il fit valoir ses droits prétendus, et exigea une part semblable dans les offrandes et les produits des sacremens.

Le bâtiment de cette église, en partie reconstruit en 1537, sous le règne de François Ier., ne fut jamais achevé.

Cette église était remarquable par l'état des personnes qu'on y enterrait. Elle contenait les sépultures de plusieurs anciens acteurs comiques, fameux à une époque où la scène française était encore dans un état voisin de la barbarie; tels étaient Turlupin, Gautier-Garguille, Guillot-Gorju et Raimond Poisson, inventeur du rôle de Crispin [1]. On y trouvait aussi celles de quelques poëtes : Guillaume Colletet, dont Boileau a éternisé la médiocrité; Jacques Vergier, auteur de contes en vers. Ce dernier, pris pour le poëte La Grange-Chancel, fut, dans la rue du Bout-du-Monde, assassiné d'un coup de pistolet, par ordres supérieurs; l'assassin,

[1] Nous parlerons de ces acteurs dans la suite de cet ouvrage, article *Spectacles*.

malgré sa méprise, obtint pour récompense, dit-on, la croix de Saint-Louis.

En 1787 cette église fut démolie; et on travaillait à la reconstruire sur les dessins de M. Poyet; mais la révolution vint en arrêter les travaux. Elle est devenue propriété particulière; et sur son emplacement on a établi des bains publics recommandables par leur agrément et leur commodité.

Saint-Josse, église paroissiale, située à l'angle des rues Aubry-le-Boucher et Quincampoix, n°. 1. Lorsque Philippe-Auguste eut fait construire le mur d'enceinte de Paris, une partie de la paroisse de Saint-Laurent s'y trouva comprise. Les habitans de cette partie, ainsi renfermés, gênés dans l'exercice de leur culte, demandèrent en 1260, et obtinrent, après les difficultés ordinaires, que la chapelle de Saint-Josse fût érigée en paroisse.

Cette chapelle, devenue église paroissiale, fut reconstruite en 1679; elle ne contenait rien de remarquable. On l'a démolie en 1791; et une maison particulière est élevée sur son emplacement.

Collége des Prémontrés, situé rue Hautefeuille, au coin de celle des Cordeliers, ou de l'École de

Médecine. Jean, abbé des Prémontrés, près de Coucy, crut procurer un grand avantage à son ordre en établissant à Paris un collége destiné à l'instruction des jeunes religieux de son abbaye. Il fit, en 1252, acheter en conséquence plusieurs propriétés, et, notamment, une maison appelée *Pierre Sarrasin*, dans la rue Hautefeuille, et y fit élever des bâtimens ainsi qu'une chapelle, qui fut, en 1618, reconstruite sur un plan plus vaste. Cette chapelle ou église, depuis la suppression de l'ordre, n'a pas été démolie; mais, en 1817, on l'a convertie en maisons particulières; et, du rond-point du sanctuaire, on a formé un joli café, appelé *la Rotonde*.

Collége de Cluny, situé sur la place Sorbonne. Yves de Vergy, abbé de Cluny, l'institua en faveur des jeunes religieux de son ordre, qui devaient étudier en philosophie et en théologie. Il fut fondé en 1269. Cette église est remarquable par l'élégance de sa construction. Dans l'intérieur on voyait, au-dessus de la porte, le reniement de Saint-Pierre, que l'on croyait peint par Valentin; ce tableau, d'un très-bel effet, n'avait rien de pieux, et ne rappelait qu'une scène de corps-de-garde.

Devenu propriété nationale, ce collége et son

église furent vendus. Le bâtiment de cette dernière subsiste encore : elle servait, il y a peu d'années, d'atelier au célèbre David. C'est là qu'une grande partie des habitans de Paris est venue admirer son vaste et poétique tableau de Léonidas, où de jeunes Spartiates se disposent à mourir en défendant le passage des Thermopyles.

Collége de Calvi, ou *la petite Sorbonne*. Il était voisin du collége de la Sorbonne, dont j'ai déjà parlé, et reconnaissait pour fondateur Robert de Sorbon, parce que la maison qu'il occupait provenait de ses libéralités. On y réunit le collége des *Dix-huit*, qui suit :

Collége des Dix-huit, situé d'abord près de Notre-Dame. Il fut fondé après l'an 1171, en faveur de dix-huit pauvres écoliers, qui, pour gagner quelque monnaie, se chargeaient de jeter de l'eau bénite sur les corps morts de l'Hôtel-Dieu. Ce collége fut ensuite transféré dans l'emplacement du collége de Calvi, et lui fut réuni.

Lorsque le cardinal de Richelieu fit reconstruire et agrandir la Sorbonne, il envahit l'emplacement du collége des Dix-huit : il avait le projet de le rétablir ailleurs ; mais ce projet resta sans exécution.

Collége du Trésorier, ou *des Trésoriers*, situé rue Neuve de Richelieu, près de la Sorbonne, n°. 6. Il fut fondé, en l'année 1268, par *Guillaume de Saone*, trésorier de l'église de Rouen, qui constitua une rente de 120 livres 17 sous pour la nourriture et l'entretien de vingt-quatre pauvres écoliers : chacun d'eux devait toucher trois sous par semaine. Ce collége fut, en 1763, réuni à l'Université. Un hôtel garni, qui porte encore le nom de *Collége des Trésoriers*, indique son emplacement.

Tels furent à Paris les nombreux établissemens qui signalèrent le règne de Louis IX, dit *saint Louis*, et auxquels ce roi eut la plus grande part. Quelques-uns avaient un caractère incontestable d'utilité publique ; mais la plupart étaient essentiellement inutiles ou nuisibles. Les habitans de cette ville, déjà accablés sous le joug des seigneurs ecclésiastiques, épuisés par les curés qui commençaient à perfectionner l'art de tirer un grand profit de leur ministère, en mettant à contribution presque toutes les circonstances de la vie, devaient-ils encore être surchargés par cette multitude de moines mendians qui vivaient à leurs dépens ; de ces moines, qui, par le scandale de leur conduite, contribuèrent à troubler l'ordre, à maintenir la cor-

ruption des mœurs, et peut-être à l'augmenter?

Saint Louis, dans ces nombreuses fondations de couvens, consulta moins son jugement et sa justice que son aveugle admiration pour tous les ordres monastiques. Ce roi mourut devant Tunis, le 24 juin 1270, victime d'un zèle indiscret.

FIN DU TOME SECOND.

961761

TABLE
DES PÉRIODES ET PARAGRAPHES
CONTENUS DANS CE VOLUME.

Période V. *Paris depuis Hugues-Capet jusqu'à Philippe-Auguste.* Page 1

§ Ier. Paris sous Hugues-Capet. *Ibid.*

§ II. Paris sous le roi Robert II. 5

Palais de la Cité. 10

Chapelle de Saint-Nicolas-au-Palais. *Ibid.*

Saint-Germain-des-Prés. 11

§ III. Paris sous le roi Henri Ier. 12

Sainte-Marine. 13

Saint-Martin-des-Champs. 14

§ IV. Paris sous Philippe Ier. 17

Notre-Dame-des-Vignes ou des Champs. 19

§ V. Paris sous le règne de Louis VI, dit le Gros. 20

Écoles de Paris. 23

École épiscopale. *Ibid.*

École d'Abélard. 24

Abbaye et école de Saint-Victor. 28

Saint-Jacques-de-la-Boucherie. 31

Chapelle de Saint-Agnan. 37

Sainte-Geneviève-des-Ardens, *dite autrefois* Sainte-Geneviève-la-Petite. *Ibid.*

Saint-Pierre-aux-Bœufs. 39

Saint-Martin, faubourg Saint-Marcel. 40

Sainte-Croix dans la Cité. *Ibid.*

Saint-Eloi. 41

Saint-Nicolas-des-Champs. 44

Saint-Denis-du-Pas. 45

Chapelle-Saint-Bon. *Ibid.*

Église de Montmartre. 46

Fortifications de Paris. 47
Grand Châtelet. 49
Petit Châtelet. 50
Seconde enceinte de Paris. 52
§ VI. Paris sous Louis VII, *dit* le Jeune. 61
Collége des Danois *ou* de Dace. 64
Saint-Lazare. 65
Hôpital de Saint-Gervais, *ou* Hospitaliers de Saint-Anastase. 68
Le Temple. 69
Saint-Jean-de-Latran. 70
Saint-Médard. 73
Saint-Hippolyte. 75
Sainte-Geneviève. *Ibid.*
Abbaye et écoles de Saint-Victor. 78
Église de Saint-Germain-des-Prés. 79
Grande Boucherie. 95
§ VII. Tableau physique de Paris. 96
Clos de la partie méridionale de Paris. 97
Clos de la partie septentrionale de Paris. 100
Canal de Bièvre. 102
Rues de Paris. 104
§ VIII. État civil de Paris. 108
§ IX. Tableau moral de Paris. 115
PÉRIODE VI. *Paris depuis le règne de Louis VII, jusqu'à celui de Louis IX.* 202
§ I. Paris sous Philippe-Auguste. *Ibid.*
Notre-Dame, église cathédrale de Paris. 206
Dépendances de l'église de Notre-Dame. 219
For-l'Evêque. 222
Droits et usages de l'église Notre-Dame. 223
Eglise et cimetière des Innocens. 229
Saint-Thomas-du-Louvre. 236
Saint-Nicolas-du-Louvre. 237
Sainte-Madeleine. 238
Sainte-Geneviève. 239

Saint-Etienne-du-Mont. 249
Saint-André-des-Ars. 254
Saint-Côme et Saint-Damien. 257
Saint-Hilaire. 259
Saint-Honoré. 260
Saint-Nicolas-des-Champs. 263
Saint-Gervais. 264
Saint-Pierre *ou* Saint-Père. 265
Saint-Jean-en-Grève. 266
Couvent des Mathurins. *Ibid.*
Couvent des Jacobins. 269
Abbaye Saint-Antoine-des-Champs. 270
Hôpital de la Trinité. 273
Hôpital de Sainte-Catherine. 276
Collége de Constantinople *ou* Collége Grec. 277
Collége des Bons-Enfans, rue des Bons-Enfans. *Ibid.*
Collége des Bons-Enfans, rue Saint-Victor. 279
Écoles de Paris. *Ibid.*
Pré-aux-Clercs. 284
Les Halles. 285
Nouvelles Boucheries. 286
Pavé de Paris. 287
Aquéducs et premières Fontaines. 289
Aquéduc de Saint-Gervais. 290
Fontaine de Saint-Lazare. 291
Fontaine des Filles-Dieu. 292
Fontaine des Innocens. *Ibid.*
Fontaine des Halles. *Ibid.*
Aquéduc de Belleville. 293
Petit-Pont de Paris. 294
Le Louvre. *Ibid.*
§ II. Paris sous Louis VIII, *dit* le Lion. 298
§ III. Tableau physique et troisième Enceinte de Paris. 299
§ IV. État civil et Commerce de Paris. 320
§ V. Tableau moral de Paris. 333

PÉRIODE VII. *Paris depuis Louis VIII jusqu'à Philippe IV, dit le Bel.* 365

§ Ier. Paris sous Louis IX, dit saint Louis. 365
Sainte-Catherine-du-Val-des-Écoliers. 370
Saint-Nicolas-du-Chardonnet. 374
Jacobins de la rue Saint-Jacques. 376
Cordeliers *ou* Frères mineurs de l'ordre de Saint-François. 384
Filles-Dieu. 398
Saint-Leu et Saint-Gilles. 402
Sainte-Chapelle-du-Palais. 404
Collége de Sorbonne. 419
Collége des Bernardins. 428
Collége et hôtel Saint-Denis. 429
Sainte-Marie-l'Egyptienne, *ou* la Jussienne 430
Les frères Sachets. 431
Sœurs Sachettes. 433
Grands-Augustins. 434
Couvent des Béguines, *depuis* l'Ave-Maria. 444
Les Carmes du grand couvent. 448
Les Chartreux. 456
Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie. 469
Blancs-Manteaux. 471
Hospice des Quinze-Vingts. 473
Hôtel-Dieu. 478
Saint-Eustache. 493
Saint-Sauveur. 502
Saint-Josse. 504
Collége des Prémontrés. *Ibid.*
Collége de Cluny. 505
Collége de Calvi. 506
Collége des Dix-huit. *Ibid.*
Collége du Trésorier, *ou* des Trésoriers. 507

FIN DE LA TABLE DES PÉRIODES DU TOME SECOND.

NOTE. L'*Avis au Relieur* pour le placement des gravures de ce volume se trouve à la fin du tome troisième.

Digitized by Google
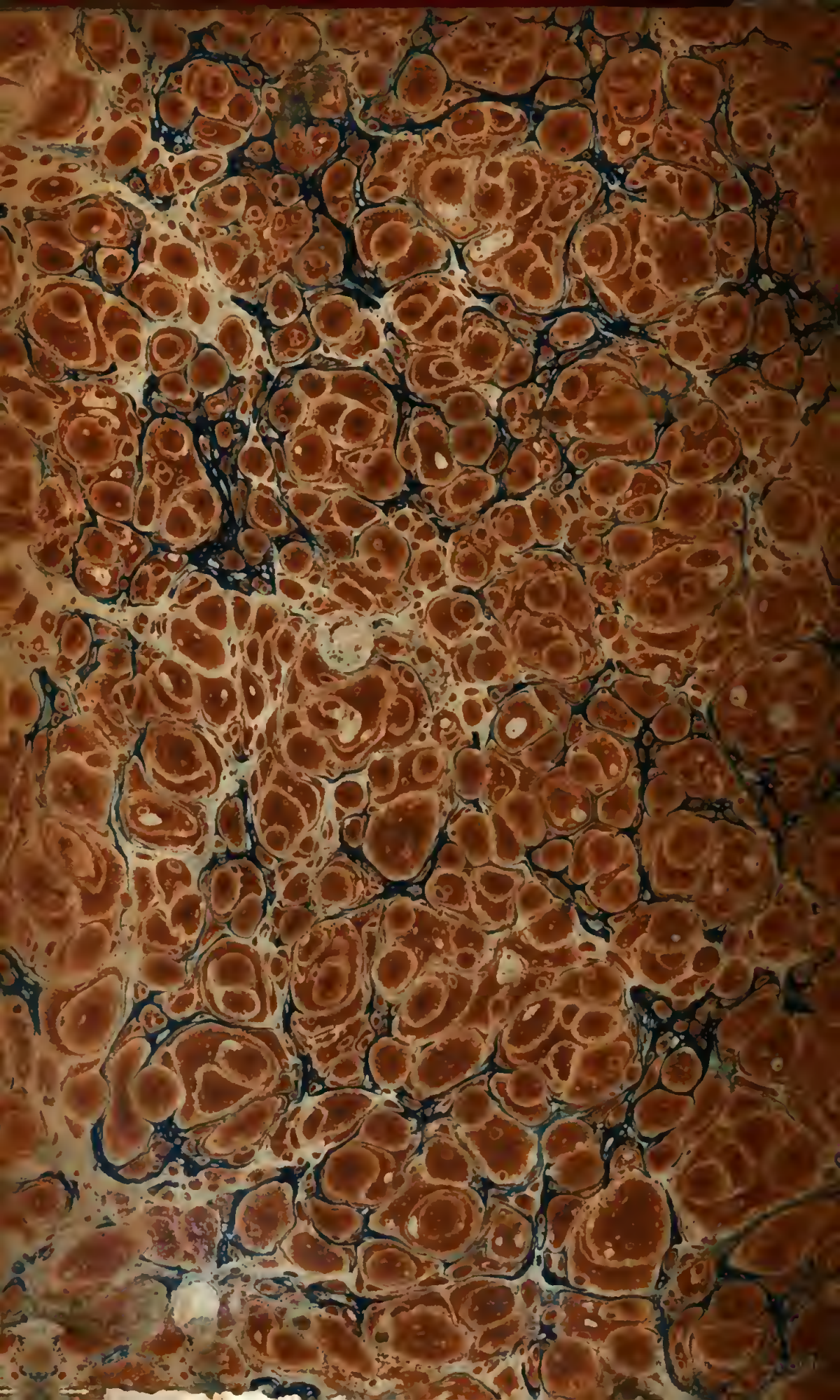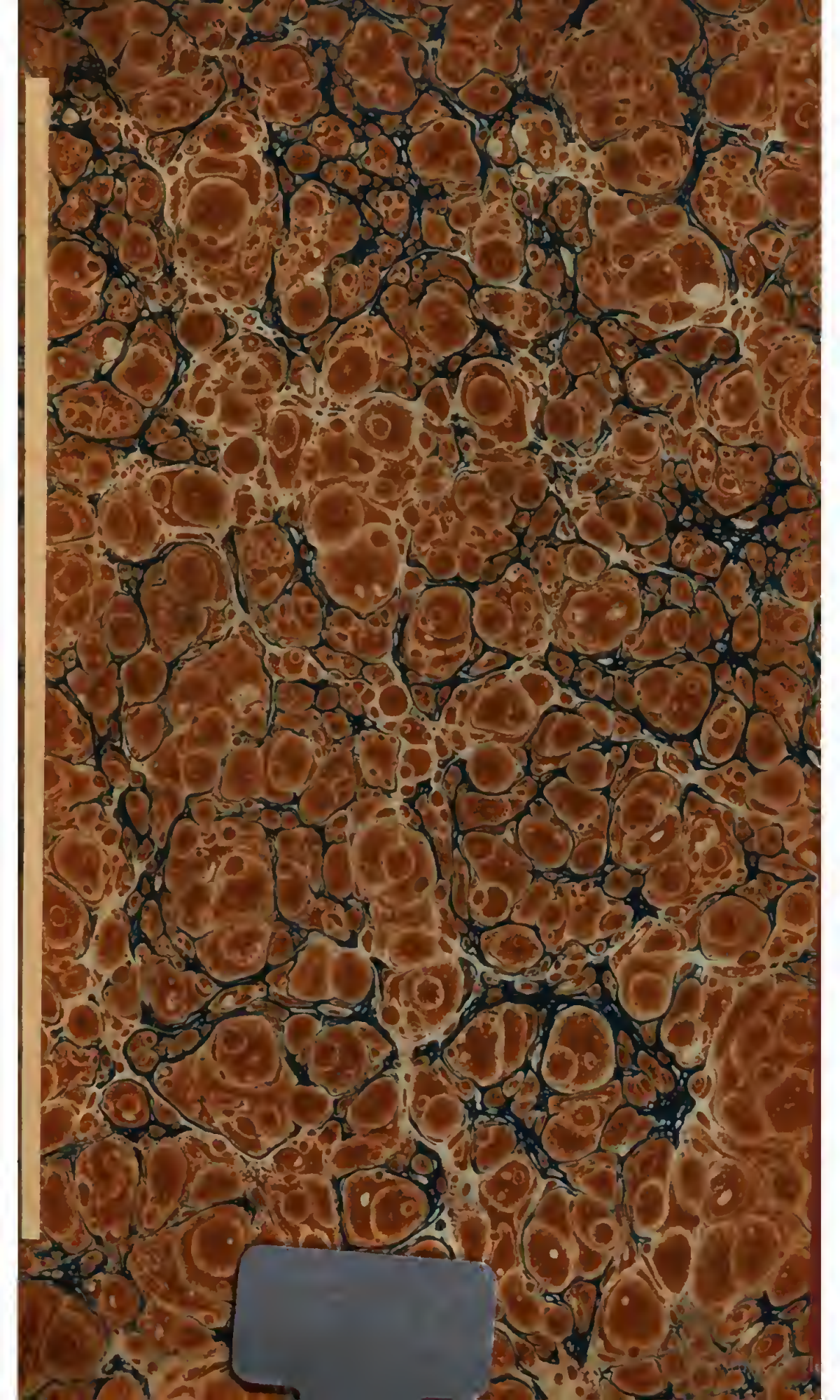
Digitized by Google